

BIBLIOTHÈQUE-CONGO

DIRECTEURS : V. DENYN & ED. DE JONGHE

N° XV.

La Politique économique au Congo belge

Rapport au Comité permanent du Congrès colonial



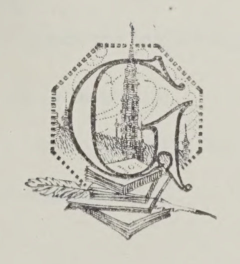
BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR,
Rue de la Limite, 21

1924

BIBLIOTHÈQUE-CONGO
DIRECTEURS : V. DENYN & ED. DE JONGHE
N° XV.

La Politique économique au Congo belge

Rapport au Comité permanent du Congrès colonial



BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI, ÉDITEUR,
Rue de la Limite, 21

1924

TABLE DES MATIÈRES.

« Enfin la pénétration économique, d'abord assez lente,
» a pris dans ces dernières années un cours plus rapide,
» grâce aux initiatives hardies d'hommes d'affaires qui
» voient grand et d'ingénieurs qui ne reculent devant
» aucun effort.

» Le chemin de fer en Afrique n'a plus de détracteurs
» et tout un vaste programme assurera bientôt à la colonie
» un réseau de voies ferrées, qui compléteront l'admirable
» ensemble de moyens de transport que représentent les
» voies navigables.

» Aujourd'hui l'opinion publique, longtemps indifférente
» ou hésitante, s'est franchement ralliée à la cause de la
» colonisation; la presse, ce grand levier de toutes les initiatives
» contemporaines, a largement contribué à ce
» résultat ».

(*Discours du roi à l'inauguration de l'Université coloniale d'Anvers*, 22 novembre 1923).

Rapport du Secrétaire général.

PREAMBULE

Le Comité permanent, frappé de la part relativement peu considérable que le commerce belge avait dans le commerce général de la Colonie, institua, en août 1922, une enquête en vue de déterminer les causes de cette situation.

Les réponses qui lui parvinrent firent de suite apparaître que la participation du commerce belge dans le commerce général du Congo ne pouvait être envisagée isolément. Ce problème n'était qu'un des aspects d'un autre beaucoup plus vaste : celui de la politique économique de la Colonie.

En conséquence, le Comité résolut de mettre à l'étude la question dans son entier.

On fit, du reste, valoir qu'aucune étude d'ensemble n'avait encore été entreprise à cet égard. Il semblait même que le Congo n'avait pas de politique économique. Cette lacune parut grave. L'activité économique d'un pays doit se dérouler d'après un plan général, en vue d'objectifs bien déterminés, compte tenu des particularités de ce pays, des ressources et des besoins locaux, faute de quoi l'on s'expose à végéter, on court au devant de mécomptes et de déboires.

Il faut déterminer clairement ce que l'on veut, et prendre les dispositions nécessaires à la coordination des efforts en vue du but que l'on s'est assigné.

Tel est le principe directeur de notre étude, que nous avons poursuivie selon le plan que voici :

Le problème de l'activité et de l'essor économiques de la Colonie se décompose en quatre problèmes particuliers qu'on peut ainsi fixer :

1° *Le premier est celui de la production.*

C'est le plus important. Il faut produire, c'est-à-dire qu'il faut exploiter les richesses que renferme la Colonie, et en créer de nouvelles en vue de la satisfaction des besoins intérieurs d'abord, en vue de l'exportation ensuite.

Les différents domaines à envisager à cet égard sont :

A. — L'Agriculture ;

B. — L'Exploitation des richesses naturelles, c'est-à-dire :

a) Les produits forestiers ;

b) Les produits de cueillette ;

c) Les produits miniers.

2° *Le deuxième problème,* est celui du commerce des produits importés, ainsi que des phénomènes consécutifs à l'importation ;

3° *Le troisième problème,* est celui de l'organisation commerciale. Il comporte l'étude des institutions à créer pour assurer la sécurité, la sincérité et la rapidité des transactions commerciales.

4° *Le quatrième problème,* est celui des mesures à prendre pour procurer au commerce belge une place prépondérante dans le commerce général de la Colonie.

Pour mener à bien l'étude de ces différents points, le Comité eut la bonne fortune d'obtenir le concours de coloniaux compétents et dévoués :

M. Ed. LEPLAE, Directeur Général de l'Agriculture au Ministère des Colonies, traita la question agricole ;

M. MAHIEU, Inspecteur d'Etat honoraire du Congo, la question forestière ;

M. TILMANT, Secrétaire de l'Association des Intérêts Coloniaux, celle du commerce des produits de cueillette ;

M. ROBERT, Ingénieur, Géologue du Comité Spécial du Katanga, étudia le problème de l'exploitation des mines ;

M. JONAS, celui des institutions économiques à créer au Congo ;

M. O. COLLET, remit une note relative à la transformation sur place des matières premières et M. BOLLE, sur le commerce belge dans la Colonie ;

M. De Sloovere, Directeur des Services Economiques du Katanga, nous envoya une étude sur la situation du commerce belge dans cette province.

Les études de ces collaborateurs, à qui le Comité adresse l'expression de sa reconnaissance, sont publiées, *in extenso*, à la suite du présent exposé. Nous ne doutons pas qu'elles aideront puissamment au succès de l'œuvre coloniale.

On ne peut songer à résumer, dans un rapport d'ensemble, ces diverses études, chacune si personnelle et si documentée. La tâche du rapporteur général sera d'en dégager les conclusions les plus générales et de noter quelques-unes des plus importantes observations qui se firent jour, lors de l'examen de ces différents travaux, par une commission spéciale.

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDERATIONS GENERALES.

Il faut commencer par un acte d'humilité.

Les temps sont troublés. Les événements ont bouleversé la plupart des données de l'économie politique.

Il y a donc un grand danger de vouloir établir, en ce moment, des règles économiques et de lancer des pronostics.

Devant ce danger, fallait-il s'abstenir, se cantonner dans un silence prudent? Nous ne l'avons pas pensé; nous avons cru qu'il était bon de poser des principes et des règles, ne fût-ce que pour faire réfléchir et provoquer des objections fondées. Si les événements nous donnaient tort sur certains points, nous n'en éprouverions aucun froissement d'amour-propre. Seule, la constatation que notre initiative n'a pas été heureuse pour notre Colonie pourrait engendrer en nous des regrets. Mais nous ne devons pas avoir cette crainte. Notre étude vise à être un hymne à l'effort et au travail. Loyalement, à côté des résultats magnifiques qui couronnent la ténacité laborieuse, nous exposons les difficultés que les pionniers rencontreront sur leur route. Nous avons provoqué, recueilli et coordonné des idées dont la mise en œuvre nécessite le labeur généreux et l'action continue. De telles idées sont fécondes. Si même il était établi que, sur tels modes de réalisation, les directives ici contenues doivent être modifiées et rendues adéquates à des besoins, nouveaux ou non entrevus, il n'en resterait pas moins que les rapporteurs auraient eu le mérite de poser les principes qui correspondent à la situation d'aujourd'hui, d'avoir orienté les bonnes volontés dans des directives convergentes, en vue d'un but clairement déterminé.

Au surplus, bien des idées que le lecteur rencontrera ici sont loin d'être neuves. A cet égard, nous avons même pu constater que la formation de l'opinion publique coloniale progresse de jour en jour. Certains des points touchés par cette étude n'avaient pas précédemment retenu son attention. Ils sont, depuis lors, devenus familiers à bien des coloniaux.

Dans une certaine mesure, nos études ne sont donc que la coordination, dans un cadre méthodique, des idées en cours. Elles établissent la politique du moment. Elles n'entendent pas fixer à jamais les règles de l'activité économique dans la Colonie. Les Colonies sont en évolution continuelle; les idées et les systèmes s'y usent rapidement.

Un peu d'histoire.

Peut-être, en mettant cette étude en mouvement, a-t-on affirmé avec trop d'assurance que le Congo n'avait pas de politique économique. Sans avoir toujours consigné dans le détail leur politique, il semble bien au contraire, et cela résulte des travaux de nos collaborateurs, que les dirigeants du Congo ont souvent eu une vue très claire des besoins et des possibilités de la Colonie.

Au début, il fallut assurer la pénétration et l'occupation; les préoccupations économiques passèrent forcément à l'arrière-plan.

Le premier effort méthodique dans l'ordre économique se manifesta par l'organisation de la régie et l'exploitation par l'Etat des produits du sol.

Ce système souleva de violentes critiques et donna lieu à des abus. Mais ces abus provenaient des modalités d'application. En lui-même, le principe n'était pas condamnable. L'organisation économique qui y correspondit découla des besoins financiers de l'Etat, de l'apathie des pouvoirs publics belges pour l'œuvre entreprise par le Roi, et de la situation du marché où s'écoulaient les produits congolais.

Le caoutchouc sylvestre, spécialement, avait alors une grande valeur. Son exploitation laissait de larges bénéfices qui permettaient de couvrir les frais énormes qu'exigeaient sa récolte et son transport.

La suppression de la régie commerciale en 1910, après la reprise, et son remplacement par le commerce libre ne furent pas seulement justifiés par les circonstances politiques que tout le monde se rap-

pelle. Ces mesures correspondaient aussi à une nouvelle situation économique. Le caoutchouc sylvestre perdit de sa valeur. L'exploitation de ce produit cessa d'être rémunératrice. Il fallut chercher autre chose.

Il y eut une période de transition qui fut très dure. On ne s'est pas suffisamment rendu compte de son caractère critique. Toute la charpente économique de la Colonie était à renouveler. En attendant, il fallait vivre. Or, d'une part, les sources anciennes de revenus étaient taries et les sources nouvelles ne donnaient pas encore ; d'autre part, la mise en œuvre de nouveaux moyens d'action exigeait des dépenses considérables, d'autant plus lourdes que déjà, du fait de la reprise, de nombreux postes du budget avaient dû être augmentés. Le doute dans le succès gagnait les esprits les plus fermes. On se demandait si le Congo pourrait jamais survivre à cette crise grave.

Ce sera le grand honneur de M. Renkin, d'avoir, en ces moments inquiétants, conservé confiance et persévéré dans l'effort. La substitution du commerce libre à l'exploitation en régie des produits, la suppression des grandes compagnies concessionnaires dont les terres devaient rentrer dans le domaine public, l'introduction de la monnaie, l'occupation et la mise en valeur du Katanga, l'exploitation rationnelle des oléagineux, dont on avait découvert l'abondance et l'utilisation commerciale, telles furent les grandes lignes du plan de restauration économique entrepris dès 1909. La guerre, un moment, vint interrompre et compromettre ce travail considérable. Il fut néanmoins poursuivi avec ténacité. Mais la guerre, comme on le sait, provoqua bientôt une plus-value considérable de nombreux produits coloniaux et apporta un puissant élément de succès à la politique de la liberté commerciale.

On a trop vite oublié les difficultés de la tâche entreprise et comment s'échelonnaient les étapes qu'il convenait de franchir.

L'œuvre la plus urgente était d'occuper le Katanga et de travailler à sa mise en valeur. Des raisons politiques le commandaient; des raisons économiques aussi. Il fallait que le plus tôt possible le produit des mines, que Léopold II avait aussi escompté, vînt combler le déficit provoqué par la cessation de l'exploitation en régie des forêts domaniales. C'est de ce côté donc que l'effort principal fut porté. Le plus clair des ressources de la Colonie y fut consacré.

Vint ensuite la question agricole.

L'agriculture est, pour les colonies, l'élément de prospérité le plus certain et le plus stable. On en était persuadé tant à Bruxelles qu'à Boma.

Un premier travail fut commencé, travail préparatoire, mais essentiel. Il consistait à doter la Colonie de stations expérimentales, à donner à des agronomes la compétence spéciale nécessaire, en les envoyant à l'étranger; en un mot, il fallait munir la Colonie de personnel, et de matériel technique agricole, possédés aujourd'hui partout aux colonies, et estimés indispensables au progrès. Il fallait aussi poursuivre l'essai de plantations caoutchoutifères commencé par le gouvernement.

D'autre part, la question de la colonisation agricole belge surgissait à la suite de l'arrivée du rail à Elisabethville.

Une organisation rationnelle fut commencée au Katanga, mais il fallut l'interrompre, parce qu'elle réclamait des sommes énormes et que les ressources manquaient. On ne pouvait tout faire à la fois; d'ailleurs, la guerre survint. Cependant, dans la zone équatoriale, on entreprit d'initier les indigènes à la culture du coton, et de développer celle du riz. Le succès actuel de ces cultures est le résultat de l'effort poursuivi de façon concomitante à l'effort militaire, en pleine guerre.

Quand M. Franck prit la succession de M. Renkin, le redressement économique était en bonne voie. Le nouveau Ministre des Colonies se garda heureusement d'en modifier les principes directeurs. Mais des besoins nouveaux étaient nés et le commerce avait pris une extension rapide. L'agriculture et le commerce demandaient de nouveaux procédés d'action, notamment par la création de moyens de transports plus économiques, plus faciles, plus nombreux. La loi du 21 août 1921 permit au Ministre des Colonies de satisfaire à ces exigences et l'on se mit au travail, après quelques tâtonnements que l'ampleur et la complexité des problèmes à résoudre excusent largement.

Et depuis lors, sous l'influence discrète du Roi, l'opinion publique belge a pris, enfin, conscience de l'intérêt que la Colonie présente pour le pays. A l'indifférence, au scepticisme, à la bouderie d'autrefois a fait place une chaude sympathie et même, comme il arrive souvent après des revirements semblables, les plus réfractaires sont devenus les plus ardents et s'étonnent qu'on n'aille pas plus vite.

Si nous rappelons ces événements, c'est pour confirmer la confiance de la Nation et montrer l'injustice des critiques que l'on entend trop souvent sur notre œuvre coloniale. Dans un domaine de ce genre, il faut considérer surtout les grandes lignes; les détails importent peu. Ceux-ci mis à part, le jugement impartial de l'histoire dira que le développement du Congo, depuis ses origines jusqu'à nos jours, s'est fait comme il convenait. Il a été approprié aux exigences des différentes situations qui se sont présentées, et un proconsul, qui ne serait même responsable que devant la nation, n'eût pas mieux agi que ceux qui eurent la responsabilité du pouvoir. Les résultats obtenus sont remarquables. Les coloniaux étrangers qui parcourent notre colonie sont remplis d'admiration, et ils s'étonnent que la Belgique ait pu, en aussi peu de temps et dans une aussi vaste colonie, réaliser cette œuvre magnifique. Cela n'empêche pas d'essayer de toujours mieux faire; aux personnalités et aux organismes privés, il appartient aussi d'apporter au Gouvernement l'appui de leurs réflexions et de leurs observations compétentes.

Interdépendance des problèmes coloniaux.

On ne peut résoudre les problèmes économiques sans tenir compte des autres problèmes coloniaux.

L'interdépendance des différents problèmes coloniaux est une des constatations qui s'imposent le plus impérieusement à ceux qui étudient ces questions.

La politique indigène, l'éducation du noir, et son amélioration matérielle et morale, une bonne administration des territoires, pour ne citer que les principaux, sont autant de facteurs qui ont un retentissement profond dans l'ordre économique.

Au reste, cela est-il propre aux colonies? Il y a longtemps qu'on a dit « Faites-moi de bonne politique, je vous donnerai de bonnes finances. »

Nous insistons sur le facteur « politique indigène ».

Dans plusieurs travaux des rapporteurs, on trouvera revenant comme un « leit-motiv » que le concours demandé aux indigènes, et les relations économiques que nous avons avec eux, doivent être appropriés à leurs goûts et aux ressources de leur région. De même qu'il y a une politique administrative indigène, il doit y

avoir une politique économique indigène. On s'évitera bien des déboires en se pénétrant de cette vérité.

Dans son rapport sur l'éducation des indigènes, le Comité a déjà émis des observations dans le même ordre d'idées.

Nous profitons de l'occasion pour y renvoyer nos lecteurs.

Le développement économique du Congo doit être harmonique.

Le développement économique de la Colonie doit être poursuivi avec ménagement; chaque chose doit venir en son temps; il serait imprudent de vouloir aller trop vite et de bousculer l'évolution, qui doit se faire par étapes.

Bornons-nous à deux exemples:

Le facteur essentiel de l'activité dans le domaine qui nous occupe est la *population indigène*. Son maniement est délicat et demande une prudence et un tact extrêmes. Il serait dangereux de se lancer dans un ensemble d'entreprises exigeant une main-d'œuvre dépassant les ressources du moment. On devrait même commencer par en faire un dénombrement exact. Il y a sur ce sujet des avis très opposés. Certains pensent que la population du Congo est en sérieuse régression. D'autres le nient et prétendent que la population indigène pourrait fournir une main-d'œuvre abondante.

Les moyens de pénétration doivent être appropriés aux ressources, et aux possibilités des régions qu'ils sont appelés à desservir. Ils doivent correspondre à des besoins réels, sinon ils seront une charge bien inutile pour l'Etat. Ils doivent, de plus, être en relation les uns avec les autres, car à quoi servirait-il d'avoir équipé une région en vue d'une production intensive, si la région qui est en aval n'est pas en état de faire face au trafic qui doit en résulter ?

Un grand colonial, qui est aussi un grand homme d'Etat, disait devant nous: « Un jour, un spécialiste en matière de transport m'apporta un plan de création de voies ferrées à travers tout le Congo, et se déclarait fort de mettre son projet à exécution en trois ou quatre ans; je l'ai éconduit. A supposer que son projet fût réalisable, il m'eût détraqué toute la Colonie. » C'était le bon sens même et nous avons retrouvé une parole de ce même bon sens dans le beau discours que M. le Gouverneur Général Rutten a prononcé l'autre jour au Cercle Africain (1) : « Je poursuivrai aussi rapidement

(1) 20 Octobre 1923.

que possible l'exécution des grands travaux qui ont été entamés ou qui sont décidés en principe; la seule limite qui sera assignée à nos efforts sera celle qui résultera de la nature même des choses. »

Le problème des transports.

En matière d'économie coloniale, le problème des transports domine tous les autres. « Coloniser, c'est transporter », disait encore, dans le discours déjà cité, le Gouverneur Général du Congo. Le Roi l'avait dit aussi dans son discours inaugural du Congrès Colonial. Cette vérité s'est tellement répandue dans l'esprit public qu'il est devenu inutile de la commenter et de la justifier. On la verra cependant mise en relief, avec des exemples concrets, dans chacune des études qui sont publiées plus loin.

Economiquement, seuls deux moyens de transport sont recommandables au Congo: l'eau et le rail. Tous les autres: la route, l'automobile, le charroi sont d'un prix de revient tellement dispendieux qu'ils ne peuvent être organisés que sur de très courtes distances et comme moyen local de raccordement au rail ou au fleuve. Les entreprises particulières ont elles-mêmes souvent avantage à se relier, par un Decauville, à une voie de communication principale.

Le sol sablonneux de la colonie rend la construction de routes carrossables au Congo très malaisée et coûteuse. On a peut-être exagéré dans ces derniers temps l'effort accompli de ce côté. Nous sommes portés à croire que, si l'on veut relier de grandes distances par des routes carrossables, on va au devant de graves mécomptes. Ces routes seront au point de vue économique d'un appoint insignifiant. Elles ne supprimeront même pas le portage, car celui-ci restera moins coûteux que la traction automobile ou animale. D'ailleurs, on a l'expérience d'autres pays neufs. C'est par le rail que ce sont développés, et que se développent, des pays comme l'Amérique, le Canada, l'Australie.

A cet égard, l'Etat à un rôle de premier plan à remplir. Puisque le rail est, avec la voie navigable, (et la nature en a abondamment pourvu le Congo), le facteur prépondérant du développement économique de la Colonie, le Gouvernement doit, au plus tôt, établir un programme précis et détaillé de construction de voies ferrées. La chose ne lui sera pas difficile d'ailleurs. Pour les grandes lignes, plusieurs programmes existent déjà. L'Etat du Congo en avait

établi un ; le premier Ministre des Colonies aussi ; il publia même sur cette question plusieurs études du plus haut intérêt. M. Fontainas, au Congrès Colonial, en proposa également un, et la loi du 21 août 1921 en esquissa un à son tour.

Au fond, tous ces programmes se ressemblent ; et comment pourrait-il en être autrement ? La nature des choses conjuguée avec les intérêts politiques impose certaines solutions.

Mais, jusqu'à présent, les projets de voies ferrées, sauf pour deux lignes, sont restés dans le vague. Il faudrait apporter des précisions et commencer des études sur le terrain ; il faudrait, en outre, établir le programme des chemins de fer secondaires. On ne saurait s'y prendre assez tôt, et apporter assez de soin aux études. Il convient, en effet, d'accomplir une œuvre méthodique si l'on veut éviter les mécomptes trop fréquents en cette matière. On prendra surtout dans cette étude la nature pour guide. C'est elle qui doit au premier chef conditionner les moyens de communications ; elle se venge volontiers de la transgression de ses indications.

L'établissement des moyens de communication n'est qu'une partie de la politique des transports. *La détermination de tarifs appropriés* en est une autre qui n'est guère moins importante. Car, pour les résultats, tant vaut le tarif, tant valent le bateau, le chemin de fer, comme outil commercial. Il est très connu que, au Congo surtout, cet aspect du problème est capital. On nous permettra de noter que c'est aux études du Congrès Colonial et du Comité Permanent qu'est due en grande partie la vulgarisation de ces notions.

La structure géographique du Congo subordonne son développement à l'établissement de tarifs modérés et dégressifs suivant les distances. Le rapport de M. Leplae (1) fournit sur ce sujet des données précises ; les études de MM. Robert et Tilmant y font aussi allusion.

Cela soulève de grandes difficultés. Si le développement économique a ses exigences, l'exploitation des moyens de transport a les siennes aussi. Le capital engagé dans les entreprises de transports doit être rémunéré. La conciliation de ces intérêts n'est cependant pas

(1) M. Leplae a consacré à cette question plusieurs études du plus haut intérêt. Nous signalons surtout celle qui a paru dans l'ouvrage édité par l'administration du fonds spécial et intitulé : *Notes sur la question des Transports en Afrique.* M. Leplae y traite surtout des transports fluviaux.

insoluble. M. Fontainas, dans une conférence qu'il a donnée l'hiver dernier (1), a montré, avec son érudition habituelle, comment le problème a été résolu aux Etats-Unis, où il se posait d'une manière à peu près identique. C'est une question de technique, tant pour le rail que pour le fleuve. Le tout est d'étudier, de chercher, et de sortir d'une certaine routine. C'est aussi une question de statut et d'organisation. Voilà pourquoi, en décembre dernier, le Comité avait apporté un soin tout spécial à l'examen de la convention passée avec le Chemin de fer du Congo.

La question des tarifs qui était devenue très épineuse en 1921 s'est, momentanément, résolue d'elle-même, en raison d'une plus-value considérable des produits coloniaux. Ceux-ci peuvent supporter des frais de transport assez élevés. Mais cette situation ne durera pas toujours; elle est due à des causes anormales. Il faut donc en prévoir la fin. L'Association des Intérêts Coloniaux a préconisé, à maintes reprises, un régime de tarifs qui prémunirait le commerce et les services de transports contre les à-coups pernicieux. Sa suggestion est intéressante.

En tous cas, une chose est nécessaire à l'établissement au Congo d'entreprises, notamment d'entreprises agricoles en vue de l'exportation, dont les résultats ne peuvent être immédiats: c'est la possibilité de calculer approximativement le prix de revient des produits qu'on vendra. Or, les tarifs de transports sont un facteur important de ce prix de revient. Il faut donc que le colon, quand il décide de risquer ses capitaux, soit assuré que ses calculs ne seront pas déjoués arbitrairement. On s'est demandé si l'on ne concilierait pas tous les intérêts en établissant les tarifs en fonction des variations de la valeur des produits.

Comme conclusion, répétons que la question des tarifs de transports au Congo est capitale, essentielle, et exige une attention toute spéciale des pouvoirs publics.

Le problème de la main-d'œuvre.

Nous avons déjà indiqué que le problème de la main-d'œuvre était, en économie coloniale, de première importance. On doit déterminer avec exactitude les ressources que la population nous offre à cet

(1) *Revue Trimestrielle de l'Union des Ingénieurs sorti des Ecoles spéciales de Louvain,* 49e année. 1922. Décembre.

égard. On doit aussi s'attacher à améliorer par l'éducation et l'instruction, la valeur professionnelle de la main-d'œuvre noire, (nous avons traité ce sujet dans notre rapport sur l'éducation), et sa valeur physique par l'amélioration de ses conditions de vie. L'étude de ce dernier point rentrera dans l'examen du programme de politique social que le secrétariat du Comité vient d'aborder. Nous voulons dire ici un mot plus spécial d'une question qui a été posée plusieurs fois au cours de nos discussions. C'est celle de savoir s'il ne convient pas d'obliger à travailler les indigènes qui s'y refusent ; car, sans main-d'œuvre, les entreprises économiques sont vouées à l'échec. C'est un gros problème. Déjà, au Congrès Colonial, il avait été agité, et des divergences de vues profondes s'étaient révélées. Elles ont reparu au cours de nos travaux. Aucune conclusion ne s'est dégagée. Nous croyons cependant qu'on peut soutenir que la contrainte, pourvu qu'elle soit organisée en tenant compte des divers intérêts des indigènes, est légitime, quand il s'agit de travaux manifestement d'utilité publique, ou entrepris au profit direct des populations.

En dehors de ces cas, il faut surtout compter sur les moyens indirects : l'éducation des indigènes, la propagande, l'exemple, la création de nouveaux besoins, l'évolution économique.

Un des moyens les plus efficaces est l'action personnelle d'un bon chef. Un homme intelligent, doué d'un doigté suffisant, connaissant bien l'âme indigène, obtient des noirs tout ce qu'il veut. L'exécution loyale des contrats, et la probité dans les relations entre employeurs et employés constituent aussi des moyens de recrutement très efficaces. Il faut, en outre, que les autorités administratives usent de leur pouvoir avec initiative. Il paraîtrait que certains administrateurs, pénétrés davantage de principes théoriques, que des contingences de la vie, s'appliqueraient à inculquer aux indigènes la notion de leur droit légal de ne pas travailler. Cette pratique ne saurait être assez blâmée. La loi du travail existe pour l'indigène comme pour nous. Elle est le facteur essentiel du progrès.

Nous devons cependant rappeler ici les considérations énoncées dans les rapports du Comité Permanent sur la Politique indigène relativement aux limites qui doivent être mises à la liberté du recrutement. Le recrutement ne doit pas compromettre l'existence même des communautés indigènes.

CHAPITRE II.

LE PROBLEME DE LA PRODUCTION

A. — L'AGRICULTURE.

L'organisation de l'agriculture au Congo est encore des plus sommaires. Il faut la perfectionner, afin d'utiliser plus largement les ressources qu'offre cette branche de la production. C'est un point essentiel et même vital. Les possibilités latentes sont des plus vastes. Il suffit de les mettre en œuvre.

Nous disons qu'il faut développer l'agriculture. En effet, elle est le domaine de l'activité traditionnelle des indigènes ; elle procure les ressources les plus régulières ; elle est un élément d'ordre et de stabilité politique et sociale.

Hélas, nous sommes loin de compte.

En dehors des cultures indigènes dont la production, bien que considérable, est encore insuffisante pour les besoins locaux, il n'y a que peu d'entreprises agricoles.

Le nombre de colons agricoles de nationalité belge qui se rendent chaque année au Congo ne se monte pas à dix.

Les produits agricoles comptent pour bien peu dans le total des produits exportés du Congo.

Il y a donc de ce côté un effort, et un grand effort, à réaliser. Il nous plaît d'ailleurs de reconnaître que le branle est donné. Il existe un commencement d'organisation. Il s'agit de la pousser avec énergie et méthode.

Si nous exposons cette situation, ce n'est pas dans un but de récrimination. On a vu plus haut quels processus la mise en valeur

de la Colonie a dû suivre et quelles difficultés elle rencontra. Pour organiser, en matière agricole, une exploitation méthodique de la Colonie, il faut du temps, et des ressources énormes. On n'aurait pu trouver celles-ci. Il fallait équiper au préalable le territoire de la Colonie, car à quoi eût servi d'intensifier au-delà des besoins de la consommation locale la production agricole, si l'on ne possédait pas les moyens de la transporter? Ce qui s'est passé récemment dans la Province Orientale avec le coton est, à cet égard, suffisamment significatif.

Mais les temps sont changés.

Il faut un programme précis et complet d'organisation. Nous l'apportons: c'est M. Leplae qui l'a rédigé; il y a mis tous ses soins et sa haute compétence. Nous n'entendons évidemment pas l'imposer *ne varietur*; nous souhaitons seulement qu'il soit pris en considération par les Pouvoirs Publics. Les particuliers peuvent en tirer leur profit aussi.

Il faut apprécier à leur juste mesure les possibilités agricoles du Congo Belge. On les exagère parfois; les propagandistes de l'œuvre coloniale, dans leur belle ardeur et leur enthousiasme méritoire, vont parfois trop loin.

Plusieurs facteurs limitent, certains, *d'une manière permanente*, d'autres, *temporairement*, les possibilités:

a) Le climat du Congo: il est pour l'agriculture un des meilleurs de l'Afrique, tout au moins dans la région de l'Equateur, parce qu'il y pleut régulièrement; mais il ne vaut, ni le climat des Indes, ni celui de la Malaisie, ni celui d'autres régions tropicales;

b) Le sol congolais: il est plutôt pauvre et sablonneux. Il demande une culture prudente et soignée;

c) Les indigènes: ils n'ont pas encore la formation nécessaire. C'est une main-d'œuvre assez fruste;

d) L'inexpérience des Belges en matière d'agriculture tropicale: ce fut une des causes des nombreux insuccès qu'on a eu à enregistrer et qui ont fait tant de tort à la réputation du Congo;

e) Les transports: la situation géographique du Congo belge, et spécialement de la zone la plus favorable aux cultures d'exportation, grève les produits agricoles de la Colonie de transports longs et coûteux.

Malgré ces circonstances défavorables, qu'une bonne politique et une bonne culture peuvent faire disparaître ou atténuer, les possibilités agricoles du Congo sont considérables. Les raisons pour lesquelles certaines cultures n'offrent aucun avenir sérieux au Congo Belge sont différentes selon les espèces. Les unes doivent être éliminées, parce qu'elles exigent des terres très riches qu'on ne trouve pas (cannes à sucre, jute) ou des terres assez riches situées tout près d'un port d'embarquement dans une région irrigable, ou recevant des pluies régulières (bananes). Les autres pourraient se contenter de la terre congolaise, mais demandent plus de pluies que n'en reçoit l'Afrique (gutta-percha, balata). D'autres se vendent à si bon marché en Europe qu'elles ne peuvent franchir économiquement l'énorme distance séparant le producteur congolais du consommateur belge (riz). Certaines cultures exigent des soins trop minutieux (vanille) ou bien présument des populations nombreuses avec de multiples attelages (riz indigène). D'autres, enfin, entrent en production si tardivement que leur plantation ne sourit guère aux capitalistes (muscadiers).

Ces raisons, et d'autres, entraînent bien des limitations; finalement, il ne reste qu'un petit nombre de plantations présentant réellement un intérêt immédiat ou prochain. Elles suffisent largement d'ailleurs pour développer considérablement l'agriculture de la Colonie.

Ce qui frappe dans le plan de politique agricole établi par M. Leplae, c'est son caractère réaliste. M. Leplae ne tranche pas *ex professo* la question de savoir si le développement agricole du Congo doit se faire par les indigènes ou par les colons. Il circule à ce sujet des thèses opposées dont le caractère excessif saute aux yeux. Mais il résulte de l'étude de M. Leplae que, pour celui-ci, l'agriculture au Congo est un domaine où peuvent utilement et efficacement s'exercer aussi bien l'activité des indigènes que celle des colons, à condition que chacune ait son cadre et un but approprié.

Les exploitations agricoles peuvent être organisées:

1° En vue du ravitaillement des indigènes, et des Européens habitant la Colonie;

2° En vue de l'exportation régulière des produits, bruts ou fabri-

qués, demandés par l'industrie et le commerce belge ou étranger. C'est à ce point de vue surtout que nous sommes peu avancés.

Dans la première catégorie, il faut envisager à part les cultures, l'élevage, et la transformation des produits, selon que ces occupations rentrent dans le champ d'activité des Européens ou des indigènes.

M. Leplae détermine ces distinctions avec précision.

Les cultures qui conviennent aux indigènes sont surtout les cultures vivrières : manioc, patates douces, maïs, sorgho, bananes, oléagineux, légumes et fruits divers.

Quant aux cultures pour Européens, elles comprennent également les cultures vivrières. Mais il faut observer que l'Européen ne peut guère s'en occuper que si les produits se vendent à un prix relativement élevé ou si l'exploitation comprend une grande étendue de terres fertiles, dans une région où le travail peut se faire au moyen d'animaux de trait.

Dans la seconde catégorie, c'est-à-dire celle des exploitations agricoles organisées en vue de l'exportation, la même distinction s'impose. Il y a des cultures qui conviennent aux indigènes : coton, riz, kapok, huile, tabac. Actuellement, la culture du coton est la seule qui puisse donner lieu à une grande exportation.

On ne peut compter sur l'élevage en vue de l'exportation lointaine.

Les grandes cultures tropicales qui se recommandent spécialement aux colons belges sont : le caféier, l'hévéa, le cacaoyer, le palmier élaïs, le sisal, la vanille, le tabac.

Les colons pourraient exporter des produits fabriqués ou semi-fabriqués : savons, alcools, parfums.

M. Leplae montre, avec chiffres et en s'appuyant sur les résultats déjà acquis, que la culture des produits conseillés peut être fort rémunératrice.

Les terrains les plus favorables pour des cultures de ce genre, se trouvent le long du fleuve entre Lukolela, Stanleyville et Ponthierville, c'est-à-dire dans la zone équatoriale proprement dite. Cette région possède le climat le plus approprié.

Cette partie de la Colonie n'est pas très étendue. Les terres qui s'y trouvent ont donc une valeur considérable.

Aussi le Gouvernement ne doit-il en disposer qu'avec prudence

et circonspection. L'étendue des concessions accordées jusque maintenant est trop considérable.

Après avoir établi ces distinctions fondamentales, M. Leplae entre dans le détail du programme de réalisation. Il montre que ce programme doit varier suivant les différents domaines où doit s'exercer l'activité agricole.

Quatre grands problèmes ont retenu son attention :

1° Le ravitaillement des indigènes, habitant les villages, et formant le gros de la population du Congo Belge ; elle est estimée à 10 millions d'âmes ;

2° Le ravitaillement des centres, villes, mines, chantiers de construction de voies ferrées, usines d'huile de palme, etc.

Le total de ces ouvriers salariés n'atteint, ou ne dépasse pas, 200,000, soit un cinquantième de la population totale présumée ; ces indigènes ne cultivent plus les aliments nécessaires à leur subsistance, ou n'en cultivent qu'une partie. Le ravitaillement de ces 200,000 hommes doit donc être assuré, en totalité ou en grande partie, et au prix de grosses dépenses et de réelles difficultés, par les autres classes de la population. Mais il est évidemment indiqué de réduire au minimum possible, par le renvoi des désœuvrés et par l'emploi des machines modernes, le nombre d'hommes qui doivent être ainsi alimentés. Partout où la chose peut se faire, ces ouvriers devront établir des cultures vivrières et suffire à leur ravitaillement personnel ;

3° La culture des produits exportables, pratiquée en vue de fournir des matières premières à l'industrie belge et aussi en vue de maintenir et d'intensifier au Congo un important commerce d'exportation ;

4° L'établissement au Congo de nombreux colons belges, administrant des exploitations agricoles, des fermes, ou des plantations, ou dirigeant les usines qui transformeront les produits de l'agriculture ou de l'élevage.

Ces problèmes énumérés, M. Leplae ajoute très opportunément :

« *Ces deux derniers buts sont considérés en Belgique, à très juste titre, comme* » *étant d'une très grande importance au point de vue national.*

» *Si le Congo ne produisait pas des matières que notre industrie doit acheter* » *actuellement à l'étranger, au grand désavantage de notre balance économique ;* » *s'il n'offrait pas à nos jeunes gens la possibilité de se créer, par l'agricul-*

» *ture, des situations indépendantes, les avantages de la possession de la Colonie*
» *seraient plus théoriques que réels; d'autant plus que l'étranger s'emparerait*
» *certainement tôt ou tard des marchandises et des places que les Belges auraient*
» *dédaignées ou dont une politique coloniale mal comprise les aurait écartés.* »

Vient ensuite, pour chacun des problèmes énumérés, l'exposé des moyens que l'expérience acquise jusqu'ici dans la Colonie nous indique comme indispensables ou fort utiles.

A ce sujet, surtout, nous conseillons de recourir au texte même du rapporteur; bornons-nous ici à trois observations :

1° Un des buts assignés à l'activité agricole des indigènes est de produire les aliments nécessaires à leur subsistance. Indépendamment du problème de technique agricole, se pose un problème d'organisation. Des régions produisent ou peuvent produire en surplus de leurs besoins. D'autres sont en déficit, d'où les famines qui y sévissent périodiquement. Une répartition judicieuse est nécessaire et cela suppose un service approprié, soit public, soit privé.

2° Dans certaines régions, les bonnes terres ne sont pas très abondantes; cela ne facilite pas l'établissement méthodique des colons blancs. On a constaté qu'en dehors de la région décrite plus haut par M. Leplae, où la terre est uniformément d'une valeur suffisante, les bonnes terres sont enclavées dans de mauvaises. En conséquence, il est difficile d'organiser ces régions en vue d'une vaste exploitation agricole. On ne peut créer pour un ou deux colons isolés les routes, les postes et les services que réclame une exploitation agricole rationnelle.

Devant cette situation, la première chose qui s'impose, c'est de faire, tout au moins dans les régions visées en second lieu, un inventaire précis des bonnes terres, des les équiper suivant leurs possibilités économiques, et de les mettre en vente ou en location.

Ici des précautions sont à prendre. Il faut ménager l'avenir. Le Canada s'est acquis des ressources prodigieuses grâce à un lotissement heureusement calculé. Le principe est celui-ci : à côté d'un terrain cédé, un terrain est réservé au Gouvernement. Au bout de quelques années ces terrains réservés acquièrent une plus-value énorme. Il est peut-être des régions (Kilo, Kivu, zone équatoriale) où quelque chose d'analogue pourrait être fait.

L'installation d'agriculteurs blancs ne doit pas être envisagée du seul point de vue économique. Il y a des régions où cette installation

présente un grand intérêt politique. Il s'agit des régions où il faut lutter contre l'influence étrangère. Il conviendra d'y attirer les colons, même si la quotité de bonnes terres ne permet pas l'installation en groupe. Cela entraînera un surcroît de dépenses; mais nécessité fait loi.

3° Il suffit de lire le programme de M. Leplae, pour se rendre compte de ce que l'organisation agricole de la Colonie et surtout la colonisation belge, exigent des dépenses considérables. Il faut s'y résigner si l'on veut arriver à des résultats appréciables. Cette considération des dépenses ne doit pas effrayer. L'exemple d'autres colonies est là pour témoigner que l'argent placé dans l'agriculture est de l'argent bien placé. L'opinion publique belge est en état de se prêter à de vastes opérations financières en vue du but qui est ici défini.

On ne doit donc pas craindre de saisir le Parlement de demandes de crédits nécessaires. Ceux qui aiment notre Colonie ne cesseront d'être inquiets sur son avenir que lorsqu'une loi aura accordé au gouvernement colonial les ressources indispensables pour compléter l'organisation agricole. Ce qui s'est réalisé par la loi du 21 août 1921, relativement aux travaux publics, doit se renouveler pour l'agriculture. Cela suppose un plan d'ensemble où l'on saura voir grand (1).

B. — EXPLOITATIONS FORESTIERES.

La forêt du centre du Congo est la plus grande forêt de l'Afrique. Elle couvre une superficie approximative de 98,500,000 hectares; elle

(1) Dans cet ordre d'idées, il est opportun d'indiquer ce qu'ont fait d'autres nations. Le budget fédéral de l'Australie pour 1924, qui vient d'être déposé au Parlement, prévoit une somme de 500,000 £ destinée à couvrir les frais de transport des émigrants Anglais. De plus, le *commonwealth* se propose de lancer un emprunt de 5,000,000 de £ pour mettre à même les états fédéraux de multiplier les établissements d'émigrants agricoles. Dans l'Australie Occidentale, la banque agricole de l'Etat fait aux colons des avances successives jusqu'à concurrence de 2,000 £. Les avances totales, faites par cet organisme officiel de crédit, s'élèvent, à l'heure actuelle, à 7,000,000 de £. Par l'*empire settlemen act* du 31 mai 1922, l'Angleterre s'est engagée à consacrer à l'émigration dans les colonies et dominions la somme de 1,500,000 £ la première année et 3,000,000 de £ chacune des quatorze années suivantes.

s'étend depuis le fleuve Congo, aux environs de Lukolela, jusque sur les pentes du Ruwenzori.

La petite forêt du Mayumbe est de dimensions comparativement très réduites. La forêt sèche du Katanga couvre une surface considérable, mais présente un caractère spécial, c'est une forêt de taillis et de haute futaie de croissance lente, périodiquement parcourue par l'incendie.

Ces forêts, dont la superficie totale couvre près de 130,000,000 d'hectares, offrent-elles à la Colonie, au point de vue économique, des ressources qui méritent de retenir l'attention?

M. Mahieu a étudié le sujet avec une connaissance approfondie de ces matières. M. Mahieu se montre très optimiste.

Les prix élevés des bois sur les marchés européens, l'augmentation constante de cette matière, l'avantage d'une main-d'œuvre peu coûteuse par suite de la dépréciation de notre monnaie; tout se réunit, selon lui, pour rendre possible et fructueuse, à l'heure actuelle, une exploitation qui eût paru fort aléatoire avant la guerre. Une fois que cette exploitation sera en marche et qu'elle aura pu amortir ses frais d'installation et de mise en train, que la clientèle sera créée et que le public sera accoutumé à l'emploi de bois pour lesquels il éprouvait une certaine méfiance nul doute que cette industrie perdurerait même si les conditions de ce commerce changaient en sa défaveur. Il suffira alors, comme pour les autres produits agricoles congolais : huile de palme, noix palmistes, cacao, café, caoutchouc, etc., de s'adapter aux circonstances en réduisant les frais d'exploitation, de transport, etc., et en se contentant de bénéfices moindres. On doit d'ailleurs compter que, d'ici là, des industries diverses greffées sur l'utilisation des bois fourniront, soit à l'industrie locale, soit au commerce d'exportation, des produits dont la vente ajoutera à l'exploitation principale des ressources qui assureront à celle-ci des possibilités de continuité.

Il va de soi que, comme pour toute entreprise, celle qui nous occupe doit être attaquée d'abord par son côté favorable, c'est-à-dire qu'il faut se borner d'abord à tirer parti des forêts dont l'exploitation entraîne moins de frais de transport, c'est-à-dire, en premier lieu, des forêts qui se trouvent dans le Bas-Congo, puis, ensuite, de celles qui sont situées le long des chemins de fer ou des cours d'eau navigables ou même flottables.

Nos belles forêts situées dans de moins bonnes conditions seront, à leur tour, exploitées quand la réalisation de notre programme de

création de voies de navigation aura atteint un certain degré. D'autre part, il est bien évident que, par suite de la composition hétérogène de nos peuplements forestiers, on augmenterait considérablement les frais d'exploitation si l'on se bornait à utiliser quelques essences seulement. C'est ce qui s'est passé jusqu'à ce jour dans les colonies françaises de la côte occidentale d'Afrique, où l'on s'aperçoit actuellement qu'un tel système n'est pas durable : la production est faible et par suite très coûteuse.

C'est pourquoi M. Mahieu préconise d'enlever tout le boisé, d'exporter tout ce qui est utilisable en Europe et de tirer parti du restant pour des usages locaux ou pour en récupérer, par la distillation, des sous-produits tels que : charbon de bois, goudrons, esprit de bois, etc., dont la vente est actuellement assurée dans les meilleures conditions.

Outre que cette manière de procéder augmentera considérablement les bénéfices elle donnera un sol libre et riche en humus, sur lequel on pourra créer des plantations à rendement peu éloigné, telles que celles de palmiers à huile, de café, de cacao, etc., ou planter des forêts homogènes ne comprenant que des essences de valeur telle que leur exploitation sera toujours rémunératrice.

Ce genre d'exploitation supprime toute crainte de voir diminuer la densité des forêts congolaises puisque la réarborisation marchera de pair avec le déboisement.

Il est évident qu'une opération industrielle du genre de celle qui nous occupe devra être exécutée dans des conditions de nature à inspirer confiance aux acheteurs, c'est-à-dire qu'on n'enverra en Europe que des bois sains et bien conditionnés et qu'on ne les mettra dans le commerce que dans un état de siccité telle qu'elle garantisse les clients contre tout mécompte éventuel résultant de déformation ou de non-conservation des bois.

Certains, cependant, ont de la peine à se rallier au bel optimisme de notre savant rapporteur.

Dans les circonstances présentes, selon ceux-ci, les bois congolais, en dehors des essence rares ou d'une valeur correspondant au moins à celle du beau chêne, ne peuvent supporter, sur les marchés d'Europe, la concurrence avec les bois du nord, du centre de l'Europe et même d'Amérique, malgré les tarifs dégressifs de transport, ou les exonérations douanières qui pourraient intervenir.

Ils estiment cependant à sa juste valeur la possibilité de trouver au Congo le bois nécessaire aux divers besoins intérieurs.

Mais, actuellement, à certains endroits de la Colonie, il est encore plus avantageux d'utiliser le bois d'importation que le bois indigène. Avec le temps, aidé par une bonne organisation de transports, le bois du Congo pourra avoir comme débouchés l'Afrique du Sud et l'Afrique Orientale, qui n'ont pas ou peu de forêts.

On ne peut invoquer contre ces conclusions l'exemple de certaines colonies du Golfe de Guinée. Celles-ci exploitent des bois en quantité appréciable, mais tous ces bois exportés proviennent de forêts qui sont à la côte ; de plus on a affirmé que cette exportation ne se faisait pas sans un concours financier très onéreux des gouvernements qui veulent tenter une expérience dans un but national.

Ces divergences de vues appellent une observation : c'est que le problème de l'exploitation de nos forêts est assez complexe et grave pour exiger une étude méthodique ; seul le Gouvernement a les moyens de la poursuivre dans des conditions voulues.

Une question connexe à celle de l'exploitation des forêts, mais très importante au point de vue de l'avenir de la Colonie, a été soulevée au cours de notre étude.

Il s'agit de savoir si l'exploitation des forêts, dans un but économique, ne risque pas de diminuer la densité de la forêt au point de bouleverser le régime climatérique du Congo.

Des divergences de vue se sont encore manifestées à cet égard.

Résumons les idées en présence.

Voici l'opinion de M. Leplae :

D'après les renseignements recueillis par le Service de l'Agriculture, l'étendue totale des forêts et galeries forestières du Congo belge est d'environ 130,000,000 d'hectares. Elle se compose comme suit :

Grande forêt équatoriale	98,568,000	hectares.
Forêt du Mayumbe	616,050	»
Galeries forestières du Kasaï-Sankuru . .	616,000	»
Galeries forestières du Bas et Moyen-Congo	73,926	»
Galeries forestières de l'Uélé	147,852	»
Forêt sèche ou Savane boisée du Katanga	29,570,400	»
Total . . .	129,592,228	hectares.

La superficie du Congo étant de 250,000,000 d'hectares, la surface boisée atteint 52 p. c. de l'étendue totale.

Le relevé ci-dessus n'est qu'approximatif, mais il permet d'apprécier la grandeur du domaine forestier de la Colonie. La grande forêt équatoriale couvre, à elle seule, une surface 32 fois plus grande que celle de la Belgique. La forêt du Mayumbe, si petite qu'elle se voit à peine sur la carte de la Colonie, dépasse de 100,000 hectares l'étendue totale de toutes les forêts de Belgique. La forêt sèche du Katanga mesure 10 fois la superficie de la Belgique.

A part la forêt du Katanga, où l'exploitation de bois pour les mines et le chemin de fer a quelque peu entamé les réserves, les forêts congolaises sont intactes. Lorsqu'on essaie de porter sur une carte du Congo, même sur une carte à grande échelle, les surfaces forestières déboisées par les coupes de bois d'œuvre ou de chauffage, ces surfaces sont presque imperceptibles.

Il est vrai que les défrichements exécutés par les indigènes, dans les forêts équatoriales et dans la forêt du Katanga, entament chaque année une superficie notable.

Cependant, ni les abatages restreints faits par les blancs, ni les défrichements indigènes, ne peuvent créer, dans les forêts congolaises, un déboisement susceptible d'influer sur le climat de la Colonie. En effet, dans toute la zone équatoriale jusqu'à la latitude de Nyangwe (Maniéma), la régularité des pluies provoque la reconstitution de la forêt aussitôt que l'indigène cesse de cultiver le sol.

Les arbres qui poussent spontanément dans ces défrichements ne sont pas de la même qualité que les anciens, mais ils forment cependant un peuplement serré qui grandit rapidement et remplit, au point de vue du climat, *le même rôle que la forêt primitive.* Cette repousse des arbres se constate même au Katanga où les conditions, toutefois, sont moins favorables que dans le centre de la Colonie, par suite de la durée de la saison sèche (6 mois sans pluie).

On a prétendu que les forêts congolaises sont en régression, c'est-à-dire que leur superficie diminue graduellement par suite des défrichements, de l'incendie des herbes, etc. Cette régression a été affirmée mais non démontrée, tout au moins pour ce qui concerne l'époque moderne. La population du Congo n'a pas augmenté, bien au contraire. Les méthodes agricoles sont restées les mêmes : défrichements forestiers annuels, incendie annuel des herbes. Rien n'est venu modifier la situation, sauf sur des surfaces si petites qu'elles

sont négligeables. Si les méthodes indigènes pouvaient détruire la forêt, elles l'auraient détruite depuis des siècles. En fait, partout où l'humidité du sol et le régime des pluies favorisent la croissance des arbres, il s'établit une végétation forestière, et celle-ci repousse dès que le sol est abandonné à lui-même.

D'autre part, on ne peut songer à interdire ou limiter actuellement les défrichements des indigènes.

En résumé, la forêt n'est ni en régression, ni en danger, et il n'est nullement opportun de recourir immédiatement à une réglementation forestière sévère qui entraverait les débuts de l'utilisation des bois congolais, et entraînerait, pour l'Etat, des dépenses qui seront bien plus utilement consacrées à des nécessités urgentes, telles que le développement de l'agriculture.

M. De Wildeman, le savant Directeur du Jardin Botanique de l'Etat, qui voulut bien nous prêter, dans toute cette étude, le précieux concours de sa compétence, est d'un avis opposé.

Il estime que la forêt congolaise est en régression. Il a apporté à l'appui de son affirmation l'avis de M. Delevoy, sous-inspecteur des eaux et forêts. Celui-ci chargé d'une mission forestière au Katanga a poussé, à son retour, un cri d'alarme (1).

(1) Au récent congrès des forestiers de Belgique du 1er juillet 1923, M. Delevoy a déposé, sur ce sujet, les conclusions ainsi formulées.

« 1o *L'importance des massifs boisés est au moins aussi grande pour les* » *régions tropicales que pour les régions tempérées, tant au point de vue écono-* » *mique qu'au point de vue des services indirects;*

» 2o *Les forêts coloniales ne sont pas inépuisables; elles sont en moyenne* » *moins riches qu'on pourrait le croire et sont particulièrement sensibles aux* » *multiples causes de destruction qui agissent dans un milieu où les ennemis* » *naturels et la lutte pour l'existence entravent le dévelopement de la végétation* » *ligneuse; d'ailleurs, en dehors des régions couvertes de forêts de type équa-* » *torial, l'activité de la végétation des essences est plutôt réduite;*

» 3o *Parmi les causes d'appauvrissement et de destruction des forêts colo-* » *niales, il faut citer les cultures temporaires des indigènes, le feu, les exploita-* » *tions outrancières exécutées sans méthode et sans souci de l'avenir;*

» 4o *Le forêts ainsi défrichées ou exploitées ne se reconstituent que lentement* » *et même sont souvent remplacées par des formations sans valeur, tant au point* » *de vue économique qu'au point de vue des services indirects;*

» 5o *Il importe donc que les autorités responsables prennent des mesures, non* » *seulement pour percevoir les redevances sur les coupes de bois, mais pour* » *assurer la pérennité des massifs forestiers dont nous ne pouvons être qu'usu-*

Quant à M. De Wildeman, il déposa les propositions suivantes, qui résument sa thèse :

« 1° Il faut poser juridiquement le principe de la domanialité de la forêt. M. Hugues (1) a donné les raisons de cette domanialité et les conclusions à en tirer.

» 2° La forêt doit se trouver sous la dépendance d'un organisme gouvernemental — Service forestier étendu — qui seul peut, avec la pérennité nécessaire, gérer un patrimoine aussi instable.

» 3° Le Service forestier doit être le juge de tout accord de concessions forestières pour l'octroi desquelles la plus grande prudence est exigible.

» 4° Le Service forestier doit réglementer le reboisement qu'il est impossible de demander à une initiative privée, ou d'exiger d'elle.

» 5° La protection des forêts et le reboisement sont nécessaires dans toute colonie tropicale, et en particulier au Congo; les forestiers tropicaux estiment qu'il faut, pour le maintien de la valeur du sol et du climat: une couverture forestière de 40 p. c. Cette proportion de forêt n'existe plus au Congo, pris dans son ensemble, la forêt y est *indiscutablement* en régression. »

Entre ces thèses nous ne prenons pas parti, mais nous avons retenu de la discussion que la question est grave, que la conservation d'une des grandes richesses et, peut-être, du climat de la colonie y est

» *fruitiers. Il faut que l'Etat conserve la haute main sur toutes les forêts colo-*
» *niales, qu'il organise dse services spéciaux nécessaires à leur étude et à leur*
» *administration, et qu'il donne à ces services spéciaux le pouvoirs et l'autorité*
» *indispensables pour agir énergiquement et remplir leurs fonctons comme le*
» *commandent les circonstances, à l'abri des influences politiques et des intérêts*
» particuliers plus ou moins justifiés;

» 6° *Il importe, pour l'avenir de la Colonie, que l'on prenne, dès à présent,*
» *les mesures adéquates, car la destruction va s'intensifiant avec l'occupation.*

» *Que les coloniaux forment donc des sections forestières et que les forestiers*
» *forment des sections coloniales et mettent tout en œuvre pour obtenir des pou-*
» *voirs l'organisation indispensable à la conservation et à l'utilisation rationnelle*
» *d'une des richesses de la Colonie qui ne sera permanente que si on lui accorde*
» *la protection qu'elle réclame.*

(*Société Centrale Forestière de la Belgique. Congrès du* 1er *juillet* 1923. *Extrait du compte-rendu, pp.* 39-40.)

(1) Principes de Législation domaniale applicables à l'Afrique Occidentale Française. Gouvernement de l'Afrique Occidentale. Gorée 1919.

engagée, et dès lors, le problème doit fixer l'attention des pouvoirs publics.

Une des causes de la difficulté d'exploitation avec profit des forêts congolaises réside dans la diversité des essences. L'homogénéité des essences simplifierait évidemment l'exploitation. Le principe doit être retenu. Quand on aura pourvu au plus pressé, il sera de bonne politique de créer des forêts d'essences homogènes. Le gouvernement hollandais en a fait l'expérience aux Indes il y a soixante ans. Les sacrifices qu'il s'est imposés alors sont récompensés à présent.

Des coloniaux ont souri à cette pensée de faire des plantations au Congo, et d'escompter des résultats qui doivent se réaliser dans cinquante ou soixante ans. Ce ne sont pas là, cependant, des échéances si éloignées!... En tout cas, elles ne comptent pas pour le Gouvernement, qui doit se préoccuper de l'avenir. Son devoir est d'en tenir compte.

C. — EXPLOITATION DES PRODUITS DE CUEILLETTE.

Dans l'étude qu'il a bien voulu nous donner sur ce sujet et où l'on admirera la concision du style et l'art de dégager les principes fondamentaux, M. Tilmant, s'exprime comme suit :

« La récolte des produits de cueillette constitue le premier stade de l'exploitation commerciale des pays neufs. Elle consiste dans l'achat, aux indigènes, des produits bruts, ou sommairement préparés, végétaux ou animaux, provenant spécialement des forêts et aussi de la chasse. »

Les produits qui alimentent le commerce de cueillette consistent actuellement, ou ont consisté, en caoutchouc, ivoire, noix palmistes et huile de palme, arachides, sésame, raffia, peaux, gomme copal, etc.

On ne peut dire que chacun de ces produits ait une valeur intrinsèque suffisante pour permettre une exploitation rémunératrice. La valeur commerciale de tous ces produits dépend de facteurs divers : la concentration dans une région, l'abondance de la main-dœuvre, les facilités de transport, etc.

Quoiqu'il en soit, l'exploitation des produits de cueillette est soumise, du fait notamment des changes, à des fluctuations qui rendent précaires ses résultats rémunérateurs. M. Tilmant le montre claire-

ment. Il faut insister sur une des causes qu'il indique et qui est la grande variation des prix.

Dans les tableaux qui figurent en annexes du rapport de M. Tilmant, on observera qu'en 1921 le plus haut cours des noix palmistes a été de 245 francs et le plus bas 100 francs par 100 kg. Avec des écarts pareils il est difficile de considérer ce commerce comme de tout repos.

Néanmoins, l'exploitation des produits de cueillette vit; elle se développe; en ce moment elle est une des formes les plus agissantes de l'activité économique dans notre colonie comme dans la plupart des colonies équatoriales. C'est qu'elle est, dans l'état actuel des choses, un facteur essentiel de la vie économique. Elle alimente le commerce en fournissant aux indigènes la monnaie qui est nécessaire à leurs impôts et à leurs achats. Aussi la récolte des produits de cueillette se fait-elle même quand, prise isolément, elle laisse un déficit, lequel est neutralisé soit par le bénéfice réalisé sur la vente des objets que les noirs obtiennent en contre-partie de l'argent provenant de la vente de leurs produits, soit parce que certaines transformations sur place de ces produits « pauvres » leur donnent sur les marchés une valeur qui couvre le déficit initial.

L'exploitation des produits de cueillette est donc une branche du commerce avec les indigènes. Celui qui veut y réussir, devra réunir les qualités générales du commerçant et mettre en œuvre les moyens d'action du commerce.

On a beaucoup agité la question de savoir si la cueillette devait être encouragée et si elle ne contrarait pas le développement de l'agriculture.

La lecture du mémoire de M. Tilmant ne peut laisser aucun doute à cet égard. Il n'y a aucune opposition entre les intérêts de la cueillette et ceux de l'agriculture. La cueillette n'est évidemment pas une forme de l'activité coloniale à préconiser comme un idéal. L'agriculture lui est supérieure dans ses méthodes et dans ses résultats; mais avant que l'agriculture d'exportation puisse être en plein rendement, combien de temp s'écoulera encore? Or, en attendant, c'est la cueillette qui procure la plus grosse partie du tonnage à notre exportation par la voie du fleuve; elle alimente aussi les ressources financières, directes ou indirectes, de l'Etat. Il est dès lors indiqué que le Gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour que l'Etat,

l'indigène et les capitalistes retirent des transactions en produits de cueillette le maximum d'avantages.

M. Tilmant ramène ces mesures à quelques principes généraux qui, pour être ceux qu'indique le simple bon sens, doivent, néanmoins, être rappelés. Il est si opportun d'avoir en toute matière des idées claires!

« Ces mesures, dit-il, sont identiques à celles que requièrent le transport et la vente des produits de la culture et de l'industrie.

» Elles devraient viser, semble-t-il, principalement à :

» 1° Assurer le *bon marché* des produits en évitant, *à la source,* les charges qui ne sont pas absolument indispensables.

» 2° Garantir des *transports* faciles, rapides, à l'abri du vol et des avaries, et des tarifs qui ne grèvent pas le prix de revient, au-delà de ce que permettent les prix, extrêmement variables, sur les marchés mondiaux.

» 3° Laisser le maximum de *liberté* aux commerçants et aux indigènes pour débattre le prix des produits. Pas de marchés officiels, ou seulement en plein accord avec le commerce. »

On a beaucoup insisté dans la discussion sur l'importance du 3°.

Une règlementation outrancière des transactions énerve généralement le commerce et aboutit souvent à des conséquences opposées à celles qu'on en attend. Il faut avoir foi dans la liberté; les marchés officiels et obligatoires, la fixation de prix minima sont la négation et le contre-pied absolu de la liberté. Sans doute, des variations de prix consécutives à l'état du marché déroutent les indigènes, elles facilitent les pratiques doleuses; mais la fixation des prix maxima ne prête pas moins aux abus; les grandes firmes s'y tiennent seules, car la non-observation éventuelle des prescriptions légales profiterait à leurs agents et non à elles, qui ne pourraient avoir deux comptabilités, une réelle et une fictive. Cette considération n'est pas applicable au commerçant privé et au trafiquant étranger.

L'éducation du noir remédiera aux difficultés du moment. On doit arriver à lui faire comprendre, ne fût-ce qu'empiriquement, les répercussions locales provenant des cours sur les marchés européens.

Une initiative qui ajouterait à la régularité du commerce de cueillette, c'est l'introduction de mesures-types à utiliser dans les transactions avec les indigènes.

Dans certaines régions on fait usage de paniers d'une grandeur

déterminée et contenant un nombre connu de kilos. Les indigènes peuvent ainsi évaluer eux-mêmes le poids des marchandises qu'ils vendent.

Dans le même ordre d'idées, on a préconisé l'installation, sur les marchés publics, d'une balance mise gratuitement à la disposition de tous.

Si nous relevons ces détails c'est pour avoir l'occasion de rappeler une règle essentielle à la prospérité du commerce, à savoir la pratique de l'honnêteté. Elle est un gage de succès dans les pays neufs plus encore, peut-être, que dans les autres.

Dans la politique qu'il préconise, si M. Tilmant n'a pas envisagé les moyens d'organisation qui s'imposent aux commerçants eux-mêmes, c'est parce que cet aspect du problème relève plutôt de la question que nous traitons plus loin.

Indiquons seulement que les commerçants doivent veiller à réduire leurs frais généraux. Ce résultat peut être atteint, notamment par l'association, par l'emploi de capitas noirs.

L'Etat, de son côté, doit prendre garde qu'une législation trop souvent encombrante et paperassière, ne vienne aggraver les charges indirectes du commerce et en rende la pratique si dispendieuse que celui-ci ne devienne plus possible que pour les colporteurs trop souvent étrangers, qui se soustraient, en fait, à toute réglementation.

D. — EXPLOITATION DES RICHESSES MINERALES.

Dans son rapport (Annexe IV), M. Robert, qui est un des géologues les plus compétents du Congo, commence par faire un inventaire très précis de nos richesses minières, puis il tire une conclusion de principe qu'il faut citer textuellement parce qu'elle domine un des principaux domaines de l'économie coloniale :

« *Les caractères spéciaux du milieu physique constitué par les régions du* » *centre de la cuvette congolaise en font, sans doute possible, une colonie d'ex-* » *ploitation au développement orienté surtout vers une grande production de* » *richesses végétales. La fertilité du sol de cette région, les conditions climaté-* » *riques qui règnent dans cette zone imposent cette directive sans aucune ambi-* » *guité. Du reste, nous connaissons assez la région pour savoir qu'elle ne pourra* » *point devenir une région d'activité minière. Les conditions climatériques qu'on* » *y trouve font aussi que l'exploitation des richesses végétales devra y être*

» *effectuée par les populations noires tout simplement guidées par un nombre* » *restreint de blancs. Ce doit donc être une vaste « colonie d'exploitation » dont* » *la prospérité reposera sur le développement et l'activité des populations noires* » *guidées par des dirigeants blancs, l'activité de ce groupe humain, étant orientée* » *à peu près exclusivement vers la production des richesses végétales.*

» *Les facteurs qui constituent le milieu physique imposent aux régions péri-* » *phériques du bassin congolais, et tout spécialement aux zones du sud, du sud-* » *ouest et de l'est, des destinées, ainsi d'ailleurs que des voies pour la réalisa-* » *tion de leur développement, complètement différentes, de celles propres aux* » *zones centrales de la cuvette. Pour ces zones périphériques, les possibilités de* » *mise en valeur découlant des caractères physiques s'esquissent clairement. Les* » *mines y serviront de point d'appui au peuplement et aux voies ferrées. Ce sont* » *des territoires où s'implanteront et où pourront se développer plus ou moins* » *largement, par la suite, dans des conditions climatériques d'ailleurs propices,* » *des sociétés de race blanche, spécialement adaptées au milieu, et dont l'activité* » *principale sera à peu près uniquement orientée vers la mise en valeur des gîtes* » *métallifères.* »

Et le rapporteur conclut logiquement que ces constatations liminaires doivent dominer l'orientation de la politique économique applicable à des régions si différentes. La nature des choses appelle une partie de notre colonie à la vie agricole, une autre partie à la vie industrielle. Il en résulte que, pour la solution des grands problèmes généralement quelconques que l'Etat aura à résoudre, il devra tenir compte des nécessités locales et des ressources qu'il importera de mettre en valeur. La politique indigène, d'une part, et l'organisation de l'outillage économique, d'autre part, s'inspireront de ces considérations et veilleront à ne pas heurter, mais, bien au contraire, à aider le développement normal des régions, compte tenu des nécessités de fait consécutives aux éléments géographiques préexistants.

Pour agir en pleine connaissance de cause, il importerait, avant tout, de déterminer quelles sont les ressources minières économiquement exploitables. Il ne suffit pas de constater la présence de minerais riches et abondants pour estimer qu'une exploitation doit être commencée ; il faut aussi que des études précises établissent que ces minerais sont « commercialement » exploitables, c'est-à-dire que leur extraction comportera un bénéfice. La marge entre le prix de revient et le prix de vente est-elle favorable, et l'est-elle suffisamment pour attirer les capitaux ? Telle est la condition indispensable pour pouvoir, avec garantie de succès, lancer de vastes entreprises. Cette condition existe-elle pour les minerais du Congo ? La question fut posée à M. Robert ; il s'est refusé d'y répondre par une

déclaration de principe, parce que la solution dépend de trop de facteurs encore inconnus. Notre savant collaborateur s'est borné à nous donner en exemple le processus de l'exploitation minière au Katanga. Cet exposé est du plus haut intérêt, car il nous montre que l'exploitation des richesses minérales est, en soi, pleine de périls et que, pour y réussir, il faut, comme dans le cas de l'Union Minière, faire preuve d'énergie tenace et constante.

Force nous est, sous crainte de déflorer le travail de M. Robert, travail qui est reproduit plus loin, de ne pas multiplier ces citations malgré la tentation que nous en ayons. Tous les spécialistes liront avec profit et agrément ces notes d'une concision austère dont la puissance d'évocation ne pourrait être égalée par notre plume.

Résumons, cependant, en quelques mots cursifs, le thème général :

Une première période, période de tâtonnements et de recherches, marque l'évolution du Katanga, sous l'impulsion de l'Union Minière. Elle fut longue et difficile et plus d'une fois les promoteurs ont dû se demander si leur entreprise était viable.

Pendant cette période, les mines sont exploitées suivant des méthodes imparfaites ; on ne traite que les minerais très riches ; le combustible fait défaut ; la main-d'œuvre est rare ; les moyens de communications sont des plus sommaires et des plus dispendieux.

Mais, autour de cette activité naissante, des centres de peuplement se créent, se développent. La vie surgit d'un peu partout.

La construction et l'aménagement de voies de communication modernes sont jugées nécessaires. On équipe le pays, et on prépare le milieu d'une façon telle que toutes ses ressources peuvent bientôt être mises en œuvre.

Comme il faut nourrir tout ce monde attiré par les chantiers et les mines, l'industrie agricole vient se juxtaposer à l'exploitation minière. Le commerce suit. Ainsi, les différents facteurs de l'activité économique se réunissent et entrent en action.

Pendant ce temps, les ingénieurs continuent leurs recherches. Au traitement sommaire du début, dont on ne tarde pas à découvrir l'insuffisance, il faut substituer le traitement adéquat, celui qui requiert vraiment le minerai, celui qui assurera le succès de l'entreprise. Il ne fut pas facile à trouver. Mais des efforts tenaces arrachèrent finalement à la science son secret précieux. Ce traitement, c'est le procédé électrolytique, et ce sont les immenses réserves de forces hydrauliques que contient le Katanga qui en

permettent l'application. Déjà plusieurs « gîtes » sont exploitées, d'autres sont découverts et des mesures sont prises, ou vont être prises, pour les capter et les asservir à notre industrie. Les réserves potentielles seront domestiquées par nous et nous fourniront, inépuisablement, de quoi alimenter en force motrice tout l'outillage mécanique d'extraction et de transport. La mise en valeur de ces réserves hydrauliques délaissées jusqu'ici, marque l'ouverture d'une ère nouvelle pour le développement du Katanga.

Ainsi traités, nos minerais auront un rendement rémunérateur. L'avenir se couronne de promesses. L'exploitation du minerai de cuivre a pris une vaste extension; le traitement de l'étain est dans un stade moins avancé, mais donne des résultats appréciables. On peut entrevoir, au moins pour les besoins locaux, le traitement du minerai de fer.

Nous entrons dans la grande phase industrielle. Déjà nous pouvons prévoir que les besoins qui en résulteront amèneront par une évolution, qu'il appartient aux pouvoirs publics d'accentuer, une phase agricole, probablement de nature surtout pastorale, coexistante avec une phase de plein épanouissement des industries extractives. Les travailleurs fécondant la surface du sol nourriront ceux qui lui arrachent les richesses contenues dans ses flancs, et une heureuse harmonisation de tous les efforts, tout en satisfaisant aux besoins locaux essentiels, permettra à notre colonie de déverser toujours plus abondamment sur la métropole les ressources inépuisables de son sol généreux.

En économie politique comme en toute autre science, il faut se pencher sur l'histoire pour surprendre les secrets de l'avenir. Sans tomber dans les excès d'une certaine école sociologique, aux tendances matérialistes, qui voudrait voir une corrélation fatale entre la nature du sol et les mœurs des habitants, tout en reconnaissant et proclamant au contraire que les éléments moraux ont des retentissements profonds et peuvent libérer des circonstances physiques du milieu, il ne peut cependant être contesté, et il n'est contesté par personne, que la nature du sol, et ce qu'il récèle en ses entrailles, que le climat, la situation et mille autres modalités géographiques, ont une répercussion sérieuse et durable sur le genre de vie des habitants. Nous sommes, non pas esclaves, mais tributaires de la nature. Des phénomènes, d'ordre social et politique, s'étant déroulés dans une région similaire à celle que nous étudions, peuvent être présumés devoir se repro-

duire en grande partie chez nous. A cet égard, rappelons l'exemple de la Californie, qui offre de nombreux points de comparaison avec notre Katanga, et qui voit s'accentuer actuellement l'évolution vers une situation où les industries minières et agricoles floriront toutes deux.

Il faut tirer une conclusion de tout ceci. On ne peut dire, *a priori*, que toute substance minière, même d'une valeur intrinsèque considérable, est économiquement exploitable. Trop de facteurs entrent en jeu qu'il faut découvrir, et souvent vaincre. On y est souvent aidé par la vie économique qui s'établit aussitôt autour de toute industrie naissante et qui provoque la création des organes appropriés à cette activité, notamment les moyens de transport.

C'est aux particuliers à oser. Le développement économique de tout pays est dû à ces audaces. Mais les pouvoirs publics ont aussi leurs devoirs. Ils doivent favoriser les efforts des entreprises privées et leur donner toute l'assistance dont ils disposent. L'exemple du Katanga doit inspirer confiance. La sage politique qui y a été suivie, pourra se répéter. Des efforts concomitants et pleins de promesses se poursuivent ailleurs. L'avenir est encourageant.

E. — TRANSFORMATION SUR PLACE DES MATIERES PREMIERES.

Le développement économique du Congo fait surgir une question nouvelle qui ne manque pas de gravité. Elle n'est pas encore d'une actualité pressante; il convient cependant de l'envisager dès à présent.

Le Congo peut devenir, et deviendra certainement, un producteur important de matières premières; mais faut-il souhaiter que la transformation de ces matières premières se fasse sur place?

Il va de soi que nous ne posons pas la question quant aux produits pour lesquels un traitement sur place s'impose, en quelque sorte, par la nature des choses. Il en est ainsi pour les produits périssables, pour ceux qui sont déjà actuellement employés par l'industrie locale indigène évoluant dans le champ traditionnel de son activité, ainsi que pour ceux qui, à la suite d'une transformation facile, verraient leur valeur augmenter considérablement, par exemple par l'abandon d'un poids mort qui, sans cela, grèverait inutilement les frais de transport.

On voit de suite l'influence qu'aurait pour l'industrie métropolitaine le développement, dans le sens qui vient d'être indiqué, de l'activité économique du Congo.

On a toujours représenté la Colonie comme étant un débouché naturel et certain pour les produits de l'industrie nationale. Ce débouché se fermerait en grande partie le jour où le Congo fabriquerait lui-même, avec son coton, les cotonnades, avec son cuivre les mille objets du commerce courant, avec son fer les rails et le matériel de chemin de fer, les poutrelles pour les constructions et les ouvrages d'art, etc.

Bien plus, les industries de transformation chercheraient des marchés extérieurs, et l'on verrait alors les produits fabriqués au Congo entrer en concurrence avec les produits métropolitains.

Cette situation ne serait pas nouvelle. Elle existe dans l'empire britannique et elle y a fait surgir une des plus graves difficultés qui se présentent dans le fonctionnement de ce puissant organisme.

M. O. Collet nous a remis sur la question une courte note dont nous nous plaisons à reproduire les passages suivants :

« *La question :* « *Convient-il de favoriser la transformation sur place des* » *matières premières fournies par la Colonie* » *est des plus difficile à résoudre.* » Théoriquement, *elle doit être résolue par l'affirmative, toute colonie devant,* » *dans son intérêt propre, être économiquement aussi indépendante que possible* » *de l'extérieur,* même de la mère-patrie *dont elle peut être coupée par des* » *événements de guerre.*

» *D'autre part, l'intrusion des produits européens, le renversement de la* » *situation politique, l'évolution économique ont fait perdre à l'industrie indi-* » *gène la plupart de ses caractères originaux. (Faut-il nommer l'armurerie, la* » *sculpture sur bois, etc.) qui disparaissent. Il est, par conséquent, indispen-* » *sable d'introduire une technique supérieure.*

» *La question est de savoir si celle-ci ne doit pas se confiner aux besoins de* » *la consommation immédiate, domestique, pourrait-on dire, de la population, ou* » *si l'industrie doit s'étendre aux produits d'exportation, même à ceux que peut* » *employer l'ndustrie belge.*

» *La question n'est pas résolue, même dans les colonies plus avancées que la* » *nôtre, au point de vue économique, telles les Indes Néerlandaises. Une com-* » *mission nommée en septembre* 1915, *pour examiner* « la possibilité et l'advi- » sabilité de créer de nouvelles branches d'industrie, spécialement en ce qui » regarde la transformation des matières premières produites par l'Archipel » Indo-Néerlandais », *n'a pas encore déposé son rapport, bien que certaines* » *industries : fabrique de ciment, (production* 500,000 *barils), tanneries, pape-* » *teries, haut-fourneaux, fabriques de wagons (Stinnes), fabrique de conserves,* » *huileries, engrais chimiques, sans compter les industries militaires, aient déjà*

» *sous certains rapports rendu les Indes indépendantes de l'importation euro-*
» *péenne.*

» *L'Inde anglaise a résolu le problème avec ses grandes sociétés linières, de*
» *tissage, etc., mais il ne faut pas oublier que le stade de civilisation de la*
» *Péninsule hindoue, pour être encore primitif, ne remonte pas moins à une*
» *époque extrêmement reculée, antérieure à la civilisation romaine, et que c'est*
» *des Indes, que nous viennent les mots calicot, mousseline, etc., après que les*
» *produits ont été imités.*

» *Pratiquement au Congo la transformation des matières premières en pro-*
» *duits finis, ne se conçoit guère que pour les huiles (transformées en savon)*
» *et coton transformé en tissus. Mais ce ne sont pas les 4,000 tonnes de coton*
» *actuellement exportées qui permettraient à une industrie locale de créer les*
» *innombrables variétés et modèles que le commerce et la concurrence peuvent*
» *apporter au Congo.*

» *J'estime, en conséquence, que la question est encore prématurée et que ce*
» *qui intéresse surtout l'économie coloniale belge est la production des matières*
» *premières.* »

La question est-elle aussi prématurée que le croit notre distingué collaborateur ? Dans les colonies, les faits avancent rapidement, et le conflit envisagé surgira plus tôt qu'on ne le pense. Nous en avons même connu déjà comme un signe avant-coureur. A l'annonce que la Société cotonnière congolaise allait installer des tissages dans la région de l'Uélé, les fabricants de Gand se seraient émus et auraient demandé l'abandon du projet.

L'on dira peut-être que la question est oiseuse, car elle suppose que l'on pourrait empêcher l'activité économique de la colonie de se développer suivant une évolution naturelle.

Evidemment, le problème ne sera pas facile à résoudre, mais on peut prévoir des mesures qui ralentiraient tout au moins une évolution, dont le développement trop rapide pourrait causer à l'industrie et au commerce métropolitain un tort très grave.

Ces mesures nous ne les indiquerons pas, l'étude de la question n'ayant pas été poussée assez loin. Mais ne peut-on de prime abord envisager deux moyens principaux de concilier les intérêts en présence ? Le premier serait de voir les industriels, menacés par la concurrence congolaise, exercer au Congo même une partie de leur activité. Pourquoi les grands établissements industriels belges, ceux sur lesquels reposent surtout la prospérité du pays, n'auraient-ils pas, au Congo, des succursales usinant les produits affectés au marché colonial ?

Le deuxième moyen, que l'emploi du premier rendrait aisé, serait de répartir entre la colonie et la métropole la tâche de l'industrie. A la colonie reviendrait la production des matières premières et la fabrication des produits sommaires, comme les cotonnades ordinaires, les rails et poutrelles; à la métropole, où l'éducation professionnelle est plus facile et peut être poussée davantage, la fabrication des produits finis, tissus fins, machines, outillage perfectionné, etc.

CHAPITRE III.

DE L'IMPORTATION

Pendant longtemps, l'importation fut la branche principale du commerce colonial. Les importations dépassaient de beaucoup les exportations. La situation s'est renversée récemment en ce qui concerne la valeur tout au moins. (1) Il faut s'en réjouir. L'importation restera cependant toujours un élément important du commerce colonial, et, au point de vue métropolitain, on doit le souhaiter.

Ce souhait n'est pas en opposition avec les intérêts bien compris de la colonie. Sans doute, l'importance plus ou moins grande de l'exportation sera le criterium de la prospérité du Congo ; mais la colonie est loin encore de pouvoir produire elle-même tous les objets nécessaires à la consommation locale ; il y en a qu'elle ne produira jamais.

Les importations au Congo des produits de la grande industrie métallurgique augmentent tous les jours. Les grands travaux entrepris, ou à entreprendre, leur ouvrent un marché de plus en plus étendu.

Mais le commerce des objets de consommation à l'usage des indigènes est encore restreint. On s'en étonne parfois, et l'on accuse nos compatriotes de manquer, à cet égard, d'initiative et d'audace.

Ce reproche repose sur une notion fausse de la situation économique du Congo. Dans l'état actuel des choses, la capacité d'absorption des indigènes est extrêmement limitée. En dehors des centres européens, où le noir arrive déjà à gagner de gros salaires, l'indigène du Congo n'est pas riche. On peut même dire qu'il est

(1) Voir les statistiques *in-fine*.

pauvre. Un colonial averti a fait un calcul d'où il résulte qu'en période normale, pour la plupart des indigènes adultes, après le payement de leurs charges personnelles et fiscales, il reste à peine sur les ressources obtenues, souvent par un travail pénible d'une année, une somme de 100 francs. Aussi la première condition requise pour le développement de la branche du commerce ici envisagée est d'augmenter les ressources des indigènes. Il va sans dire que c'est là un résultat qui ne peut être réalisé artificiellement. Il sera la conséquence du développement économique du pays.

Le président de l'Association des Intérêts Coloniaux exposait cette vérité en une formule heureuse, quand il disait :

« L'importance des importations en ce qui concerne le commerce avec les indigènes est fonction des exportations, ce qui a fait dire à quelques-uns des membres du Congrès que le tarif des transports à la descente dominait toute la question commerciale. »

On voit par là, dans quelle erreur profonde versent certains administrateurs, quand ils s'abstiennent de pousser les indigènes au travail et de les initier à une activité plus rémunératrice. Nous avons déjà dit que le développement de l'agriculture sera un des moyens les plus efficaces de porter remède à la situation actuelle, dont l'indigène est la première victime.

CHAPITRE IV.

DE L'ORGANISATION COMMERCIALE DU CONGO

Le développement du commerce au Congo est subordonné à une bonne organisation commerciale.

Il faut rappeler cette règle, qui paraît une lapalissade, mais que l'on a trop longtemps méconnue.

Dans le rapport qu'il avait présenté au Congrès Colonial, — on n'en a pas oublié l'originalité et la précision, — M. Jonas avait déjà indiqué les principes sur lesquels doit reposer l'organisation commerciale du Congo. M. Jonas a bien voulu nous apporter à nouveau le concours de sa compétence. On trouvera sa note à l'annexe V.

M. Jonas ne pouvait guère que se répéter, parce que, il faut bien l'avouer, depuis le Congrès, la situation est restée sensiblement la même; quelques réformes ont été accomplies, mais elles sont loin d'être suffisantes.

Selon M. Jonas, le point faible de l'organisation commerciale du Congo est dans l'absence d'une politique commerciale des transports.

Dans ce domaine des réformes profondes s'imposent, et celles-ci doivent reposer sur les principes généraux ainsi définis par le rapporteur :

« De tout point du Congo à un autre, et de tout point du Congo à Anvers ou vice-versa, il doit être possible d'envoyer des marchandises en sachant : *exactement* quel sera le coût du transport, *approximativement* quelle sera la durée du transport. Il doit aussi être possible d'obtenir un document, un connaissement direct, négociable par voie d'endossement, et avoir la certitude qu'il ne se produira pas de pertes de poids anormales. Les tarifs doivent être

établis de façon à favoriser la mise en valeur des territoires éloignés. » (1)

Les spécialistes, et ceux qui ont la responsabilité du bon fonctionnement de nos services de transport, reverront les développements que, déjà en Décembre 1920, M. Jonas, avait donnés à ces principes.

Dans la note que nous publions plus loin, notre distingué collaborateur apporte de nouvelles suggestions du plus haut intérêt pratique.

Elles tendent toutes à assurer aux transports la rapidité et la sécurité qui leur ont manqué jusqu'à présent, et sans lesquelles ni le crédit, ni l'utilisation des capitaux, ne peuvent être organisés d'après la technique moderne du commerce.

Pour ne prendre qu'un exemple, dans les entreprises commerciales bien comprises, le courant d'affaires remet en circulation plusieurs fois par an le capital employé. Or, généralement, dans les affaires coloniales, l'argent employé n'est à nouveau disponible qu'à des échéances très éloignées.

Si, dans ce domaine, le progrès a été particulièrement lent, cela tient, en grande partie, à ce que les organismes de transport n'ont pas encore pris l'habitude de s'associer des collaborateurs expérimentés. On nous a cité des entreprises de transports où personne ne connaissait la technique, ni la pratique du connaissement.

L'organisation commerciale des transports n'est qu'un des facteurs de la rapidité du mouvement commercial. La capacité du tonnage offert aux commerçants en est un autre. Comment veut-on développer le commerce, si les transporteurs ne sont pas capables de faire parvenir à destination les marchandises qu'on leur confie? Il semble oiseux de rappeler des vérités aussi élémentaires. La situation actuelle nous y oblige cependant. A juste titre, tout le monde s'en plaint; elle fait le plus grand tort au commerce. (2)

(1) Compte-rendu des travaux du Congrès Colonial National de 1920, page 252.

(2) Une personnalité, dont nous pouvons garantir la haute compétence en ces matières, qui eut l'occasion de voir notre travail en manuscrit, voulut bien nous écrire, pour ratifier complètement les suggestions ici exposées. Sa lettre était accompagnée d'une note extrêmement judicieuse. Nous nous faisons un devoir, autant qu'un plaisir, d'en reproduire les passages suivants :

« 1o Le système des transports dans toute la Colonie continue à manquer d'élasticité. Le trafic à l'importation au Congo, via Matadi, en 1923, est en sérieuse augmentation en ce qui concerne le tonnage, par rapport à la période correspondante de 1922. Seulement l'insuffisance des moyens de trans-

L'absence des collaborateurs expérimentés n'est pas propre aux entreprises de transports. Beaucoup d'entreprises commerciales ont

port est démontrée par le fait que des marchandises ont séjourné trois mois et plus à Matadi avant de pouvoir partir vers Kinshasa. La désorganisation qui existe dans le service de manutention à Matadi est démontrée par le fait que certains commerçants, me dit-on, ont fait descendre leurs marchandises pour Kinshasa à Boma, ont fait réexpédier eux-mêmes, de Boma à Matadi, ont pris livraison eux-mêmes de ces marchandises à Matadi et sont arrivés, par ce moyen, à les faire délivrer à Kinshasa avant les marchandises qui étaient parties d'Europe par un steamer précédent.

» 2° Le service des connaissements directs de l'Agence Maritime Internationale est loin de réaliser ce que nous attendons : des tarifs par zone destinés à faciliter la pénétration des districts éloignés de la côte. Le tarif appliqué par le service des connaissements directs est égal à la somme de tous les frais partiels augmentée d'un pourcentage allant de 5 à 10 p. c. et même plus. Ceci n'est pas une critique à l'adresse de l'Agence Maritime Internationale, puisque l'établissement de fret forfaitaire par zone ne peut s'établir que du consentement de tous les transporteurs.

» Nous avons déjà la congestion à Matadi, et le mouvement actuel ne peut que croître par suite ds importations qui se feront en vue des grands travaux : B. C. K., Vicinal du Bas-Uélé, transformation de la ligne du chemin de fer du Congo, port de Kinshasa, etc.

» Je crois qu'il y aurait lieu de constituer une espèce de comité consultatif qui comprendrait un représentant de chacune des entreprises de transports du Congo et un ou deux représentants du Gouvernement, du Congrès Colonial, de l'Association des Intérêts Coloniaux, etc. Cet organisme devrait étudier, tant au point de vue général qu'aux points de vue technique et pratique, toutes les mesures nécessaires à l'établissement d'un véritable service de connaissements directs, avec des tarifs forfaitaires par zone, et il devrait surtout veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour assurer la régularité des correspondances; il devrait veiller, en outre, à ce qu'il y ait synchronisme dans les efforts des différents transporteurs.

» Il ne faut pas, par exemple, que le chemin de fer déclare qu'il est inutile d'augmenter au-delà d'un tonnage X sa capacité de transport pour la raison que la flottille du fleuve ne peut amener plus que X tonnes à Kinshasa; les organismes s'occupant du transport sur le fleuve déclareraient vraisemblablement qu'il est inutile d'augmenter leur capacité de transport, puisque le Chemin de fer est incapable de descendre de Kinshasa vers Matadi plus de X tonnes.

» A mon avis, ce Comité devrait s'occuper de l'unification des classifications suivant lesquelles les marchandises sont taxées. Ce serait même, il me semble, le premier pas pour l'établissement d'un service réellement efficient de connaissements forfaitaires.

» Je crois qu'il y aurait un énorme intérêt à coordonner tous les efforts et à mettre en présence les points de vue et les intérêts opposés. Si, par exemple, les délégués du Commerce estiment qu'en augmentant le tonnage de la flottille

aussi péché par là, et la cause de certains insuccès ne doit pas être cherchée ailleurs. On s'imagine encore parfois que le commerce au Congo n'exige que la connaissance de la vie africaine, et, en raison de cette opinion, plus d'un s'est lancé dans des entreprises commerciales qui ont généralement végété, parce que l'activité s'y exerçait en dehors des règles de l'art.

Le commerce colonial est soumis aux règles générales du commerce. Il faut les connaître pour réussir. Un ancien fonctionnaire est loin d'être nécessairement un bon commerçant.

La technique moderne du commerce exige même des études spéciales, et c'est pourquoi on ne saurait assez recommander aux firmes établies au Congo de s'adjoindre certains de ces spécialistes capables de donner à l'entreprise l'organisation et l'armature appropriées.

Cependant, d'après les renseignements qui nous ont été fournis au cours de cette étude, nous pouvons noter avec plaisir que les pratiques commerciales du Congo sont en sensible progrès.

Les commerçants se groupent, délibèrent entre eux, agissent collectivement. C'est la source d'une grande amélioration.

fluviale, ainsi que sa zone d'action, il est possible de faire descendre à Kinshasa, dans les circonstances actuelles, 200,000 tonnes, et s'ils font partager cette conviction aux transporteurs, ceux-ci auront à leur tour à examiner si au point de vue technique et au point de vue pratique, ils peuvent assurer le transport de ces 200,000 tonnes.

» Bref, au lieu de vivre en quelque sorte au jour le jour, et de prendre des mesures quand on arrive à une crise, il faudrait se préoccuper, dès a présent, de déterminer ce que sera, ou ce que peut être, le commerce du Congo en 1924, 1925 et 1926, etc.

» Il me semble que ce projet ne peut porter aucun ombrage aux transporteurs, puisqu'ils formeraient la grande majorité dans cette commission, même si on y adjoint des représentants des Chambres de commerce du Congo et des banques. En tous cas, il ne s'agirait que d'une commission consultative et j'ai même plutôt l'impression que cette commission serait pour les transporteurs un véritable appui. Composée d'hommes d'affaires, elle comprendrait parfaitement que les transporteurs sont également des hommes d'affaires et qu'il ne peut pas être question de leur proposer des solutions qui lèseraient leurs intérêts. »

———

CHAPITRE V.

LE COMMERCE BELGE AU CONGO

D'après les statistiques de 1920, la part du commerce belge dans le commerce général de la colonie était de 25 p. c. en quantités, et 41.22 p. c. en valeur; ce sont ces chiffres qui avaient été trouvés insuffisants par le Comité, d'où l'enquête dont il a été parlé précédemment.

Cependant, le chiffre de 41 p. c. a été jugé timide. M. Bolle s'est efforcé de l'établir dans une note que nous publions plus loin et qu'il a remise au Comité en réponse au questionnaire adressé à l'Association des Intérêts Coloniaux. D'après M. Bolle, en 1920, la part de la Belgique dans le commerce était de 50 p. c. Le président de l'Association des Intérêts Coloniaux estimait d'ailleurs, que, étant données les circonstances du moment, il fallait enregistrer ce résultat avec une grande satisfaction.

Depuis lors, la situation s'est améliorée dans un sens, empirée dans un autre. Il résulte des statistiques provisoires dressées pour 1922 que la part du commerce belge est montée à 51 p. c. de la valeur des marchandises, mais est descendue à 18 p.c. des quantités (1).

(1) Voici le tableau des chiffres provisoires des importations au Congo belge en 1922.

Nous devons ce tableau à l'obligeance de M. Janssen, le distingué Directeur de l'Office Colonial établi au Ministère des Colonies.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Marchandises déclarées directement pour la consommation.

	Totaux.		Part de la Belgique.	
	Kgs	Frs	Kgs	Frs
1er trimestre .	41,090,011	50,364,698	7,020,499	21,362,865
2e » .	56,713,100	68,769,417	12,894,511	41,341,168
3e » .	58,694,662	60,770,752	9,352,445	31,235,133
4e » .	53,816,128	55,578,003	9,250,658	27,727,736
Totaux :	210,313,901	235,482,870	38,518,113	121,666,902
			18 p. c.	51 p. c.

Cela est assurément encourageant; il ne faut cependant pas en rester là; et puisqu'aussi bien notre enquête est terminée, donnons-en les résultats, on y puisera des leçons utiles.

On trouvera plus loin quelques renseignements sur la façon dont cette enquête s'est poursuivie, ainsi qu'un résumé des réponses reçues. Nous publions aussi une note extrêmement intéressante que M. De Sloovere, chef de service des Affaires Economiques du Katanga, a bien voulu rédiger à notre intention et que M. le Gouverneur de la province a eu l'amabilité de nous communiquer. Nous tenons à les remercier tous deux.

On recourra aussi avec fruit à la note de M. Jonas, dont nous avons parlé dans le précédent chapitre. Elle chevauche les deux sujets.

Les statistiques, telles qu'elles sont publiées en note, font apparaître la situation suivante :

Pour les importations autres que celles du Katanga, la part du commerce belge est de 58 p. c. pour la valeur, 38 p. c. pour les quantités.

IMPORTATIONS AU KATANGA EN 1922

Marchandises déclarées directement pour la consommation.

Chiffres provisoires.

	Totaux.		Part de la Belgique.	
	Kgs	Frs	Kgs	Frs
1er trimestre	31,926,018	20,405,506	1,834,802	4,592,280
2e »	41,579,587	30,396.296	7,116,772	16,673,592
3e »	40,012,208	25,666,669	3,840.305	10,334,879
4e »	36,182.407	19,073,891	2,015,742	7,129,500
Totaux :	149,700,220	95,542.362	14,807,621	39,730,251
			10 p. c.	41 p. c.

En soustrayant des totaux du premier tableau ceux du second on trouve les chiffres suivants :

Totaux.		Part de la Belgique.	
Kgs	Frs	Kgs	Frs
210,313,900	235,482,870	38,518,113	121,666,902
149,700,220	95,542,362	14,807,621	39,730,251
60,613,680	139,940,512	23,710,492	81,936,651
		38 p. c.	58 p. c.

Pour les importations du Katanga, cette part est seulement de 10 p. c. et 41 p. c.

On peut donc dire que ce sont les importations du Katanga qui grèvent la situation, et que c'est de ce côté que l'effort principal doit être porté.

Les causes de l'infériorité commerciale belge au Katanga sont déterminées avec précision par M. De Sloovere.

Nous n'en donnons que l'émunération; pour le développement, on recourra à l'étude de cet excellent fonctionnaire.

a) Prépondérance des étrangers dans le commerce. Au 31 décembre 1921, 72.57 p. c. des établissements commerciaux appartenaient à des étrangers. Ceux-ci sont en majorité des Sud-Africains, pour la plupart d'origine israélite. Les commerçants sud-africains dépendent de maisons sud-africaines ou ont avec celles-ci des rapports très étroits. Grâce à ces relations, ils se procurent des crédits très importants en marchandises. Le résultat de cette situation est que les commerçans israélites font leurs commandes tout naturellement en Afrique du Sud, puisqu'ils en connaissent très bien le marché et y trouvent un soutien effectif. Les commerçants de l'Afrique du Sud écoulent facilement leurs marchandises au Katanga, puisque ces maisons de commerce ont, en réalité, la haute main sur la plupart des maisons israélites de cette province.

Nous n'exposons pas cette situation pour pousser à une politique xénophobe et antisémite. Depuis l'ouverture du pays au commerce, la colonie juive d'Elisabethville a rendu des services, et il serait puéril de nier ses grandes qualités commerciales. On peut lui faire un reproche cependant: sa tendance à spéculer et à prendre des engagements exagérés, ce qui a une influence néfaste au moindre signe de crise;

b) Composition cosmopolite de la Province du Katanga.

Au 1er janvier 1922, la population blanche de la province était de 4,017, dont 55.39 p. c. seulement de Belges;

c) La situation géographique du Katanga qui place la plus grande partie de cette région dans la zone d'influence de l'Afrique du Sud; l'autre partie se ressent étroitement de la présence du chemin de fer de Kigoma, qui permet aux commerçants de Dar-Es-Salam et de Zanzibar d'introduire chez nous les produits de leurs comptoirs, spécialement approvisionnés en articles provenant d'Angleterre et des Indes;

d) L'organisation commerciale des firmes étrangères, notamment anglaises et américaines. Celles-ci font un effort dont la méthode et la constance peuvent servir de modèle.

Peut-on remédier à ces causes? Incontestablement, et M. De Sloovere indique comment. M. Jonas le fait aussi dans sa note. Sur le point principal, les avis de nos deux collaborateurs se rejoignent; la cause première de l'infériorité belge au Katanga réside dans les facilités de communication de cette province avec l'Afrique du Sud. Le commerce suit le chemin de fer. Nationalisons donc les moyens de transport avec le Katanga; établissons de bonnes communications entre cette province et Matadi, et la situation changera. Les voies de communication entre Bukama, Stanleyville et Kinshasa doivent être organisées de façon à ne pas empêcher le commerce qui doit logiquement s'établir, par le seul fait du bas prix des transport, entre le Katanga et le Bas-Congo. Cela renforcerait l'influence belge au Katanga, car il est certain que la plupart des commerçants sud-africains d'Elisabethville ne trouvant pas, auprès des maisons de Kinshasa, des crédits aussi considérables que ceux qu'ils trouvent à Bulawayo ou à Johannesburg, devront abandonner la concurrence. Corrélativement, le commerce belge serait plus attiré vers le Katanga.

De bonnes communications, cela suppose, répétons-le, et nous ne le ferons jamais trop, des moyens de transport bien équipés, bien installés et bien organisés commercialement, de manière à donner aux clients le maximum de rapidité et de sécurité.

On objectera que la distance, moins grande, avec son corollaire de tarifs plus favorables, sera toujours à l'avantage de l'Afrique du Sud. Cela n'est pas prouvé, et, en tout cas, pendant longtemps encore, grâce au change, les voies belges pourront lutter victorieusement contre les voies sud-africaines. On doit profiter de cette circonstance pour asseoir solidement l'influence belge.

Après, grâce au développement du Katanga, si on sait lui donner l'orientation voulue, les relations entre cette partie du Congo et l'Afrique du Sud pourront prendre un autre caractère. En ce moment, l'Afrique du Sud est seulement notre fournisseur; elle devrait devenir aussi notre client. Le courant d'affaires unilatéral jusque maintenant deviendrait ainsi réciproque.

A cet égard, la politique étroitement protectionniste dans laquelle s'est lancée l'Union Sud-Africaine, est pour nous un facteur favo-

rable, car elle y fera naître artificiellement des industries qui seront un débouché pour nos produits. C'est un point que M. Jonas met très opportunément en relief et nous devons y insister, car, dans un sens, la situation présente est grave. Pour de nombreux produits le Katanga est tributaire de l'Afrique du Sud, et, pour les acheter, il doit se procurer du change dans les grandes banques de ce pays. Que celles-ci nous le refusent, et l'on sait que les banques anglaises sont souvent fort peu accommodantes, et c'est la crise qui pourrait nous mettre à la merci de nos voisins.

L'extension des cultures vivrières et des centres d'élevage, suivant le plan de M. Leplae, libérera aussi, pour nombre d'articles, le Katanga de la dépendance économique de l'Afrique du Sud. De plus, elle réduira le prix de revient des produits de l'industrie Katangaise. Celle-ci pourra s'appliquer à des produits moins riches, qu'on pourra écouler sur les marchés étrangers.

A côté de la nationalisation et de l'amélioration des moyens de communication, il y a d'autres remèdes encore à l'infériorité commerciale belge au Katanga. M. De Sloovere les indique également et on en trouvera aussi la mention dans les réponses faites à notre questionnaire par certaines firmes.

Ces moyens ne sont pas propres au Katanga. Ils s'appliquent à l'ensemble de notre colonie.

Ils se résument dans le perfectionnement de nos méthodes de pénétration économique à l'étranger : groupement des producteurs, réclame plus moderne, crédits plus longs aux intermédiaires, meilleure qualité des produits, etc. Nous n'insisterons pas sur ces points. Ils font l'objet depuis longtemps de dissertations et d'études savantes, et différents organismes puissants s'emploient avec beaucoup de ténacité, mais sans toujours beaucoup de succès, à propager la bonne doctrine. Le président de l'Association des Intérêts Coloniaux a cependant contesté que le commerce au Congo méritât les reproches qu'on lui adresse parfois. Il a affirmé que les facilités offertes par les grandes maisons belges aux intermédiaires, qui, par les nombreux comptoirs de l'Intertropical Comfina, notamment, pénètrent partout au Congo, sont au moins aussi grandes que celles accordées par les maisons anglaises.

On a préconisé aussi des mesures protectionnistes, dans les limites que nous laisse le statut international du Congo. Cette revendication met aux prises les protectionnistes et les libre-échangistes.

Nous n'en dirons que ceci: Le mouvement commercial belge au Congo s'est développé dans ces derniers temps d'un façon sensible sans aucune mesure de protection. Il ne convient pas, cependant, de condamner la protection sans exception. Des cas peuvent se présenter où elle agit efficacement.

Mais nous devons signaler un danger qui s'est révélé dans d'autres régions, notamment en Guinée: le renchérissement des produits européens, que le protectionisme provoque souvent, incite les indigènes à fabriquer à nouveau leurs objets grossiers, et les déshabituent d'acheter nos marchandises. Pour les tissus, par exemple, l'augmentation des prix de vente eut pour conséquence de réduire dans de notables proportions l'importation antérieure.

Le sujet traité appelle enfin une dernière observation. Le Congo absorbe certaines marchandises. (M. Bolle les indique dans sa note,) que la Belgique ne produit pas. Cette lacune pourrait être comblée pour certains produits. Les industriels hésitent à s'y employer. Ils trouvent le marché de la colonie insuffisant pour justifier une transformation de leur outillage. C'est oublier qu'à côté du marché congolais s'ouvrent à leur activité les marchés des colonies africaines dont les besoins sont sensiblement les mêmes.

CONCLUSION.

Pourquoi le cacher? En abordant cette étude, il y a un an, nous n'étions pas sans appréhensions. Nous redoutions qu'elle ne nous conduisît à une conclusion très défavorable. A entendre constamment des critiques, on finit par croire à leur bien fondé. La colonie nous semblait mal administrée et échapper de plus en plus à l'influence belge. La vérité qui se dégage des études des spécialistes n'est pas telle, et c'est avec un sentiment de plein optimiste que nous terminons notre tâche.

Dans l'ensemble, le développement économique de la colonie se poursuit normalement. Les statistiques que nous publions dans l'annexe VI le montrent avec certitude. Cela ne veut pas dire que tout soit pour le mieux et qu'il suffit de laisser aller les choses. Il y a des points faibles, nous les avons indiqués, et l'on doit se persuader que le Congo ne livrera ses richesses que si un effort énergique les lui arrache. Certains produits ne peuvent être économiquement exploités, en raison de circonstances diverses, spécialement la distance qui les sépare du consommateur; il faut renoncer *momentanément* à certains rêves sans concordance avec la réalité et éviter de renouveler devant le grand public des promesses trop grandioses que l'état actuel ne permet pas de tenir. Il faut aussi répéter une fois de plus que toute la question de l'exploitation économique est subordonnée à l'établissement de moyens rapides de transport et que ceux-ci absorberont encore une quantité énorme d'efforts et de capitaux avant d'arriver à plein rendement.

Mais que de possibilités! Que de richesses latentes qui attendent d'être mises en œuvre! Quel champ magnifique s'ouvre à l'activité du pays! Quel essor! Quel épanouissement la colonie n'a-t-elle pas pris dans les derniers temps! Au fur et à mesure de notre étude, nous en avons suivi le développement presque avec difficulté, tant

le cours en était rapide; et c'est ainsi qu'en plusieurs points, nous l'avons déjà noté, nos prévisions et nos suggestions ont été devancées par les événements.

La colonisation africaine, jusque il y a très peu de temps encore, n'était guère, du point de vue des résultats matériels, qu'un sujet de thème à harangues et à dissertations livresques. Les conclusions en étaient généralement encourageantes, mais le public les accueillait avec une certaine difficulté, parce qu'il en voyait mal la concordance avec les faits. Mais aujourd'hui la colonisation africaine est devenue une réalité puissante. Les résultats, on peut pour ainsi dire les toucher du doigt. Ils se traduisent par les chiffres de nos exportations toujours grandissantes, par les produits qui arrivent sur nos marchés et dans nos ports, par les capitaux toujours plus nombreux qui s'engagent dans les entreprises, par les navires qui circulent en nombre croissant sur les cours d'eau intérieurs, insuffisants pour le cargo offert, par les routes qui se créent, et par cent autres manifestations du développement économique. En un mot, la vie surgit de partout, colorée, diverse en ses aspects multiples.

Et ce n'est qu'un commencement! Que sera-ce dans dix ans, dans vingt ans! L'Afrique d'aujourd'hui ne sera alors plus à reconnaître.

Mais prenons garde qu'après avoir semé et supporté le lourd fardeau du début, ce ne soit des tiers qui viennent faire la récolte. Pour qu'il n'en soit rien, il suffit que la Belgique s'engage plus résolument que jamais dans la voie que depuis plus de quarante ans lui montrent nos Rois.

Bruxelles, le 11 novembre 1923.

Le secrétaire général-rapporteur,

O. LOUWERS.

ANNEXE I.

La question agricole.

Possibilités et méthodes de développement de l'agriculture au Congo belge.

Rapport de M. Ed. Leplae,

Professeur à l'Université de Louvain,
Directeur général de l'Agricultnre au Ministère des Colonies.

La question agricole.

Possibilités et méthodes de développement de l'agriculture au Congo belge.

RAPPORT DE M. EDM. LEPLAE.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

Bien que le développement agricole de la Colonie puisse être vaste et présenter pour l'avenir économique de la Belgique une grande utilité, sa facilité de réalisation fut souvent exagérée par l'enthousiasme des conférenciers ou des promoteurs d'entreprises. Dans beaucoup de cas, et même dans la majorité des cas, les résultats ne correspondent pas à l'attente. De là des désillusions et une défiance marquée à l'égard de toute entreprise agricole dans la Colonie.

Il est nécessaire de combattre, en vue de l'avenir, cette défiance et le découragement qu'elle entraîne. Dans ce but il faut étudier de façon aussi précise que possible les conditions agricoles du Congo, les causes des insuccès et les résultats qui peuvent être raisonnablement escomptés. Ces résultats sont tels que les entreprises agricoles congolaises ne méritent nullement l'abstention manifestée à leur endroit.

Disons d'abord qu'en fait les conditions du Congo belge ne sont pas toutes favorables à l'agriculture. Déjà depuis 1912 nous avons attiré l'attention sur la nature sablonneuse et la pauvreté des terres congolaises. Puis en 1913 et 1914 nous avons signalé à maintes reprises l'exagération des tarifs et l'insuffisance des moyens de transport, défauts qui opposaient au développement de l'agriculture et à l'utilisation des ressources forestières, des obstacles insurmontables.

Depuis l'armistice, nous avons en diverses occasions insisté sur les conditions qui entravent le développement des cultures et des élevages congolais, et publié dans la presse coloniale

plusieurs études sur les appareils modernes de transport fluvial ou terrestre, permettant de transporter à bon marché des produits de faible valeur (1).

Ces efforts n'eurent, au début, qu'un très faible résultat, mais la situation s'est modifiée peu à peu, si bien qu'aujourd'hui plus personne ne conteste la nécessité absolue d'appliquer les méthodes de transport que nous préconisions en vain il y a quelques années.

Nous espérons obtenir à la longue un résultat tout aussi satisfaisant pour ce qui concerne les procédés à suivre dans le développement agricole de la Colonie. Des méthodes imparfaites et des idées fausses sont employées ou accréditées dans notre Colonie en matière d'agriculture; il faut les extirper, dans l'intérêt de la Belgique.

Avant tout il faut décrire le Congo tel qu'il est réellement et tel que le trouveront ceux qui voudront y risquer leurs capitaux. Il faut donc, à côté de qui est favorable à l'agriculture, faire voir aussi ce qui est défavorable.

Les conditions favorables sont surtout la grande étendue territoriale, les climats variés mais tous assez pluvieux, le vaste réseau navigable, la modicité relative de la main-d'œuvre, les bas prix des terrains. Ces conditions possèdent une importance capitale au point de vue agricole : nous verrons plus loin l'influence heureuse qu'elles exercent sur l'avenir des plantations :

Les conditions défavorables sont nombreuses aussi et demandent un examen :

1° *Climats et sols.*

Les climats du Congo permettent, en théorie tout au moins, la culture de toutes les plantes utiles des tropiques. Par suite de l'abondance des pluies, les conditions météorologiques sont même généralement plus favorables au Congo belge que dans

(1) Voir *L'Organisation des transports agricoles au Congo belge* et *Note sur l'utilisation au Congo belge des types de vapeurs fluviaux et de barges employés aux États-Unis*, par EDM. LEPLAE, 105 figures, 225 pages publiés dans *La Question des transports en Afrique*, par le Cte R. DE BRIEY, 1919.

J'ai publié le premier de ces articles en 1918 dans la *Tribune Congolaise*, avec une cinquantaine de photographies de bateaux, barges, etc., de type moderne. Cette publication eut pour but de convaincre les coloniaux belges de la nécessité de modifier l'outillage de nos transports.

la plupart des autres colonies africaines, éprouvées par des sécheresses permanentes ou prolongées. On peut donc soutenir que notre Colonie est, à ce point de vue, plus propice à l'agriculture que la plupart des pays africains.

Mais la situation n'est pas la même si l'on compare le Congo belge aux anciennes colonies équatoriales, telles que les Indes. Les pluies du Congo sont moins abondantes que celles de la Malaisie, ce qui abaisse un peu le rendement de certaines cultures (caoutchoutier, peut-être l'élaeïs), qui restent cependant très rémunératrices.

D'autre part, les sols congolais sont presque tous sablonneux et pauvres; ils s'épuisent très rapidement faute d'une culture particulièrement prudente et soignée. La végétation, quoique fort belle, est moins exubérante que celle de l'Extrême-Orient, des Antilles et, en général, des pays équatoriaux de l'Amérique et de l'Asie.

2° *Indolence agricole des indigènes.*

Les indigènes du Congo pourraient, vu leur grand nombre et le climat tropical, pratiquer une agriculture très importante et vivre dans l'abondance. Mais ils sont encore, au point de vue agricole et commercial, à demi-sauvages. Beaucoup de tribus méprisent le travail du sol; la plupart l'abandonnent aux femmes.

A de rares exceptions près, nos indigènes ne s'intéressent qu'aux cultures nécessaires à leur alimentation et n'en cultivent au plus que les quantités absolument indispensables à leur existence. Bien des tribus ne cultivent même pas ce minimum et souffrent d'une disette périodique durant plusieurs mois de l'année.

De plus, la grande majorité de nos indigènes n'ont pas jusqu'ici le désir de s'enrichir; leur idéal serait de vivre sans travailler ou en travaillant juste assez pour avoir de quoi se nourrir. Aussi l'extension des cultures indigènes en vue de la vente et pour le ravitaillement des agglomérations et des mines ne s'opère-t-elle que par la contrainte; elle est loin d'être aussi facile qu'on ne se plaît parfois à le croire. Il y a unanimité dans l'administration, le commerce et l'industrie pour reconnaître que l'indigène ne travaille que s'il y est obligé.

La contrainte s'exerce surtout par l'obligation imposée aux indigènes de payer annuellement à l'Etat un impôt de 5 à 15

francs, mais elle agit aussi d'autre façon, par exemple, en imposant des travaux d'utilité publique, la fourniture de vivres et de main-d'œuvre. Le Gouverneur général Lippens ordonna récemment que tout village cultive une surface suffisante pour nourrir sa population, ce qui avait pour but de mettre fin aux disettes annuelles, résultant de l'indolence des indigènes.

Cette excellente mesure était prise dans l'intérêt des populations congolaises et ne saurait être critiquée. Mais des moyens analogues ne peuvent être appliqués au développement de toutes les entreprises agricoles. Il est difficile de fixer jusqu'à quel point la contrainte de cultiver est admissible, si son but est de ravitailler ou aider les entreprises des blancs. La difficulté est plus grande encore si le travail imposé astreint l'indigène à de nombreux jours de portage ou l'éloigne de son village et de sa famille pendant de longues périodes.

Dans un pays plus civilisé, la contrainte serait superflue; l'appât du gain suffirait pour décider l'indigène soit à cultiver, soit à s'engager au service d'une exploitation minière, commerciale ou agricole. Mais en Afrique Centrale l'indigène, en grande majorité, n'a pas le désir de gagner de l'argent; une contrainte plus ou moins déguisée est indispensable. Cette situation crée une grande difficulté pour le développement économique de notre Colonie et des colonies voisines.

Elle entraîne aussi la difficulté de recrutement d'ouvriers industriels ou agricoles. Sans l'intervention constante des autorités, les entreprises minières recruteraient très difficilement leur main-d'œuvre; faute d'appui des autorités, les entreprises agricoles auraient à ce point de vue de sérieuses difficultés.

A quelques rares exceptions près, l'activité et l'habileté du noir sont moindres que celles des travailleurs des Indes et de la Malaisie; le nombre des travailleurs d'élite est encore très limité. Cependant pour la plupart des travaux agricoles, l'ouvrier indigène est très utilisable, et même pour les opérations délicates, telles que les saignées des hévéas, des noirs atteignent dans nos plantations d'aussi bons résultats que les orientaux.

De plus la main-d'œuvre congolaise n'est pas coûteuse et son prix est bien inférieur à celui des travailleurs d'autres colonies tropicales.

L'indigène Congolais se montre actif et adroit quand il le veut; mais il faut bien avouer qu'il ne le veut que rarement, si on l'abandonne à lui-même.

Ainsi, l'agriculteur indigène et sa femme, qui est en général chargée seule de tous les travaux de culture, cultivent assez habilement les quelques plantes vivrières dont les ancêtres leur ont transmis l'usage. Mais quand il s'agit de cultures nouvelles, et surtout d'une culture d'exportation, l'indolence du natif prend le dessus ; il ne cultive que parce que l'administration le demande ou l'impose ; il néglige ou exécute mal les travaux d'entretien. Le résultat sera médiocre ou nul, à moins que l'indigène ne soit soumis à une surveillance par un agronome européen. Celui-ci, assisté au besoin de moniteurs indigènes, visite chaque village plusieurs fois par an pour constater ou ordonner l'exécution des opérations indispensables.

L'extension de l'agriculture indigène ou d'une culture d'exportation exige donc l'emploi de beaucoup d'agronomes. Ce personnel devrait être très nombreux. Il doit être pourvu d'une formation sérieuse si l'on veut développer considérablement une culture d'exportation. Ainsi les résultats assez satisfaisants donnés par la culture du coton ne sont obtenus que grâce à l'action simultanée de tous les administrateurs, agents territoriaux et agronomes des régions cotonnières. Si cette action se relâchait, la culture déclinerait immédiatement.

3° *Notre inexperience en matière d'agriculture tropicale.*

Au début de la colonisation du Congo, les essais d'agriculture furent évidemment très sommaires et les désillusions furent complètes. Le progrès ne se dessina qu'à partir de la terminaison de la campagne arabe. Mais alors même il fut très limité, par le fait que nos coloniaux manquaient non seulement de connaissances en matière d'agriculture tropicale, mais même presque toujours de toute connaissance agricole.

Bien qu'il y ait quelque progrès à ce point de vue, le monde colonial belge est encore fort loin d'apprécier la valeur et les nécessités des entreprises agricoles. Beaucoup ont cru ou croient encore qu'il est facile de réussir des cultures tropicales, même sans posséder aucune instruction pratique ou théorique en agriculture. Les plantations furent et sont encore souvent confiées à des personnes qui n'ont pas l'ombre de connaissances d'agriculture. Rien de semblable ne se fait dans les anciennes colonies, aujourd'hui si prospères.

Les échecs furent donc nombreux. Il eut fallu un miracle pour qu'il en fut autrement. Les cultures se soutiennent plus ou moins bien aussi longtemps que leurs produits se vendent à très haut prix, mais dès que le cours du marché baisse, les exploitations sont en perte. Il en est résulté dans le monde colonial un découragement très accentué à l'égard de toutes les les entreprises de plantation. Ce découragement est encore un des grands obstacles au développement de l'agriculture.

L'inexpérience agricole des coloniaux belges eut une conséquence particulièrement nuisible : l'adoption dans les milieux administratifs d'idées préconçues, condamnant certaines formes d'exploitation agricole,

Telle fut cette thèse absurde que l'indigène ne doit pas travailler comme salarié dans une exploitation agricole, mais qu'il doit cultiver pour son propre compte. Introduite dans l'administration, cette théorie extraordinaire eut les conséquence les plus néfastes ; les mêmes administrateurs qui recrutaient à tour de bras pour les mines et le portage, refusaient les travailleurs aux exploitations agricoles.

Ces idées, qui n'ont pas encore disparu, sont d'autant plus inexplicables qu'en Belgique même, la plus grande partie de notre population est formée de salariés et qu'au Congo belge les 9/10 des Belges et des Européens, que tous les ouvriers indigènes des mines, chemins de fer, villes et établissements commerciaux, sont et seront toujours des salariés. Il est d'ailleurs impossible de croire que les indigènes établis cultivateurs pour leur compte seraient exempts du portage et du recrutement : ils seraient donc salariés, comme antérieurement, au service de toutes les industries, sauf de l'agriculture !

Propager et appliquer des théories semblables, c'est empêcher le progrès de l'agriculture coloniale. Aussi longtemps que ces théories subsisteront dans notre belle Colonie, les discours et conférences où l'on fait miroiter aux yeux des Belges le grand avenir agricole du Congo feront naître des espoirs qui ne se réaliseront jamais.

4° *Insuffisance des transports agricoles et forestiers.*

La situation géographique du Congo Belge et de la zone équatoriale, la plus favorable aux cultures d'exportation, frappe les produits agricoles de la Colonie de transports très longs et donc très coûteux. De plus nos moyens de transport n'avaient

pas la capacité voulue pour desservir économiquement une aussi grande colonie.

Faute de moyens pouvant transporter *à très bon marché et en grande quantité*, des produits agricoles et forestiers, les terres et forêts du Congo restent inexploitées, ou ne le sont que sur une échelle si réduite, que la réalité ne correspond nullement aux descriptions enthousiastes de nos conférenciers.

Exception faite pour les régions avoisinant les centres urbains et miniers et qui peuvent livrer à petite distance leurs produits agricoles, la solution du problème des transports, en ce qui concerne les exportations de produits agricoles et forestiers, se trouvera surtout dans l'utilisation économique des cours d'eau navigables et spécialement du fleuve en aval de Stanleyville ; ce bief dessert, en effet, la grande région forestière du Congo, et la zone la plus favorable aux cultures tropicales. Il pourrait transporter en grandes quantités le caoutchouc, le cacao, le café, le coton, l'huile et les amandes de palme des plantations européennes et des cultures indigènes, les bois de notre forêt équatoriale.

En pratique l'utilisation économique d'une voie navigable aussi étendue ne peut se faire qu'au moyen de barges ou chalands, réunis en flottilles, d'une capacité de plusieurs milliers de tonnes, traînées par de puissants remorqueurs, et effectuant le transport jusque Kinshasa pour une fraction du prix demandé actuellement.

L'application de ce système fut retardée, comme il fallait s'y attendre, par la routine et les intérêts privés. Cependant, depuis quelques mois, on constate un progrès et des expériences, assez timides encore, de remorquage. L'emploi d'un remorqueur et de barges du type adopté aux États-Unis, et l'engagement pendant quelques mois d'un ou deux pilotes fluviaux américains aurait été, à l'armistice, le moyen le plus pratique pour améliorer les transports fluviaux du Congo Belge. Le jour où les produits végétaux baisseront de valeur, ce sera encore à ce moyen qu'il sera utile de recourir.

5° *Limitation du nombre de cultures.*

Les ouvrages techniques coloniaux décrivent des centaines de cultures convenant aux régions tropicales : toutes peuvent, en théorie, être pratiquées au Congo Belge.

Mais, en fait, fort peu sont vraiment susceptibles d'un grand

développement, soit actuellement, soit dans un avenir prochain, surtout s'il s'agit de cultures d'exportation.

Parmi les nombreuses cultures tropicales, qui n'offrent aucun avenir sérieux au Congo Belge, les unes doivent être éliminées parce qu'elles exigent des terres très fertiles qu'on ne trouve pas au Congo (jute); ou des terres riches situées tout près d'un port d'embarquement et irriguables, ou recevant des pluies régulières (bananes). D'autres demandent plus de pluies qu'on n'en reçoit en Afrique (gutta percha, balata). D'autres se vendent à si bon marché en Europe qu'elles ne peuvent franchir économiquement l'énorme distance séparant le producteur congolais du consommateur belge (riz). Certaines cultures exigent des régions à la fois élevées, pluvieuses, très fertiles et accessibles (quinine), ou des soins trop minutieux (vanille), ou bien des populations nombreuses et de multiples attelages (riz irrigué). D'autres, enfin, entrent en production si tardivement que leur plantation ne sourit guère au capitaliste (muscadiers, etc.). Les terres fertiles exigées par la canne à sucre sont des plus rares.

Ces raison et d'autres entraînent bien des éliminations; finalement, il ne reste qu'un petit nombre de plantes présentant réellement un intérêt immédiat ou prochain. Nous les énumérons plus loin.

C'est sur le développement de ces cultures chosies que nous devons concentrer nos efforts à l'avenir.

Elles suffisent largement d'ailleurs pour développer considérablement l'agriculture de la Colonie.

CHAPITRE I.

Classification des cultures à développer.

L'agriculture peut être pratiquée : 1° en vue du ravitaillement des indigènes et des Européens habitant la Colonie; 2° en vue de l'exportation régulière de produits bruts ou fabriqués demandés par l'industrie et le commerce belges ou étrangers.

Nous examinerons d'abord brièvement quelles sont les cultures, les entreprises d'élevage et les industries agricoles qui peuvent être développées le plus immédiatement au Congo.

Dans un second chapitre nous étudierons les mesures qui se recommandent pour réaliser ce développement.

1re Section. — Produits destinés a être consommés par les habitants du Congo.

Nous divisons ces denrées en deux groupes. L'un convient exclusivement aux cultures indigènes. L'autre peut être produit par des colons de race blanche.

Ces groupes comprennent non seulement, des récoltes et des élevages d'animaux domestiques, mais aussi des produits déjà transformés ou fabriqués en vue soit de les rendre plus transportables, soit de leur donner une plus grande valeur.

1. — *Cultures, élevages et fabrications convenant aux indigènes.*

Cultures. — Ce sont essentiellement les cultures dites cultures vivrières : manioc, patates douces, maïs, sorgho, riz, bananes, oléagineux, légumes, fruits divers, etc. A proximité des centres européens l'indigène cultive aussi des pommes de terre d'Europe, du froment (Tanganyka), du tabac (Maniéma).

Le développement de ces cultures est relativement facile, car l'indigène les connaît bien. Il suffit théoriquement que l'Etat ordonne de cultiver une certaine surface ou d'apporter telle quantité de chacune de ces récoltes. Cependant bien d'autres mesures sont nécessaires pour que l'entreprises réussisse et que les indigènes s'habituent peu à peu à une production plus abondante. Nous détaillerons ces mesures dans la deuxième partie de ce rapport.

Cette méthode fut suivie pour le coton et le riz. Elle donne toujours d'excellents résultats lorsqu'elle est conduite par un nombre suffisant d'agronomes. Cette catégorie de fonctionnaires est malheureusement en nombre insuffisant.

Elevage. — La production des volailles, de la chèvre ou du mouton, réussit partout dans les villages du Congo, de même que l'élevage du porc, tandis que l'élevage des bêtes à cornes est fort limité par la prédominance de la forêt le long des cours d'eau et par l'abondance des tsé-tsés et d'autres parasites qui transportent les maladies du bétail.

Il existe cependant au Congo des régions saines et couvertes de vastes herbages, mais elles sont encore peu accessibles,

de sorte que la production du bétail en vue de la vente aux centres européens n'a pu s'y organiser jusqu'ici, ou n'a débuté que très récemment.

Nous verrons qu'en matière d'élevage comme pour les cultures, il faut protéger l'indigène contre son imprévoyance et contre les exigences exagérées des blancs.

Produits fabriqués. — Les indigènes peuvent fabriquer pour la consommation intérieure, des étoffes grossières (coton) des emballages (raphia) des cordes. Leurs élevages peuvent fournir, en dehors de la viande, des peaux séchées ou tannées, du lait et du beurre (Kivu-Kilo) Les villages peuvent aussi fabriquer des huiles provenant de plantes cultivées ou spontanées; cette fourniture d'huiles alimente déjà au Congo un commerce assez important, qui pourrait s'accroître, surtout si les récipients pour le transport des huiles étaient plus appropriés aux conditions locales et pouvaient s acheter ou se fabriquer à bon marché, et si l'on enseignait aux indigènes la fabrication d'instruments simples, mais efficaces, pour l'extraction des huiles.

2. — *Cultures et élevages convenant aux Européens.*

Les *cultures vivrières* praticables par les blancs en vue de l'alimentation des ouvriers des mines et des villes sont le maïs, et le sorgho, les racines (surtout la patate douce), les potirons, etc. Parmi les plantes consommées par les blancs, les colons européens produisent les légumes, la pomme de terre, les oranges, les mandarines, la banane de dessert, le café, le cacao, le tabac, etc.

Élevages Tous les élevages d'animaux domestiques peuvent être développés par les colons : volailles, lapins, moutons, chèvres, porcs, bêtes à cornes, ânes; dans certaines régions (Uélé) même le cheval.

Les accidents de l'élevage sont éliminés par l'adoption de races résistantes (Dahomey, par exemple); par l'emploi de moyens préventifs ou curatifs (injections, bains périodiques), moyens pratiques dont le blanc use beaucoup plus facilement et plus rationnellement que l'indigène, pourvu qu'il possède une connaissance suffisante de l'agriculture. Le Gouvernement peut agir très efficacement à ce point de vue par l'impression de notices sur les élevages et les cultures, la publica-

tion du *Bulletin Agricole*, l'établissement de fermes expérimentales, etc.

Le colon pourra se servir aussi de certains animaux sauvages. Certaines *domestications* sont faciles : l'éléphant, le buffle, l'élan, capturés jeunes, s'apprivoisent et se dressent sans difficultés et peuvent rendre de précieux servics pour les transports, les labours, la production de viande. Mais ces domestications n'auront d'importance que dans un avenir assez éloigné.

Produits fabriqués : les colons pourraient, pour couvrir plus facilement leurs frais, fabriquer ou transformer des produits agricoles et vendre des farines de céréales (maïs, riz), du riz décortiqué et poli ; des épices, des bières, des sirops et du sucre brut; des alcools industriels ; des huiles végétales ; des savons, du beurre, des cuirs tannés, des viandes et légumes conservés; des étoffes de coton ; des toiles de jute ou de fibre analogues. Certains colons entrent déjà dans cette voie, font venir d'Europe des moulins à farine, des presses, etc.

Il est certain que de nombreuses industries s'établiront dans la Colonie ; nous y voyons déjà l'huilerie, la savonnerie, la meunerie, la brasserie; on parle d'établir des tissages de cotonnades. Il y a beaucoup à faire dans cet ordre d'idées.

En général, l'Européen ne peut s'occuper de la production de plantes vivrières que si les produits se vendent à un prix relativement élevé, ou si l'exploitation comprend une grande étendue de terres fertiles, de sorte que les frais de culture soient fort réduits par l'emploi d'animaux de trait ou de tracteurs mécaniques.

Il n'existe jusqu'ici au Congo belge qu'un seul noyau de cultivateurs blancs produisant les plantes vivrières et le bétail de boucherie; il est installé au Katanga, et compte actuellement une centaine de fermiers dont une majorité de Belges. Ces colons ont surmonté les grosses difficultés du début, et acquis de l'expérience. Le Comité spécial se propose de les aider par des institutions de crédit. et projette aussi, dit-on, de préparer l'arrivée de nouveaux colons belges.

Les conditions d'établissement des fermes au Katanga furent étudiées pendant dix ans par le Service agricole. Des renseignements très complets sur les méthodes de culture, les frais d'exploitation, etc., furent publiés en 1921. Ils se basent principalement sur les résultats obtenus à la ferme expérimen-

tale de la Munama (1). Cette brochure donne des indications fort utiles aux futurs colons. Elle montre que la pratique de l'agriculture au Congo exige de nombreuses connaissances et que la meilleure preparation pour réussir dans une exploitation du Katanga est toujours d'étudier d'abord les méthodes d'une ferme de Belgique, puis de les appliquer aux conditions spéciales de l'agriculture congolaise.

La brochure donne en détail les frais d'établissement d'une exploitation au Katanga, et décrit la manière dont les terrains doivent, en général, être aménagés. Elle indique aussi les rendements qui peuvent être attendus de ces exploitations lorsqu'elles sont entre les mains d'agriculteurs compétents. Dans ces conditions ces entreprises agricoles sont très rémunératrices ; la plupart des colons agricoles du Katanga ont fait des économies importantes.

Deuxième Section. — Produits destinés a l'exportation.

Nous les grouperons, comme nous l'avons fait pour la section précédente, en deux catégories, d'après qu'ils conviennent aux cultures des indigènes, ou à celles des colons blancs.

1° *Cultures, élevages et fabrication convenant aux indigènes.*

Les plantes produisant des récoltes exportables ne conviennent guère, en pratique, à l'agriculture indigène, que si leur produit est obtenu rapidement et facilement. Dès qu'une plante tarde plusieurs années avant de produire et exige pendant ce temps des soins de culture, elle ne convient guère aux noirs. Il en est de même de toute plante dont le produit exige des travaux journaliers et soignés (hévéa) ou des préparations spéciales (café) ou se transporte difficilement. Il a fallu de longues années pour introduire à la Côte d'Or la culture du café puis celle du cacao.

En fait, cette section comprend surtout le coton ; puis en ordre accessoire le riz, l'huile et les amandes de palme, les graines oléagineuses (sésame, arachides, ricin, etc.) On pour-

(1) Voir *Une Ferme au Katanga*, par Edm. Leplae. Brochure de 214 pages et 73 figures, tirée du *Bulletin Agricole du Congo belge* et distribuée par Ministère des Colonies et le Service agricole du Congo.

rait essayer la culture du kapok et des poivres. Le tabac indigène n'est pas exportable. Un peu de café de l'Uelé commence à être vendu aux indigènes du Soudan.

a) *Coton.* — L'indigène cultive sans peine le coton Upland américain. Il en obtient une récolte de bonne qualité, qu'il vend 20 à 40 centimes par kilo brut (non égrené). La variété qui a le mieux réussi au Congo belge est le coton Triumph, cultivé surtout au Texas.

Cette culture peut être largement développée au Congo belge. La quantité exportée est actuellement de 1,000 à 1,200 tonnes (coton égrené ou lint.) Elle pourra atteindre au moins 20,000 tonnes, valant, d'après les cours, de 40 à 300 millions de francs. Les conditions de développement sont d'abord des transports économiques ; une propagande continue par des agronomes compétents ; l'établissement de prix minimum suffisamment rémunérateurs pour l'indigène ; une surveillance continue des maladies ; la sélection permanente des semences, la construction de bonnes usines d'égrenage. La Belgique consomme annuellement 60,000 tonnes de coton ; l'appoint fourni par le Congo pourrait avoir une influence favorable sur notre industrie.

La culture du coton fait des progrès rapides, grâce à l'activité des autorités et de la Compagnie Cotonnière Congolaise qui groupe les industriels et les financiers belges. Les obstacles principaux sont l'absence ou l'insuffisance des moyens de transport dans les régions convenant à cette culture, ou l'insuffisance du nombre et de la formation des agronomes chargés de la propagande.

b) *Riz.* — L'indigène cultive facilement le riz sec ou riz de montagne et peut le livrer normalement à environ 10 centimes le kilo de paddy (riz non décortiqué). Ce riz est parfois demandé par les colonies voisines, ce qui pourrait amener l'établissement d'une petite exportation annuelle de 1,500 à 2,000 T.

Quand au riz du grand commerce international, le Congo belge ne peut le produire, faute de terres riches, irrigables et situées près de la mer Il n'y a donc pas lieu d'espérer que la culture du riz puisse alimenter un jour, au Congo, une exportation importante.

c) *Kapok et poivre.* — Moyennant une propagande patiente, répétée pendant de longues années, on pourrait faire cultiver aux indigènes, à leur profit, des arbres à kapok, servant eux-

mêmes de soutiens à des poivriers congolais ou asiatiques. Ce mode de culture est commun dans certaines parties des Indes. Les produits doivent subir une préparation soignée ; ils seraient achetés et traités par des commerçants avant d'être exportés.

Cette culture nouvelle ne semble pas susceptible d'un développement rapide.

d) *Huiles et graines oléagineuses diverses.* — En théorie, l'indigène peut planter des Elaeïs. Il en plante même assez bien d'après les instructions des administrateurs, mais les huiles de ces cultures seront consommées sur place ou vendues dans les marchés indigènes. L'huile est fabriquée par l'ébullition par les indigènes; elle est de bonne qualité, mais cette fabrication n'aura jamais d'importance, car au point de vue de l'exportation, les huiles fabriquées mécaniquement présentent des avantages techniques et commerciaux. Les Noirs pourraient se constituer des plantations de palmiers par collaboration avec des Blancs, comme nous l'indiquerons plus loin.

Le sésame, une culture facile, pourrait être développé : il a déjà une importance dans l'Uellé. L'arachide, très recherchée sur place comme friandise, semble moins susceptible d'exportation. Le ricin n'a pas grand débouché en Europe.

e) *Tabac.* — Cette culture pourrait être développée dans quelques régions, mais la qualité des tabacs congolais est jusqu'ici défectueuse. De plus, le Congo même peut absorber une forte production. La culture est pratiquée surtout du côté du Maniéma.

f) *Café.* — Les indigènes de l'Uellé oriental font une petite exportation de café qu'ils vendent au Soudan égyptien. Ce produit n'a pas la préparation voulue pour s'expédier en Europe.

g) *Élevages.* — Aucun élevage ne peut être fait par l'indigène en vue d'une exportation : la seule région de grand élevage, le Ruanda-Urundi, ne fait pas partie du Congo belge.

On pourrait probablement acclimater dans certaines régions élevées des moutons à laine et des chèvres à poils fins, pour exporter des laines, des mohairs et des peaux. L'avenir de ces entreprises ne saurait être prédit, mais il faudrait une vingtaine d'années d'efforts avant que les exportations prennent une importance commerciale.

En résumé, le coton est la seule culture indigène qui puisse donner lieu à bref délai à une grande exportation.

2° *Cultures et élevages convenant aux colons européens.*

Cette section renferme les plantations coloniales d'exportation, qui sont malheureusement encore presque inexistantes au Congo belge. Les renseignements donnés plus loin prouvent qu'elles peuvent être très rémunératrices.

Elles comprennent en ordre principal le caféier, l'hévéa, le cacaoyer, le palmier Elaeïs, le coton, le sisal ; en ordre secondaire, la vanille, le tabac et le sucre.

Ces *grandes cultures* coloniales enrichissent les anciennes colonies tropicales; leur absence au Congo belge cause les déceptions dont j'ai parlé plus haut.

J'exposerai plus loin en détail les résultats à attendre de ces plantations et les mesures à prendre pour favoriser ces entreprises.

Les colons pourraient aussi exporter des *produits fabriqués* : savons, alcools, parfums.

Quant aux *élevages* que des colons blancs entreprendraient au Congo, ils ne pourraient guère livrer de produits exportables, car les colonies voisines sont plus favorisées que le Congo belge au point de vue de l'élevage du bétail et de la production de conserves de viande. Le Congo lui-même peut absorber les produits d'un élevage très important.

CHAPITRE II.

Comment développer l'agriculture du Congo belge.

Le Comité permanent du Congrès Colonial nous demande d'indiquer, en nous basant sur l'expérience des dernières années, le programme à suivre pour développer largement l'agriculture de la Colonie.

En fait, ce programme ne peut être unique. Dans une aussi vaste contrée, où deux races humaines travaillent ensemble, mais avec des aspirations bien différentes, l'agriculture ne peut se développer suivant un type uniforme : le programme d'action agricole se subdivise inévitablement en plusieurs programmes parallèles, mais distincts.

D'autre part, l'exposé de ces programmes ne serait guère utile s'il se bornait à l'indication de directives générales.

Celles-ci, le plus souvent, sont presque des lieux communs, sur lesquels tout le monde est d'accord, mais dont personne ne voit bien clairement la réalisation. Pour faire œuvre pratique, nous devons donc détailler longuement, même fastidieusement, les mesures à prendre pour faire face aux nombreux problèmes qui se posent au Congo en matière d'agriculture.

Ces problèmes sont devenus multiples. On croyait il y a vingt ans que le Congo ne serait jamais qu'un pays agricole et forestier, fort insalubre pour le blanc. Nous savons aujourd'hui que si la Colonie est riche en possibilités agricoles et forestières, elle est très riche aussi en gisements miniers, et qu'elle possède un climat tropical si modéré par l'altitude, que de vastes régions se prêtent même à la colonisation blanche. Enfin, depuis la guerre surtout, l'industrie et le commerce de la Belgique cherchent au Congo des sources de matières premières et des débouchés pour les produits belges.

Ces découvertes successives de richesses nouvelles, ces désirs si légitimes de la Belgique, posent de multiples problèmes d'ordre agricole, qui peuvent se grouper dans les problèmes fondamentaux que voici :

1° Le *ravitaillement de la population indigène*, habitant les villages et formant le gros de la population du Congo Belge; elle peut être estimée à 10 millions d'hommes, femmes et enfants;

2° Le *ravitaillement des centres populeux*, tels que villes, mines, chantiers de construction de voies ferrées, usines d'huilerie de palme, etc. Le total des ouvriers salariés employés dans ces centres n'atteint pas 200.000 personnes, soit un cinquantième de la population totale (1). Ce chiffre n'est pas fort élevé, mais cette catégorie d'indigènes présente une caractéristique qui l'impose à l'attention du Gouvernement :

(1) Nous adoptons les chiffres suivants, qui ne sont qu'approximatifs, et comprennent hommes, femmes et enfants :

Kinchassa-Léo	15.000	Forminière-Diamants	20,000
Elisabethville	15,000	Kilo-Moto	10,000
Stanleyville	10,000	Huileries du C. B	25,000
Coquilhatville	8,000	Chemin de fer BCK	10,000
Likasi	2,000	Plantations	2,000
Union Minière	30,000	Chemin de fer Matadi	5,000
Autres mines Katanga	10,000		
	90,000		72,000
		Total	164,000

jusqu'ici elle ne cultive pas les aliments nécessaires à sa subsistance, ou n'en cultive qu'une faible partie. Le ravitaillement de ces 200.000 hommes doit donc être assuré, en totalité ou en grande partie, souvent au prix de grandes dépenses et de réelles difficultés, par les autres classes de la population;

3° *La culture de produits agricoles exportables*, constituant des matières premières pour l'industrie belge;

4° *L'établissement au Congo de nombreux colons agricoles belges* administrant pour leur compte ou pour autrui des plantations, des fermes, des élevages, ou dirigeant des usines agricoles, telles que des sucreries, meuneries, féculeries, etc., et pouvant faire carrière et fortune au Congo.

Dans le monde colonial belge, les deux premiers problèmes, le ravitaillement de la population indigène et des centres populeux, sont estimés les plus importants.

Au contraire, la population belge non coloniale, attache le plus d'importance aux deux dernières questions, et voit dans la Colonie un futur fournisseur de matières industrielles, ainsi qu'un vaste champ ouvert aux initiatives agricoles de la jeune génération.

Rien ne s'oppose en fait, à ce que chacun de ces quatre problèmes reçoive sa solution. Mais chacun exige un programme agricole distinct.

Je diviserai donc cette étude en quatre paragraphes, correspondant à quatre programme agricoles, qu'il nous faut appliquer parallèlement au Congo Belge si nous voulons exploiter entièrement les possibilités de notre Colonie.

Mais avant de commencer, une remarque très importante.

La demande qui m'est faite par le Comité permanent prouve que le milieu colonial le plus influent reconnaît la nécessité d'un effort énergique pour le développement de l'agriculture. Il est certain quu son intervention autorisée est bien capable de produire des effets importants.

Toutefois, pour qu'elle obtienne le résultat désiré, il faut éviter un écueil, vers lequel on est trop facilement entraîné : l'éparpillement des efforts sur un grand nombre de petits progrès, au détriment de la grande poussée qui devrait se faire sur un point en particulier, le nœud de chaque question.

Exemple : il y a peut-être vingt moyens de stimuler ou favoriser le travail des agriculteurs indigènes, pour obtenir que les populations congolaises aient finalement, chaque jour, de quoi

manger à leur faim. Mais de ces nombreux moyens, que j'énumère plus loin, un seul est d'efficacité certaine, un seul est indispensable : l'obligation de cultiver une surface minimum.

De même, il y a quantité de méthodes de favoriser la colonisation agricole belge, mais deux de ces moyens sont indispensables et presque suffisants à eux seuls : la bienveillance du service territorial et le crédit agricole.

Enfin, dernier exemple, le plus frappant peut-être, et qui fait bien voir le danger. Pour développer largement l'agriculture, l'industrie essentielle, nous manquons de personnel technique, n'ayant le moyen ni d'engager assez d'agronomes ni de conserver nos agents en les payant d'après leur mérite. Nous ne trouvons pas de vétérinaires belges, faute de pouvoir leur offrir des conditions suffisantes. Le Congo tout entier manque d'écoles, de médecins, de personnel territorial. Mais voilà que d'aucuns s'éprennent d'un subit intérêt pour nos immenses et immuables forêts congolaises et réclament un vaste service forestier. C'est le moment ou jamais de sérier les problèmes et de commencer par résoudre ceux qui sont réels et urgents. La question forestière est intéressante, mais sans aucune urgence; la question agricole au contraire est d'importance primordiale et immédiate.

§ I.

Ravitaillement général de la population indigène.

Malgré les grandes étendues de terre dont ils peuvent disposer et qui dépassent infiniment leurs besoins, malgré les conditions naturelles si favorables aux cultures vivrières, les indigènes de bien des régions du Congo sont insuffisamment alimentés. Par indolence ou paresse, défauts propres aux populations des pays chauds, ils réduisent outre mesure les surfaces de leurs cultures. Le déficit annuel varie largement d'après les tribus et les années. Dans certains cas extrêmes le noir souffre de disette pendant plus de la moitié de l'année; il erre dans les bois et savanes pour se nourrir de fruits et herbes sauvages, champignons, insectes, etc. Un grand nombre de tribus connaissent annuellement deux ou trois mois de disette (les « mois de la faim » du Katanga). Sollicités par les commerçants ou leurs capitas, par les blancs et leurs cara-

vanes, les nègres vendent souvent partie de leurs réserves alimentaires : d'où aggravation de disette, et même famine si l'année est défavorable.

Insuffisamment nourrie, la population est moins vigoureuse, moins prolifique, moins résistante aux maladies. Les philanthropes, et les économistes s'inquiètent de cette situation ; le Gouvernement cherche à y mettre fin. Les moyens à adopter sont nombreux : mais il faut distinguer entre ceux dont l'efficacité est immédiate et considérable, et ceux dont les effets, bien qu'excellents et désirables, sont à plus longue échéance.

Faut-il dire d'ailleurs que le second des moyens que j'indique comme indispensable, est le plus efficace et le plus nécessaire, et que si l'on venait à l'éliminer, le succès final serait non seulement aléatoire, mais même impossible?

Ce second moyen, l'obligation de cultiver, est nécessaire. Répétons que les tribus congolaises sont encore, au point de vue agricole et commercial, à demi-sauvages. Beaucoup de tribus méprisent le travail du sol : la plupart l'abandonnent aux femmes ; certaines populations le réduisent à si peu de chose que la disette de vivres est annuelle. Ce n'est pas par des exhortations qu'on peut modifier un état de choses qui dure depuis des siècles : l'obligation seule est efficace. Mais son action peut être assistée et adoucie par quantité d'autres moyens, que nous examinerons tantôt.

Les quatre premières mesures exposées ci-dessous sont à considérer comme indispensables au succès.

1. *Etude des conditions agricoles et du déficit alimentaire.*

Pour porter remède à une situation désavantageuse, il faut d'abord en connaître l'étendue et les causes. On est fort mal renseigné à ce sujet dans notre Colonie. Il faudrait donc que le Service territorial, aidé par des agronomes, étudie pour chaque région, tribu ou peuplade, le déficit périodique de l'alimentation, les époques où il se produit, et ses causes.

Cette étude devrait être publiée (1). De sorte qu'à l'avenir

(1) Ce travail devrait, pour produire des résultats pratiques et durables, être publié en brochure et mis à la disposition du public. Cette publication, illustrée d'une carte générale et agricole de la région et de photographies, renseignerait sur les conditions naturelles et économiques, le climat, les cultures et élevages pratiqués par les indigènes, les causes

les nouveaux fonctionnaires, les missionnaires, les colons agriculteurs, au lieu d'être obligés comme ils le sont maintenant, d'effectuer une étude personnelle, forcément lente et incomplète, des cultures et des élevages de leur région, se trouveront, au contraire renseignés dès leur arrivée dans le district ou le territoire, sur les caractères et les défauts de l'agriculture locale et ce qu'il convient de faire. On réalisera de cette manière une action continue et systématique, la seule qui puisse être réellement efficace.

2. *Extension obligatoire des cultures et des élevages. Surveillance.*

Dès que le déficit alimentaire aura été reconnu par l'enquête précédente, l'extension des cultures sera ordonnée par le Service territorial. L'imposition à chaque contribuable d'une culture de surface déterminée est l'arme la plus efficace, même la seule efficace, dont l'État dispose pour assurer à l'avenir le ravitaillement de la population des villages. Cette extension fut ordonnée il y a deux ans par le Gouverneur général Lippens ; il semble que l'ordonnance n'ait pas reçu grande application.

Quelque bon que soit ce procédé, il doit être appliqué avec prudence, comme toute mesure qui bouscule les usages indigènes : il faut que l'étendue à donner aux cultures et la nature

du déficit alimentaire, les mesures prises pour y remédier, etc.

L'étude pourrait être analogue aux Monographies agricoles publiées dans le *Bulletin agricole du Congo belge*, et dont voici les principales :

1914. Bovone. Agriculture et Elevage du Marungu.
1915. Tharin. L'Agriculture indigène dans la Province Orientale.
1916. Degreef. Agriculture indigène du Haut-Ituri.
De Giorgi. Agriculture au district des Bangala.
Janssens. Cultures indigènes au district du Kasai.
1917. Lacomblez. Cultures des Arabisés de Bafwaboli, Avakubi, Pongo.
Lacomblez. Monographie agricole des Babira (Irumu).
Janssens. Cultures indigènes du Kasai.
Degreef. Monographie agricole du Haut-Uele.
Elskens. Agriculture indigène de Kirundu.
1918. Lacomblez. Agriculture chez les Mangbettus de l'Ituri.
1919. G. Degreef. Monographie de la région de l'Urundi.
1920. M. Mortehan. L'Agriculture au Ruanda-Urudi.
1922. A. De Meulemeester. L'Agriculture dans la Province Orientale en 1920.

de ces cultures soient fixées sur avis d'un agronome. Tout excès dans l'étendue exigée serait nuisible. Il importe de tenir compte de la difficulté plus ou moins grande des défrichements dans chaque région. La surface à mettre en culture par contribuable sera généralement comprise entre 30 et 50 ares, ce qui exige le défrichement annuel de 10 à 15 ares de nouveau terrain.

Une remarque s'impose : il ne suffit pas d'ordonner, il faut encore surveiller l'observation de l'ordre, et répéter la surveillance chaque année.

Le développement des élevages peut être obtenu par des moyens analogues, imposant l'entretien par village d'un nombre minimum de vaches, brebis et autres femelles domestiques.

3. *Limitation et surveillance des recrutements.*

Les recrutements de travailleurs, hommes et femmes, pour le portage, les travaux publics, les travaux miniers, l'industrie, sont utiles et nécessaires, mais ils apportent inévitablement une entrave des plus sérieuses au développement de l'agriculture. S'ils sont exagérés, ils arrêtent tout progrès agricole. S'ils empêchent le retour au village à l'époque voulue, du nombre d'hommes nécessaire au défrichement de nouveaux terrains, ils compromettent les cultures de l'année suivante.

La femme est dans la plupart des tribus le cultivateur principal. Tout ce qui l'éloigne du village, le portage notamment, nuit à la production agricole.

Il devrait toujours être tenu compte de ces situations, qui existent dans tous les pays neufs : exagérer les recrutements ou les ordonner sans tenir compte des nécessités agricoles, c'est établir en temps de paix le régime ordinaire du temps de guerre ; les champs privés de travailleurs ne produiront pas mieux en Afrique qu'ils ne l'ont fait en Europe pendant les hostilités. Le fait est évident, mais est fréquemment méconnu, malgré les plaintes des chefs et des villages.

4. *Fourniture d'outils agricoles.*

Il règne dans des milliers de villages indigènes une grande pénurie d'outils agricoles, même des plus indispensables, tels que les haches et les houes. Tel village de 500 ou 100 personnes ne possède que cinq ou six houes usées, quelques

haches et des morceaux de machettes ou sabres d'abattis. Comment exiger de ces populations qu'elles défrichent et plantent des hectares de forêt ou de savane ? Les instruments offerts par le commerce sont souvent d'un prix inabordable pour la majorité des indigènes.

Il faut qu'on vende des haches et des houes à prix de revient et même à crédit, pour armer ces populations en vue du travail agricole. Nous avons fait en 1921 l'envoi de haches et houes pour une valeur de 200,000 francs; chaque outil en acier forgeable d'excellente qualité revenant en Belgique à 1 franc et pouvant être vendu 2 francs au Congo.

Un moyen très recommandable consiste à procurer aux noirs de petites barres d'acier doux ayant le poids d'une hache ou d'une houe et pouvant être façonnée par les forgerons indigènes. Ce système est économique et tend à faire revivre les petites industries indigènes, dont la disparition graduelle est une perte sérieuse au point de vue économique.

Quel que soit le moyen adopté pour outiller l'indigène, il importe de poursuivre ce but avec système et persévérance, sinon l'extension des cultures est impossible ; on nous l'a signalé plusieurs fois à propos des cultures de coton et de vivres.

Les quatre mesures ci-dessus peuvent à elles seules causer un développement rapide et considérable de la production alimentaire. A la rigueur, elles peuvent suffir.

Les mesures suivantes tendent au même résultat et ne sont nullement à négliger, bien que leurs effets soient moins rapides.

5. *Visite périodique des villages par les agronomes. Instructions aux chefs et notables. Champs d'expérience.*

Les principaux villages indigènes de chaque district devraient être visités à des dates plus ou moins fixes par l'agronome régional, qui convoquera les chefs et notables des environs pour leur donner des outils, des semences améliorées, et des recommandations ou conseils sur l'exécution des cultures et des élevages. Ces réunions périodiques sont très efficaces : elles permettent à l'agronome de connaître l'état de l'agriculture locale, les progrès à introduire, les abus et les erreurs agricoles à combattre.

L'agronome établira près de quelques villages principaux

une parcelle d'expérience, avec rotation de légumineuse, pour montrer aux indigènes qu'une *fumure verte,* répétée à petits intervalles, permet d'utiliser indéfiniment les terres cultivées et de supprimer progressivement les défrichements annuels : le Congo sera d'une fertilité inépuisable le jour où ses indigènes auront adopté l'usage des fumures vertes.

6. *Fournitures de semences et animaux reproducteurs. Stations de sélection.*

Les quantités de semences nécessaires aux semis de l'année ou de la saison suivante et les animaux reproducteurs indispensables pour établir ou maintenir les élevages seront au besoin fournis ou prêtés aux indigènes. La vente et l'achat de ces réserves doivent être défendus. Cette interdiction, appliquée aujourd'hui avec succès dans certains districts de la Colonie, fut inaugurée vers 1912 au Katanga par le Vice-gouverneur général Malfeyt.

Un certain progrès pourra être accompli par la distribution aux indigènes de semences améliorées dans les stations de sélection de l'État ou importées. Mais il ne faut pas exagérer l'influence que peut exercer cette distribution : elle est faible.

7. *Primes pour progrès agricoles. Petits concours locaux.*

Des primes assez importantes (50 à 100 francs ?) seront données aux chefs qui auront bien développé l'agriculture de leur chefferie. D'autres (5 à 20 francs ?) seront accordées aux agriculteurs indigènes qui auront appliqué la fumure verte, ou le mieux suivi les conseils des agronomes, ou présenté dans de petites expositions locales les plus beaux produits agricoles ou les meilleurs animaux reproducteurs. Ces expositions ou concours devraient coïncider avec les visites de l'agronome régional. Elles seront autant que possible organisées chaque année à la même date, afin que les indigènes puissent s'y préparer. Pour vaincre l'indifférence du noir en matière agricole, il faudra plusieurs années de persévérance, mais on obtiendra au Congo comme on les a obtenus ailleurs (Afrique du Sud, etc.) des résultats fort intéressants.

8. *Enseignement agricole.*

L'enseignement agricole est encore inexistant au Congo Belge. Il faut espérer que des écoles élémentaires agricoles

seront créées dans chaque district pour former des agriculteurs noirs et des moniteurs agricoles. L'enseignement pratique et élémentaire des méthodes agricoles devra d'ailleurs être développé dans toutes les écoles primaires rurales, officielles ou privées et tout d'abord dans les écoles des Missions. Celles-ci, par leur grand nombre, et leur influence sur les noirs, sont seules capables d'exercer sans contrainte une action sérieuse sur l'agriculture indigène. Cet enseignement, qui sera assisté et surveillé par l'agronome du district est traité dans une note que j'ai publiée il y a quelques mois (*Bulletin Agricole du Congo Belge*, 1922-23).

9. *Introduction du labour au moyen d'attelages.*

Dans les quelques régions où le gros bétail réussit déjà, les agronomes enseigneront aux chef indigènes la castration des veaux mâles et l'emploi d'animaux de trait pour les transports et pour le labourage des terres. Cela se fait avec succès dans la région de Kilo. On enseignera aux artisans indigènes la fabrication de charrues, de herses, de plantoirs et de traîneaux, charettes et autres instruments en bois, fort simples et pouvant être fabriqués et réparés sur place. Il est peuutile de vouloir importer du premier coup des charrues européennes, qui reviennent à des centaines de francs et ne peuvent être achetées que par quelques grands chefs, ce qui ne produit pas de résultat sensible.

N'oublions pas que la moitié de la surface cultivée dans le monde au moyen d'animaux de trait et de charrues, est labourée non par des charrues perfectionnées, comme celles que nous avons en Belgique, mais par des charrues primitives, fabriquées par les indigènes eux-mêmes, et dont la valeur n'atteint pas dix francs. Les énormes récoltes de céréales du Nord de l'Afrique, de l'Orient et de l'Extrême Orient sont obtenues par ce moyen primitif et économique.

10. *Réserve de terrains fertiles.*

Il faut assurer à tous les villages indigènes et surtout à ceux qui viendraient à être englobés dans une concession européenne, des surfaces de *bons* terrains largement supérieures à leurs besoins et actuellement au moins *triples* de celles que chaque village devra cultiver annuellement. La valeur de ces terres reservées devrait toujours être constatée par un agro-

nome : de fortes erreurs furent parfois commises à cet égard, et firent attribuer à certains villages des terres inutilisables.

11. *Écoles pour fils de chefs.*

Le Commissaire général du Bas-Uele, M. Landeghem, signale l'excellent résultat obtenu dans son district par les écoles pour fils de chefs (1). Ces jeunes gens viennent à l'école aux frais du chef, et accompagnés d'un serviteur. Ils s'initient aux cultures nouvelles, aux méthodes d'élevage, à l'emploi d'animaux de trait, à la construction d'habitations en briques, à l'utilité des travaux d'hygiène publique, des mesures contre les maladies, etc. On constate qu'à leur rentrée dans leur chefferie ils sont les initiateurs de grands progrès matériels et notamment de progrès agricoles. Ces écoles de fils de chefs doivent être assez multipliées pour que les jeunes gens ne s'éloignent pas beaucoup de leur pays et puissent y rentrer de temps en temps. L'organisation de plusieurs écoles de ce genre dans chaque district est donc nécessaire, un district étant en moyenne quatre fois aussi étendu que la Belgique.

12. *Hygiène.*

L'hygiène des populations rurales sera l'objet de soins particuliers, notamment par l'enseignement dans les écoles primaires rurales de notions élémentaires d'hygiène ; par la distribution gratuite de quinine, de médicaments, d'injections; par le drainage de marais, éventuellement par l'imposition de débroussements annuels autour des agglomérations ou dans le cas extrême, par le déplacement de villages. Ces dernières mesures : drainage, débroussements, déplacement, ne devraient être prises que si un agronome a reconnu leur possibilité et leur efficacité, et indiqué les précautions à prendre pour ne pas compromettre les récoltes ; le choix d'un nouvel emplacement au moins aussi fertile que l'ancien, et l'octroi d'un délai suffisant pour la récolte complète des anciennes cultures et la préparation des cultures nouvelles, ce qui exige au total une à deux années de temps.

13. *Protection des cultures et des élevages.*

Les animaux sauvages herbivores font parfois des ravages

(1) Voir au sujet de ces écoles le *Bulletin Agricole du Congo Belge*, 1923.

excessifs dans les cultures; les grands et petits félins déciment les élevages et parfois même les populations (Marungu, Kivu). L'autorité territoriale est armée pour prendre les mesures de protection tout en respectant les dispositions de la loi sur la chasse. Son intervention est indispensable aussi pour éviter ou arrêter les maladies contagieuses, combattre les insectes nuisibles, etc.

14. *Petites industries rurales.*

Le Service territorial, avec l'aide des agronomes et des Missionnaires, s'efforcerait utilement de faire revivre les petites industries indigènes, notamment l'extraction et le travail de fer, la fabrication de haches, houes et couteaux, pratiqués autrefois, avec une habilité des plus remarquables, par beaucoup de tribus congolaises. Cette industrie si utile à l'agriculture est en voie de disparition.

Il faudrait aussi montrer aux indigènes dans les écoles comment ils peuvent construire des appareils très simples, pouvant être entièrement fabriqués et réparés dans les villages : presses à huile, moulins à farines; charrues et plantoirs; métiers rudimentaires permettant de tisser une étoffe grossière de coton ou de jute indigène, etc. Dans certaines régions un peu ondulées où abondent des ruisseaux à courant rapide, il sera fort utile d'enseigner l'emploi de petites roues hydrauliques en bois, utilisant les cours d'eau pour moudre la farine, décortiquer le riz, etc. Ces moulins très primitifs sont d'usage général dans les colonies anciennes et ne coûtent presque rien.

§ II.

Ravitaillement des centres populeux urbains ou industriels.

Personne n'aurait cru, il y a vingt ans, que ce problème allait se poser bientôt dans notre Colonie, et que la grandeur des masses ouvrières et urbaines à ravitailler allait créer de sérieuses difficultés aux autorités comme aux industriels.

Mais le Congo est devenu pendant la guerre un pays de grande activité minière et commerciale. Des villes, énormes pour l'Afrique centrale, et des chantiers peuplés de milliers

d'hommes se constituent subitement dans des régions peu fertiles ou presque désertes, où rien n'a pu être préparé pour les nourrir. Le moyen le plus facile est toujours mis en œuvre dans les débuts : l'autorité invite les tribus voisines et même lointaines à ravitailler le nouveau centre, et des populations entières prennent la route pour apporter péniblement, charge par charge, les tonnes de victuailles dévorées chaque jour par la ville, la mine ou l'usine nouvelle.

Les défauts de ce système sautent aux yeux. Il arrive qu'une mine devienne pour une immense région une cause de fatigues et de misères insupportables. Dans certains cas, des villages situés à huit ou dix jours de marche devaient envoyer leurs hommes à la mine comme travailleurs et les faire ravitailler par leurs propres femmes, ce qui soustrayait aux villages et donc à leur agriculture toute la population agricole. On revient aujourd'hui de ces erreurs, mais en y substituant souvent un régime d'achats à grande distance, fait par intermédiaires, et qui élève énormément le coût de la vie et des entreprises. On cherche maintenant des méthodes plus économiques.

Dans certains cas les centres industriels ou urbains furent obligés de recourir à l'étranger pour nourrir leur population.

Le Katanga achète une grande partie de ses vivres en Rhodésie et en Afrique du Sud ; le Mayumbe emploie du poisson fumé et du riz qui lui viennent par voie maritime; le sud de la Colonie importe du bétail des colonies limitrophes, etc. Ces importations facilitent les débuts des villes et des industries. elles sont inévitables, mais profitent surtout à nos voisins : il serait évidemment préférable de conserver au Congo et d'appliquer au développement de l'agriculture, les sommes exportées pour ces achats.

Les moyens à mettre en œuvre pour organiser et assurer le ravitaillement des centres urbains ou industriels et rendre la Colonie indépendante de l'étranger à ce point de vue, sont détaillés ci-dessous. Il va sans dire que je ne prétends pas avoir épuisé la série de ces moyens : il en existe certainement auxquels nous n'avons pas songé.

A. *Cultures vivrières des indigènes.*

Elles peuvent être faites par les indigènes consommateurs eux-mêmes ou par les villages voisins ou encore par les villages éloignés.

1. *Cultures faites par les consommateurs.*

En Afrique centrale, pays où la terre n'a guère de valeur et dont le climat est fécond, il paraît évidemment irrationnel d'installer de grands centres de population sans les organiser de manière qu'ils produisent eux-mêmes la plus grande partie des vivres dont ils ont besoin.

Cette appréciation est exacte s'il s'agit d'un centre urbain, qui est toujours habité par un petit nombre de blancs et de noirs absorbés par leur travail intellectuel ou physique, et par un grand nombre de noirs désœuvrés. Il n'est pas admissible que les services publics et les populations environnantes soient frappées de lourds travaux et de longs portages pour nourrir des paresseux. C'est ce que nos autorités congolaises ont bien compris d'ailleurs : les désœuvrés retourneront dans leurs tribus ou travailleront à leur propre subsistance. La femme congolaise étant dans son village préposée aux travaux agricoles, les négresses des villes peuvent se voir assigner la même mission, qu'elles ont d'ailleurs pratiquée dès leur enfance dans leur village natal.

La solution est moins facile si le centre est une mine, une usine, un chantier de chemin de fer ou une plantation. Mais même dans ces cas il y aura souvent, si pas toujours, avantage à faire exécuter par les travailleurs et leurs femmes, pendant quelques heures par semaine, des travaux de culture vivrière. Les aliments ainsi produits ne coûtent guère et ne demandent pas de portage. En appliquant ce système, les plantations de caoutchouc de Malaisie et certaines plantations du Congo, entre autres Yangambi, ont du coup solutionné les difficultés de ravitaillement : il a fallu cependant que celles-ci fussent devenues inextricables pour qu'on se soit résolu à cultiver les vivres au lieu de les acheter.

De même lorsqu'une entreprise de voie ferrée se propose de traverser une région sans ressources et peu peuplée, comme c'est ordinairement le cas au Congo, elle a le plus grand intérêt à établir, en avant de son tracé, à des écartements convenables, des défrichements et des cultures que le chantier atteindra successivement. Il faut si peu de travail au Congo pour faire des cultures indigènes que ce moyen permet presque toujours d'abaisser le coût du ravitaillement, de réduire le portage et conséquemment de trouver plus facilement la main-d'œuvre. Je signale dans cet ordre d'idées les cultures et éle-

vages établis par la Forminière et qui sont en voie de transformer la question du ravitaillement minier dans le sud du Kasai.

Il va de soi que des installations agricoles de ce genre doivent être faites rationnellement, par des hommes compétents : on peut bien ou mal choisir le terrain, bien ou mal planter : le succès et l'échec dépendent de la direction.

L'établissement de cultures par les entreprises elles-mêmes a l'avantage de diminuer beaucoup la quantité à produire et à porter. Lorsque des centaines de porteurs sont en route chaque jour, le gaspillage des vivres est grand, tandis que les cultivateurs laissés dans les villages sont en petit nombre ; le rendement de l'ensemble est défectueux.

Il est bon peut-être de rappeler ici que toute entreprise a grand intérêt à remplacer autant que possible le travail humain par le travail de machines. De fortes diminutions de personnel sont réalisables par ce moyen et réduisent notablement les difficultés de ravitaillement.

2. *Cultures indigènes dans les villages voisins des centres.*

Les mesures à prendre sont celles indiquées précédemment : étude préalable des conditions agricoles, extension des cultures indigènes; distribution de semences, outils, reproducteurs, protection éventuelle des cultures et des élevages ; organisation et surveillance des marchés ; primes aux chefs et aux agriculteurs ; éventuellement introduction de l'emploi d'attelages et charrues, de moulins, etc.

Une condition fort importante est ici la réduction du portage : les noirs, hommes et femmes, pourront produire d'autant plus qu'ils auront à faire moins de portage. Il y a donc tout intérêt à établir des routes garnies de limonite ou de pierrailles rayonnant autour du centre à ravitailler au moins jusqu'à 20 ou 30 kilomètres et pouvant être utilisées par des transports sur chariots ou automobiles. Quelques kilomètres de voie Decauville (1) reliant les centres à des villages populeux ou bien à des terres ou régions très fertiles, permettront dans certains cas à la production agricole de se développer notablement et rapidement. Les moyens doivent être choisis d'après les conditions locales.

(1) Les wagonnets sont poussés à bras, ou tirés par des attelages. On emploie des petites locomotives si le trafic le justifie.

3. *Apport de vivres de villages ou districts éloignés.*

Les moyens de développer la production dans ces villages ou ces régions sont encore ceux indiqués plus haut. Mais la question du transport devient ici prépondérante : ce transport doit être fait à bon marché.

Le portage à dos d'homme de vivres provenant de grandes distances (3 à 8 jours de marche et plus), est évidemment le moyen le moins favorable ; il fatigue les populations et soustrait au travail agricole les hommes et les femmes qui devraient faire l'extension des cultures ; il entrave toujours notablement le développement agricole.

Un mode de transport rapide est offert par les chemins de fer, dans certains cas par des automobiles. Mais il est souvent difficile de l'exécuter à bon marché sur de grandes distances, des centaines de kilomètres.

La voie fluviale sera ordinairement la plus économique, pourvu qu'elle soit organisée rationnellement. Dans certains cas, de petits remorqueurs, traînant à faible vitesse une flotille de canots indigènes, amèneront les vivres sans grandes dépenses; mais il faut alors que ces canots soient ramenés par les remorqueurs jusqu'au point de départ de sorte que la durée du voyage aller et retour et la fatigue des noirs soient réduites au minimum. Dans certains cas le remorqueur ne sert qu'à remonter le courant, que les pirogues descendent sans peine.

Si les quantités à amener sont importantes, et si les distances à parcourir sont très grandes, le remorquage des pirogues ou baleinières devient peu pratique. En traînant ou poussant une ou plusieurs barges, d'une capacité qui peut atteindre plusieurs centaines de tonnes, le remorqueur transportera les vivres de manière très économique.

Les poids à transporter seront réduits autant que possible par le traitement des récoltes au lieu de production : par exemple, on transformera le manioc en farine plutôt que de l'expédier sous forme de chikwangue ; on décortiquera le riz, on séchera les bananes, etc.

B. *Cultures vivrières des Européens.*

Les fermes de colons blancs pratiquant les cultures vivrières sont encore bien rares au Congo Belge, sauf dans la région minière du Katanga. C'est cependant une forme d'agriculture

fort rémunératrice lorsqu'elle est bien conduite et bien située, c'est-à-dire établie dans une terre fertile et à proximité d'un débouché régulier.

Chacun des centres urbains ou miniers du Congo offre à quelques colons agricoles des possibilités de culture fructueuse.

Pour favoriser l'établissement de fermes vivrières autour d'un centre urbain ou minier les moyens suivants s'indiquent; les trois premiers peuvent être considérés comme indispensables.

1. *Etude des conditions agricoles et éeonomiques de la région.*

Elle est à faire systématiquement pour chaque centre par un agronome expérimenté. Elle devrait faire l'objet d'une brochure, indiquant l'importance et l'avenir du marché; les produits offerts et demandés et leurs prix; la nature des terres environnantes; les conditions de climat et d'hygiène; les possibilités d'élevage; les facilités pour établir des irrigations; les écoles, médecins, hôpitaux, missions, etc. Une carte ou tout au moins un croquis de la région indiquera la situation de bonnes terres disponibles et des forêts exploitables; l'emplacement des villages indigènes, leurs populations, leurs cultures; les routes et voies navigables, etc.

Sauf au Katanga, déjà mieux prospecté au point de vue agricole, les Belges désireux de fonder une exploitation vivrière au Congo ne peuvent guère obtenir de renseignements précis et dignes de foi : ce défaut d'information est pour eux une difficulté des plus sérieuses.

2. *Concessions de terres et crédit agricole*

Nous traiterons ces deux questions avec plus de détails en parlant de la colonisation proprement dite. Il suffira de dire ici que des terres peu étendues, mais fertiles, devraient être réservées pour des colons belges à proximité des centres populeux. Par la culture intensive qu'il saura leur appliquer, le colon fera produire au sol des récoltes beaucoup plus abandantes et plus régulières que celles des cultures indigènes; ceci, bien entendu, s'il connaît bien l'agriculture, et si la fertilisation de la terre est régulièrement exécutée. Pour réussir ce genre d'exploitation, il suffit de cultiver une étendue de moins de 500 hectares; une culture vivrière de 200 à 300 hectares est déja fort importante et demande beaucoup de

capital et d'énergie. La plus grande ferme de Belgique n'a que 300 hectares.

Quant au crédit agricole, il est toujours indispensable à l'établissement de colons, que ce soit au Canada, en Australie ou au Congo. Les gens riches, les agriculteurs fortunés ne vont pas aux Colonies : les Anglais sont les seules exceptions. Sans crédit agricole, bien peu de Belges pourront tirer parti de la fertilité des climats congolais. Nos compatriotes se dirigeront plutôt comme antérieurement vers les colonies étrangères où on leur offre un bon climat, le meilleur accueil, des terres excellentes et un crédit des plus généreux.

3. *Organisation de la main-d'œuvre.*

C'est le point le plus délicat. Toute exploitation agricole a besoin d'un certain nombre d'ouvriers indigènes. Les colons du Congo n'en trouvent pas toujours le nombre qu'ils désirent. Les fonctionnaires territoriaux devront les aider dans le recrutement, de même qu'ils interviennent toujours dans les recrutemente miniers. Sans la faveur de l'autorité territoriale, le recrutement d'ouvriers est impossible. Que dire des agents territoriaux, disparus depuis, qui défendaient aux noirs de s'engager au service de colons belges? Il y eut malheureusement plus d'un cas de cette attitude révoltante ; mais les colons s'adressèrent directement au Ministre, et la situation se modifia rapidement.

Le colon de son côté doit viser à réduire au minimum le nombre de ses ouvriers, ce qui diminue ses frais, lui évite bien des difficultés, et facilite beaucoup la direction de la ferme.

Les premiers colons suivirent trop volontiers les méthodes anciennes, où le moindre travail exige l'emploi de grandes équipes d'ouvriers indigènes : en bien des cas ce système est antiéconomique ou inapplicable faute de main-d'œuvre. Le colon devra donc choisir avant tout des terrains où il pourra employer des attelages : terrains déboisés sans tsétsés, ou qu'il déboisera pour écarter les tsétsés. Il y cultivera à la charrue et avec des machines, qu'il s'agisse de cultures agricoles (maïs, patates douces, haricots) ou de plantes horticoles (légumes, pommes de terre, arbres, fruits, etc). S'il est impossible de tenir du bétail, il exécutera les labours avec des tracteurs légers, à pétrole, huile végétale ou gaz pauvre (charbon de bois).

4. *Réduction des droits d'entrée et des tarifs de transport.*

Un agriculteur indigène n'a besoin, pour cultiver, que de deux ou trois outils peu coûteux : une hache, une houe et un couteau. Le colon belge, au contraire, doit défricher, payer et nourrir ses ouvriers, construire une habitation, acheter des machines, des semences, des engrais chimiques, des animaux reproducteurs, etc. Son petit capital est vite épuisé.

Il est évident que les matières premières et les objets nécessaires à l'équipement de la ferme doivent être exemptés de droits d'entrée et transportés aux tarifs les plus bas : il en est ainsi dans toutes les colonies étrangères. L'État seul peut établir ce régime, en provoquant une entente entre les compagnies maritimes, fluviales et ferroviaires pour l'établissement de tarifs de faveur.

5. *Fourniture et achats en commun de semences, machines, animaux reproducteurs.*

Les colons nouvellement arrivés éprouvent ordinairement les plus grandes difficultés pour se procurer les plants d'arbres fruitiers, les graines de variétés d'élite, les animaux reproducteurs, les machines, nécessaires à la mise en exploitation de leurs fermes. Le Service agricole de l'Etat pourrait faciliter l'acquisition de ces objets indispensables : il a dû le faire au Katanga pendant quatre ou cinq ans. Cette intervention est de règle d'ailleurs dans tous les pays de colonisation lorsque le commerce privé n'est pas encore outillé pour ces livraisons et que les colons ne sont pas encore assez nombreux pour organiser les achats en commun. Il sera ordinairement utile que l'Etat établisse des pépinières et des jardins de reproduction, et importe, pour les céder aux colons, des engrais chimiques réclamés par les terres sablonneuses du Congo (azote et acide phosphorique principalement).

6. *Consultations des agronomes. Moniteurs noirs.*

Il est de toute nécessité que les cultivateurs arrivant de Belgique puissent consulter sur place, un agronome expérimenté, qui soit bien au courant des conditions spéciales de la région et qui puisse aussi procurer aux colons de bons moniteurs ou capitas agricoles. Les agronomes sont malheureusement en fort petit nombre au Congo belge et n'ont guère le temps de s'occuper des colons.

Le devoir de l'Etat est de prendre à sa charge, dans les débuts, les grands frais entraînés par l'expérimentation,

l'étude des terrains, l'introduction de variétés de plantes et races animales. Le Gouvernement colonial a toujours travaillé dans ce sens. Les résultats remarquables de la ferme Munama (Katanga) démontrent à l'évidence la voie qui doit être suivie au Congo, comme elle l'est aujourd'hui d'ailleurs dans toutes les colonies étrangères, pour fournir aux colons les conseils techniques qui leur sont indispensables.

Le choix des cultures sera fait, sur les conseils de l'agronome, d'après les climats, les terrains, les débouchés. A moins de circonstances spéciales, telles qu'une installation temporaire, le colon évitera la culture longue et très épuisante du manioc et donnera la préférence aux cultures rapides et à grand rendement, parmi lesquelles le maïs occupe la première place.

La valeur de cette culture résulte non seulement de la grande rapidité de sa croissance, permettant d'obtenir deux récoltes en huit à dix mois, mais aussi de la facilité de transport, du bénéfice résultant de la vente en farine, de la facilité de son utilisation pour l'alimentation économique du bétail; enfin, et c'est un point très important, de la possibilité de combiner sa culture avec celles des fumures vertes maintenant la fertilité du sol.

Le colon belge établi près d'une ville pourra ordinairement tirer grand profit de la production de viande fraîche et de lait, beurre et œufs. L'animal le plus précieux comme producteur de viande est le porc, parce qu'il se reproduit abondamment et peut être vendu ou abattu quelques mois après sa naissance. Il est omnivore et se nourrit de verdures, racines, grains et farines de toute espèces. On l'élève souvent en lui faisant pâturer les plantes sur le champ même, ce qui supprime les frais de récolte du maïs, patates douces, etc. Quant aux volailles, elles exigent ordinairement une protection spéciale contre les oiseaux de proie et divers animaux sauvages. L'entretien à l'étable de vaches laitières, nourries de fourrages verts, farines, racines, etc., est possible même dans les régions à tsétsés, pourvu que les logements soient clos par des toiles métalliques : ce moyen s'applique couramment dans beaucoup de colonies tropicales.

7. *Transports à bon marché.*

Cette inévitable question se pose ici comme pour l'agriculture indigène. Mais elle est moins difficile à résoudre.

D'abord parce que le colon prudent choisira toujours une terre bien située au point de vue des transports ; ensuite parce qu'il peut s'équiper lui-même de moyens de transport : bateaux, camionettes ou camions automobiles, chariots, etc.

§ III.

Production de matières premières végétales pour l'industrie belge.

Le Congo belge n'exporte guère de matières premières végétales en dehors des produits palmistes et du copal. Les exportations de coton, caoutchouc, cacao, café, sont si faibles qu'elles suffiraient à peine à alimenter une seule usine.

L'activité agricole des indigènes se porte presque exclusivement vers les cultures vivrières.

Et quant aux plantations coloniales, si développées dans les autres colonies et qui produisent en abondance le café, le sucre, le coton, le sisal, le tabac, les épices, elles n'existent pas au Congo belge ou sont si peu importantes qu'elles ne peuvent influer sur l'industrie ou le commerce de la Belgique.

Faut-il rappeler que de grands capitaux belges furent investis dans ces cultures, non pas au Congo, mais en Malaisie ? La confiance de nos capitalistes dans l'avenir de la Colonie était fort limitée.

Cette situation provenait de diverses causes, sur lesquelles nous avons maintes fois attiré l'attention : le coût excessif des transports ; l'absence de garanties quant à la main-d'œuvre ; l'incertitude au sujet de la réussite et des rendements que donneraient au Congo les grandes cultures tropicales.

Empressons-nous de constater que tout cela s'est modifié et heureusement modifié, depuis la guerre. La réaction fut d'autant plus forte que la crise avait été plus violente. Le monde colonial belge, tant officiel que privé, a compris que les temps nouveaux appelaient des méthodes nouvelles.

Les conditions défavorables aux plantations viennent de subir des modifications sur lesquelles on ne saurait assez insister : la transformation de nos transports fluviaux, l'abandon de certains préjugés de l'Administration, enfin les résultats obtenus dans les plantations expérimentales de l'État,

engagent aujourd'hui les Belges à entreprendre dans la Colonie des plantations importantes.

Une objection ou plutôt une question se présente inévitablement ici : le Congo n'est-il pas trop désavantagé par l'insuffisance de ses pluies, la nature sablonneuse de ses terrains, l'inhabileté agricole de ses populations, la pénurie de main-d'œuvre, l'absence d'animaux de trait, la longueur et le coût de ses transports ? Ne se trouve-t-on pas au Congo dans des conditions qui excluent à jamais toute possibilité d'y établir des plantations nombreuses et prospères comme on en voit dans les colonies plus anciennes ?

La réponse doit être à notre avis négative et catégoriquement favorable à l'établissement au Congo de plantations et de fermes exploitées par des blancs avec le concours d'ouvriers indigènes. Il est vrai que les conditions naturelles et géographiques du Congo créaient à l'origine, et encore actuellement, des obstacles dont il faut tenir compte. Mais l'expérience acquise depuis une dizaine d'années dans nos plantations expérimentales permet de tourner ces obstacles, de compenser les défauts du climat et du sol. D'autre part, nous disposons de grandes rivières ; donc, à condition d'employer des barges, nous pouvons avoir des transports à bon marché.

Et même sur nos chemins de fer, grâce aux tonnages des mines, nous devons pouvoir obtenir des tarifs favorables pour les produits agricoles.

Par conséquent, en pratiquant une culture rationnelle, soignée dans tous ses détails, comme on la pratique dans nos stations expérimentales, le planteur belge est certain d'obtenir de bonnes récoltes et des prix de revient satisfaisants.

Mais il dispose de plus d'un avantage notable quant au prix de la main-d'œuvre et du terrain. Les salaires des ouvriers indigènes congolais sont bien inférieurs à ceux des Indes et généralement à ceux des autres colonies. Nul doute que le Gouvernement, le commerce, les colons et les mines ne s'accordent pour maintenir au Congo cette condition première du succès des affaires : des salaires raisonnables. Une ligue entre employeurs de main-d'œuvre est nécessaire et sera aussi utile au Congo qu'elle le fut dans l'Uganda britannique.

Quant au terrain, il peut être acheté et même loué aux prix les plus bas, très inférieurs aux prix pratiqués dans les

colonies anciennes où l'agriculture est largement développée.

A titre de comparaison avec le Congo, où les terres se vendent de 10 à 25 francs l'hectare et sont concédées parfois au loyer dérisoire de 25 à 50 centimes par hectare et par an, disons que les terres de Sumatra, données en concession par le Gouvernement, coûtent :

Terres à caoutchouc et palmiers : par hectare 25 florins plus 3 florins de taxe *annuelle*. Terres à tabac et café : par hectare 150 à 200 florins.

A Java pour un bail emphythéotique de 75 ans, on paie de 75 à 150 florins par bouw, plus un kanoun annuel de 3 à 4 florins, ce qui revient par hectare à la somme de 105 à 110 florins, plus une taxe annuelle de 4 à 5 1/2 florins.

Au change d'avant-guerre de fr. 2.11 par florin, ces prix de Java représentent de 221 à 442 francs par hectare, plus une taxe annuelle de 8 1/2 à 11 1/2 francs. Actuellement ces prix correspondent à plus du triple de ces sommes, soit de 700 à 1.300 francs par hectare, plus la taxe annuelle de 25 à 35 francs.

L'avantage des plantations congolaises est donc considérable : pour une plantation de 1.000 hectares il se chiffre actuellement par près d'un million de francs de réduction des dépenses rien que pour l'achat du terrain.

Le fonctionnement au Congo de plantaticns capables d'alimenter les industries belges, tout en enrichissant les planteurs belges, est un de ces tableaux que les avocats de l'entreprise coloniale ont fait miroiter bien souvent aux yeux de leurs auditeurs, et dont on parle volontiers dans les conférences coloniales. C'est avec raison qu'on a entrouvert devant le public belge ces perspectives séduisantes : nous montrerons tantôt les bénéfices élevés qui peuvent être escomptés par les planteurs.

Et cependant quelques belges, même quelques coloniaux, ont conservé une prévention à l'égard des plantations, dont ils n'ont d'ailleurs qu'une notion très inexacte. Il leur semble que ce doivent être d'immenses surfaces, où des milliers de noirs, arrachés à leurs villages, sont réduits au travail servile et épuisant.

Cette description, qui s'appliquerait mieux à la plupart des travaux demandés aujourd'hui à nos populations congolaises (portage, constructions, mines), ne cadre nullement avec les

caractères d'une plantation moderne. Celle-ci n'a qu'une surface restreinte, car elle exige par hectare une dépense élevée ; on y recourt le moins possible au travail humain, coûteux et lent ; on emploie largement les machines, et les méthodes économisant la main d'œuvre. Les travaux demandés aux ouvriers sont légers et faciles : inciser les écorces, recueillir du coton ou des baies de café ; cueillir des régimes ou des fruits à faible hauteur ; semer, sarcler, planter. Les indigènes employés dans ces plantations vivent en famille, cultivent leur coin de terre, travaillent souvent à l'entreprise, un petit nombre d'heures par jour. Aucun travail offert à l'indigène n'est plus avantageux et moins fatiguant que celui d'une plantation bien administrée.

Le jour où nous verrons au Congo équatorial une centaine de ces plantations, mesurant chacune de 100 à 500 hectares, les exportations de la colonie satisferont nos industriels et nos commerçants et les belges iront ou Congo pour y faire fortune.

Mais ce n'est pas seulement par des plantations proprement dites que le Congo peut produire des denrées d'exportation : les cultivateurs indigènes peuvent en produire dans leurs villages.

Nous avons donc à dresser deux programmes : l'un pour développer les cultures d'exportation dans les villages indigènes, l'autre pour favoriser l'établissement de plantations par des Belges. Et avant d'entamer cette rédaction, nous devons choisir les cultures à propager.

Enquête préalable au développement d'une culture d'exportation.

Quelle que soit la race du cultivateur auquel nous voulons faire produire des matières premières industrielles, une enquête s'impose dès le début, afin de déterminer : 1° quels sont les produits demandés par notre industrie et convenant aux climats, sols et conditions du Congo ; 2° quel bénéfice on peut attendre de leur exploitation ; 3° en quels endroits et comment ils devraient être produits.

Cette enquête doit débuter par la consultation de nos industriels et le relevé des matières qu'ils importent de pays dont les climats sont analogues à ceux du Congo belge. Il faut

ensuite déterminer les valeurs que ces produits atteignent sur le marché belge et les fluctuations de ces valeurs. Il faut, enfin, connaître les frais de production de ces marchandises dans les pays d'où nos industriels les importent et le coût détaillé de transport et de vente.

Muni de ces renseignements, le Gouvernement et le futur planteur ou colon peuvent déjà établir la liste des produits les plus intéressants ; ce seront en général ceux que nous indiquions ci dessus et qui sont d'ailleurs les plus répandus dans l'agriculture coloniale étrangère : café, cacao, produits palmistes, caoutchouc, coton, etc.

Nos grands industriels et nos commerçants peuvent d'ailleurs nous fournir les indications les plus utiles quant à l'opportunité de développer au Congo et d'y introduire telle ou telle culture. Il arrive souvent, en effet, comme cela s'est produit pour le coton, que l'un ou l'autre produit industriel est menacé de crise, soit par des mesures fiscales dans les pays étrangers, soit par une réduction des exportations. Ces circonstances peuvent donner un intérêt spécial à certaines cultures, offrant alors la possibilité de plus hauts bénéfices.

En tous cas, ayant finalement déterminé quelles sont les cultures dont le développement s'impose, il faudra s'aider des renseignements techniques recueillis au Congo depuis une dizaine d'années pour déterminer celles qui devront être développées dans les cultures indigènes, celles qui seront surtout réservées aux colons blancs et, enfin, celles qui pourront être pratiquées en même temps par les indigènes et par les blancs.

A. *Culture de matières premières industrielles par les indigènes.*

La production de ces matières premières peut être faite par simple récolte ou cueillette de produits croissant spontanément sur le territoire colonial : caoutchouc des lianes ou des herbes, copal, bois, amandes et huiles de palme, graines de pentaclétra, etc.

Cette exploitation n'est fort importante au Congo belge que pour le copal et les produits palmistes, denrées qui s'expédient surtout à l'étranger (Etats-Unis, Angleterre).

Le monde animal nous offre aussi des produits de cueillette.

L'ivoire, les cuirs de buffles, d'antilopes, de rhinocéros, d'hippopotames, les peaux de singes, de loutres, etc., sont en réalité des récoltes de produits sauvages dont la croissance n'a pas été influencée par l'homme.

Mais dans cette étude nous examinerons uniquement les productions agricoles, c'est-à-dire celles qui résultent soit de cultures, soit d'élevages, soit d'une combinaison de cultures et d'élevages.

Au temps où l'on discutait assez âprement au Congo les mérites relatifs de la culture indigène et des plantations européennes, on insistait volontiers sur la possibilité de développer rapidement et sans frais les cultures indigènes. Il semblait que tout Commissaire de district actif et respecté par ses indigènes allait pouvoir mettre sur pied, sans difficultés, une vaste production de coton, café, huile et amandes de palme.

L'expérience a prouvé déjà, en ce qui concerne le coton, que cette grande facilité et cette rapidité de développement n'existent pas en réalité pour les cultures *d'exportation.*

Pour établir chez l'indigène soit une culture d'exportation, soit un élevage jusqu'alors inconnu, ou pour développer largement une culture ou un élevage déjà ancien, il faut mettre sur pied toute une organisation, disposer d'un nombreux personnel, et ordinairement de grands moyens financiers.

Il s'en faut de beaucoup, en effet, qu'il suffise d'encourager l'indigène à cultiver la plante en question.

En Afrique centrale le besoin existe presque toujours d'exercer une certaine pression ou même une forte pression sur la population pour la décider à vaincre son indolence naturelle.

Il faut ensuite instruire patiemment cet indigène de ce qu'on lui demande de faire.

Puis à mesure que la culture prend de l'ampleur, il faut prévoir la législation, les installations matérielles, les transports, le personnel technique indispensable pour que l'entreprise puisse atteindre une importance commerciale, c'est-à-dire produire au moins quelques milliers de tonnes. Le développement de la culture du coton a déjà coûté de nombreux millions, dépensés en personnel, usines, etc., bien que l'exportation ne dépasse guère 1000 tonnes.

La question est donc certainement beaucoup plus compliquée qu'elle ne paraît. Mais elle mérite d'être étudiée de près, car la

culture indigène est capable d'une production *massale*, que les plantations n'atteignent que difficilement. Supposons que le Congo renferme 5,000,000 d'hommes et de femmes adultes, capables de cultiver : si chacun d'eux produisait ne fusse que 5 kilos de café, la récolte totale serait de 25,000 tonnes. Ce calcul tout théorique démontre la grande capacité de production de l'agriculture indigène, capacité latente jusqu'ici, et dont l'utilisation ne peut être obtenue fort rapidement.

Les explications données plus haut permettent de traiter sommairement ici les mesures de propagande.

Elles comprennent essentiellement :

1. L'*enquête* sur les climats, les sols et les moyens de transport. S'il s'agit d'un produit délicat dans certaines périodes de sa croissance (coton) ou qui demande des conditions spéciales (café, cacao) l'enquête est d'une importance primordiale et de fortes erreurs peuvent entraîner la perte de plusieurs années d'efforts et de dépenses. Telle fut, par exemple, la cause de l'échec des plantations de coton entreprises autrefois au Bas-Congo, dans un climat beaucoup trop irrégulier pour cette plante. Tel aussi l'échec de la culture du riz dans certains territoires si éloignés des fleuves que la récolte ne pût être vendue.

2. L'emploi d'*agronomes spécialisés* dans la culture à développer et aidés par un nombre suffisant d'assistants indigènes. Le coton nous en offre un nouvel exemple : les cultures n'ont réussi au Congo que lorsque nous avons fait venir des Etats-Unis un homme habitué à cultiver du coton sous les climats de l'Afrique centrale (1). Il ne suffit pas, d'ailleurs, d'avoir des agronomes : il en faut un nombre proportionné à l'étendue du territoire à travailler.

A ce point de vue, les conditions peuvent varier énormément d'une colonie à l'autre. En Nigérie, par exemple, où le peuple, très arabisé et relativement civilisé, cultive et tisse le coton depuis des siècles, un petit nombre d'agronomes suffit à desservir un grand territoire. Mais il est loin d'en être de même au Congo Belge, où la culture est nouvelle, où le noir

(1) Cet expert, M. Fisher, de Memphis (États-Unis), qui nous a rendu les meilleurs services dans l'introduction de la culture du coton, est inopinément décédé à Bruxelles il y a quelques semaines

est aussi peu enclin au travail qu'ignorant de la façon dont il doit cultiver et soigner les cotonniers. Au Congo Belge, le nombre des agronomes est fort insuffisant; plus insuffisant encore, le nombre de ces fonctionnaires qui possèdent la formation technique nécessaire aux progrès de la culture.

3. Tous les *moyens de propagande* pour le développement de l'agriculture indigène sont à mettre en œuvre pour étendre une culture de plantes industrielles : détermination d'une surface minima imposée à chaque contribuable (par exemple, 20 ares de coton); distribution de graines et outils; visites régulières; marchés; transports; garantie d'achat et de prix minimum; enseignement agricole, etc.

La garantie d'achat est ici d'importance capitale, car le produit industriel n'est ordinairement pas utilisable pour l'alimentation et serait donc perdu, si les commerçants, à la suite d'une baisse de prix, cessaient d'acheter la récolte ou n'offraient que des prix dérisoires. Ce cas s'est déjà présenté plusieurs fois pour le coton dans les colonies voisines et au Congo Belge. On conçoit aussi que l'État, lorsqu'il entreprend dans l'intérêt ultime de l'indigène de lui faire cultiver un produit d'exportation, doive aussi lui assurer une rémunération suffisante. Pour le coton, par exemple, le Gouverneur général a fixé, d'après le cours du marché européen, un prix minimum de 20 ou 30 centimes par kilogramme (non égrené).

4. *Protection des récoltes.* — Beaucoup de produits industriels peuvent être fort endommagés par les intempéries ou par des maladies ou des insectes. Il faut donc protéger les récoltes en construisant ou en faisant construire des hangars ou magasins près des lieux de marchés ou d'embarquement. Et de plus, il faut établir des règlements sur la lutte contre les maladies ou insectes nuisibles; faire surveiller les cultures par des agronomes spécialisés au point de vue mycologique (maladies) ou entomologique (insectes). Pour certaines cultures, cette surveillance est indispensable (coton, café), et son oubli entraîne bien vite des désastres.

5. *Préparation des produits. Usines.* — Certains produits végétaux ne peuvent être expédiés tels quels, mais exigent une préparation. Le coton, notamment, doit être égrené et comprimé en ballots denses. Le riz doit être décortiqué. La canne doit être traitée pour l'extraction du sucre. Le café et le cacao

exigent une dessication, des lavages, criblages, etc. De sorte que l'introduction d'une culture indigène de quelque ampleur exige la construction d'usines, parfois nombreuses et de grande dimension, et coûtant chacune des centaines de milliers de francs. Ainsi, au Congo Belge, nous avons construit d'abord deux usines d'égrenage de coton. Mais bientôt il a fallu multiplier ces installations : aujourd'hui même, quinze à vingt usines sont en montage ou expédiées et ce n'est encore qu'un début ; plus de 4 millions de francs sont déjà absorbés par ce premier équipement. Ces usines épargnent à la population de pénibles travaux de portage et d'égrenage.

6. *Marchés.* — L'indigène ne peut exporter lui-même. Il doit donc vendre sa récolte à un commerçant exportateur. Cette vente doit être surveillée et se faire dans un marché public, dont l'autorité territoriale règle les conditions.

Certaines denrées, le coton par exemple, exigent des précautions spéciales pour éviter la dépréciation du produit, la propagation de maladies, l'exploitation de l'indigène. Nous avons au Congo, en cette matière, une législation analogue à celle des autres colonies tropicales.

7. *Intervention des chefs indigènes.* — Dans ce développement d'une culture indigène d'exportation les chefs indigènes ont une influence fort puissante, et il est très politique de les intéresser au résultat. Les Anglais se sont très adroitement servis de ce moyen pour étendre la culture du coton dans l'Uganda. Au Congo Belge de petites primes sont payées parfois aux chefs dont les territoires fournissent du coton de belle qualité.

8. Lorsque l'on veut introduire une *culture annuelle* qui livre son produit en quelques mois, il est ordinairement aisé de la faire adopter par l'indigène. Il faut cependant veiller aux *défauts d'organisation* qui sont de nature à rebuter les noirs. Ce sont notamment : l'extension de la culture dans des régions trop éloignées et dépourvues de transport, de sorte que la culture nouvelle accroît notablement le portage imposé à l'indigène ; l'emploi de variétés ou semences défectueuses, ou de terrains épuisés, ce qui donne des récoltes insuffisantes, et fait croire aux indigènes que la culture nouvelle demande beaucoup de défrichements et de travaux d'entretien, mais produit peu ; l'omission de la fixation d'un

prix minimum et de la surveillance des marchés, laissent parfois l'indigène à la merci de négociants trop rapaces; l'absence d'acheteurs, en cas de baisse des prix en Europe, et de réduction notable du bénéfice escompté par le commerce (dans ce cas l'Etat doit acheter la récolte). Les mesures à prendre pour ces cultures annuelles sont reproduites en détail dans notre Décret congolais sur la culture du coton.

9. Pour les *cultures arbustives* telles que le café, qui poussent vite, produisent dès la troisième année, et ne demandent pas beaucoup de soins, il suffira généralement des conseils des agronomes et de l'aide de quelques moniteurs noirs instruits dans une station expérimentale : Lula. Mais si le café ne doit pas être consommé sur place ou dans les colonies voisines par des populations arabisées (telle l'exportation de café de l'Uelle vers le Soudan égyptien); s'il doit, au contraire, être exporté vers le marché européen, il faut qu'il possède une qualité supérieure et soit préparé et conservé avec plus de soins que les indigènes ne peuvent en apporter. Il y a lieu dans ces cas d'étudier la collaboration du blanc et de l'indigène, le premier achetant la récolte des noirs pour la traiter rationnellement et l'expédier en Europe, Afrique du Sud, etc.

10. Les *cultures arborescentes*, telles que le cacao, l'élaeis, l'hévéa, le kola, etc., ne peuvent guère être appliquées par les indigènes sans une collaboration prolongée des blancs. C'est après quatre siècles de contact avec les Européens et grâce à l'assistance permanente des missionnaires de Basel, qui étaient eux-mêmes planteurs et acheteurs de cacao, que les noirs de la Côte d'Or ont établi en une vingtaine d'années leurs énormes plantations de cacao. La difficulté réside dans la nécessité d'entretenir les arbres pendant cinq ou six ans avant d'en obtenir une récolte

Cette difficulté peut être évitée par deux moyens, que nous souhaitons de voir essayer au Congo Belge, parmi les populations les plus avancées.

Le premier, applicable au cacao, consiste à planter des arbres ou les semer, à très faible écartement ; $1^{m}.50$, même 1 mètre, en tous sens. Ce peuplement serré ombrage le sol, empêche la croissance des mauvaises herbes, et supprime, après quelques mois, toute nécessité d'entretien. Un éclaircis-

sage graduel supprime chaque année un certain nombre de tiges. Ce système est appliqué à la Côte d'Or (1).

Le second est une *association entre le blanc et l'indigène.* Il peut être appliqué au café, au cacao, mieux encore à l'élaeis, peut-être à l'hévéa, mais ici la saignée répétée et délicate est un obstacle.

Prenons comme exemple l'élaeis. Un blanc demande une concession, par exemple de 1,000 hectares. Il s'entend avec les villages environnants pour planter des élaeis en collaboration; lorsque les arbres seront entrés en production et auront cessé d'exiger un entretien sans donner de produit, la moitié de la surface plantée appartiendra en toute propriété aux indigènes.

Ce système est ancien; il est appliqué en Tunisie pour la plantation des oliviers et y donne, depuis un temps immémorial, des résultats intéressants. Le cultivateur arabe est évidemment bien plus avancé en agriculture que l'indigène congolais, mais celui-ci donne assez de preuves de son habileté et de son intelligence pour que cette méthode d'association soit essayée.

Le contrat pourrait être le suivant : l'indigène travaillera sous la direction du blanc, fera les défrichements et les plantations de toute la surface, et sera payé pour ce travail. Plus tard, il devra faire l'entretien de toute la plantation, mais ne sera payé que pour la partie qui restera propriété du blanc. Enfin, une fois les arbres en production, l'indigène n'aura plus d'autre obligation que de livrer à l'usine du blanc, contre un prix contrôlé par l'autorité territoriale, le produit de sa plantation, à la condition que la distance de portage ne soit pas supérieure à 2 ou 3 kilomètres.

Une troisième combinaison peut avoir comme but final la constitution d'une plantation appartenant entièrement au blanc. Celui-ci paie le défrichement et autorise l'indigène à cultiver des récoltes vivrières ou exportables entre les arbres pendant

(1) Afin de renseigner le Gouvernement colonial sur les conditions de cultures arborescentes des indigènes de la Côte d'Or, nous venons d'envoyer à Accra M. Blommaert, l'Inspecteur de l'Agriculture, qui s'est signalé au Maniéma par l'extension de la culture du coton dans les villages indigènes.

les premières années ; il perçoit un certain pourcentage de ces récoltes. Celles-ci ne peuvent toutefois comprendre le manioc, qui épuiserait le sol et ferait grand tort à la plantation.

B. — *Culture de matières premières industrielles par les planteurs belges.*

Cette catégorie est, par excellence, celle qui enrichit les colonies, les indigènes et les coloniaux. Partout où elle domine, règne l'initiative privée, la culture la plus parfaite, la production de la plus haute qualité. C'est Java avec ses sucreries, ses admirables plantations de café, de quinquina, de thé ; c'est Sumatra et ses énormes champs de tabac, d'hévéas et d'elaeis ; la Malaisie, couverte de caoutchoutiers ; Cuba, semée d'opulentes cultures de cannes à sucre et des fins tabacs de la Havane ; Hawaï, célèbre par sa haute production sucrière. La plupart de ces colonies sont de surface infime en comparaison du Congo belge, mais leurs productions sont en fait en raison inverse de leurs superficies.

Dans ces riches colonies, l'Etat ne se trouve plus seulement en présence d'indigènes indolents et plus ou moins récalcitrants, qu'il doit pousser ou forcer au travail pour les initier peu à peu à la civilisation. A côté de l'administration se range ici un peuple de colons instruits et des sociétés puissantes, tous résolus à ne s'épargner aucune peine, à ne négliger aucun détail pour réaliser la production la plus élevée ou la plus rémunératrice. La colonie se couvre d'exploitations admirablement établies et soignées, donnant par hectare et par travailleur un produit bien supérieur comme quantité et qualité, à ce qu'on peut obtenir de l'agriculture indigène.

En présence de ces triomphes de l'agriculture privée, on croirait que l'intervention de l'Etat dans le domaine agricole doive se réduire notablement ou disparaître. Ce n'est cependant pas du tout le cas ; au contraire, l'expérience actuelle des colonies les plus avancées, notamment des colonies anglaises, prouve que l'intervention de l'Etat reste non seulement utile mais indispensable, même lorsqu'on envisage les possessions des colonisateurs les plus anciens, tels que les Hollandais et les Anglais.

Cette intervention est encore plus nécessaire évidemment

s'il s'agit d'un colonisateur novice, comme c'est bien le cas pour la Belgique. Car il faut alors commencer par faire connaître au public le grand avenir économique des plantations et en faire dans la colonie même une démonstration irréfutable. C'est ce que nous essayons de réaliser au Congo par nos plantations expérimentales et la publication de leurs résultats.

En me plaçant spécialement au point de vue de l'utilisation par la Belgique de sa grande Colonie, je puis résumer comme suit les mesures qui devraient être prises pour favoriser l'établissement d'une agriculture de plantation au Congo belge.

1. Mesures à prendre en Belgique.

a) *Propagande dans les Universités.* — L'Etat doit faire connaître dans tous les milieux les possibilités agricoles de la Colonie. Cette propagande doit s'appuyer sur des faits, donc sur des résultats obtenus au Congo dans des plantations comparables à des exploitations privées. Conférences et publications seront utilisées pour cette propagande, qui s'exercera dans les établissements d'instruction et en premier lieu dans les Universités et les écoles techniques supérieures. C'est là que se forme la classe intellectuelle; à son tour elle forme l'opinion publique.

L'indifférence de la plupart des Belges pour les entreprises agricoles coloniales, résulte surtout de ce que nous avons négligé jusqu'ici de convertir à la cause coloniale les classes les plus influentes de la population et celles qui possèdent les moyens voulus pour établir des plantations : ces classes peuplent nos quatre vieilles Universités, comptant chaque année 7,000 à 8,000 étudiants.

N'oublions pas que lorsqu'un jeune Belge songe à se rendre au Congo, surtout s'il veut y investir du capital, il consulte en fait les hommes instruits et influents de son entourage ou de sa résidence : notaires, avocats, médecins, ingénieurs, prêtres, propriétaires, etc. Si les avis de ces personnes sont défavorables, ce qui est souvent le cas, le projet est condamné.

Une expérience récente a montré que le Congo est encore fort mal connu, voire même ignoré dans les quatre Universités belges. Il ne suffit nullement qu'il soit connu dans l'Université coloniale nouvelle.

Il faut donc commencer par rallier à l'idée coloniale les milieux universitaires de Liége, Louvain, Bruxelles et Gand, où se forment les jeunes gens qui prendront bientôt la direction politique et économique de notre pays : les étudiants d'aujourd'hui seront dans vingt-cinq ans à la tête de toutes nos grandes entreprises.

b) *Enseignement agricole colonial.* — C'est en Belgique aussi qu'il faut organiser l'enseignement de l'agriculture coloniale, dans l'enseignement supérieur d'abord et dans l'enseignement moyen. On formera ainsi des agronomes instruits pour les services agricoles de l'Etat et des Sociétés, des planteurs individuels, des chefs de culture et des chefs de fabrication pour les usines inséparables de la plupart des grandes cultures coloniales.

L'enseignement agricole donnera la plus grande attention aux questions économiques, notamment au prix de revient des cultures, et à la valeur argent des produits, au coût des expéditions et des ventes. Cet aspect de la culture coloniale fut complètement négligé dans la plupart des écrits, ou traité de manière inexacte ou très sommaire. De sorte qu'après avoir étudié des volumes de renseignements techniques ou scientifiques, le futur colonial connaissait tous les détails de l'entreprise, sauf le détail principal : le rendement financier qu'on pouvait espérer. Nos plantations expérimentales de l'Etat permettent de combler cette grave lacune.

c) *Faire connaître la salubrité de la Colonie.* — L'enseignement colonial doit nécessairement traiter avec soin les conditions hygiéniques de la Colonie. Il faut faire savoir en Belgique que le Congo est la plus saine des colonies équatoriales et qu'en menant une vie normale et en prenant les précautions fort simples usitées dans les colonies plus anciennes, on peut y résider et y travailler sans beaucoup plus de risques qu'en Europe. Cette affirmation est opposée en fait, à l'opinion généralement répandue dans notre pays; mais elle est rigoureusement exacte. La crainte du climat du Congo est une des causes de l'opposition générale des parents belges aux velléités coloniales de leurs enfants : il faut les convaincre de la douceur relative du climat congolais; leur montrer les mesures prises au point de vue hygiénique; leur faire connaître les grands progrès accomplis tant au point de vue moral que pour les conditions matérielles de l'existence.

2. Mesures à prendre au Congo.

Les moyens à mettre en œuvre pour provoquer et assister le développement de l'agriculture de plantation, se résument comme suit :

a) *Stages dans les stations expérimentales.* — Le planteur novice qui veut engager ses capitaux ou son activité dans une plantation doit commencer par acquérir la connaissance pratique de son métier. Il faut donc qu'il puisse faire un stage dans une plantation normalement organisée et conduite, offrant à tout moment le spectacle de défrichements, semis, travaux d'entretien, de récolte et de préparation des produits. Quelques mois de travail dans ces exploitations suffisent à donner au jeune colon les connaissances indispensables, et lui évitent des erreurs qui pèseraient lourdement sur l'avenir de son entreprise. Ces stages, dans lequels le travail et la discipline sont de rigueur, peuvent se faire aujourd'hui dans les plantations de l'Etat ; le Ministère des Colonies intervient pour une part dans la dépense imposée au candidat.

b) *Agronomes spécialisés par l'étude des colonies étrangères.* — L'Etat doit placer à la disposition des planteurs les avis d'agronomes compétents, c'est-à-dire spécialisés chacun dans une culture déterminée. Pour cette spécialisation un séjour prolongé dans une colonie ancienne est indispensable. C'est par ce moyen que nous avons pu former un petit nombre d'agronomes coloniaux, et atteindre dans nos plantations, après une dizaine d'années d'expériences et de tâtonnements, des résultats démonstratifs. Nous ne saurions assez insister sur le fait qu'aucun travail exécuté dans notre Colonie, même pendant de longues années, ne peut valoir l'étude d'une colonie complètement équipée, où les exploitations agricoles, les usines, les transports, sont organisés de la manière la plus perfectionnée.

c) *Plantations expérimentales de l'Etat.* — Le maintien des plantations expérimentales de l'État est une nécessité. L'agriculture coloniale progresse constamment et se transforme d'année en année. Il faut que le planteur puisse à tout moment, par une visite dans une plantation de l'État, s'instruire des progrès les plus récents. Ceci suppose que les directeurs de ces plantations soient formés par des séjours dans les plus

belles colonies étrangères et se tiennent au courant de tous les progrès. Ils doivent donc posséder une formation technique et connaître au moins trois langues : le français, le flamand ou néerlandais et l'anglais. C'est par les publications hollandaises et anglaises (ou américaines) autant et plus que par les publications françaises, que l'agronome se tiendra au courant du progrès de l'agriculture tropicale.

Les stations expérimentales que nous visons ici sont pour le moment au nombre de trois : Yangambi-Gazi pour la culture de l'hévéa, Lula pour la culture du café et Barumbu pour la culture du cacao et de l'élaeis.

Ce sont des stations expérimentales de grande superficie (100 à 500 hectares) encore en voie d'extension, et que nous avons, avec grande peine d'ailleurs, pu faire exploiter de façon à peu près normale. Les bons résultats obtenus font espérer que l'État persévèrera dans cette voie et que ces trois plantations se donneront toujours pour but de produire le plus grand bénéfice possible.

Ce but est donc un but économique, succédant à la première orientation de ces cultures qui était purement technique. Ces stations doivent pouvoir dire à nos colons ce que coûte et ce que rapporte telle culture lorsqu'elle est rationnellement conduite; faute de pouvoir donner ce renseignement, dont l'importance est capitale, les stations de l'État auraient peu d'utilité.

Les cultures du café, du cacao, de l'hévéa, du coton, peuvent être considérées comme suffisamment étudiées pour que les particuliers puissent les aborder avec confiance. Il reste à étudier d'autres cultures, peu connues, telles que l'élaeis, ou encore ignorées en ce qui concerne le Congo belge, telles que l'arbre à quinine ou cinchona, le sisal, le poivre, la vanille. Il y a donc lieu de fonder au Congo des stations expérimentales pour ces cultures nouvelles, de grand interêt pour l'avenir.

Une station expérimentale bien distincte de toutes les précédentes est établie à Eala et généralement désignée sous le nom de Jardin botanique d'Eala.

Cette appellation a causé déjà bien des malentendus. En réalité, une partie seulement des terrains est aménagée en jardin botanique, d'une belle richesse d'ailleurs puisqu'il comprend des milliers d'espèces et variétés de plantes congolaises et étrangères.

Mais le but et l'affectation principale des terrains d'Eala et de leur annexe de Boyeka, furent toujours l'expérimentation d'espèces et variétés de plantes utiles, c'est-à-dire d'un usage agricole, et l'essai de méthodes de culture. Eala devrait donc porter le nom de Jardin d'essais plutôt que de Jardin botanique.

Ce jardin a rendu de grands services ; il renferme une collection très riche de plantes importées de toutes les colonies tropicales étrangères ; son directeur actuel a réalisé des innovations de grande utilité pratique, tout en augmentant et coordonnant les collections scientifiques.

Un séjour à Eala sera pour tout colonial intéressé à l'agriculture, la mesure la plus utile à prendre : en peu de temps, il pourra se familiariser avec les plantes coloniales les plus diverses.

Ce séjour est évidemment de rigueur pour les jeunes agronomes arrivant de Belgique. Par suite d'une erreur incompréhensible cet enseignement pratique et nécessaire fut momentanément supprimé, mettant ainsi en service dans la Colonie quelques agronomes qui connaissaient les cultures belges, mais aucune plante coloniale ! Cette erreur n'a heureusement pas duré (1).

d) *Concession de terres fertiles*. — Tout colon désireux de cultiver des produits industriels doit évidemment pouvoir acheter ou louer, à des conditions avantageuses, les terrains nécessaires à ses projets. Au Congo Belge, il peut les obtenir à bien meilleur marché qu'ailleurs.

Mais il faut qu'en cette question, on songe à l'avenir, et

(1) Les agronomes formés dans les trois Instituts agronomiques belges (Gembloux, Louvain et Gand) font d'abord deux années d'études de sciences naturelles, d'agriculture générale et de zootechnie ; ensuite, ils étudient pendant deux années l'agriculture et les élevages des pays tempérés et des pays tropicaux. Mais ces études et les stages faits en Belgique doivent évidemment être complétés par un stage de plusieurs mois dans les stations expérimentales du Congo et le Jardin d'essais d'Eala.

Le nombre annuel des étudiants agronomes est d'environ 400 (225 à Louvain, 160 à Gembloux, 70 à Gand); mais le nombre des diplômés qui se destinent à la Colonie n'est que de 3 ou 4 p. c. Un nombre supérieur se rend dans les pays étrangers et les colonies françaises, anglaises, espagnoles, etc.

que l'Etat se garde de concéder en quantité, moyennant des rétributions infimes, les terres les mieux situées. Au Congo Belge les terres les plus précieuses sont celles situées près de l'Equateur, où les pluies sont les plus abondantes ($1^{m}80$) tandis que de larges rivières assurent les transports.

Ces terres ne devraient être concédées qu'en lots de faible superficie, mesurant au plus 2.000 hectares (5.000 ares), 1.000 hectares ou 500 hectares, et la condition devrait toujours être posée de les mettre entièrement en culture en un délai restreint, qui ne pourrait dépasser cinq ans. Les concessions énormes qui furent accordées depuis la reprise du Congo par la Belgique ont soustrait à la circulation des surfaces beaucoup trop grandes, dont le concessionnaire ne tire qu'un parti fort insuffisant.

L'Etat devra songer sous peu à établir en cette matière un régime plus rationnel. Il pourrait limiter toute concession à 500 hectares, sauf à réserver pendant cinq ans les 500, 1.000 ou 1.500 hectares attenants, pour les accorder au concessionnaire à mesure de la mise en valeur du premier terrain. Une superficie totale de 200 hectares suffit pour un colon isolé; 500 hectares exigent déjà un bien gros capital; 2.000 hectares sont un maximun, qui ne peut être atteint que par une société puissante. Il faut calculer, en effet, sur une dépense d'environ 1.000 francs par hectare mis en culture Voir à ce sujet les calculs détaillés que nous donnons plus loin, et qui exposent les dépenses à faire pour constituer une plantation de 500 hectares.

L'économie à observer dans la concession des terres est à mon avis une des réformes les plus importantes au point de vue de l'agriculture de demain.

Les grandes concessions de terres de dizaines de milliers d'hectares soulèvent fréquemment des difficultés avec les indigènes, dont elles enclavent les terres. La réduction des surfaces concédées est donc un moyen très efficace pour éliminer beaucoup de conflits. Un planteur a grand avantage à s'établir à proximité de villages; ceux-ci trouvent à la plantation des sources de salaires réguliers et des débouchés pour leurs récoltes. Il devrait donc s'établir facilement un accord, pourvu que les concessions soient de surface raisonnable et n'enlèvent pas aux indigènes les terrains dont ils ont besoin pour leurs cultures. Les difficultés disparaîtront presque entièrement,

d'ailleurs, lorsqu'on aura amené les indigènes à appliquer régulièrement des fumures vertes.

e) *Recrutement de la main-d'œuvre.* — Toute plantation exige l'emploi d'un personnel indigène assez élevé, pour l'exécution des défrichements, des plantations, de l'entretien et des récoltes. Le planteur aura certes avantage à réduire le plus possible ses dépenses de main-d'œuvre, par l'emploi d'attelages, de machines, de moteurs ou de méthodes culturales appropriées. Toutefois les économies très conséquentes qu'il pourra faire par ces moyens ne le dispenseront pas d'employer, surtout pour les récoltes, un nombre d'hommes assez considérable, soit en moyenne un homme par 2 à 3 hectares en production. Au moment des défrichements il devra disposer d'une main-d'œuvre double ou triple.

Les plantations ne peuvent donc s'établir qu'à la condition d'obtenir des ouvriers indigènes en nombre convenable. Des difficultés se sont produites à ce point de vue en maints endroits du Congo, les noirs hésitant à prendre un engagement de quelque durée. Le planteur peut cependant faciliter beaucoup ses recrutements s'il prend soin d'établir et de traiter les ouvriers d'une manière qui leur plaise : habitations bien construites pour l'ouvrier et sa famille, bonne alimentation, libre disposition de terrain pour y établir des cultures vivrières, travail à la tâche, primes pour travaux bien exécutés, direction ferme mais sans rudesse. Le rapport de M. Ringoet, Directeur de Yangambi, donne à cet égard les indications les plus pratiques (1).

Partout où la chose pourra se faire, le planteur économisera la main-d'œuvre par l'emploi d'appareils de défrichement et exécutera ses labours au moyen d'attelages ou de tracteurs.

En tous cas, une plantation n'est possible que si l'administration territoriale l'aide en conseillant aux indigènes de s'engager comme ouvriers. C'est un point dont nous avons parlé à plusieurs reprises et au sujet duquel on constate heureusement une évolution sensible des idées d'autrefois; tout progrès agricole et industriel serait exclus si l'autorité déconseillait le travail salarié, ou même ne le conseillait pas.

Car il faut bien parler de la fameuse théorie qui rejette les

(1) Voir *Bulletin agricole*.

fermes et plantations, parce que le noir y travaille comme salarié, alors qu'on rêve qu'il soit un cultivateur indépendant. La dignité humaine est invoquée, mais avec quel illogisme. Si le Belge ne peut s'établir colon, faute de main-d'œuvre, c'est donc lui qui restera salarié ? Et ce noir soi-disant indépendant sera-t-il exempté de l'impôt, du portage, des corvées ? Pourra-t-il vivre en paix au milieu des siens?

Poser la question c'est y répondre : le noir a neuf chances sur dix d'être obligé chaque année de s'engager au loin, pendant des mois, pour gagner de quoi payer l impôt. Il échouera peut être dans quelque chantier ou mine ou dans les faubourgs des villes, où il n'apprendra rien de bon, ou bien il travaillera dans les marais où la tsétsé pullule, pour rassembler du copal ou du caoutchouc. Combien n'est-il pas préférable pour lui et plus civilisateur de travailler à proximité de sa famille, dans une ferme ou plantation, au travail qui lui plaît le plus, le travail agricole, qui lui rapporte bon salaire, bonne alimentation, et une instruction précieuse dans l'industrie fondamentale de toute population indigène et du commerce : l'agriculture.

Les idées fausses répandues à ce sujet dans nombre de milieux et de publications coloniales sont étonnantes ; cela prouve que chez nous fort peu de personnes ont eu l'occasion d'étudier tous ces questions sous tous leurs aspects.

f) *Contre-maîtres et moniteurs noirs.* — Le personnel européen coûte fort cher ; le planteur doit donc lui substituer autant que possible des employés indigènes. Aussi faut-il souhaiter que l'Etat fonde bientôt des écoles pratiques d'agriculture, dans lesquelles il formera chaque année, avec l'aide des missionnaires et des agronomes, des ouvriers agricoles et des moniteurs et contre-maîtres indigènes. Les planteurs seront heureux de payer à ces noirs plus habiles des salaires supérieurs à la normale. Dans toutes les colonies où les plantations fleurissent, le travail est dirigé par des chefs d'équipe ou contre-maîtres indigènes.

g) *Etablissement de transports à bon marché.* — Je me contente de mentionner une fois de plus, la nécessité de transports à bon marché, imposés par les grandes distances à franchir par les produits du Congo belge. Les tarifs devront être proportionnés aux valeurs des marchandises, et ajustés de manière à ne pas placer le colon belge en infériorité par comparaison avec ses confrères d'autres colonies.

La nécessité d'ajuster fréquemment les tarifs de transport d'après la valeur des produits ne saurait être mieux démontrée que par le tableau ci-dessous, donnant les prix de transport usités au Congo le 23 février 1923 (par tonne).

	Caoutchouc.	Café.	Cacao.	Huile de palme.	Coton.
Stanley-Kinshasa. . fr.	65	65	65	65	195
Manutention Kinshasa .	15	15	15	15	15
Kinshasa-Matadi . . .	59	59	59	59	59
Manutention-Matadi. .	18.50	18.50	18.50	18.50	18.50
Matadi-Anvers. . . .	100	320	320	162	
Total par tonne . . fr.	257.50	477.50	477.50	477,50	319.50
Valeur de la tonne à Anvers fin février, fr.	14,000	4,150	3,400	2,600	
Fret par 1000 francs. .	18.50	115.06	140.44	122.88	

A cette époque le caoutchouc pouvait supporter un fret plus élevé, tandis que le cacao aurait eu grand besoin d'un fret inférieur.

J'attire aussi l'attention sur les frais exorbitants pratiqués sur la place d'Anvers pour les ventes de caoutchouc. Voici le compte d'une vente faite récemment.

Escompte 2 % sur 1,000 kilogr. à 14,000 fr.	280,00
Déchargement 6? 65 p. 1,000 kilgr. + 25 %.	8,60
Intérêt à 5 % sur le fret et le déchargement. (110.60).	5,50
Déclaration en douane et soins.	4,50
Pesage, camionnage, triage, délivraison, etc., 6,75 % + 25 %	86,06
Courtage, 3/4 %	105,00
Commission et ducroire 20 %	280,00
	769,66

Les frais à Anvers sont donc à peu près triples de ce qu'était à ce moment le total des frais de transport depuis Stanleyville jusqu'à Anvers. Si même le fret Stan-Anvers avait été réduit à fr. 477.50, comme pour le café et le cacao,

les frais de vente à Anvers auraient encore été supérieurs d'environ 50 p. c. au coût de ce long transport.

Il y a là une situation bien défavorable à l'agriculture de la Colonie.

h) *Droits d'entrée et de sortie et taxes.* — Les machines, outils, semences et tous autres produits nécessaires à la vie d'une plantation, doivent être importés en franchise de port, et transportés à pied d'œuvre aux tarifs les plus bas. De même les matériaux de construction nécessaires aux habitations, usines et magasins de ces plantations. Pour éviter toute fraude, on impose dans les autres colonies, une déclaration entraînant de lourdes sanctions au cas où les objets seraient employés à un autre usage.

Les taxes sur les bâtiments, surfaces bâties, etc., doivent être réduites au minimum, de même que les taxes et frais pour le mesurage et le bornage des terres. Une usine ne peut être établie rationnellement, une habitation tropicale ne peut être saine et confortable, que si elles couvrent de grandes surfaces. C'est donc méconnaître l'intérêt réel de la Colonie et retarder sa prospérité que de taxer lourdement les surfaces couvertes par les constructions d'une ferme ou d'une plantation.

Les Gouvernements coloniaux prélèvent presque toujours des droits modérés à la sortie des produits agricoles. Ces droits sont ajustés de temps à autre d'après les variations de la valeur marchande des produits ; ou bien si ils sont établis *ad valorem*, la valeur prise comme base sera déterminée et ajustée par les autorités fiscales. En tous cas, les droits de sortie doivent être encore plus modérés dans notre Colonie où les récoltes sont chargées de transports non seulement fort coûteux, mais aussi fort lents : le long trajet et les transbordements répétés occasionnent des avaries et des pertes dont l'État doit tenir compte, pour ne pas réduire de façon excessive le bénéfice du planteur, ce qui continuerait à chasser les capitaux belges vers des colonies étrangères.

i) *Crédit agricole.* — Le planteur qui travaille pour son propre compte réussit mieux que tout autre, s'il possède le capital nécessaire pour se bien outiller. Au besoin il peut s'associer avec un ami. Mais, en bien de cas, il aura besoin d'emprunter de l'argent pour compléter ou améliorer ses plantations ou son matériel. De là l'utilité d'un Crédit agricole

réalisé aujourd'hui dans un grand nombre de colonies. Nous en parlerons avec plus de détails en traitant la colonisation proprement dite.

j) *Conditions générales de réussite des plantations.* — Le climat et les terrains les plus favorables se trouvent le long du fleuve, entre Lukolela-Stanleyville et Ponthierville, c'est-à-dire dans la zone équatoriale proprement dite.

Le climat de cette région se caractérise par une température modérée allant de 21 à 31 degrés à l'ombre pendant la journée ; une fortune humidité relative (70' à 90'); des pluies apportent 1 m. 70 à 1 m. 80 d'eau, et réparties sur tous les mois de l'année. Une saison plus sèche se dessine vers janvier et juillet, mais donne encore 5 ou 6 pluies par mois et est accompagnée de brouillards épais pendant les matinées.

Quelque favorables que soient ces conditions météorologiques elles ne sont ni meilleures ni même aussi bonnes que celles de la moyenne des régions équatoriales. L'Afrique est un continent aride, comme l'Australie, et les pluies du Congo sont peu abondantes en comparaison de celles des Indes. Les terres du Congo sont pauvres en comparaison des terres riches des pays malais.

La pauvreté relative des sols du Congo est cependant compensée en partie par le prix modique de ces terrains et par le taux des salaires, qui n'est que la moitié, le quart ou même la sixième ou septième partie de ce qu'on paie dans d'autres colonies équatorioales. Le personnel blanc est aussi payé moins cher en Afrique qu'en Asie.

Ce sont là des conditions qui aident à conjurer l'effet de la moindre pluviosité ainsi que la nature du sol, mais seulement à condition que la culture soit bien conduite.

Le planteur ne peut donc se dispenser au Congo des précautions suivies ailleurs et doit notamment :

1° Choisir très soigneusement son terrain, d'autant plus que beaucoup de terres congolaises, on ne saurait assez le répéter, sont pauvres ou très pauvres, et que d'autres, plus riches mais d'un accès difficile, occasionnent des frais de transport exagérés.

2° Entretenir la fertilité du sol par des fumures régulières au moyen de plantes vertes, feuilles, déchets de fabrication etc.

3° Exécuter toutes les opérations de culture de la manière

la plus parfaite en se guidant sur les indications données par les plantations expérimentales que l'État entretient dans la la zone équatoriale depuis une dizaine d'années et dont les résultats pratiques sont très intéressants.

Annexe I.

Résultats des stations expérimentales de l'État.

Des cultures plus ou moins parfaites sont rares dans la Colonie, aussi bien dans les plantations de l'État que dans celles des particuliers et des Missions. Cependant, il existe au Congo une dizaine de plantations assez normalement établies et entretenues que l'on puisse se baser sur leur résultats. Parmi ce nombre se rangent les trois grandes plantations expérimentales de l'État consacrées à la culture de l'hévéa (Yangambi), du café (Lula) et du cacao (Barumbu) situées à proximité de Stanleyville, dans la région la plus favorable à ces arbres.

Ces plantations de l'État ne peuvent toutes trois être données comme modèles au point de vue financier; car Yangambi et Barumbu sont des plantations anciennes, créées par un personnel qui n'avait aucune compétence en matière de culture coloniale ; elles furent dirigées par une légion de directeurs se succédant à quelques mois d'intervalle, et qui devaient s'instruire d'abord eux-mêmes. Il y eut donc beaucoup de perte de temps et le prix de revient de l'hectare fut très élevé. La plantation de Lula, plus petite (100 Ha), eut une direction plus stable, plus soignée, de sorte que ses frais sont plus rapprochés de ceux d'une exploitation privée.

Mais ces trois plantations présentent aujourd'hui un égal intérêt par le fait qu'elles reçurent finalement des directions compétentes, que leurs arbres sont en plein rapport et que les méthodes de culture et d'administration sont à peu près normales.

Chacune d'elles est consacrée depuis dix ans à l'étude d'un culture ou parfois de deux cultures principales ; quelques parcelles servent à des essais de cultures accessoires.

Yangambi-Gazi. — 330 hectares d'hévéa ; 118 hectares de funtumia, avec quelques parcelles interplantées de café ou de cacao.

Barumbu. — 501 hectares de cacao sous ombrage naturel, sous funtumia et sous élaeis. Palmeraies anciennes et récentes, comprenant 52,000 palmiers de tous âges.

Lula. — 100 hectares de café, quelques parcelles de bananiers, fumures vertes, sélections de riz, etc.

Nous donnons ci-dessous, en exemples, les conclusions, les frais de plantation et les rendements de Yangambi-Gazi et Lula. Leurs résultats auraient présenté une utilité plus grande encore au point de vue de l'exploitation agricole du Congo si des erreurs administratives n'avaient à plusieurs reprises compromis la marche ou l'organisation de ces plantations et montré combien peu nous apprécions encore l'intérêt des entreprises agricoles.

Cultures du caoutchouc d'hévéa (Station de Yangambi-Gazi).

Le Gouvernement a suivi pour la culture de l'hévéa la même politique que pour celle du café et du cacao ; une plantation fort bien située quant au climat et à la nature du terrain a servi pendant douze ans (1910 à 1923) à des expériences systématiques sur les modes de plantation et d'entretien, sur la valeur des variétés d'hévéa, sur les rendements et les frais de culture, de récolte et de préparation.

La plantation choisie pour ces expériences fut plantée à partir de 1910; elle est située sur la rive droite, près de Stanleyville. Elle fut confiée en 1920 à un agronome belge, qui avait fait aux Indes Néerlandaises un stage de longue durée pour étudier les méthodes et résultats des meilleures plantations de ces colonies.

Cet agronome, après avoir étudié la plantation pendant une année, émit les conclusions suivantes :

« Le développement des hévéas est normal : les dégâts causés par les » maladies et les insectes sont insignifiants en comparaison de ceux » d'autres pays de plantation. La main-d'œuvre est adroite et à bon » marché. De grandes surfaces de bons terrains sont disponibles. » Malgré la faible étendue de la plantation et le rendement *très* bas de » quatre cinquièmes des arbres, appartenant à une variété de faible » valeur, le prix de revient du kilo de caoutchouc est bas, et se com» pare favorablement avec celui des autres pays producteurs. La plan» tation possède quelques milliers d'arbres appartenant à des variétés » à haut rendement, ce qui permet l'établissement de cultures à pro» duction très élevée ».

« La culture de l'hévéa peut être combinée avec celle du café » Robusta et du cacaoyer, combinaison qui met l'exploitation sur » des bases économiques plus larges et assure de hauts bénéfices annuels ».

Les 175 hectares plantés d'hévéas en 1910, en 1911 et 1913, coûtaient en 1914 au total, tous frais quelconques compris, 203,000 francs, soit

1,160 francs par hectare. Dans cette somme est compris le coût du matériel (40,000 francs) Les habitations exécutées d'abord en matériaux indigènes furent remplacés plus tard par des constructions en briques, coûtant environ 35,000 francs (habitation du directeur 4,000 francs; salle de coagulation et séchoir : 25,000 francs; camp des travailleurs 1,500 francs).

Le prix de revient moyen du kilo de caoutchouc sec rendu à Isangi, poste situé en face de Yangambi, est de fr. 2.90. Ce prix comprend le traitement du directeur, le salaires des ouvriers indigènes, et tous les frais de récolte, fabrication et emballage. Il faut y ajouter les intérêts et l'amortissement du capital, qui était de 203,000 francs au début de 1914 et doit être augmenté des frais d'entretien jusqu'à l'entrée en production. Celle-ci varie d'un champ à l'autre, d'après la date de plantation, mais nous pouvons prendre comme date moyenne l'année 1916, époque à laquelle les plantations de 1911 atteignent l'âge de 5 ans. A cette date le prix de revient de cette plantation était :

Coût total au 1er janvier 1914 . . . fr.	203,000
Entretien pendant deux années à 60 fr. par hectare et par an :	
1° Salaires	21,000
2° Direction à 20.000 fr.	40,000
Bâtiments en briques.	35,000
Intérêts à 8 p. c.	84,000
fr.	383,000

Au moment de l'entrée en production, cette plantation revenait donc, matériel et bâtiments compris, à 383 000 francs ou 2,182 francs par hectare. De ce chef, chaque hectare est chargé annuellement, pour amortissement des bâtiments en vingt ans et intérêts, d'une somme d'environ 185 francs. Nous pouvons fixer à 1 franc maximum la charge par kilo de caoutchouc sec, l'hectare produisant normalement plus de 200 kilos. (Les cinq meilleurs champs, 20 hectares, donnaient 212 kilos caoutchouc sec par hectare à l'âge de 8 ans.)

Dans ces conditions et malgré le faible rendement, le prix de revient actuel du kilo caoutchouc est de :

Traitements, salaires et frais sur place et transport jusque Isanghi (prix de revient local) . . . . fr.	1,85
Intérêts et amortissements	1,00
Transport Isanghi-Anvers	1,00
fr.	3,85

Au prix de 13 fr., ce caoutchouc donne un bénéfice d'environ 6 fr. par kilo, soit pour 175 hectares et 200 kilos par hectare, un bénéfice net de 315,000 francs par an.

Mais une partie de la plantation de Yangambi n'atteint pas ce résultat, car elle a été plantée de graines provenant de Bakusu et descendant des graines importées du Brésil en 1900. On constate maintenant que cette variété brésilienne est de peu de valeur et produit deux ou trois fois moins de caoutchouc que les hévéas importés de Ceylan et de Malaisie. Ce point mérite toute l'attention des planteurs.

De plus Yangambi fut planté à une époque où l'opinion des planteurs des Indes était en faveur de grands écartements, qui furent adoptés au Congo (7 mètres en tous sens). Il fut démontré depuis que cet écartement ne doit être réalisé que progressivement, par enlèvement graduel des arbres à rendement inférieur. Les nouvelles plantations faites à Yangambi-Gasi d'après ce système nouveau sont écartées de 7 m. × 3 m. ou de 10 m. × 2 m., avec intercalation de 3 lignes de café Robusta.

La grande influence de la variété est prouvée par le fait que le prix de revient local du caoutchouc des cinq meilleurs champs (20 hectares plantés en 1911) n'est que de fr. 1.83 par kilo, tandis que le prix de revient local moyen dans toute la plantation est de fr. 2.90 et que le prix de revient local des cinq plus mauvais champs est de fr. 4.76.

Et si nous ajoutons à cela que le nombre des arbres conservés par hectare aurait pu comprendre environ 300 arbres au lieu de 200, nous pouvons conclure que le prix de revient total du caoutchouc d'une plantation normale sera sensiblement inférieur à fr. 3.85 par kilo, rendu à Anvers.

On remarquera que nous envisageons ici une plantation dirigée par un seul blanc et qui n'a pas de frais en Europe. Si l'affaire est entre les mains d'une société et supporte des frais d'administration hors de l'Afrique, le bénéfice sera diminué du montant de ses frais.

Par contre, l'exploitation par une société permet ordinairement d'établir une plantation de plus grande superficie, dont les frais généraux par kilo de caoutchouc seront moins élevés. Il suffit de deux blancs pour diriger une plantation de 500 hectares.

Le prix de revient peut être abaissé en forte proportion par la plantation, entre les hévéas, de caféiers, qui sont en production de trois ans et dont le produit peut réduire à peu de choses, voire même supprimer le coût des hévéas, ce qui abaisse encore le prix de revient du kilo de caoutchouc. Nous exposerons cette combinaison et ses résultats.

Disons, enfin, que la plantation de Yangambi, depuis qu'elle est

placée sous la direction d'un homme compétent en matière de fabrication de caoutchouc, produit un caoutchouc de toute première qualité, recevant à Anvers la cote la plus élevée.

Au total, les résultats de Yangambi-Gazi permettent de conclure qu'une plantation d'hévéas établie d'après les méthodes modernes dans la zone équatoriale du Congo belge, avec une bonne variété d'hévéas et tous les soins voulus, peut produire du caoutchouc de toute première qualité revenant à Anvers à environ fr. 3.50 le kilo.

Culture du café (*station de Lula*).

La forêt congolaise étant riche en caféiers sauvages très productifs, on conçut autrefois l'espoir de constituer au Congo belge une forte culture de café. Les premières plantations prouvèrent toutefois que la nature du sol et certains insectes et champignons rendaient cette culture assez difficile.

Le Gouvernement établit donc en 1911 à Lula (Stanleyville) une plantation expérimentale spéciale pour le café. Les espèces et variétés principales de cafés congolais et étrangers y sont cultivés sur une grande surface (100 hectares) et soumis à des modes de culture et traitements variés.

La plantation fut commencée en 1912, dans une forêt de densité moyenne. Elle atteignit en 1914 une superficie de 100 hectares plantés d'une quinzaine d'espèces et variétés. Le café Robusta occupe la plus grande partie du terrain; c'est un café originaire du Congo, mais amélioré par la culture aux Indes.

En 1914 le coût total, défrichement et tous frais et intérêts compris, atteignit 126,835 francs, soit 1,268 francs par hectare.

La fertilité des terres de Lula est moyenne et doit être soigneusement entretenue par des fumures de plantes vertes, cendres, etc.

L'entretien annuel des bâtiments, chemins et cultures a coûté en 1920, la somme de 21,052 francs pour une surface de 132.50 hectares (chemins, pépinières et bâtiments compris), ce qui correspond par hectare planté de caféiers à fr. 158.89. Le café mûrit pendant toute l'année, la récolte est donc régulière et continue; le maximum se produit de novembre à mars.

La récolte est faite surtout par des femmes ; avec le dépulpage et la préparation du café, elle a coûté 22,739 francs en 1920, soit 22 centimes par kilo.

La moyenne du rendement sur 100 hectares 28 ares, fut par hectare de 1,011 kilos de café fini, c'est-à-dire prêt à l'expédition.

Le café fut en général vendu sur place (76,402 kilos pour

168,937 francs). Un lot de 10,000 kilos, envoyé à Anvers, fut vendu à 3,580 francs la tonne (1920); le prix est monté depuis à 5 et 6 francs le kilo.

Le prix de revient à la plantation est inférieur à 1 franc par kilo. Les frais d'expédition vers Anvers sont d'environ fr. 0.50. Une plantation moins bien cultivée et ne produisant que 40,000 ou 50,000 kilos de café, aurait un prix de revient double et ne pourrait guère amener de café en Belgique à moins de fr. 2.50 le kilo.

Au total, la plantation de Lula démontre que la culture du café réussit fort bien au Congo pourvu qu'elle reçoive des soins rationnels et qu'elle est alors très rémunératrice. Le café entre en production la troisième année après la plantation et est en plein rapport à partir de 4 à 5 ans.

ANNEXE II.

PRIX DE REVIENT ET RENDEMENTS DE PLANTATIONS AU CONGO BELGE.

L'intérêt d'une culture dépend exclusivement du bénéfice qu'elle peut rapporter. Ce bénéfice dépend lui-même de la situation géographique et agricole et de la bonne administration de l'entreprise, notamment, des dépenses faites pour l'établissement de la plantation. Cette vérité est banale, mais elle doit être dite, car on la perd souvent de vue dans les colonies.

Les dépenses d'établissement sont toujours élevées; leur exagération est fort nuisible au résultat économique de l'entreprise; elles doivent donc être réduites, pour chaque culture, à ce qui est réellement nécessaire. Le coût du défrichement varie du simple au quintuple d'après la densité de la végétation à enlever (herbes, brousses, forêt légère ou forêt lourde) et d'après les exigences de la culture que l'on veut pratiquer. Certains arbres, comme l'hévéa, sont très sensibles aux maladies des racines et exigent un défrichement complet, enlevant les moindres souches et racines, et donc coûteux. D'autres, comme l'élaeis, sont très robustes et se contentent d'un défrichement fort sommaire. Le cacao exige un défrichement un peu plus complet, mais est beaucoup moins exigeant que l'hévéa.

L'achat du terrain et le coût du défrichement sont les deux fortes dépenses initiales. Au Congo, où le terrain est vendu à si bas prix qu'il est presque gratuit, l'attention du colon doit donc être concentrée d'abord sur les frais de défrichement.

Défrichement. — Il faut surtout abaisser autant que possible le coût de cette opération, sans toutefois négliger la qualité du travail exigée par la culture qu'on se propose. On peut réaliser des économies sérieuses par des accords avec des chefs indigènes (abattages à l'entreprise), par la vente des bois abattus s'il existe un débouché ; enfin, par des cultures accessoires intercalées entre les lignes de la culture principale (caféiers dans les plantations d'hévéas, cacaoyers dans les plantations d'élaeis, cotonniers entre les lignes de caféiers ou de sisals, etc.). On peut encore cultiver ainsi des plantes vivrières, à l'exception du manioc, trop épuisant.

Lorsque le défrichement se fait par simple abattage et combustion des arbres et des souches d'herbes, les prix de revient se rapprochent des chiffres suivants, ne comprenant que les salaires des ouvriers indigènes. Ils indiquent à la fois, le nombre de journées d'ouvriers nécessaire pour défricher un hectare, et le prix de cette opération si la journée d'ouvrier, nourriture comprise, revient à 1 franc, prix maximum des journées dans la zone équatoriale. Il y a bien des régions où la main-d'œuvre ne coûte que 75 centimes et même moins.

Journée de travail et prix de revient en francs du défrichement d'un hectare (main-d'œuvre noire seulement).

	Terre enherbée.	Brousse.	Forêt légère ou secondaire.	Forêt lourde ou vierge.
	—	—	—	—
Hévéa,	150	400	600	600 à 1,000
Café,	75	100	300	500
Cacao,	75	100	200	400
Elaeis,	50	100	200	400

Les conditions de chaque terrain sont si différentes que des chiffres ne sauraient s'appliquer à tous les cas ; cependant les totaux donnés ci-dessus sont de bonnes moyennes ; le colon devra s'efforcer de ne pas les dépasser.

Plantation. — Si la plante peut être semée en place (cacao), les frais de plantation sont réduits. Mais le plus souvent on cultive les jeunes plantes en pépinières, ce qui exige par hectare à planter environ vingt journées de travail pour une plantation d'au moins 100 hectares.

L'opération la plus coûteuse est le creusement de trous ou le trouage ; on se contente en général de trous de 60 sur 60 centimètres ; un ouvrier creuse au moins vingt trous par jour. Il faut plus tard remplir ces trous et débarasser le terrain, à un mètre autour du trou, des souches d'herbes et de buissons ; ce travail prend le même temps que le creusement.

La mise en place des jeunes plantes exige d'autant plus de journées qu'il y a plus de plantes à placer, à munir d'un tuteur et à ombrager. Un ouvrier exercé et soigneux peut planter par jour au moins vingt plantes; cette opération doit être faite avec le plus grand soin, car elle influe beaucoup sur le rendement de la culture; il est extrêmement important de bien étaler les racines.

Pour les chemins et fossés nous comptons par hectare 100 mètres de chemin de 2 mètres de large, bordé de deux fossés et coûtant une journée d'homme par 10 mètres, soit dix journées par hectare. Les dépenses pour ces chemins et fossés doivent être strictement limitées à ce qui est réellement nécessaire.

Les frais de main-d'œuvre seront environ les suivants :

	Hévéa à 7 × 3 ou 476 arbres par hectare. — Journées ou francs.	Cacao à 4 × 4 ou 625 arbres par hectare. — Journées ou francs.	Café à 3 × 3 ou 1,111 arbres par hectare. — Journées ou francs.	Elaeis à 7 × 7 ou 200 arbres par hectare. — Journées ou francs.
Pépinière . .	20	20	20	20
Trouage . . .	24	32	56	10
Remblayage. .	24	32	56	10
Plantation . .	24	32	56	10
Chemins et fossés	10	10	10	10
Totaux . . .	102	126	198	60

Direction. — Tous les travaux d'une plantation sont exécutés sous la surveillance assidue d'un blanc, ordinairement du colon propriétaire de l'entreprise. La surveillance la plus stricte doit être exercée sur les pépinières et la mise en place des jeunes arbres, qui sont les facteurs principaux du rendement; mal venus ou mal plantés, les arbres ou arbustes produiront peu et l'entreprise sera peu rémunératrice. La surveillance par des blancs est donc indispensable.

Par contre, tout employé blanc et le colon lui-même doivent recevoir ou porter en compte un traitement qui est compris aujourd'hui entre 15,000 et 25,000 francs par an. De sorte qu'une plantation de 100 hectares dirigée par un seul blanc, paie par hectare, pour le traitement de l'Européen, la somme de 250 francs.

S'il est nécessaire d'employer deux blancs, la dépense sera d'environ 25,000 + 15,000 = 40,000 francs, mais il ne peut s'agir alors que d'une plantation d'au moins 200 à 300 et jusque 500 hectares. De sorte

que les dépenses pour traitements seront de 200, 133 ou 80 francs par hectare, d'après la superficie de la plantation. La présence de blancs exige la construction d'habitations assez vastes, qui seront toujours en matériaux indigènes et donc peu coûteuses; on ne fera de bâtiments en briques que lorsque tout le terrain sera planté. Les habitations pour Européens coûtent de 1,000 à 2,500 journées de travail d'après leur superficie et sont à renouveler après cinq ans.

Entretien. — La jeune plantation doit se développer environ pendant trois à quatre ans avant d'atteindre l'âge voulu pour pouvoir, sans s'affaiblir, donner une récolte annuelle. Le café produit sa première récolte à trois ans; le cacao commence à porter à l'âge de cinq ans; l'hévéa peut ordinairement être saigné lorsqu'il atteint l'âge de quatre ans; l'élaeis, dont les jeunes plants sont mis en terre vers deux ans, donne d'ordinaire ses premiers régimes trois ans après la plantation. Pour le café et le cacao, il est souvent à conseiller de supprimer les premières fructifications, et de ne laisser produire une récolte qu'un an plus tard.

Pendant la période de trois ans au moins qui s'écoule entre la mise en place des jeunes arbres et la première récolte, les terres doivent être entretenues, c'est-à-dire nettoyées, de manière à empêcher leur envahissement par de grandes herbes ou des buissons; pourvues de fossés et parsemées de plantes pour arrêter les érosions, et faire infiltrer les pluies; garnies de fumures vertes ou autres pour conserver ou améliorer la fertilité du sol, etc. Ces travaux d'entretien sont plus ou moins coûteux d'après l'ombrage ou la fréquence des pluies. En moyenne ils coûtent de 50 à 60 journées par hectare et par an, au début et diminuent à mesure que l'ombrage devient plus dense.

Rendement d'une plantation.

Les chiffres moyens donnés ci-dessus et d'autres relevés dans les stations expérimentales de l'État depuis une dizaine d'années, permettent de calculer approximativement la dépense à prévoir pour établir une plantation au Congo Belge et le rendement probable de cette entreprise.

J'appliquerai ces renseignements à la culture de l'hévéa, du café, du cacao, de l'élaeis et du coton, les cinq cultures qui présentent actuellement le plus d'intérêt pour les planteurs ou futurs planteurs belges.

Je crois indispensable d'insister particulièrement sur les trois points suivants :

1° Ces calculs ne sont qu'approximatifs. Chaque planteur constatera quelques différences, soit en moins, soit en plus. Le salaire étant porté à 1 franc par jour, ce qui est élevé pour bien des parties de la zone équatoriale, un planteur habile parviendra le plus souvent à des prix de revient inférieurs à ceux que nous indiquons.

2° Ces calculs supposent que la région et le terrain ont été bien choisis, et que le colon s'est donné la peine d'étudier sérieusement la culture qu'il se propose d'entreprendre. Les planteurs improvisés, comme il s'en voit assez souvent dans les colonies, ont fréquemment au début de sérieuses déceptions, résultant de leur manque de connaissances. Un stage de plusieurs mois dans une plantation bien conduite est de toute nécessité.

3° Ces calculs supposent aussi que le planteur recherche les solutions économiques et qu'il ne fait pas de dépenses inutiles, telle qu'un défrichement trop minutieux pour une culture qui ne le demande pas, l'exécution de constructions coûteuses, l'achat d'un matériel exagéré, etc.

Des cinq cultures ci-dessus, trois demandent beaucoup de pluie : le cacao, l'élaeis, l'hévéa. Ces trois cultures seront donc établies dans la zone équatoriale du Congo, zone qui n'est déjà pas fort pluvieuse, bien qu'elle soit la plus riche en pluies de toute notre Colonie. Le café et le coton s'accommodent de climats un peu moins pluvieux que la zone équatoriale du Congo; ils peuvent donc être plantés le long du Kasai-Sankuru ainsi qu'au Maniéma. Mais pour toutes ces cultures indistinctement, il faut que la plantation soit bien placée au point de vue des transports, donc sur le parcours de vapeurs ou sur une voie ferrée.

On n'oubliera pas non plus qu'il n'est pas favorable de s'établir trop près d'une localité où l'on emploie un très grand nombre d'indigènes à des salaires élevés : les frais de main-d'œuvre forment la plus grosse dépense d'une plantation. Il faut donc s'établir de préférence dans une région bien peuplée et n'ayant pas d'autres industries. Les travailleurs permanents seront autorisés à cultiver des vivres dans la plantation, ce qui diminue les frais et le travail.

Je prendrai comme exemple une plantation d'étendue moyenne (500 hectares), en bon terrain, sablonneux ou sablo-argileux, profond, couvert d'une forêt secondaire, dont l'abattage ne sera pas trop coûteux ; soit environ 600 francs par hectare.

Nous supposerons que la moitié de la surface totale ou 250 hectares sont plantés la première année et 250 hectares la seconde année.

Enfin, et c'est là un point de grande importance, nous ferons un

premier calcul en négligeant, sauf pour le coton, toute culture intercalaire, telle que café, etc. Un deuxième calcul montrera l'heureux effet de l'introduction d'une culture intercalaire dans les plantations arborescentes (hévéa, élaeis, etc.).

Nous ne tiendrons pas compte non plus du revenu qui peut résulter de la pratique d'un certain commerce avec les indigènes. Un magasin d'objets de traite, etc., est souvent nécessaire pour attirer et retenir à la plantation une main-d'œuvre suffisante. Ce système est suivi dans toutes les colonies et assure aux colons des bénéfices supplémentaires par l'achat aux indigènes des produits de culture et de cueillette.

Dépenses par hectare (plantations de 500 hectares). — La moitié de la surface totale étant plantée la première année, nous pouvons considérer que chaque hectare est chargé à ce moment de la moitié de ses frais de défrichement et plantation; la seconde moitié de ces frais sera portée en compte la deuxième année.

En bien des cas, le plus gros travail de défrichement (abattage et découpage) peut être donné à l'entreprise aux indigènes de villages voisins et à des conditions avantageuses.

1re année.	Hévéa.	Café.	Cacao.	Elaeis.
Salaires de défrichement (50 p. c.).	300	150	100	100
Salaires de plantation (Id.).	51	99	63	30
Semences. . . . . . (Id.).	10	5	10	5
Traitements des blancs	80	80	80	80
Bâtiments	25	25	25	25
Location du terrain	5	5	5	5
Outillage : hâches et houes . .	20	20	20	20
	491	384	303	265
Perte d'intérêts à 8 p. c.	39	31	24	21
Capital investi fin de la 1re année.	530	415	327	286

Nous étudierons plus loin les quantités et valeurs de la culture du coton, qui commence à produire dès la première année.

Le prix de location du terrain est porté à 5 francs, ce qui est supérieur aux prix usuels du Congo pour une location de longue durée.

2e année.	Hévéa.	Café.	Cacao.	Elaeis.
—	—	—	—	—
Salaires de défrichement (50 p. c.).	300	150	100	100
Salaires de plantation (Id.).	51	99	63	30
Semences. . . . . . . (Id.).	10	5	10	5
Entretien des 250 hectares de la 1re année	30	30	30	30
Traitements des blancs	80	80	80	80
Location du terrain	5	5	5	5
Entretien bâtiments et outillage (20 p. c.)	9	9	9	9
Dépenses de la 2e année	485	378	297	259
Plus les dépenses de la 1re année.	530	415	327	286
Dépenses des 2 premières années.	1,015	793	624	545
Perte d'intérêt à 8 p. c.	80	63	49	43
Capital investi fin de la 2e année.	1,095	856	673	588

A partir de la fin de la deuxième année, une plantation de coton est entrée en marche normale; le défrichement est terminé : les 500 hectares sont en culture et en production. Les autres plantations, au contraire, sont encore en préparation: leurs premières récoltes n'auront lieu que dans un ou deux ans (café), trois ou quatre ans (cacao, hévéa élaeïs). La rapidité d'entrée en production du café et surtout du coton est un grand avantage. Ce dernier donne un produit dès la première année et rembourse rapidement les dépenses d'établissement (voir plus loin).

Les plantations d'Hévéa, Cacao et Elaeïs n'auront la troisième année que des frais d'entretien peu importants. Mais la plantation de café, qui va entrer en production normale l'année suivante, devra construire un bâtiment pour la préparation du café et le garnir de machines ; cette usine coûte 150,000 francs. Les 250 hectares de la première année donneront une petite récolte, dont nous estimons la valeur nette, tous frais de transport et préparation déduits, à 200 francs par hectare, somme à soustraire du total des dépenses.

3e année.	Hévéa.	Café.	Cacao.	Elaeis.
—	—	—	—	—
Salaire d'entretien (500 hectares) .	50	60	60	30
Traitements des blancs	80	80	80	80
Location du terrain	5	5	5	5
Entretien bâtiments et outillage .	9	9	9	9
Usine à café	»	300	»	»
	144	454	154	124
Dépenses des 2 premières années.	1,095	856	673	588
Dépenses des 3 années	1,249	1,310	827	712
Pertes d'intérêt à 8 p. c.	99	104	65	56
	1,348	1,414	892	768
Moins 1/2 valeur nette réc. café .	»	100	»	»
Capital investi fin de la 3e année.	1,348	1,314	892	768

* * *

Rendement de la plantation de café.

Dans toute plantation, à partir du moment où la grande masse des arbres atteint l'âge de production, la période d'établissement est terminée et la période d'exploitation régulière commence.

Les capitaux consacrés à l'entreprise se divisent alors en *capital d'établissement* et *capital d'exploitation* ou fonds de roulement. Ce dernier est la somme dont le planteur doit disposer pour payer pendant chaque année les dépenses courantes : salaires, usinage, transports, etc.

Dans les 500 hectares de café que nous étudions, l'hectare revient à la fin de la troisième année à 1,314 francs, soit pour l'ensemble 657,000 francs. Mais pendant la quatrième année, 250 hectares seulement, les premiers plantés, seront en pleine production. L'autre moitié de la plantation ne donnera qu'une petite récolte dont nous estimons le produit à 200 francs par hectare, tous frais déduits, alors que les hectares en production complète donneront plus de 1,000 francs de bénéfices. La plantation n'a donc pas encore réellement atteint la période d'exploitation.

Ceci nous amène d'ajouter aux 657,000 francs ci-dessus les dépenses de la quatrième année, déduction faite des recettes.

Café. — Quatrième année.

Entretien des cultures . . . . fr.	60
Traitements des blancs.	80
Location du terrain	5
Amortissement et entretien des bâtiments et matériel (20 °/°)	70
Demi-récolte et préparation à fr. 0.25 par kilogramme de 800 kilogrammes de café	100
Demi-emballage, transport, frais à Anvers à 750 francs par tonne pour 800 kilogrammes	300
	615
Moins demi-valeur petite récolte sur 250 hectares . . .	100
Total des frais par hectare	515

Ceci nous donne une dépense totale de 515 × 500 = 257,500 fr., qu'il faut déduire de la valeur des 200 tonnes de café, valeur que nous portons à 3 francs le kilo, soit 600,000 francs. La vente de cette

demi-récolte donne donc net 342,500 francs, qui seront prudemment employés à rembourser une partie du capital d'établissement. Celui-ci devient : 657,000 — 342,500 = 315,500 francs. La charge annuelle d'intérêts du chef de ce capital ne sera plus que de 25,160 francs. Actuellement elle serait nulle, le café valant plus de 6 francs le kilo.

Nous arrivons ainsi à la fin de la période d'établissement. Dans les années suivantes l'exploitation sera chargée 1° des intérêts du capital investi ; soit environ 25,000 francs en chiffres ronds. 2° des intérêts du fonds de roulement que nous déterminons d'après les dépenses normales à prévoir pour la cinquième année et les années suivantes, dont les dépenses ne varieront pas beaucoup plus.

Café. — Cinquième année et suivantes :

Entretien des cultures par hectare, maximum. . . . fr.	60
Traitement des blancs	80
Location du terrain	5
Amortissement et entretien des bâtiments et matériel . .	70
Récolte et préparation 800 kgr. par hectare à fr. 0.25 . .	200
Emballage, transport, frais à Anvers à 750 francs par tonne	600
Total des frais annuels par hectare . . . . fr.	1,015

Ce chiffre porte la somme des dépenses annuelles à 507,500 francs. Mais le fonds de roulement peut être fixé au tiers de cette somme : les ventes se font pendant toute l'année, de sorte qu'il y a fréquemment des rentrées d'argent ; les banques peuvent d'ailleurs warranter les marchandises. Cette plantation peut se contenter d'un fonds de roulement de 150,000 francs, dont les intérêts à 8 p. c. font 12,000 francs.

Au total l'exploitation aura chaque année une charge d'intérêt de 25,000 + 12,000 = 37,000 francs. Le résultat de l'exploitation peut être prévu comme suit, en adoptant toujours le prix réduit de 3 francs le kilo (fr. 0.80 à 1 franc d'avant-guerre) :

Age.	Récolte.	Valeur Anvers.	Frais de culture et charge d'intérêt.	Bénéfice.	*Observations*,
5 ans. . .	400 tonnes	1,200,000	544,500	655,500	Rembment du fonds de roulement.
6 — . . .	400 —	1,200,000	532,500	667,500	Rembours. du cap. d'établissement.
7 — . . .	400 —	1,200,000	502,500	697,000	
8 — . . .	400 —	1,200,000	502,500	697,000	

Le bénéfice donné par cette plantation est amplement suffisant pour améliorer graduellement les installations, construire des habitations solides et confortables, perfectionner l'usine, rémunérer le zèle des employés blancs et des travailleurs indigènes et faire annuellement quelques hectares de plantations nouvelles.

Ce bénéfice de près de 700,000 francs ou 1,400 francs par hectare est supérieur au bénéfice des meilleures plantes cultivées en Belgique, à l'exception des cultures maraîchères; mais il est obtenu avec beaucoup moins de travail et sensiblement moins de capital qu'on ne doit employer dans nos fermes belges. Ceci est dû à la fertilité du climat congolais, au bon marché de la main-d'œuvre et du terrain, ainsi qu'à la valeur élevée du produit. De plus, la culture du café est très facile comparativement à l'exploitation si compliquée d'une ferme belge : de sorte qu'elle peut être abordée par des personnes qui, sans grande pratique agricole, possèdent l'esprit d'organisation et se sont instruites par un stage dans la plantation expérimentale de l'État.

*
* *

Continuons à suivre le développement des plantations d'Hévéa, de Cacao et d'Elaeis, qui n'entrent en production qu'à partir de la cinquième ou sixième année.

Les frais de ces plantations montent très rapidement, d'autant plus qu'il faut construire pour chacune d'elles une usine, des séchoirs et des magasins. Tenons note de ces hautes dépenses, car elles démontrent combien il est utile, surtout au planteur qui doit emprunter ses capitaux, de faire une plantation mixte, comprenant une plante précoce, qui paiera une grande partie ou parfois la totalité des frais d'établissement de la plantation principale, et dont nous parlerons plus loin.

Prévoyons pour les 500 hectares d'hévéas une usine-séchoir coûtant, bâtiments, matériel et placement compris, 150,000 francs ; et pour le cacao une installation de fermentation et séchage de 50,000 francs (four en briques locales, système Père Decleene).

4e année.	Hévéa.	Cacao.
Dépenses (comme 3e année)	154	154
Usines, séchoirs, etc.	300	100
Dépenses de la 4e année	454	254
Dépenses des trois années précédentes. .	1,348	892
Dépenses des quatre années	1,802	1,146
Perte d'intérêts à 8 p. c.	144	88
Capital investi fin de la 4e année. . . .	1,946	1,234

La cinquième année marque le début de la production du cacao ainsi que de l'hévéa. Les premiers régimes apparaissent dans la plantation d'Elaeis; ils sont petits, pas très riches en huile, mais nombreux.

*
* *

Rendement de la plantation de cacao.

Lorsque la culture du cacaoyer est faite de manière sommaire, son rendement est faible pendant les premières années; il ne commence à donner un bénéfice que vers la huitième année. Cette longue attente provient du très faible poids des premières récoltes. Le planteur devra donc s'efforcer d'atteindre un rendement plus élevé, ce qu'il peut obtenir soit en ne plantant que des graines sélectionnées, provenant d'arbres à très haut rendement; soit en donnant aux arbres une plantation particulièrement soignée (fosses de grande capacité; fumures régulières de feuilles, légumineuses, etc.); soit en ombrageant les les cacaoyers par des arbres donnant eux-mêmes un produit : par exemple, des palmiers élaeis. Un quatrième moyen serait de planter en collaboration avec des indigènes, par une des combinaisons exposées plus haut.

Le planteur peut aussi agir sur la qualité du cacao en améliorant celle-ci de manière à présenter un produit de valeur plus élevée que la moyenne. La quantité formidable de cacao commun produite par les nègres de la Côte d'Or fait aux producteurs de qualités inférieures une concurrence dangereuse : mais il y a place encore pour des cacaos fins, tels qu'en produisent Java et Ceylan, et qui se vendent au *double* du prix de l'Accra et du Congo ordinaire.

A la fin de la quatrième année notre plantation de cacao revient à 1,234 francs par hectare, cuves et séchoirs compris : ces séchoirs, système Père Decleene, et les cuves de fermentation, seront construits en matériaux locaux, comme ils le sont à la Station expérimentale de l'État à Barumbu.

Le prix de revient total de quatre ans est donc 1,234 × 500 = 617,000 francs, mais la récolte est encore nulle : pour ne pas affaiblir les arbres il faut enlever les gousses qui se forment sur quelques cacaoyers plus précoces.

La cinquième année, les 250 hectares plantés en premier lieu donnera une petite récolte, que nous pouvons estimer à 300 grammes (180 kilogrammes par hectare). La sixième année, ces mêmes arbres donneront environ 400 grammes, tandis que les 250 autres hectares

produiront 300 grammes; la plantation entrera dans la période d'exploitation, donnant en moyenne 210 kilogrammes par hectare.

Le prix de revient à la fin de la cinquième année, déduction faite de la valeur de la demi-récolte, sera établi par le calcul suivant, dans lequel nous portons le prix du cacao sur le marché d'Anvers à fr. 2.50 seulement pour tenir compte de la concurrence de la Côte d'Or. (Le prix actuel est de 3 francs).

Cacao. — Cinquième année.

Salaire, etc., comme quatrième année . . . . fr.	154
Demi-récolte, fermentation et emballage de 180 kilogr. par hectare à fr. 0.10 le kilogramme	9
Demi-transport à Anvers 500 francs par tonne et frais 250 francs par tonne.	68
Entretien, amortissement usine 20 p. c.	20
Frais de la 5e année. . fr.	251
Frais des 4 années précédentes. . .	1,234
Total des 5 années. . . .	1,485
Perte d'intérêt à 8 p. c. . .	217
Capital investi fin de la 5e année. . fr.	1,602

La dépense totale des cinq années est donc 801,000 francs, dont nous déduisons la valeur de 45 tonnes de cacao à 2,500 francs ou 112 500 francs. Le capital se réduit à 688,500 francs, dont les intérêts montent à 55,000 francs.

La plantation entre désormais dans la période de production, et fonctionnera au moyen d'un fonds de roulement déterminé comme suit, en tenant compte de l'ombrage, qui diminue les frais d'entretien.

Cacao, sixième année.

Entretien des cultures par hectare. . . . fr.	30
Traitement des blancs	80
Location du terrain	5
Amortissement et entretien des bâtiments et du matériel	29
Récolte et préparation de 240 k. à 0.10 p. k.	24
Transport et frais Anvers, 0.75 par. kilogr. .	180
Total des frais par hectare . . . fr.	348

Le fonds de roulement doit payer pendant cette sixième année 348 × 500 = 174,000 francs. Mais pour les raisons données à propos du café, ce fonds pourrait être réduit au tiers ou à la moitié de ce chiffre : mettons qu'il soit de 75,000 francs, entraînant une charge de 6,000 francs pour intérêts.

Nous arrivons ainsi au résultat suivant :

Sixième année :	Dépense de culture, etc. fr.	174,000
	Intérêts (chiffres ronds) . .	61,000
	Fr.	235,000

Valeur de la récolte à Anvers de 105 tonnes à fr. 2.50 = 262,500 francs. L'opération laisse donc un bénéfice de 27,500 francs.

Les résultats des années ultérieures peuvent être calculés de la manière suivante ; nous portons les frais de culture à 150 francs par hectare à partir de la 7ᵉ année.

Age.	Récolte			Valeur à Anvers.	Frais de culture, etc. et intérêts.	Bénéfices.	Observations.
	Arbre.	Hectare	Totale.				
6 ans.	400 gr	240 k.	105 t.	262.500	235,500	27,000	
7 —	600 —	360 —	150 —	375,000	289,000	86,000	
8 —	800 —	480 —	210 —	525,000	340,000	185,000	
9 —	1,000 —	600 —	270 —	675,000	391,000	284,000	
10 —	1,000 —	600 —	270 —	675,000	385,000	290,000	Remb. fonds de roulem.
11 —	1,000 —	600 —	270 —	675,000	358,000	317,000	Remb. 1/2 capital.
12 —	1,000 —	600 —	270 —	675,000	330,500	344,500	Remb. 1/2 capital.

Ces chiffres montrent que la culture du cacao, faite dans les conditions décrites, est rémunératrice et intéressante, mais moins que le café, le caoutchouc, le coton, ce qui résulte du prix de vente inférieur de cette denrée.

La culture du cacao serait, au contraire, très productive, si les récoltes étaient augmentées en poids par des méthodes de culture perfectionnées, ou en valeur par le choix des variétés et de la préparation, ou si une récolte autre que le cacao, l'élaeis par exemple, poussant entre les cacaos, venait élever sans grands frais la valeur de la production annuelle (plantation mixte).

*
* *

Rendement de la plantation du caoutchouc.

D'après l'expérience de Malaisie et du Congo il faut éviter de commencer trop hâtivement la saignée des hévéas. Nous admettrons que la saignée commence la cinquième année, et que les rendements sont les suivants, pour une plantation à sept mètres sur trois, d'hévéas d'origine malaise, dans une bonne terre profonde de la zone équatoriale. Ce dernier point est très important, car nous avons au Congo quelques plantations plantées partiellement ou entièrement de graines venant de Bakusu ou d'ailleurs, descendant elles-mêmes de semences importées directement du Brésil en France et au Congo belge, et dont la production n'est que le tiers de celle de la variété cultivée en Malaisie.

D'après les renseignements obtenus à Yangambi depuis 1918, nous pouvons attendre les rendements suivants :

5 ans	100 kilos	par	hectare.	9 ans	225 kilos	par	hectare.
6 —	150	—	—	10 —	250	—	—
7 —	175	—	—	11 —	275	—	—
8 —	200	—	—	11 —	300	—	—

Ces rendements sont escomptés d'une plantation faite à 7 mètres sur 3 mètres et éclaircie suivant la méthode récemment appliquée en Extrême-Orient, par l'élimination graduelle des arbres qui donnent une faible production de latex. De sorte que la plantation sera composée vers l'âge de sept à huit ans de sujets de haute production, au nombre d'environ 225 par hectare (écartement variable, donnant en moyenne $7^{m}.\times 6^{m}$. et 258 arbres par hectare, dont il faut éliminer encore 5 à 6 p. c. ; arbres morts, etc.).

Comme bases, nous avons les récoltes actuelles de Yangambi, très exactement mesurées par M. Ringoet qui dirige la station expérimentale et fit aux Indes une étude approfondie de l'exploitation des hévéas. Il a obtenu les rendements suivants pour des hévéas plantés à 7 mètres en tout sens et non sélectionnés, mais appartenant à la bonne variété Malaise (1).

(1) Beaucoup d'autres expériences de saignée ont été faites à Yangambi et dans d'autres plantations, mais sur un petit nombre d'arbres ou pour une courte période. Ainsi à Yangambi à l'âge de huit ans, les mêmes hévéas donnaient 212 kilos par hectare et par an.

Hévéas de 11 ans.

Champ n° 2.	— 277	kilos de caoutchouc	sec	par hectare	et par an.	
Champ n° 4.	— 317	—	—	—	—	
Champ n° 5.	— 325	—	—	—	—	
	919	Moyenne : 306 kilogrammes.				

Les rendements très modérés, même minimes, escomptés ci-dessus, ne peuvent donc être taxés d'exagération. Ils sont beaucoup inférieurs à ceux de la Malaisie, mais sont cependant fort rémunérateurs.

La production inférieure des hévéas cultivés au Congo est due à diverses causes : la pluie est moins abondante, même dans la zone équatoriale, la plus pluvieuse de notre Colonie; le sol congolais n'est pas très fertile; enfin nous avons suivi en 1911-1913 les idées qui règnaient alors en Malaisie et planté les hévéas à sept mètres, ce qui ne permet pas l'éclaircie par sélection, et nous oblige à conserver un certain nombre d'arbres peu producteurs.

Il est évident qu'une plantation nouvelle appliquera les systèmes les plus modernes, c'est-à-dire la plantation serrée, avec élimination ultérieure des sujets peu producteurs. On sèmera aussi des graines provenant des meilleurs arbres ; on fera même des boutures de sujets exceptionnellement féconds, méthode toute récente et qui promet beaucoup.

Bref, tous ces moyens d'augmenter le rendement justifient les rendements fort modestes que nous prenons comme bases : il est fort probable que la plupart des plantations nouvelles faites au Congo donneront une production bien supérieure à celle que nous indiquons.

Les craintes qui se sont manifestées au sujet de l'habileté des saigneurs congolais ne se sont pas justifiées ; les noirs dressés à Yangambi par M. d'Yves et Ringoet ont saigné avec tout autant d'habileté que les coolies des Indes, et font plus de 300 arbres par jour.

A l'âge de quatre ans révolus, la plantation, y compris un séchoir-magasin de 150,000 francs revient à 1,946 francs. Les 500 hectares coûtent donc à ce moment 973,000 francs. La moitié de la plantation sera saignée l'année suivante (5e année), mais nous ne considérerons les travaux d'établissement comme terminés que lorsque toute la surface produira, c'est-à-dire à la sixième année.

La demi-récolte de la cinquième année sera évaluée à 10 fr. le kilo, prix bien inférieur à la valeur actuelle, car le caoutchouc de Yangambi obtient à Anvers les cotes les plus élevées et soutient la comparaison avec les meilleurs caoutchoucs de Malaisie. Il en est ainsi d'ailleurs pour plus d'une plantation congolaise.

Hévéa. — Cinquième année.

Entretien des cultures . . . . fr.	30
Traitement des blancs	80
Location du terrain	5
Amort. et entr. des bâtiments et matériel (20 p. c.). . . . . fr.	71
1/2 Réc. prépar. emball. de 100 kgr. à 2 fr. .	100
1/2 Transport et frais Anvers, 1 fr. par kgr. .	50
Fr.	386
Dépenses des quatre premières années . . fr.	1,946
Dépenses de cinq années . . . . fr.	2,282
Perte d'intérêts la cinquième année	182
Capital investi fin cinquième année . . . fr.	2,464

Il a donc été dépensé au total pour les 500 hectares : 2,464 × 500 = = 1,232,000 francs, dont il faut déduire la valeur de la demi-récolte, soit 25,000 kilos valant 250,000 francs.

Le prix de revient de la plantation au début de la sixième année est donc de 982,000 francs, entraînant une charge annuelle de 78,560 francs d'intérêts (à 8 p. c.).

La plantation d'hévéas atteint ainsi sa sixième année, et produit sur toute son étendue; 250 hectares donneront 150 kilos par hectare et 250 hectares produiront 100 kilos par hectare; au total 62,000 kilos, valant à Anvers 625,000 francs. Les frais seront :

Hévéa. — Sixième année.

Entretien des cultures par hectare . . . fr.	30
Traitements des blancs	80
Location du terrain	5
Amortissement et entretien des bâtiments et du matériel	71
Récolte et préparation de 125 kilos en moyenne par hectare à 2 francs.	250
Transport et frais 125 kilos à 1 franc par kilo.	125
Total. . . . . . fr.	561

Les dépenses d'exploitation montent donc la sixième année à 561 × 500 = 280,500 francs. En raison de la régularité des expéditions et des rentrées de fonds, le fonds de roulement peut être de

100,000 francs, donnant une charge annuelle de 8,000 francs. Les intérêts à payer sont de 78,560 + 8,000 = 86,560 francs.

Les dépenses de la sixième année seront donc :

Culture et expédition	. . . . fr.	280,500
Intérêts	. . . .	86,560
Total	. . . . . . fr.	367,060

La valeur de la récolte est de 625,000 francs ; le bénéfice atteint donc dès la sixième année et malgré les faibles rendements prévus, la somme de 257,940 francs.

Les années suivantes donneront approximativement les résultats du tableau que voici : à partir de la sixième année nous doublons les frais d'entretien de bâtiments et matériel.

Age. (ans)	Récolte		Valeur	Frais			Bénéfices
	par hectare	totale.	à Anvers.	Culture etc.	Intérêts.	Totaux.	
	kilogr.		Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
6	150	62 t. 50	625,000	280,500	86,560	367,060	257,940
7	175	81 t 25	812,500	372,250	86,560	458,810	353,690
8	200	93 t. 75	937,500	409,750	86,560	496,310	441,190
9	225	106 t. 25	1,062,500	447,250	86,560	533 810	528,690
10	250	118 t. 75	1,187,500	484,750	86 560	572,210	615,290
11	275	131 t. 25	1,312,500	522,250	86,560	608,810	703,690
12	300	143 t. 75	1,437,500	556,750	86,560	643,310	794,190

Ces chiffres donnent un bénéfice par hectare qui monte de 500 à 1,600 francs pour les six premières années d'exploitation. Nous avons vu que ce chiffre n'a rien d'anormal, pas même s'il était obtenu en Belgique. Mais il est d'un intérêt tout particulier parce qu'il montre d'une manière saisissante que les conditions naturelles du Congo, bien que moins favorables que celles de la Malaisie, n'empêchent pas la culture du caoutchouc d'être très lucrative dans notre Colonie, même si le prix tombe en dessous de 10 francs.

Je n'ai pas cru devoir suggérer ici des remboursements de capitaux; les chiffres des bénéfices montrent à quels moments ils peuvent être effectués. Il en est de même pour les additions à faire au matériel, aux bâtiments, etc.

Il est bon de rappeler que la plantation de café entre les hévéas rend l'entreprise encore plus productive ; qu'une culture très soignée peut doubler le rendement ; enfin, que les méthodes de culture ne sont au fond pas bien compliquées et peuvent être étudiées dans les stations expérimentales de l'État.

***

Rendement de la plantation d'Elaeis.

Par suite de l'âge avancé auquel il entre en rapport, (4 à 6 ans après la plantation, c'est-à-dire 6 à 8 ans après le semis) l'Elaeis nous est encore mal connu. Les premières plantations furent faites aux Indes hollandaises par un Belge, M. Hallet, inventeur de cette culture aujourd'hui si importante. On planta des Elaeis au Cameroun vers 1914, au Congo en 1916-17 (Société des Huileries Lever, Alberta près de Bumba, 800 hectares). Les frères Egger plantèrent au Mayumbe en 1918, environ 400 hectares d'Elaeis. A la même époque de grands alignements de ce palmier furent établis dans le domaine des Princesses par M. Diderrich. Les plantations expérimentales de Boyeka-Eala (200 hectares) étudiant les multiples variétés d'Elaeis de Congo belge, débutèrent à la fin de la guerre. Toutes ces plantations congolaises n'ont donc que 5 à 7 ans, et commencent à peine à produire ; elles sont encore loin de leur rendement normal.

Dans les calculs suivants je me baserai principalement sur les pesées faites à Gazi par M. Miny, directeur de l'agriculture (palmiers plantés depuis 6 ans) et à Basankusu par l'Agronome Casteels (palmiers plantés depuis 19 ans) ; ce sont les seules plantations congolaises dont l'âge et le rendement aient été déterminés avec exactitude.

Les graines destinées à une plantation doivent toujours provenir d'un ou plusieurs palmiers d'élite, donnant de très fortes récoltes. Les différences de production sont énormes : l'agronome Casteels, sur 80 palmiers de 19 ans, trouva 15 arbres donnant moins de 50 kilos de régimes par année, 12 arbres donnant 100 à 150 kilos, 7 arbres donnant 150 à 200 kilos, et un arbre produisant 10 régimes pesant 204 kilos. Ces 8 derniers arbres et surtout le dernier devaient donc être choisis comme porte-graines, car les végétaux provenant de parents très féconds se montrent ordinairement fort bons producteurs.

En nous basant sur les pesées de Gazi et Basankusu, et le rendement plus élevé à attendre de palmiers plantés en terre fertile et bien entretenus, nous pouvons escompter les rendements suivants : les récoltes en hectares sont données en chiffres ronds et en admettant que la production croît régulièrement à partir de la cinquième année.

Région Équatoriale.

Rendements probables de l'Elaeis noir ordinaire planté à 7m. × 7m.

Age		Poids de fruits		Age		Poids de fruits	
de semis.	de plant.	par arbre.	par hectare.	de semis.	de plant.	par arbre.	par hectare.
		kilogr.	kilogr.			kilogr.	kilogr.
7 ans.	5 ans.	24	4,300	15 ans.	13 ans.	40.8	7,300
8 —	6 —	31	5,600	16 —	14 —	42.2	7,600
9 —	7 —	32.4	5,800	17 —	15 —	43.6	7,900
10 —	8 —	33.8	6,100	18 —	16 —	45	8,100
11 —	9 —	35.2	6,300	19 —	17 —	46.4	8,400
12 —	10 —	36.6	6,600	20 —	18 —	47.8	8,600
13 —	11 —	38	6,800	21 —	19 —	49.2	8,900
14 —	12 —	39.4	7,100	22 —	20 —	50.6	9,100

D'après l'expérience des usines de la Société des Huileries du Congo Belge, qui traitent des milliers de tonnes chaque année, les fruits de l'Elaeis ordinaire des Bangalas renferment en moyenne 24 p. c. d'huile; l'usine n'en extrait que 16 à 18 p. c. Ce chiffre se rapporte toutefois à des fruits de palmiers adultes. Les fruits de très jeunes palmiers sont moins riches en huile ; de plus, l'entrée en production n'est pas fort uniforme. Nous compterons pour la cinquième année une extraction de 12 p. c. seulement, et pour la sixième année 14 p. c.; ces chiffres, choisis arbitrairement pour tenir compte de la richesse moins élevée et de l'irrégularité de la production, sont probablement trop faibles.

Nous obtenons sur ces bases les quantités suivantes d'huile de palme et d'amandes, quantités minima d'une culture bien située et bien soignée ; ces quantités peuvent être dépassées en sols et climats très favorables.

Elaeis ordinaire. — Rendements probables en huile et amandes.

Région équatoriale : plantation à 7 m. × 7 m.

Age		Poids de fruits par hectare.	Taux d'extraction.	Huile par hectare.	Amandes par hectare.
de semis.	de plantation.				
Ans.	Ans.	Kilogr.	P. c.	Kilogr.	Kilogr.
7	5	4,300	12	516	258
8	6	5,600	14	784	292
9	7	5,800	15	870	425
10	8	6,100	16	976	488
21	19	8,900	16	1,424	712

Certaines variétés donnent des fruits beaucoup plus riches que ceux de l'Elaeis ordinaire. Telle la variété Lisombe ou Mohei, qui dans les Bangalas renferme en moyenne 40 p. c. d'huile. On la propage activement dans les plantations. Sa fabrication exige des précautions vu la fragilité de la coque des semences. Plusieurs variétés ou sous-variétés de grande richesse sont à l'étude à Eala. Mais dans ces calculs, pour éviter toute exagération, je ne tablerai que sur les rendements de l'Elaeis ordinaire. Une usine bien montée et bien conduite atteindra probablement 18 p. c. ou même 20 p. c. d'huile : nous calculerons toutefois sur la base de 16 p. c. seulement.

A la fin de la deuxième année, la plantation d'Elaeis coûte 588 francs par hectare. Cette dépense peut être couverte en partie ou complètement par les produits de cultures intercalaires, mais nous envisagerons ici une culture pure de palmiers.

Pendant la troisième et la quatrième années après la mise en place, la plantation ne produit rien, et entraîne des frais d'entretien et d'administration : il faut réduire les dépenses au minimum, et se garder notamment d'exagérer, comme on l'a fait dans les débuts pour l'hévéa, les frais de sarclage ; on pratiquera le nettoyage restreint, n'enlevant que les herbes et plantes les plus nuisibles. L'Elaeis est la moins exigeante de nos cultures à ce point de vue. Le métayage avec les indigènes est à étudier pour faire une plantation et un entretien économiques. Le coût des sarclages diminue avec l'âge des Elaeis.

Pendant les 15 à 20 premières années, les frais de récolte seront minimes, les régimes pouvant être cueillis au moyen d'une échelle légère. Chaque palmier donne 8 à 10 régimes par an dans le jeune âge; vers 12 à 15 ans il n'en forme plus 4 à 6; puis 3 à 4. Ces chiffres, assez variables

d'après les arbres et les plantations, montrent que chaque palmier ne demande le cueilleur qu'à de longs intervalles. Dans un hectare portant 200 arbres, âgés de 12 à 15 ans, formant chacun 4 régimes, 800 au total, il n'y a que 2 à 3 régimes à cueillir par jour et pas plus de 4 à 5 dans les périodes de grande production. Les frais de cueillette sont donc peu élevés dans une plantation jeune : il en résulte un avantage économique sérieux. A 18-20 ans la hauteur du tronc atteint 8 à 10 mètres et les frais de cueillette augmentent peu à peu.

Une dépense plus forte est occasionnée par le transport des régimes jusqu'à l'usine. Supposons une plantation de 500 hectares, mesurant 2.500 mètres sur 2.000 mètres, et pourvue d'une usine située au centre de ce terrain. La distance moyenne de transport sera inférieure à 1 kilomètre. Si le transport se fait par des porteurs indigènes, le coût sera d'environ 1/3 de centime par kilo, ou 3 francs par tonne, portée à 1 kilomètre (un homme peut porter 30 k. à 20 km. en une journée; devant revenir à vide, il porte les 30 k. qu'à 10 km.). Nous avous donc :

Dépense de transport par hectare.

Age de plantation.	Poids de fruits.	Poids de régimes correspondant.	Coût du transport vers l'usine.	Pour 500 hectares.
Ans	Kilogrammes	Kilogrammes	Francs	Francs
6	5,600	8,400	25	12,500
10	6,100	9,000	27	13,500
19	8,900	13,300	40	20,000

A la fin de la troisième année, l'hectare coûte 768 francs. Deux années passeront encore avant que la plantation commence à rapporter sérieusement et donne des fruits de richesse normale; la quatrième et cinquième année sont encore des années d'attente, bien qu'elle puissent donner une légère récolte.

Elaeis. — Quatrième année :

Entretien, sarclages, maximum	fr.	30
Salaires des blancs		80
Location des terrains		5
Entretien bâtiments et petit matériel		10
Construction d'une usine (200.000 francs)		400
Dépenses de la quatrième année	fr.	525
Depenses des trois premières années	fr.	768
Total des quatre années	fr.	1.293
Perte d'intérêts la quatrième année		103
Capital investi à la fin de la quatrième année	fr.	1.396

L'usine est capable de travailler 8 à 10 tonnes de fruits par jour, soit 2,400 à 3,500 tonnes par an; elle sera disposée de manière à pouvoir être agrandie à mesure de l'augmentation des récoltes et des achats.

La cinquième année les 250 hectares plantés la première année commenceront à porter beaucoup de régimes : ils livreront 1,705 tonnes de fruits, donnant 129 tonnes d'huile et 65 tonnes d'amandes. L'usine achète ou loue 300 à 400 tambours ou fûts, coûtant 150 francs; capacité 450 kilogrammes d'huile.

Elaeis. — Cinquième année.

a) *Dépenses de culture par hectare :*

Entretien, sarclage . . . . . . fr.	20
Traitement des blancs.	80
Location du terrain	5
Entretien, habitation et petit matériel. .	10
Total par hectare . . fr.	115
Total pour 500 hectares .	57.500

b) *Dépenses de récolte, usinage, expédition :*

Récolte 1,075 tonnes fruits à 2 francs p. t. . fr.	2,150
Transport à l'usine, à 3 francs	3,225
Usinage (1) 52 francs par tonne de fruits. . .	56,000
Emballage (1) 104 francs par tonne d'huile . .	13,500
Transport. 129 tonnes huile à 600 francs. . .	77,400
— 65 tonnes amandes à 500 francs. .	32,500
fr.	184,775

(1) *Usinage* :

Intérêts de 200,000 francs à 8 p. c. . . . . , fr.	16,000
Entretien : 5 p. c. la première année , . . .	10,000
Personnel : un directeur, traitement fixe . . .	20,000
20 indigènes. . , ...	10,000
Amortissement (prélevé sur les bénéfices). , .	»
Fr.	56,000
Coût par tonne travaillée . . . . fr.	52

Emballage :

Usure, entretien et retour des tambours, 30 p. c. de 300 tambours à 150 francs	13,500
Coût de l'emballage par tonne. . . , . , .	104

Intérêts : Calculées sur capital, dépenses de culture et un fonds de roulement de 90.000 fr. pour l'usine.

c) *Valeur de la récolte en Europe* :

129 tonnes huile à 30 livres sterling (change 75) = 2,250.	fr.	290,250
65 tonnes amandes à 20 livres sterling = 1,500 francs . .		97,500
	fr.	387,750

d) *Résultat général de l'année* :

Dépenses :	Culture	fr.	57,500
	Récolte, usinage, etc. . . .		184,775
	Intérêts sur 845,000 francs .		67,640
		fr.	309,915
Recettes :	. . . .		387,750
Bénefice :	. . . .		77,835

Ce bénéfice paraît minime à première vue, mais on en jugera tout autrement si l'on se rappelle que la plantation n'a encore produit qu'une très faible récolte; que les prix et le change adoptés sont inférieurs aux taux actuels, et que la récolte a payé les intérêts de tous les capitaux investis dans l'entreprise. Nous supposerons que 50,000 francs sont prélevés pour amortissements et pour gratifications au personnel d'Afrique.

Elaeis. — Sixième année.

La récolte donnnera :

I. 250 hectares × 4,300 kilos de fruits = 1,075 tonnes de fruits à 12 p. c. = 129 tonnes d'huile et 65 tonnes d'amandes.

II. 250 hectares × 5,600 kilos de fruits = 1,400 tonnes de fruits à 14 p. c. = 196 tonnes d'huile et 100 tonnes d'amandes.

Valeur en Europe :

325 tonnes d'huile de palme	à 2,250 francs	=	731,250 francs;
165 — d'amandes	à 1,500 —	=	247,500 —
			978,750 francs.

Les dépenses seront les suivantes ;

a) *Dépenses de culture* : par hectare . . . fr. 115

total pour 500 hectares. 57.500

b) *Dépenses de récolte, usinage, expédition* :

Récolte de 2.475 tonnes de fruits à 2 francs.	4,950
Transport à l'usine à 3 francs	7,425
Usinage (y compris 25 p. c. d'entretien) . .	96,000
Emballage (30 p. c) de 400 fûts . , . .	18,000
Transport de 325 tonnes à 600 francs. . .	195,000
165 — à 500 — . . .	82,500
Fr. . .	403,875

c) *Valeur de la récolte en Europe.* . . . fr. 978,750

d) *Résultat général de l'année.*

La plantation entière étant désormais en rendement, elle est sensée fonctionner avec le capital immobilisé à la fin de la cinquième année, soit 700,000 francs environ, et un capital ou fonds de roulement qui sera d'environ 200,000 francs, dont l'intérêt doit également être porté en compte. Le chiffre total des capitaux, 900,000 francs, correspond à 72,000 francs d'intérêts annuels. Le résultat général de l'exploitation sera donc :

Dépenses :	Cultures . . . . fr.	57,500
	Récoltes, usinage, transports .	403,875
	Intérêts	72,000
	Amortissement, gratific. . . .	100,000
	fr.	633,375
Recettes.		978,750
Bénéfice		345,375

Les prévisions de l'entreprise peuvent s'établir comme suit :

Age de plant.	Poids.			Valeur. Europe.
	Fruits. Tonnes.	Huile. Tonnes.	Amandes. Tonnes.	
5	1,075	129	65	387,750
6	2,475	325	165	978,750
7	2,850	413	208	1,241,250
8	2,975	461	230	1,382,250
9	3,100	496	248	1,488,000
10	3,225	516	258	1,548,000

Age de plant.	Dépenses.			Amortissement. Gratification.	Bénéfice.
	Culture.	Usinage.	Intérêts.		
5	57,500	184,775	67,640	50,000	27,835
6	57,500	403,875	72,000	100,000	345,375
7	57,500	480,050	72,000	100,000	531,700
8	57,500	511,475	72,000	100,000	641,275
9	57,500	511,100	72,000	100,000	707,400
10	57,500	565,725	72,000	100,000	752,225

L'établissement de la plantation et de l'usine n'ayant coûté que 700,000 francs environ, je crois inutile de pousser le calcul au delà de la dixième année : le tableau ci-dessus montre non seulement que la culture du palmier est fort remunératrice au Congo belge, même sans cultures intercalaires, mais qu'elle peut soutenir une concurrence d'autres colonies.

Je répète que ces calculs ne comptent d'autres frais d'administration que la direction de l'entreprise en Afrique : la marge de bénéfices permet toutefois d'envisager tous frais raisonnables d'administration en Europe et de récompenser largement le personnel d'Afrique.

Nous indiquerons plus loin les résultats à obtenir par la plantation entre les palmiers d'une culture à croissance rapide : coton, café, cacao.

La rémunération des capitaux est alors telle que la plantation d'élaeis est obtenue gratuitement.

* * *

Rendement de la plantation de coton.

Je la traite en dernier lieu parce que les conditions de cette culture diffèrent notablement de celles des cultures d'arbres ou arbustes, dont la plantation est faite une seule fois, au début de l'entreprise. Le coton, au contraire, doit être semé chaque année : il donne une récolte annuelle et rémunère donc plus vite le capital investi.

Au Congo Belge, le coton est surtout une culture indigène. Mais il peut être fort rémunérateur aussi pour le planteur européen, à condition que celui-ci respecte les deux règles suivantes :

1° Le planteur ne peut songer à défricher chaque année ou tous les deux ou trois ans de nouveaux terrains, comme le fait l'indigène : il doit entretenir la fertilité du sol par des fumures, surtout vertes, des graines de coton ou même des engrais chimiques : il doit continuer indéfiniment ses cultures sur le même terrain ;

2° Il est indipensable pour lui d'élever le plus haut possible le produit de chaque hectare ; il emploiera donc des graines sélectionnées et tous les moyens propres à obtenir de fortes récoltes. Le tableau suivant, dans lequel j'indique trois prix de vente différents, et des rendements de 600 à 1,200 kilos de coton brut par hectare, montre de façon frappante l'effet de l'élévation du rendement. La production actuelle des bonnes cultures indigènes est d'environ 600 kilogrammes de coton brut par hectare, ou 200 kilogrammes de coton égrené.

Récolte par hectare		Total par 500 hect.	Valeur de la récolte en Europe		
Coton brut.	Coton égrené.		à 5 francs le kilogr.	à 7 francs le kilogr.	à 10 francs le kilogr.
Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Francs.	Francs.	Francs.
600	200	100,000	500,000	700,000	1,000,000
750	250	125,000	625,000	875,000	1,250,000
900	300	150,000	750,000	1,050,000	1.500,000
1,050	350	175,000	875,000	1,225,000	1,750,000
1,200	400	200,000	1,000,000	1,400,000	2,000,000

Notons que les frais d'établissement et de culture sont les mêmes, que la récolte soit forte ou faible et que seuls les frais de récolte, usinage et transport augmentent avec le poids de la récolte. Notons, enfin, que les récoltes ci-dessus peuvent être obtenues chaque année, même la première année. L'intérêt d'une bonne graine et d'une bonne culture saute aux yeux.

Le défrichement du terrain est la première et la plus grosse dépense. Dans les régions les plus favorables au coton (Uele, Ituri, Kasai, Sankuru, Lomani, Manièma, Tanganika) on trouve des terrains fertiles simplement enherbés, faciles à défricher et de valeur moyenne. Cependant on aura souvent avantage à défricher une parcelle de forêt secondaire, ou bien un ancien défrichement abandonné par les indigènes et recouvert récemment d'une forêt légère. Le coton n'est pas fort exigeant : toute terre bonne pour la culture du maïs lui convient ; on en augmentera la fertilité par les fumures vertes ou autres.

Le défrichement d'une forêt même légère exige beaucoup de main-d'œuvre. Comme il faut au coton six mois de croissance et de récolte, on ne dispose que des six premiers mois de l'année pour exécuter le défrichement Il faut 200 hommes pour défricher un hectare en un jour ; donc 300 hommes environ pour defricher 250 hectares en six mois. Conformément au programme suivi pour les cultures précédentes, nous supposons que 250 hectares sont défrichés la première année et 250 hectares la deuxième année. Si la forêt est un peu dense, il faudra employer un nombre plus grand de travailleurs. On aura toujours avantage à s'entendre avec les chefs indigènes voisins, et si possible à faire abattre les arbres à l'entreprise, travail que les noirs connaissent admirablement, et qui ne les oblige pas à s'absenter loin de leur village.

La culture peut être faite soit à la main, soit à la charrue attelée de bœufs, soit au tracteur à pétrole, huile de palme ou charbon de bois. Nous établirons le calcul sur le travail à la houe à main, bien que les autres méthodes soient fort intéressantes. Dans un défrichement de 250 à 500 hectares les tsétsés disparaissent, le bétail prospère, avec ou sans injections. Les tracteurs ont fait de grands progrès pendant les dernières années.

A la houe indigène ou européenne il faut 80 hommes pour houer un hectare en un jour (10 à 12 centimètres de profondeur). Ce travail serait fait plus économiquement dans le même temps par trois charrues attelées de six bœufs, et conduites chacune par trois indigènes. Un tracteur conduit par deux noirs labourerait l'hectare en une demi-journée.

Pour semer ou biner un hectare en un jour, il faut 20 hommes; pour démarier ou mettre en place un hectare de cotonniers, il faut 30 hommes. Semé en lignes écartées d'un mètre, les plantes distantes entre elles de 50 centimètres (poquets de 5 à 6 graines), le coton ne demande que 25 à 30 kilos de graines par hectare Débutant avec des graines sélectionnées, coûtant 2 francs le kilo, la plantation n'aura pas souvent à renouveler cet achat : elle fera elle même la sélection de ses cotonniers.

Le coton demande ordinairement trois binages, le premier opérant en même temps le démariage. Quatre mois après le semis, c'est-à dire vers novembre-décembre, au nord de l'Equateur, en avril-mai au sud de l'Equateur, le coton mûrit et commence à ouvrir ses capsules. Pendant les trois mois suivants il faudra cueillir sans interruption. Un indigène cueille aisément 50 kilos de coton en graines par journée : en trois mois ou septante-huit jours de travail il cueille 3,900 kilos. Si le coton produit 600 kilos de coton brut par hectare, un homme peut cueillir en trois mois le produit de 7 à 8 hectares. Pour cueillir 250 hectares il faudrait donc 36 hommes : nous en compterons 50. Payés à la journée ils ne suffiraient pas, mais payés à la tâche, par exemple 4 à 5 centimes par kilo, ils atteindront ou dépasseront la quantité indiquée. Remarquons toutefois qu'il faudrait deux fois plus de cueilleurs si la récolte était très forte : aussi le planteur sème des variétés précoces, moyennes et tardives pour espacer la maturation. Le nombre de cueilleurs indiqué ci dessus permet de visiter chaque plante tous les dix jours, l'ouvrier cueillant chacun deux lignes à la fois et faisant par jour 2,500 à 3.500 mètres de cette double ligne. Au taux indiqué ci-dessus, l'ouvrier se fera en moyenne pendant les trois mois de récolte, fr 2.50 par jour : les plus habiles gagneront 5 francs par jour.

L'usine d'égrenage étant au centre de la plantation, le transport ne comprend qu'un kilomètre de distance moyenne. L'égrenage, pressage et emballage coûtent de 70 centimes à 1 franc par kilo; de même

l'expédition en Europe, La graine est employée comme fumure, si possible après extraction d'une partie de l'huile.

La fumure verte peut être semée lors du dernier binage, entre les cotonniers ; elle se développe lentement au début ; on peut aussi la semer aux premières pluies après la récolte : on choisit des légumineuses basses (soja, crotalaria, etc.) qu'on peut cultiver aussi dans le maïs.

L'égrenage est fait par deux égreneuses de 50 scies chacune, donnant ensemble par jour 10 à 12 balles de coton égrené, et pouvant traiter en deux mois toute la récolte. Ces machines sont installées sous hangar, sans grands frais.

Coton. — Première année : 250 hectares sont défrichés et plantés.

a) *Dépenses chargeant toute la plantation* (500 hectares) :

Traitement des blancs . . . . fr.	80
Location du terrain	5
Construction d'habitations, magasins, etc., en pisé. .	25
Haches, houes, petit outillage	20
Usine d'égrenage (100,000 fr.), 2 égreneuses et moteur.	200
Fr.	330

b) *Dépenses chargeant les 250 hectares défrichés :*

Défrichement, par hectare . . . . fr.	200	
Semences : 30 kilos à 2 francs	60	
Culture ; houage	80	
semis	20	
démariage	30	
deux binages	40	
Récoltes : 600 kilos à 5 centimes . . .	30	
Usinage : 200 kilos à 75 centimes. . .	150	
Transport, etc. : 200 kilos à 1 franc . .	200	
Soit par hectare planté . . . fr.	810	
Et par hectare de l'étendue totale :		405
Total par hectare (500 h.) . . fr.		735
Perte d'intérêt, à 8 p. c.		57
Coût total par hectare . . . fr.		792

Coût total des défrichements, cultures, usines, etc. : 396,000 fr. ou en chiffres ronds 400,000 francs.

c) *Valeur de la récolte en Europe :*

200 kilos coton égrené à	5 fr. = 1,000 fr. p. hect	: total	250,000 fr.
ou 200 kilos —	7 fr. = 1,400 fr. —	—	350,000 fr.
ou 200 kilos —	10 fr. = 2,000 fr. —	—	500,000 fr.

Ces chiffres font ressortir un côté caractéristique de cette culture comparativement aux cultures d'arbres : elle peut dès la première année rembourser en grande partie tous les frais, et même, si les prix de vente sont favorables, donner un certain bénéfice. Dans l'exemple que nous avons choisi, la plantation, coûtant environ 400,000 francs, ne reviendra plus, après vente de la récolte, qu'à 150,000 francs si le coton vaut 5 francs et 50,000 francs si le coton vaut 7 francs. La vente du produit à 10 francs rembourserait toutes les dépenses en laissant un bénéfice de 100,000 fr.

Nous continuerons le calcul en envisageant les trois prix de vente.

Coton. — Deuxième année.

On défriche les 250 hectares restant, et sème du coton sur toute la surface, ce qui donne 200 × 500 = 100,000 kilos de coton égrené.

a) *Dépenses chargeant toute la plantation :*

Traitement des blancs . . . . fr.	80	
Location du terrain.	5	
Entretien de l'usine, des habitations, etc. (125,000 francs à 20 p. c.)	50	
Culture : houage, semis, démar. binage. .	170	
Récolte : 600 kilos à fr. 0 05.	30	
Usinage : 200 kilos à fr. 0.75.	150	
Transport, etc. 200 kilos à 1 franc . . .	200	
	——	fr. 685

b) *Dépenses chargeant le nouveau défrichement :*

Défrichement par hect. fr.	200	
Semences (p. mémoire)	—	
fr.	200 soit pour 500 hect. fr.	100
	Total par hectare.	785
	Perte d'intérêts à 8 p.c.	60
	Dépenses de la 2 année p. h. . fr.	845

Total des dépenses de la deuxième année : 422,500 francs, en chiffres ronds 425,000 francs.

c) *Dépenses ou bénéfices totaux des deux années :*

Prix de vente au kilo.	Valeur totale.	Perte ou bénéfice de la 1re annee.	Perte ou bénéfice de la 2e année.	Total pour deux années.
francs	francs	francs	francs	francs
5	500,000	— 150,000	+ 75,000	— 75,000
7	700,000	— 50,000	+ 275,000	+ 225,000
10	1,000,000	+ 100,000	+ 575,000	+ 675,000

La plantation solderait en bénéfice même au prix de 5 francs le kilo si la récolte donnait 750 kilos de coton brut par hectare au lieu de 600, résultat qu'on obtiendra facilement par une culture soignée et l'emploi de graines sélectionnées. De sorte que la plantation aborderait la troisième année libre de toute dette ou même en possession d'une réserve importante.

Coton. — Troisième année.

Le défrichement est terminé. Les terres portent au début des pluies une récolte de maïs et une fumure verte de légumineuses basses, dont les graines auront été multipliées presque sans frais les années précédentes.

La culture du maïs est supposée donner un léger bénéfice. que nous comptons à 100 francs par hectare, mais dont le détail compliquerait cet exposé.

Traitements, frais de culture, récolte, usinage, expédition . . . . fr.	685
Moins produit maïs	100
Total, frais par hectare . . . . fr.	585

ou pour 500 hectares : 292,500 francs.

La plantation fonctionnera désormais avec un *fonds de roulement* de 250,000 francs, dont l'intérêt à 8 p. c. = 20 000 francs. La nécessité d'un fonds de roulement plus élevé que pour une plantation d'arbres provient du fait qu'on ne récolte qu'une fois, au lieu de récolter tous les jours, et d'avoir des recettes régulières pendant toute l'année.

Le résultat de la troisième année et des années suivantes se chiffre comme suit :

a) *Dépenses* de culture, etc. . . . . fr.				292,500
b) *Charges d'intérêts*				20,000
c) *Recettes et bénéfice :*				
Coton à 5 francs =	500,000 fr.	Bénéfice.	fr.	184,500
— 7 — =	700,000 —	—		387 000
— 10 — =	1,000,000 —	—		687,500

A partir de la troisième année il sera peut-être utile de réduire la surface plantée de coton, pour établir une rotation : 1) coton; 2) cultures diverses; 3) coton; 4) cultures diverses; 5) coton. La ferme serait divisée en cinq parties égales de 100 hectares chacune, portant tous les deux ans du coton, et pendant les années intermédiaires des cultures de maïs, riz, arachides, patates douces, etc. Cela donnerait annuellement 300 hectares de coton, dont la récolte pèserait de 60,000 à 90,000 kilogrammes, et vaudrait de 300,000 à 900,000 francs, aux prix indiqués ci-dessus.

Avant de clôturer cette étude de la culture du coton, je dois insister sur le danger spécial qui la menace dans une jeune colonie : le cotonnier paraît pousser si facilement qu'on se laisse aisément persuader qu'une plantation de coton n'exige pas de connaissances spéciales; on confie la culture à n'importe quel agent commercial ou agricole. C'est une grave erreur, plus dangereuse pour le coton que pour l'hévea, le café, etc.; des arbres, une fois bien plantés, résistent à un peu d'ignorance ou de négligence; au contraire, une culture annuelle mal faite ou négligée ne donne aucun résultat : le capital employé disparaît rapidement. Pour planter du coton, il faut donc un agronome énergique et soigneux, ayant étudié pratiquement la culture du coton, soit au Congo, soit dans une autre région tropicale.

*
* *

Rendement de plantations mixtes et de petites plantations.

Dans les exemples précédents, nous n'avons peuplé chaque plantatation que d'une seule espèce d'arbre ou d'arbuste. Mais il est possible de planter deux espèces en mélange sur le même terrain : on obtient alors une plantations mixte. Elle est encore plus rémunératrice que la plantation d'une espèce unique, et mérite l'attention toute spéciale des futurs planteurs belges.

En général elle se compose d'hévéas, d'élaeis et d'autres arbres de haute taille, à croissance relativement lente, plantés en lignes à 7-10

mètres d'écartement. Pendant les premières années les jeunes arbres ont un feuillage restreint, de sorte que le soleil pénètre abondamment entre eux. Cela permet de planter entre les lignes une autre plante, à développement rapide, par exemple, du coton et du café, ou bien une espèce qui demande de l'ombre, telle le cacaoyer.

Cette culture placée entre les hévéas ou élaeis reçoit des labours, binages et fumures, qui profitent aux deux espèces : l'entretien des arbres se réduit à peu de chose. Le produit de la plante intercalée donne une recette importante, remboursant une partie ou même la totalité des frais entraînés par la plantation, après 2 à 4 ans.

Cette culture accessoire est finalement supprimée, pour laisser toute la place aux hévéas ou palmiers, dont le peuplement est ainsi obtenu gratuitement; la plantation mixte continue si l'on a planté du cacao.

Les plantations mixtes sont spécialement intéressantes pour les planteurs qui doivent s'installer avec un petit capital ou veulent rembourser très rapidement le capital qu'ils ont dû emprunter.

Petites plantations.

Les plantations pures ou mélangées peuvent être établies sur des surfaces bien moindres que 500 hectares. Une bonne plantation de 100 hectares peut donner déjà un très bon revenu, voisin de 100,000 francs. Les dépenses se calculent de manières analogues à celles que nous venons d'employer; les modifications à introduire s'indiquent : elles portent principalement sur les frais de direction, les constructions et les usines. C'est pour permettre l'étude facile de plantations l'étendue réduite que nous avons calculé tous les frais par hectare.

Les cultures intercalaires peuvent être organisées de deux façons : ou bien elles débutent l'année même de la plantation des hévéas ou palmiers; ou bien elles précèdent celle-ci de un ou deux ans, ce qui s'applique surtout pour les palmiers.

Calculons le produit d'une culture d'élaeis et coton, débutant ensemble, deux ans après le semis des graines de palmier. Les élaeis sont plantés à 7 mètres, ce qui permet d'intercaler quatre rangées de cotonnier entre les lignes, plus encore deux files interrompues de cotonnier entre les élaeis. Le coton occupera environ les cinq septièmes de la surface. Les jeunes élaeis, légèrement effeuillés, ne diminueront guère la production du coton.

Au lieu de 200 kilos de coton égrené, comptons 160 kilos (diminution de 20 p. c.), par hectare de surface occupée par les cotonniers ;

soit 114 kilos par hectare de plantation mixte. Selon que le prix sera de 5,7 ou 10 francs, ce coton vaudra par hectare mixte 570 francs, 798 francs ou 1,140 francs. Les frais seront approximativement les suivants :

Houage, semis, démariage, deux binages . . .	170	francs.
Récolte 480 kilos de coton brut à 5 centimes . .	24	—
Usinage et transport de 160 kilos coton égrené à fr. 1.75.	280	—
par hectare de coton	474	—
ou par hectare mixte $\frac{7}{3}$	339	—

En tenant compte de l'économie réalisée dans les frais d'entretien des palmiers, nous pouvons abaisser le coût de la culture à 300 francs. Il reste un gain total, pour l'ensemble de la culture mixte, de 270, 498 ou 740 francs par hectare, ce qui pour 500 hectares représente une économie ou bénéfice de 135,000, 249,000 ou 370,000 francs.

Si nous portons cette recette en déduction des frais de plantation des élaeïs, nous voyons qu'elle rembourse la plus grande partie de la dépense, ou la totalité, et qu'elle donne même dès la première année, si le coton se vend à haut prix, un sérieux bénéfice.

Ainsi la première année l'hectare de palmiers purs coûte 286 francs; le coton planté sur la moitié de la surface produit pour chacun des 500 hectares au moins 135 francs; le coût de l'hectare de palmiers tombe à 151 francs. Si le coton se vend à 7 francs, il rembourse presque la totalité des frais : l'hectare de palmiers tombe à 37 francs.

La seconde année le coton (à 5 francs) donne 270 francs, tandis que les frais de plantation des élaeis montent à 259 + 156 + 32 : 442 francs ; l'hectare de palmiers revient à 172 francs. Si le coton vaut 7 francs, le produit du coton est de 498 francs, ce qui non seulement rembourse tous les frais, mais laisse un bénéfice de 56 francs par hectare.

Dans les deux cas on peut dire que la plantation d'élaeis est obtenu gratuitement ou que peu s'en faut.

On pourrait d'ailleurs ne pas attendre pour défricher et planter le coton que les élaeis semés en pépinière aient atteint l'âge de deux ans et soient prêts à être mis en place : la plantation fonctionnerait alors pendant deux ans comme plantation de coton, remboursant tous les frais de défrichement et réduisant à une somme minime la dépense de plantation des élaeis.

Au lieu du coton, qui demande une saison bien sèche, le planteur établi dans la région équatoriale pourra planter du café. La première et la deuxième année sont alors identiques à celles d'une plantation de café, sauf qu'on a dû laisser ouvertes, ou plantées de maïs, arachides, etc., les places destinées aux élaeis. Parfois aussi la première année on sèmera au moyen d'un coton spécial, peu sensible aux pluies, les intervalles entre les lignes de jeunes caféiers; dans ce cas on aura cultivé trois plantes sur le même terrain : palmier, café, coton.

La troisième année on plante les élaeis, ce qui coûte environ 60 francs par hectare; on récolte un peu de café. La quatrième année les caféiers sont en pleine production sur 250 hectares ; la cinquième année la récolte embrasse les 500 hectares et le bénéfice du café calculé même à 5 francs, alors qu'il en vaut 6, va de 500.000 à 600.000 francs. A ce moment les frais d'établissement de toute la plantation seront remboursés en grande partie ou totalement. La production du café diminue ensuite à mesure de l'accroissement du feuillage des élaeis; au moment où les palmiers entrent en rapport, les caféiers sont éclaircis, puis enlevés : il reste une culture pure d'élaeis qui n'aura rien coûté.

Une combinaison analogue peut être faite avec le cacao, mais celui-ci continue à produire malgré l'ombrage : ici, la culture mixte est définitive.

*
* *

Des calculs analogues aux précédents peuvent peuvent être établis pour d'autres cultures, ainsi que pour les fermes de cultures vivrières et les fermes d'élevage.

Les exemples donnés ci-dessus pourront suffire à démontrer les hauts bénéfices qu'on peut attendre des plantations au Congo Belge. La dépréciation de notre franc crée une situation très avantageuse à ce point de vue, car les produits exportables se vendent à prix très élevés, dépassant beaucoup ceux que nous avons admis dans plusieurs de nos calculs. Il est à souhaiter que les Belges en profitent. La question offre un intérêt spécial pour les fonctionnaires coloniaux auxquels M. le Ministre Franck se propose d'accorder des terrains à des conditions remarquablement favorables.

---

§ IV.

Colonisation ou établissement au Congo de nombreux colons agricoles belges.

Le Congo sera une mine inépuisable de matières premières, agricoles et minérales. Des voies rapides et confortables y conduisent. Nous avons établi dans ce vaste pays la tranquillité, l'ordre, les éléments matériels nécessaires à son exploitation.

Mais les traités autorisent tous les peuples à en profiter, au même titre que nous. La guerre a montré de façon saisissante l'énorme importance des richesses latentes des terres tropicales. Tous les peuples civilisés auront largement recours à ces grandes réserves de matières premières. Rien n'arrêtera la recherche et l'exploitation de ces richesses. Les enquêtes commerciales, industrielles et agricoles par des étrangers se multiplieront au Congo, suivies de demandes de terres, de concessions minières et autres.

Les Belges se réserveront-ils une grande partie de ces richesses pour la reconstruction et le développement de leur industrie, de leur commerce, de leurs fortunes privées? Ou les abandonneront-ils aux étrangers plus entreprenants?

Pour en prendre une large part, il faudrait qu'ils se fassent planteurs, éleveurs, forestiers, exploiteurs de mines, industriels, commerçants. S ils se limitent à servir la Colonie ou des Sociétés à titre de fonctionnaires ou employés, leurs services et leur dévouement, quelque grands qu'ils soient, profiteront aux étrangers plus qu'aux Belges eux-mêmes, et l'avenir de la Colonie sera sombre au point de vue national.

Toutes les nations qui s'occupent de colonies lointaines attachent une importance spéciale aux colons agriculteurs et s'efforcent de les attirer en grand nombre. Car ces colons, plus que tous les autres, s'établissent définitivement ou pour une très longue série d'années, et attachent leur capital à la terre qu'ils exploitent. De plus, ils se suffisent bientôt à eux-mêmes, ravitaillent les autres classes de la population et créent des exportations stables. Ils forment une classe active, indépendante, saine et riche, pleine d'initiative : dans la plupart des colonies anciennes, ils constituent le facteur économique le plus puissant.

Les grandes nations colonisatrices, comme l'Angleterre et la France, réservent quelques-unes de leurs colonies pour les colons blancs, et quelques autres pour les indigènes. La Belgique ne peut les imiter; n'ayant qu'une seule colonie, peu peuplée d'ailleurs, il faut qu'elle y rassemble tous ses éléments de prospérité, indigènes et colons belges.

A. — *Régions qui conviennent à la colonisation agricole.*

Nous devons nous demander d'abord s'il existe au Congo des régions convenant à la colonisation. La réponse est évidente : le Congo Belge tout entier convient à la colonisation agricole.

Car on doit distinguer deux groupes de colons agricoles : le premier s'installe dans les régions chaudes, équatoriales, pour y établir des plantations de caoutchouc, cacao, sisal, etc. Le second groupe est formé des colons qui choisissent des climats plus tempérés, tels que nous en avons dans l'est et le sud de la Colonie.

Au premier groupe, les *planteurs*, le Congo Belge offre, nous le savons, des terres assez pauvres et des pluies moyennes, mais un climat remarquablement modéré, l'un des plus modérés qui soient dans les régions équatoriales, ce qui est dû à l'altitude du Haut-Congo (300 à 400 mètres dans la partie centrale. Si bien des blancs en ont souffert, c'est le plus souvent parce qu'ils manquaient soit de prudence, soit de confort, deux conditions absolument indispensables. Mais une vie normale, une habitation bien conçue, une alimentation de vivres frais, à la portée de tout agriculteur, met tout planteur à même de vivre en excellente santé au Congo Belge. Les agents et colons qui rentrent des régions voisines de l'Equateur, au centre même de la Colonie, sont unanimes à proclamer la bonté du climat, pour qui sait vivre prudemment.

La pauvreté naturelle de beaucoup de terres et le peu d'abondance des pluies peuvent être combattues avec un succès certain par des méthodes de culture appropriées. Rien ne s'oppose donc à ce que le planteur congolais passe de nombreuses années en Afrique pour amasser bien plus rapidement qu'en Europe une large aisance ou la fortune.

Au second groupe, les colons préférant les climats tempérés, la Colonie offre de vastes espaces, ayant des altitudes de plus de 1,000 mètres (Kilo, Katanga) et allant même à 2,000 et

2,500 mètres (Kivu). Ces altitudes ne sont d'ailleurs pas spéciales au Congo Belge, des terres élevées de 1,000 à 2,500 mètres, semées de quelques hautes montagnes, traversent l'Afrique centrale de l'Est à l'Ouest, et permettent la colonisation blanche depuis Nairobi et le Uasin Gishu, jusqu'aux riches plateaux de Bihe. La découverte en Afrique centrale de ces vastes espaces habitables par des blancs est un des événements les plus remarquables de notre siècle et présage l'établissement au cœur de l'Afrique, de nombreuses industries et d'une agriculture européenne importante (1).

Je n'aborderai pas ici la discussion classique et dont on a tant abusé : le Congo est-il, même dans ses parties les plus saines, une colonie de peuplement?

Le Congo n'est pas une colonie tempérée, comme le Canada ou l'Australie, sinon il porterait un jour quelques millions de blancs. Mais c'est une colonie tropicale de climat assez modéré pour permettre l'établissement et le succès de milliers de planteurs ou fermiers. L'expérience faite depuis dix ans au Katanga et dans les régions équatoriales voisines (Uganda) ne permet plus d'en douter.

B. — *Conditions nécessaires à la colonisation agricole belge.*

On peut, dans quelques pays exceptionnellement favorisés, abandonner au hasard et à l'initiative individuelle le succès de la colonisation agricole. Mais dans ces conditions son progrès reste fort lent et irrégulier. Finalement les autorités se voient toujours dans l'obligation d'intervenir et de prendre de nombreuses mesures pour appeler et assister les colons. C'est par des préparations savantes et au prix de grands efforts que les Anglais ont peuplé leurs grandes colonies du Canada et de l'Australie ; que les Américains ont créé leur peuple de 100 millions d'hommes; que le Brésil jouit, sous des climats semblables à ceux du Congo, d'une abondante immigration italienne et espagnole; que les Japonais ont peuplé Formose et Sakhalin.

(1) Pour plus de détails sur la colonisation, je renvoie à l'étude que j'ai publiée en 1920 dans la Revue *Congo* sous le titre : « La situation de l'agriculture au Congo Belge », ainsi qu'aux études de divers vétérinaires et agronomes sur le Katanga, le Kivu, le Ruanda-Urundi, la région du Haut-Ituri (Kilo) et la zone du Tanganyka, parues dans le *Bulletin Agricole du Congo Belge*.

Croire que la colonisation agricole va se faire toute seule, est une hérésie coloniale, qui ne se vérifie en aucun pays : pas même dans le Nord de l'Afrique, si proche cependant des régions surpeuplées de l'Europe.

Aussi longtemps que la Belgique restera indifférente à la colonisation agricole du Congo, et que nous ne consacrerons à cette œuvre, si importante au point de vue national, ni l'attention, ni les moyens indispensables, le progrès en cette matière sera nul. Il l'est d'ailleurs déjà, car le fait que 8 ou 10 colons agricoles, dont une moitié d'étrangers, s'installent annuellement au Congo belge, ne peut être considéré comme un progrès; c'est une stagnation de la colonisation.

Les raisons pour lesquelles nous nous abstenons de favoriser et d'organiser la colonisation agricole belge sont multiples.

D'abord la plupart d'entre nous ignorent l'effort et la dépense nécessaire pour établir une plantation, une ferme ou un élevage en Afrique; et dans cette ignorance ils invitent de bonne foi nos jeunes gens à tenter la fortune au Congo.

Beaucoup sont effrayés par les frais élevés de la colonisation. C'est la raison principale de l'abstention de l'État et du Comité Spécial du Katanga. Le début de colonisation fait en 1911-13 près d'Elisabethville a coûté fort cher, alors qu'on croyait qu'il serait peu onéreux. Les résultats ne se sont fait voir que lentement, au lieu qu'on les voulait rapides. Enfin, ce qu'on lit chaque jour au sujet des capitaux consacrés à la colonisation par d'autres peuples et surtout par les colonies anglaises, montre qu'il faut prévoir une grosse dépense. Si la moindre plantation coûte une ou plusieurs centaines de milliers de francs; si la moindre ferme absorbe 50,000 à 100,000 francs, la participation de l'État, dans une colonisation agricole, quelque réduite qu'elle soit, atteindra un chiffre fort élevé. On préfère pour l'instant ne pas même l'envisager.

D'autre part beaucoup doutent de l'esprit d'initiative des Belges en matière d'agriculture, parce que les jeunes gens fortunés ou possesseurs d'un petit capital ne manifestent aucune intention de s'expatrier ou plutôt de se fixer dans la Belgique africaine. On s'étonne, on s'indigne même d'avoir vu, depuis l'armistice, des milliers Belges s'établir comme fermiers en France, et y importer des millions d'argent belge.

Puis il y a les théories, qui font un mal énorme.

Nous eûmes d'abord la théorie de ceux qui voulaient réserver l'Afrique entière aux noirs. Puis celle des experts, démontrant

qu'il était impossible de faire de l'agriculture rémunératrice au Katanga. Ensuite la thèse qu'il ne faut favoriser que les colons riches, capables de s'équiper et s'installer sans aide et non l'ouvrier agricole, le petit fermier ou l'employé désireux de s'enrichir, mais n'ayant que ses bras et sa bonne volonté, et qui, en pratique, fournit les émigrants pour toutes les colonies étrangères : le riche ne s'expatrie pas. Citons encore la théorie de la Colonie de peuplement ou de la *White Man's Country*, qui a fait autant de tort que les autres.

Tous ces raisonnements, comme beaucoup d'autres thèses qui ont fleuri au Congo, perdent pied plus ou moins rapidement, et s'évanouissent devant les faits. Les colons riches sont aussi rares en Belgique que des merles blancs. Les cultures qu'on disait impossibles, les plantations qu'on voyait vouées à l'échec, les colons qu'on croyait réservés aux pires destins, se développent et prospèrent; il est même des colons qui s'enrichissent à grands pas.

Et finalement il ne reste de toutes ces objections que ce point confirmé par l'expérience: il faut assister et organiser la colonisation, ce qui coûte cher au début, mais rapporte largement ensuite.

1. *Facilités de voyage et de transport. — Conseils techniques.*

Dans tous les pays de colonisation, les Etats ou les compagnies prennent des mesures très généreuses pour faciliter au colon le voyage d'Europe jusqu'à la Colonie. Et sur place on lui accorde le transport gratuit, des indications et conseils quant à la situation à choisir. On le conseille aussi quant à la façon de mettre la terre en culture; on lui procure une habitation, des outils, animaux et semences. Bref, on l'aide de toutes les façons. Et par tous ces soins on arrive à obtenir qu'environ 50 immigrants sur 100 font un choix, s'établissent et réussissent. Les cinquante autres renoncent à leur projet de suite ou après quelques mois; c'est un déchet inévitable, car le colon trouve toujours dans les colonies une situation bien différente de celle qu'il s'était imaginée.

Pour donner aux nouveaux planteurs et colons des indications les plus indispensables au succès de leurs entreprises, il faut que l'Etat ait fait étudier ou prospecter les terrains, qu'il dispose d'agronomes compétents et consciencieux; qu'il base ses conseils sur des expériences prolongées et dignes de foi. Il lui est donc indispensable d'entretenir un Service technique

agricole et des plantations et fermes expérimentales ; aucun pays de colonisation n'en est dépourvu.

2. Facilités d'acquisition de terrains. — Assistance. — Fermes prêtes. — Crédit agricole.

Nous touchons ici à la question capitale. Le colon n'est jamais riche. S'il se rend dans une colonie lointaine, c'est toujours parce qu'il espère s'y enrichir plus vite ou plus sûrement que dans sa patrie.

Or, son capital est ordinairement fort insuffisant pour établir une ferme, une plantation et surtout un élevage.

Aussi a-t-il fallu dans tous les pays de colonisation céder les meilleures terres, le matériel et le bétail à bas prix et avec de longs crédits ; il a fallu, de plus, avancer au colon pendant les premières années l'argent nécessaire à son exploitation et même à son entretien.

Cela même ne suffit pas toujours. Et nous voyons que dans les colonies anglaises, et surtout au Canada et en Australie, on offre au colon, à crédit, des fermes toutes montées : habitation confortable et complètement meublée, terrains défrichés et ensemencés, étables garnies de bétail, hangars fournis de machines et semences. Le tout établi par des agronomes spécialistes.

Les mesures adoptées pour attirer des colons agricoles dans les contrées à climat tempéré, non seulement dans les colonies proprement dites, mais aussi dans les pays totalement indépendants, mais dont la population est trop faible par rapport à la superficie territoriale (Chili, Brésil, etc.), sont les suivantes :

1° *Passage à prix réduit* pour les personnes désignées par le colon (famille, ouvriers, associés) ;

2° *Transport à prix réduit* et exemption de droits de douane pour mobilier, bétail, matériel, etc. Parfois distribution d'outils et de semences ;

3° Fixation de *prix fort modiques pour l'acquisition de terres ;* longs délais (vingt à trente ans) pour le paiement ; intérêts à payer faibles ou nuls. Réductions de prix proportionnés aux aménagements exécutés. Faculté de louer pour vingt à trente ans ou à perpétuité. Exemption de tout paiement pendant les cinq premières années ;

4° *Prêts à longs termes* (huit à vingt ans) pour l'acquisition de maisons, matériel, bétail.

5° *Prêts hypothécaires* en espèces, à l'interêt de 4 à 5 p. c. pour constituer un capital circulant.

6° Pendant les premiers mois, *logement et nourriture gratuite*, ou à très bon marché ; *engagement salarié* aux services de l'État ; au besoin, jusqu'à la première récolte, don de tout ce qui est nécessaire à la vie du colon et de sa famille. Soins médicaux gratuits. Organisation de magasins et dépôts de denrées alimentaires fournissant à prix réduit.

7° Organisation pour l'usage des colons, d'une *assistance médicale et religieuse*, et d'écoles primaires et moyennes.

8° *Assistance technique gratuite;* conseils d'agronomes, vétérinaires, etc.; distribution de notices sur les meilleurs procédés de défrichement, culture, élevage, construction, etc. Fermes expérimentales. Autorisation pour les colons d'y faire des stages pratiques. Publication de journaux et manuels d'agriculture.

9° *Organisation d'entrepôts*, *moulins*, magasins frigorifiés, usines, séchoirs, abattoirs, etc., où les colons peuvent abriter, conserver ou faire travailler leurs produits dans les conditions les plus avantageuses.

10° *Construction de chemins*, *routes*, etc., desservant les exploitations.

11° Dans certains cas, des plus fréquents aujourd'hui, on offre aux colons des *fermes complètement équipées*, labourées et ensemencées, ou partiellement mises en culture, entourées de clôtures, pourvues d'une maison, d'étables et d'un puits à eau potable, avec avance, contre hypothèque, du capital nécessaire à l'achat du bétail, ainsi qu'à l'exploitation de la ferme. Il suffit que le colon soit bon agriculteur, honorable et possède un petit capital pour qu'il obtienne ces faveurs, et encore la dernière condition n'est-elle pas toujours exigée (1).

Ce résumé me dispense de plus amples explications. Lorsqu'une colonie désire sérieusement attirer des colons, et surtout lorsqu'elle veut appeler les nationaux de sa mère-patrie, elle prend des mesures absolument efficaces, mesures multiples, épargnant au colon, autant qu'il est possible de le faire, les difficultés et les inquiétudes, ainsi que les souffrances qui marquaient autrefois les débuts de tout colon agricole.

(1) Voir pour plus de détails l'article déjà cité : « Situation de l'Agriculture au Congo Belge », dans la revue *Congo*, 1920, pages 16 et suiv.

En matière de colonisation, comme en toutes choses, le monde a progressé. Les méthodes du siècle passé, voire même d'il y a vingt ou vingt-cinq ans, ne sont plus applicables aujourd'hui. Autrefois, on appelait le colon à grands efforts de réclames, brochures, etc, puis on le transportait presque gratis, et l'abandonnait à sa propre initiative. Beaucoup y perdaient fortune et santé ; les intermédiaires rapaces écorchaient les émigrants Aujourd'hui les méthodes sont tout autres : le colon est guidé et assisté pendant tout son voyage, son installation, ses premières années de travail. Il trouve à son arrivée dans la colonie une maison, des terres défrichées, des écoles, des médecins, des églises. Pour lui épargner jusqu'à la sensation d'isolement, on groupe les fermes de manière à former des villages, et on y réunit autant que possible les colons de même langue et origine.

Tout cela coûte cher évidemment, et nous avons eu une indication de la dépense lorsque nous avons entrepris, en 1911, une première expérience de colonisation au Katanga : défrichements, maisons, mobiliers, semences, petit bétail, médecin, prêtre, salaires et nourritures pendant les premiers mois, conseils d'agronomes, station expérimentale, machines, etc., tout ce que l'on utilise ailleurs pour favoriser la colonisation, fut appliqué sur une petite échelle.

Il aurait fallu continuer ces efforts pendant plusieurs années. Mais les prix d'alors étaient aussi élevés que ceux d''aujourd'hui, et la dépense s'éleva si haut dès la deuxième année, que la colonisation fut arrêtée alors qu'elle avait à peine commencé.

Il n'est pas douteux que l'Etat devra la reprendre un jour, de la même façon et avec les mêmes dépenses, ou plutôt avec encore plus de dépenses qu'il y a dix ans. Il pourra le faire directement ou, d'après le projet actuel, à l'intervention du Comité spécial. On annonce d'ailleurs qu'une Société de colonisation agricole est en voie de formation. On ne peut que lui souhaiter de trouver de larges capitaux pour aboutir à un plein succès.

Une question spéciale, le choix des colons, a fait couler beaucoup d'encre, il y a une dizaine d'années. Les quelques colons agricoles envoyés au Katanga n'y étaient pas tous restés, malgré la grosse dépense faite à leur profit. On croit donc qu'ils avaient été mal choisis, ou insuffisamment éprouvés avant leur départ. Il est utile de dire ici que la sélection de ces

colons avait été faite avec le plus grand soin, par des personnes très compétentes ; il n'est pas probable du tout qu'on pourra faire mieux à l'avenir. Mais dans une colonisation il faut toujours compter sur un déchet très élevé : dans les débuts, sur 100 colons, 20 à 30 pour cent se fixent et réussissent, 70 à 80 p. c. se rebutent. Plus tard, quand le pays commence à être peuplé, on peut espérer 30 à 50 p. c. de réussite, mais ce dernier chiffre est rarement atteint pendant le premier quart de siècle.

* * *

Tout ceci se rapporte à l'établissement de colons agricoles dans les climats tempérés, analogues au climat de sud du Katanga.

On a fait relativement moins d'efforts pour peupler les régions tropicales et équatoriales. Mais depuis une dizaine d'années la colonisation y reçoit beaucoup d'attention (Brésil, Pérou, etc.). Tous les pays tropicaux, l'un après l'autre, s'efforcent d'attirer des colons d'Europe ou des Etats-Unis.

Les moyens à employer sont en tout analogues aux précédents. Le plus indispensable est toujours l'organisation d'un crédit agricole. Car le colon, sous l'Equateur comme sous des cieux moins chauds, est toujours un *homme vaillant, mais pauvre, qui cherche à s'enrichir par son travail, mais manque de capital*. Ceux qui font exception à cette règle sont si rares qu'ils ne comptent guère, sauf comme exemples d'énergie.

CHAPITRE III.

Organisation du service technique agricole et forestier.

Toutes les colonies tropicales ont organisé, les unes depuis longtemps, d'autres plus récemment, un service technique agricole qui étudie les conditions de l'agriculture, procède à des études et expériences et mène une propagande agricole auprès des indigènes et des colons blancs.

On a parfois douté de la nécessité de ces services techniques. Quelques colonies ont essayé de s'en passer. Mais partout, dès que l'on a voulu soit développer l'industrie agricole en général, soit pousser spécialement une culture (le coton, par exemple),

on a vu l'impossibilité d'arriver à des résultats sérieux et durables sans l'aide de services techniques agricoles. Dans les derniers congrès coloniaux de Londres les représentants de toutes les régions tropicales, commerçants, industriels et planteurs, réclamèrent unanimement l'organisation ou le développement de ces services.

Le service agricole que nous avons organisé au Congo en 1910-1911 ne différait des services des autres colonies que par la grandeur de l'effort qu'il avait à accomplir. Il devait, en effet, travailler dans un pays très vaste, dont les indigènes ne connaissaient qu'une agriculture rudimentaire. Le nombre des colons agricoles blancs au courant de l'agriculture tropicale n'atteignait pas la demi-douzaine. Malgré cela, il fallait développer non seulement une seule culture ou une seule forme d'agriculture, mais presque toutes les formes d'exploitation agricole : plantations de caoutchouc, de café, etc.; cultures indigènes de vivres, de coton, de riz ; élevages de gros bétail ; colonisation agricole belge. Et les progrès se heurtaient à la présence des tsétsés, à l'absence de bétail de trait et de transports économiques.

L'organisation du service de l'agriculture, analogue à celle des autres colonies, est nécessairement plus complexe qu'on ne le croit généralement ; son efficacité exige certaines conditions qui ne lui furent pas toujours données. Il sera certainement utile d'exposer ici, le plus brièvement possible, les travaux à effectuer, le personnel et les moyens qui leur sont indispensables.

Disons de suite que le service agricole comprend et doit nécessairement comprendre, deux groupes de fonctionnaires : l'un, qui est de beaucoup le plus nombreux, travaille dans la Colonie ; l'autre, qui se réduit à cinq ou six unités, doit être attaché au Ministère des Colonies à Bruxelles ; nous verrons tantôt pourquoi.

A. — Service agricole dans la Colonie.

Il comprend des diplômés de l'enseignement agricole supérieur et moyen, des vétérinaires, des docteurs en science et des praticiens. Ce personnel se répartit en deux groupes, dont les missions se différencient nettement.

Le premier groupe se consacre à la propagande dans les districts. Son rôle est surtout de stimuler le zèle agricole des

populations indigènes; d'expliquer aux noirs les moyens d'améliorer ou d'étendre leurs cultures et leurs élevages. La même propagande doit s'exercer auprès des planteurs et fermiers blancs, malheureusement encore bien rares au Congo belge.

Le second groupe s'occupe surtout d'études et d'expériences d'ordre scientifique ou économique. Il travaille dans des laboratoires et des statione expérimentales.

Pour rester fidèle au principe admis au début de cette étude, je dois indiquer l'efficacité relative de ces deux groupes. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet : le premier groupe est le plus directement efficace : s'il jouit de l'appui du Service territorial, et s'il est formé d'agronomes instruits et actifs, il exerce sur l'agriculture une influence profonde et immédiate. C'est le groupe le plus indispensable.

Mais ces propagandistes ne peuvent être très efficaces que s'ils s'appuient sur les recherches et les études du second groupe. Faute d'établir leur propagande sur des connaissances approfondies et des expériences et études bien conduites, ils commettent certainement des erreurs, et ne sauraient résoudre aucune des difficultés qui surgissent si fréquemment en pratique : maladies des plantes et des animaux, entretien des terrains, choix des espèces et variétés. L'histoire, encore bien courte cependant, de l'agriculture de notre Colonie nous montre des exemples frappants d'efforts qui n'ont donné aucun résultat, faute de base scientifique et expérimentale.

Le service agricole est dirigé par le Directeur de l'agriculture, auprès du Gouverneur général.

1. *Service de propagande agricole dans les districts.*

Il est prévu, en principe, un *agronome provincial* pour chacune des quatre provinces (ou gouvernements) de la Colonie. Dans chacuns des districts il devrait y avoir un *agronome de district*, ayant au moins un *adjoint*. L'idéal serait de placer un agronome dans chacun des territoires accessibles où l'on veut développer sérieusement l'agriculture.

Ce personnel est chargé des travaux suivants :

a) L'étude de l'agriculture et des élevages des indigènes, l'amélioration des procédés, l'introduction de cultures ou

variétés nouvelles ; l'établissement d'expériences pratiques, etc. Nous avons étudié en détail ces moyens de propagande.

b) Les conseils aux planteurs, cultivateurs et éleveurs blancs, établis dans le district ; aux nouveaux colons arrivant de Belgique, etc.

c) L'organisation et l'inspection des écoles pratiques et élémentaires d'agriculture ; l'inspection de l'enseignement primaire agricole; les cours pratiques organisés pour la formation de moniteurs noirs, etc. Tout ceci est toutefois en projet : l'enseignement agricole n'existe pas encore dans la Colonie. Quelques moniteurs noirs sont plus ou moins instruits dans les Stations expérimentales.

d) La surveillance générale de l'agriculture du district, des transports agricoles et des marchés de produits agricoles ; le relèvement et la rédaction de statistiques agricoles et de rapports sur la situation des cultures et élevages; enfin l'application des décrets relatifs aux cultures et élevages, etc.

Tous ces travaux, qui correspondent à peu près aux attributions des Agronomes de l'Etat en Belgique, se font sous la direction du Commissaire du district et des Administrateurs territoriaux, qui sont en pratique seuls investis d'une autorité suffisante pour agir sur les masses indigènes.

Le Service agricole de nos districts, ainsi défini, paraît fort utile et efficace. Malheureusement l'apparence est trompeuse, car le nombre des agronomes est fort insuffisant. Dans la plupart des districts il n'y a qu'un agronome et souvent même il n'y en a pas du tout, le titulaire étant en congé, etc. De plus l'action ne peut s'étendre qu'aux régions bien desservies par des voies de communication : ailleurs elle est plus théorique que réelle. Les crédits accordés à l'agriculture ne permettent pas d'engager un nombre suffisant d'agronomes.

Les énormes dimensions de la Colonie rendent cette insuffisance de personnel fort regrettable. Le Congo mesure quatre-vingt fois la superficie de la Belgique; chacun des vingt-deux districts, est à peu près *quatre fois* aussi étendu que la Belgique entière. La surface de ce district, occupée surtout par de la forêt et des brousses, est dépourvue de moyens de communication rapide ; les cultures indigènes sont éparpillées dans cette immense étendue. L'agronome devrait pour exercer une action un peu efficace visiter les principaux villages plusieurs fois par an. Il est dans l'impossibilité matérielle de

remplir cette condition; il doit se contenter d'exécuter un propagande agricole dans les endroits très accessibles.

Il faudrait au moins quatre à cinq agronomes par district et si possible un agronome par territoire Alexandre Delcommune avait bien raison d'insister sur l'importance du nombre de ces fonctionnaires.

M. Franck, Ministre des Colonies, a fait étudîer récemment un moyen qui permettrait d'augmenter le nombre des agronomes destinés à la propagande relative à la culture du coton.

Dans le recrutement d'agronomes, on ne peut engager au rabais des personnes dépourvues d'une instruction agricole suffisante. On donnerait ainsi l'illusion d'un service agricole. Ce système facile, mais détestable, est à rejeter complètement. Il faut autant que possible recruter les agronomes du Congo Belge parmi les meilleurs diplômés de l'enseignement agricole supérieur, comme on le fait dans les colonies hollandaises. Le nombre de nos agronomes étant fort inférieur aux besoins, il convient de compenser l'insuffisance du nombre par la compétence et la documentation du personnel.

* * *

2. *Le service vétérinaire.*

Dans les Colonies peu boisées, l'élevage du gros et du petit bétail est largement pratiqué par les indigènes. En Afrique, notamment, les populations berbères, arabes, soudanaises, les Abyssins et beaucoup de tribus nègres (Cafres, Basutos, Barotsés, etc.) sont de grands éleveurs de bétail. Les steppes même les plus arides conviennent à l'élevage du mouton ou de la chèvre et portent des troupeaux de milliers de têtes.

Au Congo Belge la situation est tout autre : l'élevage du gros bétail est presque nul. La forêt, les galeries forestières qui longent les cours d'eau recèlent des mouches piquantes qui transmettent au bétail la trypanosomiase. Les brousses et savanes herbeuses sont pleines de tiques, véhicules d'autres maladies. L'indigène des régions équatoriales, en Afrique comme en Amérique n'a jamais élevé que des volailles, chèvres et moutons.

A l'époque où les Belges occupèrent le Congo, l'élevage des bêtes bovines était pratiqué exclusivement sur la frontière

orientale et par un peuple pasteur venu autrefois d'Abyssinie; cet élevage, comme l'élevage du Soudan, s'arrêtait à la limite de la grande forêt.

L'introduction et l'essai de bétail bovin dans les autres parties de la Colonie est dû soit à des particuliers, soit à des missionnaires, soit à l'Etat. Son importance est restée faible jusqu'ici, bien que des résultats remarquables soient obtenus en plusieurs endroits. Les essais d'introduction de grands troupeaux, comprenant des milliers de têtes, ne réussirent pas, la brousse et l'indigène du Congo n'offrant pas les conditions voulues par le maintien de la santé du bétail.

Les résultats favorables obtenus actuellement furent acquis peu à peu, au moyen d'importations de petits troupeaux, et par l'essai patient de meilleures méthodes d'élevage, de remèdes ou moyens préventifs, de races plus résistantes. Une expérience de douze à quinze ans porte déjà ses fruits, et des noyaux de quelques centaines de bêtes bovines bien acclimatées sont constituées çà et là. Leur nombre n'est encore toutefois que d'une demi-douzaine : (Société de Matebbe, Missions de Scheut et des Jésuites, élevages de Katentania (Etat) et Schmidt (Biano), élevage Delmée (Elisabethville), élevage de Nyangwe; troupeaux de la Forminière).

Le peu d'importance des élevages et l'impossibilité de les augmenter rapidement sans encourir des pertes élevées, assignait au Service vétérinaire une mission d'études plutôt qu'une mission de propagande. Le nombre des vétérinaires fut toujours restreint. Il comprend en principe un inspecteur vétérinaire pour chacune des quatre provinces; deux ou trois vétérinaires attachés aux principales stations d'élevage de l'Etat; deux autres stationnés dans la région d'élevage de la frontière orientale (Haut-Ituri-Uele et Kivu); enfin, un inspecteur vétérinaire attaché à la Direction de l'Agriculture à Boma. Les vétérinaires de Boma et d'Elisabethville sont chargés de la surveillance des abattoirs et du commerce des viandes dans ces deux villes. — Au total dix à douze médecins-vétérinaires.

Ceci, bien entendu, avant la conquête du Ruanda-Urundi, qui plaça finalement sous l'Administration belge un élevage indigène fort important, comprenant plus d'un million de bêtes bovines, et donc au moins aussi nombreux que l'élevage des bovidés en Belgique. Il aurait fallu, pour protéger les troupeaux de cette nouvelle province, un corps de vétérinaires

comprenant au moins une douzaine d'unités, mais il ne fut pas même possible d'atteindre le nombre de cinq à sept, que nous avons proposé en 1919.

Un laboratoire de bactériologie vétérinaire fut établi par l'Etat dans le Bas-Congo en 1912. Après la guerre, le Service agricole le fit transférer sur les bords du lac Kivu, pour étudier les maladies du nombreux cheptel de cette région. Nous en reparlerons plus loin.

Le recrutement en Belgique de personnel vétérinaire pour la Colonie a toujours été difficile. De même que pour le Service médical du Congo, il a fallu recourir souvent à l'engagement de praticiens étrangers, surtout d'Italiens, qui rendirent les plus grands services.

Depuis la guerre, et bien que les traitements offerts aux vétérinaires belges soient rendus égaux à ceux des médecins, il est devenu presque impossible d'en engager. Les prix très élevés des chevaux et du bétail en Belgique ont rendu les clientèles vétérinaires plus intéressantes. D'autre part, les préventions contre les conditions et le climat du Congo n'ont pas disparu. La situation tend cependant à s'améliorer.

*
* *

3. *Services de recherches ou d'études. — Expérimentation.*

L'agriculture ne peut être pratiquée avec succès dans un pays neuf, que lorsqu'un grand nombre d'essais ou d'expériences, et des études prolongées des conditions naturelles, auront fait connaître les particularités du climat et des terrains, les plantes et élevages qui leur conviennent, les méthodes à suivre, les maladies et accidents qui menacent les cultures et les animaux, etc.

Cette expérimentation est si importante qu'aujourd'hui tous les pays civilisés et toutes les colonies, entretiennent un corps nombreux d'agronomes, vétérinaires, chimistes, etc., qui travaillent dans des stations expérimentales et laboratoires. Ils ont pour mission principale de guider les agriculteurs et de leur épargner des déconvenues répétées.

Ces services n'existaient pas autrefois les colons devaient acquérir lentement, péniblement, et au prix de pertes souvent énormes, les informations que les départements agricoles rassemblent aujourd'hui et vulgarisent gratuitement.

La nécessité de ces recherches était ignorée au début de l'occupation du Congo par la Belgique. La nature tropicale est si exubérante qu'on croyait réussir sans peine et immédiatement.

Aussi les échecs des cultures et des élevages furent-ils complets De grandes plantations de café, de cacao, de caoutchouc disparurent sans avoir rien produit ; telles cultures établies à grands frais sous des climats trop incertains ne donnèrent presque pas de résultats ; les essais d'élevage échouèrent.

Heureusement, ces causes d'insuccès n'existent plus aujourd'hui, ou sont notablement réduites. Une quinzaine d'années d'expérimentation ont apporté des enseignements précieux, basés sur des faits, et que tout agriculteur peut consulter en s'adressant au Service agricole, soit au Congo soit en Belgique.

Les établissements servant à ces recherches, et qui doivent au Congo, comme ils les sont dans tous les autres pays, être maintenus *indéfiniment*, sont actuellement les suivants :

a) *Stations et observations météorologiques.* — Le renseignement le plus indispensable à l'agriculteur est la connaissance du climat de la région où il veut s'établir. Le succès des cultures en dépend. Il importe surtout de savoir sur combien de pluie et combien de jours de pluie on peut compter chaque année ; et à quelle époque ces pluies commencent ou cessent. Il faut connaître aussi la marche de la température aux diverses époques de l'année et être averti surtout des nuits froides ou glaciales qui se produisent même sous les tropiques.

Ces observations sont faites dans les plantations de l'Etat, par diverses missions et postes.

Il est très difficile d'assurer leur régularité et leur exactitude. Aussi avions-nous deux ou trois stations météorologiques confiées à des observateurs soigneux, qui nous renseignaient exactement sur la météorologie d'un ou deux pointe du Congo belge. La station d'Elisabetville était la plus belle et la mieux montée de l'Afrique centrale : son quasi abandon par raison d'économie, est une perte sérieuse non seulement pour l'agriculteur du Congo, mais aussi pour la science.

Les observations météorologiques sont réunies et contrôlées à Bruxelles, et publiées dans le *Bulletin agricole du Congo belge*.

b) *Laboratoires d'analyse des terres.* — Les nombreux insuccès des plantations établies au Congo en terrains peu for-

tiles avaient montré la nécessité d'étudier scientifiquement les les sols congolais. Deux laboratoires d'analyse agricole furent montés en 1911, l'un à Elisabethville, l'autre à Zambi, et firent un assez grand nombre d'analyses chimiques et physiologiques de terres du Congo. Ces études n'ont pas été continuées, toujours par économie. Les laboratoires agricoles furent réunis à ceux de l'Industrie et du Commerce et cessèrent de s'occuper principalement de l'étude des terres agricoles.

c) *Jardin d'essais d'Eala. — Jardin botanique.* — L'établissement d'Eala comprend, à côté des pépinières, un grand nombre de parcelles expérimentales, où sont cultivées de nombreuses variétés de plantes agricoles indigènes ou introduites. Un Jardin botanique, dont l'intérêt est surtout scientifique, est aménagé dans le jardin d'essais ; il renferme des milliers d'arbres, arbustes et plantes herbacées d'origine congolaise ou importés d'autres colonies.

Les observations et les collections botaniques, mycologiques et entomologiques portent non seulement sur les espèces, variétés, maladies etc. directement utiles à l'agriculture, mais également sur des plantes, animaux et phénomènes sans intérêt agricole direct, mais d'intérêt scientifique.

Les jardins d'Eala forment un ensemble remarquable, dont on n'apprécie pas suffisamment la valeur en Belgique, mais qui provoque toujours l'admiration des botanistes et agronomes étrangers. C'est, en effet, le plus grand et le mieux monté de tous les jardins botaniques de l'Afrique tropicale, et probablement de l'Afrique entière. Il n'est dépassé, dans les colonies équatoriales, que par les Jardins botaniques beaucoup plus anciens et plus richement dotés, de Buitenzorg (Java), Peradenya (Ceylan), Singapore, Pusa (Calcutta) et de Rio-de-Janeiro.

Le but de cette institution est essentiellement pratique : l'expérimentation de végétaux indigènes et exotiques susceptibles d'être cultivés avec profit dans notre Colonie. Afin d'augmenter la surface consacrée aux expériences, nous avons pu étendre les cultures d'Eala dans un terrain fertile situé à Boyéka et mesurant 400 hectares. De plus la forêt voisine d'Eala, déclarée *réserve forestière*, conserve à l'état pur une forêt vierge équatoriale ; elle s'ajoute aux collections botaniques, entomologiques et mycologiques pour faire d'Eala un centre fort intéressant aussi pour la science.

Les crédits dont dispose le directeur d'Eala ne permettent pas d'effectuer toutes les améliorations réclamées de temps à autre par les visiteurs. Ceux-ci ont souvent tendance à considérer Eala comme étant avant tout un jardin botanique, qu'ils voudraient voir comparable en tous points aux jardins botaniques d'Europe. Les crédits actuels ne permettent ni le nombreux personnel spécialisé, ni les laboratoires, ni les étiquetages nécessaires pour arriver à ce degré de perfection.

Les cultures d'Eala sont consacrées en partie à la reproduction de végétaux utiles ou ornementaux, qu'un personnel spécial vend ou distribue aux postes de l'État, aux Missions, aux colons, etc. La dépense et le travail entraînés par ce service absorbent déjà une grande partie des ressources d'Eala, mais les demandes se font de plus en plus nombreuses pour la création de plantations, et surtout pour l'ornementation des villes nouvelles et des postes de l'État.

d) *Cultures forestières, fruitières et ornementales.* — La Colonie étant en grande partie couverte de forêts encore inexploitées, l'intérêt d'un station expérimentale forestière ne se comprend pas à première vue,

Et cependant il a fallu, dès les premiers jours, expérimenter au Katanga des centaines d'sspèces et variétés ligneuses, fruitières et ornementales. En 1911 ce pays était dépourvu de tout.

Même dans la partie équatoriale de la Colonie, des essais de repeuplement et de semis de certaines essences de haute qualité ou d'essences indigènes produisant des bois d'œuvre de densité moyenne ou faible, sont de réel intérêt pratique. Beaucoup de bois congolais sont si durs et si lourds qu'ils ne sont pas appropriés aux usages ordinaires. D'autres, très légers, n'ont pas assez de résistance. Il manque surtout au Congo des bois comparables aux bois de pin et sapin que nous importons du Nord de l'Europe.

Les expériences forestières ont surtout été faites à Elisabethville et Eala. Les recherches d'Elisabethville ont porté notamment sur les essences capables de résister aux termites, insectes extrêmement nuisibles, qui ont fait périr plus ou moins rapidement les neuf dixièmes des nombreux arbres et arbustes que nous avons essayés. Nous avons finalement trouvé une dizaine d'arbres dont la résistance est satisfaisante. De plus des milliers de graines de plantes ornementales furent introduites d'Afrique du Sud en 1911, multipliées ou distribuées

depuis dix ans pour l'ornementation de la ville et des jardins privés. Tout récemment quelques particuliers ont planté des pépinières et produisent des semences, arbres fruitiers, fleurs, etc.

Le Jardin botanique d'Eala possède des collections et pépinières très riches d'essences indigènes et étrangères d'arbres forestiers et fruitiers, d'arbres, arbustes et plantes d'ornement : aucune entreprise privée n'a jusqu'ici abordé cette production.

Il n'existe de pépinières spécialement forestières qu'à Elisabethville. Pour la partie équatoriale du Congo, les cultures forestières seraient le plus utilement placées à Boyéka, annexe d'Eala, et devraient être confiées à un forestier.

e) *Laboratoire et service entomologique.* — Les entomologistes chargés de l'étude des insectes nuisibles et des moyens de prévenir ou diminuer leurs ravages, sont actuellement au nombre de deux, stationnés l'un à Eala et l'autre à Elisabethville ; il y a de plus un entomologiste adjoint.

Ce service a fait des observations de grande utilité, permettant de lutter contre plusieurs ennemis dangereux de nos cultures, notamment du cacao, du café, du coton. Le laboratoire prévu autrefois pour Eala n'a pas été établi, faute de bâtiments appropriés.

f) *Laboratoire et service mycologique.* — Ce service, comme le précédent, existe dans toutes les autres colonies et partout il est considéré comme indispensable. Son importance est au moins aussi grande que celle de l'entomologie, car les maladies qui attaquent les plantes cultivées sous les tropiques ont souvent des effets désastreux. Faute de ressources, toutefois, il n'existe plus de service mycologique au Congo belge. C'est un danger réel pour l'agriculture indigène comme pour les plantations.

g) *Plantations expérimentales* — Pour acquérir une connaissance sérieuse d'une culture déterminée, il faut la pratiquer sur une assez grande surface. De plus, il ne suffit pas de cultiver; il faut aussi étudier le prix de revient et la valeur marchande du produit, son emballage, son transport. Il faut pouvoir calculer le bénéfice qu'un planteur pourra réaliser par une culture ou un élevage déterminés.

Cela paraît évident : mais on eût les plus grandes peines à faire admettre cette vérité au Congo et ce ne fut qu'au prix

d'instances répétées qu'il nous fut permis d'organiser sur un pied assez semblable aux conditions de la pratique nos cinq grandes stations expérimentales. Les comptabilités de ces stations, dont plusieurs datent d'une dizaine d'années, sont des sources précieuses de renseignements pour nos planteurs actuels et futurs.

Ces plantations expérimentales souffrirent toutefois beaucoup de l'instabilité des idées et des agents; elles furent maintes fois en mains de personnes bien intentionnées mais incompétentes; on leur refusa souvent le strict nécessaire et même le moindre encouragement.

La situation s'est toutefois beaucoup améliorée dans ces derniers temps. Mais plusieurs de ces stations manquent de personnel bien formé; les directeurs n'ont pas d'adjoints capables de les remplacer. Chose plus grave, aucune mesure n'a pu être prise pour éviter le départ des agents les plus compétents: ils quittent le service de l'Etat, l'un après l'autre, pour s'installer planteurs à leur compte ou pour entrer au service d'une société particulière qui leur alloue immédiatement un traitement beaucoup plus élevé et des conditions beaucoup plus agréables. Cette perte répétée des meilleurs de nos agents est le plus grand obstacle aux progrès de notre service agricole.

h) *Stations d'amélioration des semences.* — Leur nécessité fut établie surtout par la dégénérescence rapide des variétés de cotons introduites d'Amérique. L'Etat vendit à la Compagnie Cotonnière Congolaise sa ferme de Nyangwe, où nous avions fait conduire par l'Américain Edward Fisher les premières expériences de culture du coton. Un ingénieur agricole formé en Egypte et aux Etats Unis fut engagé récemment par la Cotonnière pour établir à Nyangwe une station de sélection du coton : cette institution sera de grande utilité.

Une autre station pour la sélection du coton est établie par l'Etat à Bambessa (Uele) et dirigée également par un Ingénieur agricole. Elle a déjà réalisé des résultats excellents, et triplé le poids de récolte par hectare comparativement aux cultures indigènes.

Une petite station pour l'amélioration des graines et plantes diverses (céréales, manioc, bananiers, etc.) est provisoirement installée à la Sangaye sur le Sankuru, et s'occupe spécialement des plantes employées par les indigènes.

Pour donner tous les résultats qu'on peut en attendre, ces stations doivent être dirigées par des agronomes spécialisés dans le travail de sélection, et au courant de l'application des règles mendéliennes; ce personnel est de recrutement difficile et coûteux.

i) *Stations expérimentales d'élevage* — Les indigènes du Congo Belge ne pratiquaient, à l'arrivée des blancs, aucun élevage de chevaux, d'ânes ou de gros bétail, sauf dans les terres hautes qui longent les Grands-Lacs (Kivu, Haut Ituri).

De nombreux essais, dont les résultats restèrent longtemps indécis, furent institués par l'Etat, par des Missions et par des Sociétés commerciales ou industrielles. La prédominance de la forêt et la fréquence des tsétsés et des tiques étaient de forts sérieux obstacles. Ils n'ont pas encore disparu aujourd'hui, mais ils sont fort atténués. D'une part, on a trouvé le moyen de préserver le bétail contre les maladies les plus fréquentes et de lui assurer une alimentation régulière; d'autre part, le développement des chemins de fer et des défrichements permet d'élever du bétail même dans des zones où les tsétsés pullulaient (environs d'Elisabethville), mais sont aujourd'hui absentes ou fort rares. Des régions qui étaient jusqu'ici inaccessibles ou sans débouchés (Lomami, sud du Kasai) ouvrent aux élevages des perspectives nouvelles par suite des exploitations de mines et des constructions de voies ferrées.

La Colonie a cédé l'une après l'autre ses stations d'élevage les moins importantes, et n'a conservé que deux élevages. Le plus nombreux est établi à Katentania, sur le plateau de Biano (Katanga); il entretient environ 1,500 têtes de bétail. Une station nouvelle, Nyoka, est en voie d'aménagement dans la belle région de Kilo (lac Albert).

Comme pour les plantations expérimentales, il nous est très difficile d'assurer aux stations d'élevage une bonne direction. Bien que la responsabilité du directeur d'un grand élevage soit encore plus grande que celle d'un directeur d'une plantation, et bien que la moindre négligence puisse avoir des conséquence graves, le Service agricole ne dispose d'aucun moyen pour récompenser ou retenir son personnel expérimenté.

Le succès d'un élevage en Afrique centrale dépend surtout de deux facteurs : une alimentation régulière et l'emploi répété de bains arsénicaux. Tout notre bétail passe par le bain deux fois par mois. Quant à l'alimentation, le fourrage faisait défaut

à certaines époques de l'année sur le plateau de Biano, et le bétail, surtout les vaches suivies de veaux, subissait de fortes pertes presque annuellement. Le parcage de troupeaux appliqué depuis 1916 a beaucoup amélioré cette situation; on cultive d'ailleurs des plantes fourragères et des racines. Des expériences continueront sur l'introduction de légumineuses : il suffirait de trouver une espèce convenant aux sables pauvres du plateau pour améliorer énormément les conditions de l'élevage sur les Bianos.

Une grande station d'élevage est fort coûteuse à établir. L'acquisition initiale du troupeau absorbe des centaines de milliers de francs. Le personnel est coûteux aussi. Toute grande station d'élevage devrait compter, en dehors du directeur, un vétérinaire, chargé de surveiller la santé du bétail.

Le directeur lui-même doit être un praticien, doué d'une longue expérience. Il faut qu'il ait un ou deux adjoints capables de lui succéder et de diriger les transports de bétail. Le personnel doit être muni de chevaux et de voitures, d'armes et de grands chiens pour éloigner les fauves. Il faut introduire chaque année quelques reproducteurs de demi-sang ou de pur sang européen pour améliorer la race. Les frais sont donc élevés pendant les débuts. Mais dès que l'effectif comprend un millier de femelles, le bénéfice devient important.

j) *Laboratoire de bactériologie vétérinaire.* — Les animaux domestiques entretenus au Congo sont attaqués par des indispositions et des maladies dont beaucoup diffèrent de celles du bétail européen : plusieurs sont encore peu connues.

Afin de les soumettre à une investigation méthodique, le Ministre a fondé en 1911, dans le Bas-Congo, un laboratoire de bactériologie vétérinaire, dirigé depuis 1912 par un médecin-vétérinaire spécialisé. Les recherches faites par ce bactériologiste ont atteint des résultats importants, très appréciés aussi à l'étranger.

Le laboratoire fut transféré, après la guerre, aux bords du lac Kivu, pour étudier les maladies du bétail du Kivu-Ruanda-Urundi. Ce cheptel, comprenant plus d'un million de bêtes bovines, constitue la richesse principale et presque unique des deux territoires nouveaux dont l'administration nous est confiée.

Le directeur du laboratoire devait être assisté d'un ou deux adjoints; mais l'épizootie de peste bovine, survenue en 1920 et

l'impossibilité d'engager des vétérinaires belges, ont réduit outre mesure le personnel du laboratoire. L'avenir de cette institution si nécessaire serait menacé si la Colonie ne pouvait supporter une partie des dépenses : les recherches sont aussi directement utiles au Congo-Belge qu'au Ruanda-Urundi.

k) *Station de domestication des éléphants et des buffles.* — La grande résistance des animaux indigènes aux maladies africaines et spécialement à la tsétsé, a motivé les essais successifs de capture et de dressage du zèbre et de l'élan au Katanga ; de l'éléphant et du buffle rouge dans la zone équatoriale.

Ce travail ne se fait actuellement qu'à Api. Une trentaine d'éléphants de la grande race sont dressés aux travaux agricoles et aux transports ; quelques buffles sont domestiqués.

Longtemps considérée comme une dépense fantaisiste, cette entreprise de domestication fut plusieurs fois menacée de suppression. Sauvée en 1919 par l'intervention de S. M. le Roi, elle est entrée depuis 1922 dans la période de production ; les éléphants furent employés aux transports de machines et de coton entre Buta et Bambili.

De même les essais de domestication du buffle rouge ont jusqu'ici fort bien réussi ; leur intérêt pratique au point de vue de la production de viande de boucherie, et la facilité extrême avec laquelle le buffle s'apprivoise, font espérer que ces travaux si intéressants pour l'avenir, et que les Belges ont seuls réussi jusqu'ici, seront continués avec persévérance.

Les missionnaires de Buta, suivant l'exemple de l'Etat, utilisent des éléphants pour leurs transports agricoles. Ces puissants animaux pourront rendre de grands services comme bêtes de trait dans les routes de sable et de terre de la Colonie.

La capture et le dressage de ces animaux sauvages exigent des européens et des noirs qui y sont employés un courage, une habilité et une patience peu ordinaires. Nous rencontrons ici aussi la grosse difficulté déjà signalée pour les autres stations expérimentales : l'instabilité du personnel spécialisé.

* * *

4. *Service forestier.*

L'étude et la protection des forêts congolaises font partie de la mission du Service agricole. Mais les ressources de la Colonie sont absorbées en majeure partie par les grands travaux publics, notamment par les chemins de fer et services fluviaux, bases de toute exploitation agricole et forestière. De plus, le développement de l'agriculture est bien plus urgent que l'étude et la réglementation forestière, et cependant il n'a pas été possible jusqu'ici d'engager même la moitié du nombre d'agronomes nécessaires à l'extension de la production agricole.

Nous avons donc remis à plus tard l'organisation d'un service forestier complet.

Toutefois nous avons constamment étudié la question forestière et possédons actuellement les renseignements suivants :

a) *Flore forestière.* — Divers botanistes et surtout les agronomes du Service de l'Agriculture (dont le comte de Briey) ont constitué des herbiers riches en plantes arborescentes et arbustives qui furent étudiés, avec une science à laquelle nous rendons tous hommage, par M. De Wildeman. En fait, une très grande partie des matériaux de la flore générale et forestière de la Colonie est due aux agronomes du Service de l'Agriculture.

En ce qui concerne le Katanga, notamment, on put affecter pendant plus de trois ans un agronome, M. Homblé, à la formation d'un herbier de cette région. Les récoltes, etudiées par M. De Wildeman, ont apporté une grande partie des matériaux utilisés dans la publication récente du Comité Spécial.

En 1918-1919, M. le Ministre Renkin autorisait l'organisation d'une mission spéciale forestière. M. Vermoesen, docteur en sciences, botaniste que nous avions formé par de longs séjours aux Indes et au Congo Belge, fut envoyé à Kew, à Paris, au Mayumbe, à l'Equateur, et chargé de préparer la publication d'un manuel pratique des forêts de ces régions; il lui fut adjoint un dessinateur, qui exécuta les planches coloriées de ce manuel. M. le Ministre Franck accorda le crédit nécessaire à cette publication, qui vient de sortir de presse : elle rendra de grands services aux exploitants de bois. Des échantillons des essences principales furent soumises à des

essais multiples au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, l'établissement le mieux outillé d'Europe pour ce genre de recherches. D'autres échantillons de bois congolais furent étudiés à l'Arsenal de l'Etat belge à Malines Diverses études forestières furent publiées aux frais de l'Etat (1).

b) *Expériences forestières* — De nombreuses essences exotiques et indigènes furent essayées à Eala (région équatoriale) et surtout à Elisabethville (Katanga) où les attaques des termites détruisaient la plupart des espèces forestières étrangères. Il fut exécuté de nombreux essais de plantation d'essences indigènes à Elisabethville et à Eala. Dans la région du Kivu, au Ruanda-Urundi comme au Katanga, des centaines de milliers d'Eucalyptus divers furent semés, étudiés et dis-

(1) *Bulletin Agricole du Congo Belge.*

Étude sur les matières tannantes du Congo Belge, 1911, p. 419.
Jardin d'Eala. Tarif de cession des graines et plantes, 1912, p. 244.
Aperçu sur la forêt du Mayumbe (*comte J. de Briey*), 1912, p. 806.
Quelques conifères cultivés dans la Mission de Kisantu (*Kinds*), 1912, p. 632.
Analyses de terres du Congo Belge (*Batz*), 1914, p. 601.
Les pépinières d'Elisabethville (*Ringoet*), 1914, p. 542.
Mission forestière du Bas-Congo (*Verschueren*), 1914, p. 47.
Cubage d'une parcelle d'essais dans la région de Yangambi (*Leplae*), 1917, 89.
Note sur les bois d'œuvre de Lukolela et Eala, 1917, p. 99.
Prospection de matières tannantes au Congo Belge (*Nihoul*), 1917.
Descriptions de quelques bois africains, 1917, p. 297.
Cubages de forêts congolaises (*Ruffi*), 1922.

Revue « Congo ».

La question des bois, 1920, I, p. 526.
Destruction des forêts dans le Moyen-Congo (*Vanderyst*), 1921, I, p. 106.
Vitalité des forêts dans le Bas et Moyen-Congo (*Vermoesen*), 1921, II, p. 65.
Essais de dessouchement (*Gasthuys*), 1921, I, p. 144.
Les exportations de bois du Congo, 1921, I, p. 652.
Les bois exportables, 1921, I, p. 163.
Exploitation forestière au Congo (*Vrancken*), 1922, I, p. 104.
Utilisation des bois durs tropicaux (*Leplae*), 1922, I, p. 280.
Appareils modernes pour l'exploitation forestière (*Leplae*), 1922, I, p. 439.
Région forestière Coquilhatville-Bokakata (*Casteels*), 1922, I, p. 637.
Plantations gouvernementales de teack à Java (*Collet*), 1922, I, p. 793.
Les forêts vierges du Congo (*Vermoesen*), 1922, II, p. 108.

tribués aux particuliers et aux postes de l'Etat. Un reboisement tenté près de Boma (Kalamou) et bien réussi dût être abandonné : il hébergeait des tsétsés qui occasionnèrent des accidents (maladie du sommeil).

c) *Cubages et études de forêts.* — En dehors des études de la flore forestière, divers cubages de parties de forêts congolaises furent effectués soit par le service agricole, soit par des chargés de missions, soit par des particuliers. Depuis un an un forestier expérimenté, étudie systématiquement des forêts caractéristiques de la zone équatoriale et du Mayumbe

d) *Exploitations expérimentales.* — A diverses reprises nous avons proposé l'engagement de spécialistes étrangers pour estimer la valeur commerciale de quelques peuplements congolais et appliquer les méthodes très spéciales, ainsi que les appareils modernes, utilisés dans d'autres colonies pour l'exploitation des forêts vierges, sèches ou marécageuses. L'insuffisance de crédits n'a pas permis jusqu'ici d'exécuter ces projets, mais une documentation a été réunie et des conférences sur les méthodes et appareils ont été données aux coloniaux et forestiers belges. Deux scieries de l'Etat existent à Malela et Lukolela.

e) *Études forestières par des particuliers.* — La plus grande partie des études forestières au Congo ont été faites par l'Etat ou aux frais de l'Etat. De plus, des recherches et exploitations expérimentales ont été conduites par des Sociétés plus ou moins assistées par l'Etat, au Mayumbe, sur les chemins de fer des Grands Lacs et récemment au Katanga par le Comité spécial. Dans ces deux ou trois dernières années, diverses petites exploitations forestières furent installées par des particuliers : Scieries des Huileries du Congo Belge ; exploitations de Lukolela ; scieries diverses sur le chemin de fer des Grands Lacs et dans le Bas et Moyen-Congo.

f) *Réserves forestières.* — Quelques réserves forestières sont établies ou à l'étude ; leur surveillance est presque nulle et les indigènes y continuent sans entraves leurs défrichements traditionnels ; mais dans ces réserves il ne peut être accordé de concessions forestières. Ces réserves sont situées au Mayumbe dans le Bas et Moyen-Congo et dans la zone équatoriale ; elles ont surtout pour but de conserver de petits massifs menacés par la sècheresse et l'incendie (Bas-Congo) ou des lambeaux de

forêt primitive ou vierge (Eala, Yangambi), intéressants au point de vue botanique

g) *Engagement de forestiers.* — Sauf pour la région moins chaude et plus civilisée du Katanga, les forestiers diplômés de Gembloux et de Louvain (4 années d'études) n'ont guère recherché des emplois au Congo ; il faut espérer que cette situation changera.

h) *Règlements sur les exploitations forestières.* — Les exploitations forestières actuelles sont encore minimes; le service agricole a proposé de les permettre pendant quelques années sans leur imposer des règles trop strictes, ceci afin de favoriser la consommation des bois indigènes et de diminuer l'importation de bois du Nord. Cette tolérance a beaucoup contribué au développement pris par l'utilisation des bois indigènes pour les constructions. Un règlement forestier fut cependant étudié et soumis au Gouvernement général : il prévoit par hectare exploité une taxe équivalant environ à la valeur de deux mètres cubes.

5. *Service de l'hydraulique agricole.*

Les travaux d'hydraulique agricole présentent dans les Colonies tropicales un intérêt spécial. L'irrigation est indispensable au Katanga en saison sèche ; elle serait utile en de nombreux endroits de la Colonie. Le drainage de terres marécageuses ou humides peut donner d'excellents terrains agricoles et s'impose souvent au point de vue hygiénique. La captation des sources pour la distributation d'eau potable et pure dans les fermes et les habitations rurales est d'usage courant en Europe et dans les colonies étrangères; elle écarte bien des causes de maladie. L'installation de petits moteurs hydrauliques sur les chutes d'eau se fait dans toutes les colonies anciennes, pour actionner des moulins, pressoirs, décortiqueurs de riz, construits et utilisés tant par les indigènes que par les blancs.

Un ingénieur civil du corps des Ponts et Chaussées fut attaché par le Ministre des Colonies au service de l'Agriculture pour étudier ces diverses applications de l'hydraulique. Ce spécialiste se rendit au Congo en 1912, étudia les irrigations en Afrique du Sud et les conditions agricoles du Sud du Katanga. Il se documentait au sujet des applications hydrauliques et de mécaniques dans les colonies étrangères lors

qu'éclatèrent les hostilités. Après la guerre, l'insuffisance des traitements du personnel des Colonies nous fit perdre ce spécialiste. Il faut souhaiter que les budgets coloniaux permettent de rétablir un service aussi utile pour le progrès de l'agriculture.

6. *Service de la chasse et de la pêche.*

Les Colonies anglaises voisines du Congo belge protègent soigneusement le gros gibier et s'intéressent à la conservation du poisson. Leurs indigènes ne peuvent employer d'armes à feu que dans des cas exceptionnels. Des fonctionnaires spéciaux. chargés de la surveillance de la chasse, étudient la réglementation y relative, organisent et surveillent les réserves de chasse. La valeur économique du gibier et surtout des éléphants reçoit une grande attention ; l'abattage du gros gibier ne peut ni s'exécuter ni même se concevoir.

Il n'en est pas de même au Congo belge. Depuis les hauts prix de l'ivoire et l'active demande de viande fraîche par les entrepreneurs de chemins de fer et travaux miniers, ainsi que par les agglomérations nouvelles, le massacre des éléphants et du gros gibier est organisé sur grande échelle. Des régions autrefois très giboyeuses sont aujourd'hui désertes à ce point de vue. Les indigènes possèdent des fusils par milliers et se procurent aisément des munitions ; les pièges défendus chez nos voisins se dressent de toute part dans notre Colonie. Les blancs collaborent activement au massacre, soit par sport, soit surtout par intérêt commercial (ivoire ou viande fraîche).

Les nombreuses questions de chasse et de pêche sont placées depuis 1920 dans la compétence de la direction de l'agriculture à Bruxelles, mais pas en Afrique.

On ne peut dire qu'il existe une surveillance sérieuse de la chasse et de la pêche. Aucun service de la Colonie ne s'intéresse à la question ; il est même courant dans l'administration de considérer le gibier comme un accessoire nuisible et qu'il est bon de faire disparaître au plus tôt. Les lois et règlements sur la question n'ont aucune efficacité.

La quasi disparition de la grande richesse cynégitique du Congo belge n est plus qu'une question de quelques années. C'est le seul pays de l'Afrique où le massacre du gibier soit encore autorisé : notre Colonie est devenue le pays de chasse par excellence pour les sportmen anglais et américains, les

Colonies anglaises ayant établi et appliqué des règlements sévères et des taxes élevées.

Lorsqu'on aura mieux compris au Congo l'intérêt de la conservation du gros gibier et surtout des éléphants, il faudra charger des agents déterminés de la surveillance de la chasse et des réserves de gibier. Cette mission se concilierait le mieux avec celles des inspecteurs forestiers.

M. Franck, Ministre des Colonies, a chargé un spécialiste d'étudier au Congo la production du poisson en viviers, d'après la méthode suivie à Java.

7. *Service agricole du Ruanda-Urundi.*

Le développement de l'agriculture et de l'élevage dans les provinces du Ruanda-Urundi est en principe confié à des agronomes et des vétérinaires, ordinairement empruntés au Service agricole du Congo belge, mais qui passent dans l'administration spéciale de ces territoires sous mandat.

Les moyens de développement de l'agriculture du Ruanda-Urundi sont analogues à ceux que nous avons détaillés pour le Congo, mais il y a cependant des différences marquées résultant de la présence d'une race indigène supérieure, les Watuzis, de la prospérité de l'élevage sous toutes ses formes et de la possibilité d'utiliser partout des animaux de trait et des moteurs hydrauliques.

Les bêtes bovines du Ruanda-Urundi sont de qualité médiocre et peu résistantes par suite de leur alimentation souvent défectueuse (sécheresse) et de l'absence de tout effort de sélection ou d'amélioration. Les superstitions locales sont aussi des obstacles au progrès. La production du beurre et du fromage pourrait être largement développée, surtout pour l'usage des indigènes. Plus intéressante encore est la mise en conserves des viandes qui peuvent trouver un grand débouché dans la population minière du Katanga et dans tout le Congo belge.

Pour améliorer la situation économique du Ruanda, il y aura lieu d'agir par persuasion et par exemples pour faire adopter la sélection du bétail ; le croisement avec des bêtes améliorées (pur sang ou demi-sang européen) utilisé dans tous les pays de grand élevage (Australie, Argentine, Amérique du Nord); l'emploi de bœufs de trait, de charrues et de véhicules, l'élimination des bêtes sans valeur, etc. Une action analogue peut

améliorer les élevages de moutons et de chèvres et propager l'élevage du porc.

Toute région de grand élevage exige des précautions spéciales contre les maladies contagieuses du bétail ; un corps de vétérinaires et des règlements de police sanitaires. Le Ministre des Colonies y joignit récemment un laboratoire de bactériologie vétérinaire, dont les recherches intéressent autant le Congo belge que les Territoires Occupés. L'importance du Service vétérinaire fut démontrée par l'épizootie récente de peste bovine qui enleva un quart si pas un tiers de la population bovine.

De nombreuses cultures peuvent être établies au Ruanda-Urundi, dont beaucoup de terres sont très fertiles. Le Café et le Cinchona (arbre à quinine) se recommandent pour les altitudes moyennes et les régions des grands volcans. Le palmier Elaeis peut garnir la côte du Tanganyka.

La production de cire et de miel est une branche à développer, de même que la plantation d'eucalyptus et autres essences pour bois de feu et bois d'œuvre.

Il manque dans chacune de ces provinces une station expérimentale de culture et d'élevage, pourvue d'un personnel expérimenté ; elle pourrait faire office d'école pratique d'agriculture. L'organisation de ces stations est envisagée. Une école pratique vétérinaire est en formation auprès du laboratoire de Kisseignies. Une station expérimentale pour la production de quinine est à l'étude ; elle ne pourrait être établie que dans les terres de haute fertilité qui environnent les volcans du Ruanda et du Kivu ; cette plantation fournirait au Congo belge un médicament dont la population congolaise, tant indigène qu'européenne, devrait faire un usage constant.

8. *Enseignement agricole.*

L'agriculture congolaise devant nécessairement être exécutée et organisée en collaboration par les noirs et les blancs, il y a lieu de distinguer les formes de l'enseignement agricole réservées à l'instruction des indigènes et celles qui s'adaptent aux nécessités des colons européens.

a) *Enseignement agricole pour indigènes.* — Il devrait comprendre comme base un enseignement agricole pratique et très simple, donné dans toutes les écoles élémentaires ou primaires

et atteignant la masse de la population indigène ; cet enseignement est organisé aujourd'hui dans beaucoup de colonies tropicales (1).

A côté de cet enseignement massal, se place un enseignement agricole encore pratique, mais plus avancé, et qui peut être général ou spécialisé.

L'enseignement *général* agricole devrait être donné dans des *écoles d'agriculture*, organisées dans chaque district, dirigées par des missions, subsidiées par l'Etat et surveillées par les agronomes. Nous avons décrit un type d'organisation de cet enseignement (1).

Etant donnée la grande superficie et le chiffre de la population du Congo, il ne peut avoir d'efficacité réelle que s'il porte annuellement sur quelques centaines d'élèves.

Un enseignement pratique *spécialisé* en vue d'une culture déterminée (riz, coton, café, etc.) est donné dans certaines stations expérimentales de l'Etat, en vue de former des *moniteurs noirs*, capables d'assister les agronomes dans la propagande agricole des districts. Le même système est appliqué pour l'initiation des noirs aux méthodes d'élevage, à l'emploi d'animaux de trait, à la laiterie, etc.

Un enseignement spécial des maladies du bétail et des moyens préventifs et curatifs les plus recommandables pour l'usage indigène, est en voie d'organisation dans la région d'élevage du Ruanda-Kivu, auprès du laboratoire de bactériologie vétérinaire de Kisseignies.

b) *Enseignement agricole pour blancs.* — Il s'adresse aux jeunes agronomes officiels, ainsi qu'aux futurs colons agricoles ou planteurs et consiste essentiellement en stages dans les stations agricoles expérimentales.

Le stage dans plusieurs stations expérimentales est pour les jeunes agronomes, au début de leur carrière, une nécessité absolue, quelle que complète que soit leur formation théorique au départ de Belgique. Nous en parlerons plus loin.

Les Belges qui voudront s'établir au Congo comme planteurs ou éleveurs étudieront d'abord l'agriculture et l'horticulture belges ; ensuite ils s'instruiront pratiquement en vue

(1) Voir *Bulletin Agricole du Congo Belge* : L'enseignement de l'agriculture aux indigènes et aux blancs dans les colonies étrangères et au Congo Belge, mars 1923, page 136.

d'une culture déterminée par plusieurs mois de stage dans une station expérimentale de l'Etat ou dans une entreprise particulière bien conduite.

De grandes facilités sont offertes aux Belges désireux d'étudier les cultures coloniales ; le Ministre des Colonies peut intervenir dans leurs frais de voyage et de séjour, à condition qu'ils travaillent comme assistants sous les ordres du directeur de la station expérimentale de l'Etat.

9. *Recrutement des agents techniques du Service agricole.*

Au début de l'occupation du Congo, on ne demandait aux agronomes que de produire des légumes frais pour l'alimentation des blancs ; il suffisait donc d'engager des jardiniers ou des ouvriers agricoles.

Dès que l'Etat voulut entreprendre des cultures coloniales, café, indigo, cacao, caoutchouc, coton, etc., la nécessité d'un personnel agricole mieux formé s'imposa. Le Congo belge doit suivre en cette question l'exemple de toutes les autres colonies tropicales dont les fonctionnaires techniques agricoles sont recrutés pour la plus grande part dans les diplômés des universités et des instituts d'enseignement supérieur.

Il ne saurait d'ailleurs en être autrement pour plusieurs catégories du personnel de l'agriculture : les médecins-vétérinaires, les ingénieurs agronomes, ingénieurs forestiers, les chimistes, mycologistes et entomologistes.

Ces techniciens sont formés en Belgique par l'Institut Vétérinaire de Cureghem et par les trois Instituts agronomiques de Gembloux, Louvain et Gand. Ces derniers comptent ordinairement un nombre élevé d'étudiants étrangers, dont beaucoup viennent des pays tropicaux et subtropicaux.

M. Ruzette, Ministre de l'Agriculture, a réorganisé récemment le programme des études supérieures agricoles et créé une section d'agriculture coloniale, où les Belges se préparent à l'exploitation agricole des régions tropicales et aussi, mais en petit nombre seulement, du Congo belge. Ces étudiants font d'abord deux années d'études de sciences naturelles ; ils suivent à l'Université de Louvain les cours donnés aux futurs médecins. Ils ont en plus des cours d'agriculture, d'élevage, de sciences forestières, de mécanique, etc.

Après deux ans d'études et l'obtention du diplôme de can-

didat en sciences agronomiques, ils abordent les études d'agriculture coloniale, qui durent aussi deux ans et aboutissent au diplôme d'ingénieur agronome agricole. Le programme comprend les cours suivants :

Programme des études d'ingénieur agronome.

(Section coloniale).

3me et 4me années d'études.

Agriculture : Histoire de l'agriculture. Agriculture comparée. Agriculture coloniale générale. Cultures spéciales tropicales, subtropicales et tempérées. La génétique : sélection des plantes et des animaux ; mendélisme. Règles de l'expérimentation agricole. Contrôle des semences

Économie rurale : Économie rurale générale. Capital et travail. Actualités économiques. Commerce des produits coloniaux. Organisation et administration des entreprises coloniales. Projets d'exploitations coloniales. Comptabilité agricole.

Sylviculture : Sylviculture tropicale.

Zootechnie : Zootechnie générale et spéciale; animaux domestiques des pays chauds. Sélection ; hérédité. Élevages des régions tropicales. Alimentation du bétail. Hygiène. Prophylaxie des maladies contagieuses des animaux domestiques. Aviculture. Apiculture et pisciculture.

Génie rural : Constructions rurales. Moteurs. Électricité appliquée. Hydraulique. Améliorations foncières. Construction des routes et des petits chemins de fer agricoles et forestiers. Appareils mécaniques de culture et de transport. Architecture de bâtiments ruraux, des parcs et des jardins. Plans et devis. Photographie.

Technologie agricole : Industries agricoles, horticoles et forestières des colonies. Le froid et ses applications dans les régions tropicales.

Sciences appliquées : Géographie botanique. Botanique tropicale et subtropicale. Phytophatologie des plantes tropicales : mycologie et entomologie appliquées. Géologie appliquée : principes de prospection agricole, forestière et minière.

Étude du Congo belge : Climat, sol, faune et flore du Congo belge. Produits agricoles et forestiers du Congo belge Notions d'ethnographie et de langues congolaises. Géographie, organisation politique, administration judiciaire du Congo belge. Hygiène de l'Européen au Congo belge.

Les diplômés de cet enseignement colonial complet ne seront pas très nombreux, vu le coût et la difficulté de ces études. Peu d'entre eux se destinent au Congo belge. La Colonie devra recruter encore des agronomes parmi les diplômés n'ayant fait à l'Université que 2 (Licenciés) ou 3 années d'études (Ingénieurs agricoles). Ces agronomes ont rendu au Congo de grands services, bien que leur préparation coloniale soit faible ou nulle au sortir des études. Mais ayant étudié les sciences agricoles, l'agriculture et l'élevage pratiqués en Belgique, et pourvu qu'on leur fasse faire un stage de quelques mois à leur arrivée dans la Colonie, ils s'assimilent rapidement les particularités de l'agriculture tropicale. On étudie actuellement une organisation des études qui permettrait d'acquérir en deux et trois ans les connaissances d'agriculture coloniale.

La même remarque s'applique à nos vétérinaires belges qui, jusqu'en ces derniers temps, ne recevaient à Cureghem aucun enseignement spécialisé en vue des élévages coloniaux et des maladies si particulières dont souffre le bétail des pays chauds.

De très utiles auxiliaires furent fournis par les Écoles moyennes d'Horticulture de Vilvorde et de Gand, qui formaient des jardiniers praticiens et leur donnaient des cours sommaires de cultures coloniales. L'École de Vilvorde a continué et développé cet enseignement avec un réel succès.

Nous engageons aussi des jeunes gens qui n'ont pas fait d'études, mais ont travaillé dans les plantations des colonies étrangères. D'autres ont étudié pratiquement dans des exploitations agricoles de Belgique. Les premiers ont, en général, une formation étroitement spécialisée, et connaissent une ou deux cultures coloniales. Les seconds sont au courant de la culture et de l'élevage, si hautement perfectionnés, qu'on pratique dans nos fermes belges Ils peuvent de ce chef rendre des services signalés : les progrès de la culture et de l'élevage au Katanga sont dus en grande partie à deux praticiens belges.

C'est à ces catégories d'agronomes instruits ou expérimentés que la Colonie devrait limiter le recrutement de son service agricole.

Le recrutement d'agronomes et de vétérinaires est toutefois fort difficile. Les candidats sont rares dans les diplômés des Universités et Instituts supérieurs, car la plupart des familles belges ont encore la crainte du Congo, et s'efforcent d'éteindre

dans leurs fils tout germe de vocation congolaise. Elles préfèrent beaucoup les voir partir pour des colonies étrangères, dont la salubrité leur paraît meilleure.

Il importe qu'une propagande persévérante détruise des idées aussi contraires à la situation hygiénique réelle de la Colonie.

Un autre obstacle résulte de la situation et des traitements inférieurs du Service agricole. Celui-ci pâtit toujours du discrédit où l'ont jeté les premières années de son existence : on le composait alors surtout de jardiniers, que les fonctionnaires de tout rang considéraient comme des manœuvres et traitaient de haut Il a fallu de longues années pour réformer un peu cette conception. Les barêmes de traitement reflètent d'ailleurs ces vieilles idées et font le plus grand tort au recrutement de bons agronomes : on conçoit que ceux-ci, au sortir de l'Université, préfèrent se rendre dans des pays où leurs connaissances seront mieux appréciées et mieux payées.

L'Etat pourrait redresser cette situation et attirer de bons éléments en prenant les mesures suivantes :

1° Deux ou trois places d'agronomes seraient mises au concours chaque année pour les porteurs du diplôme supérieur (Ingénieur agronome colonial [quatre années d'études]), de manière à encourager ces études. Le concours serait organisé sur la même base que le concours institué pour le recrutement des Ingénieurs forestiers de l'Etat belge, avec un Jury combiné, formé de professeurs des Instituts agronomiques, présidés par un délégué de l'Administration. Les épreuves portent sur un questionnaire embrassant toutes les branches de l'enseignement supérieur colonial. Les ingénieurs agronomes coloniaux admis au concours seraient nommés d'emblée à un grade supérieur ;

2° Les vétérinaires belges, recevraient les mêmes traitements et avantages que les médecins; cette réforme vient d'être réalisée par M. le Ministre Franck ;

3° Les autres diplômés de l'enseignement agricole supérieur et moyen seraient engagés à des traitements initiaux correspondants au rang et à la durée de leurs études, à condition qu'ils soient porteurs de certificats attestant qu'ils ont suivi des cours de cultures subtropicale et tropicales, et un cours général sur le Congo belge (géographie, physique et économique, organisation administrative, etc.; productions);

4° Les agronomes feraient tous à leur arrivée dans la

Colonie un stage de treize mois, déplacements compris, réparti comme suit :

Au Jardin botanique et expérimental d'Eala :	2	mois.
A la plantation de caoutchouc Yangambi	2	—
— cacao et élaeis Barumbu	2	—
— coton Bambessa	2	—
— café Lula	2	—
A la station d'élevage de Katentania	2	—
— expérimentale de la Munama	1	—

Dans chacune de ces stations les agronomes stagiaires étudieraient l'agriculture indigène de la région environnante. Ils seraient placés sous les ordres du Directeur de la station et employés à la surveillance des travaux de plantation et d'entretien à la préparation des produits, aux constructions, etc., de manière à s'initier en un an aux particularités de climat, sol, population, etc., des régions principales de la Colonie, pour pouvoir être employés utilement, après leur stage, dans n'importe quel district ou plantation du Congo belge.

Mais une fois que ces agronomes auront terminé leur stage, il deviendra indispensable de les spécialiser. Les uns seraient attachés soit aux plantations expérimentales de cultures ou de sélections, aux jardins d'Eala, soit au service forestier, soit aux stations d'élevege. Les autres seraient affectés au service des districts, et se consacreraient au développement de la culture indigène.

Il faut absolument renoncer au système suivi jusqu'ici, par lequel n'importe quel agronome est désigné pour n'importe quelle besogne agricole. C'est un régime fort commode, mais détestable au point de vue des résultats. Ainsi nous avons vu désigner des jardiniers pour diriger des stations d'élevage de bétail; des agriculteurs ou fermiers belges, n'ayant aucune connaissance de cultures tropicales, se trouvaient plaçés à la tête d'une plantation de caoutchouc; de jeunes agronomes sans aucune formation tropicale étaient envoyés dans les districts pour y développer la culture du coton; un chimiste devait planter du cacao; etc. En suivant des méthodes semblables, on ne peut évidemment arriver à aucun résultat sérieux.

L'agriculture tropicale embrasse des opérations fort dissemblables : il faut à tout prix des agents instruits et spécialisés. Il ne faut pas seulement les spécialiser pour telle ou telle

besogne, mais encore pour telle région de la Colonie, surtout s'ils sont affectés à l'agriculture indigène ou à la propagande auprès des colons européens.

Quelque évidente que soit cette nécessité, elle fut fréquemment méconnue. On interchangeait les agronomes, comme s'ils étaient capables de se tirer d'affaire n'importe où. Or, un agronome de district ne peut influencer sérieusement le développement agricole indigène que lorsqu'il a étudié la langue, l'agriculture, la population et les conditions naturelles et économiques du district qui lui est confié. Il lui faut plusieurs années pour connaître un peu sa région, et gagner la confiance des indigènes. Le déplacer à chaque terme ou plusieurs fois par terme, c'est rendre son travail inefficace, et le forcer à adopter la méthode fatale de l'indifférence Il ne prend plus goût à son travail, sachant qu'il sera bientôt chargé d'une autre besogne ou d'une autre région. A chaque déplacement il a conscience de l'impossibilité de travailler avec succès.

Tout agronome devrait donc être maintenu dans une région et une spécialité déterminée pendant toute la durée de son service.

Il est reconnu aussi dans toutes les colonies que l'agronome chargé d'un district ou d'une plantation doit toujours avoir un adjoint, capable de le remplacer en cas de congé ou de maladie.

L'observation de cette règle n'entraîne d'ailleurs pas d'excès de nombre. Les vingt-deux districts et les neuf stations expérimentales n'exigent que soixante-cinq à septante agronomes, ce qui est environ le nombre actuel. Ils pourraient être aidés dans les districts les plus importants et les grandes plantations par deux adjoints ; cela porterait le nombre total à environ 100 agronomes, nombre qui est loin d'être exagéré pour une Colonie grande comme la moitié de l'Europe.

Toutes ces nécessités sont reconnues et répétées par les rapports du Service territorial et des agronomes; mais jusqu'ici, faute de personnel, il a été difficile d'obtenir la stabilisation et la spécialisation des agronomes.

Une difficulté encore plus sérieuse résulte des départs d'agronomes engagés par des sociétés privées ou qui ont terminé leur service. Lorsqu'un de ces fonctionnaires a plusieurs années d'Afrique, est bien au courant de son métier et habitué au travail avec les indigènes, il possède des connaissances qui le rendent fort désirable pour les entreprises privées; elles lui

offrent des traitements parfois doubles ou triples de ceux de l'Etat. Ou bien l'agronome, ayant maintes fois calculé le haut bénéfice que peut produire une plantation bien établie ou bien conduite, cherche un associé ou un petit capital et s'établit à son compte, escomptant avec raison que quelques années de labeur lui donneront une fortune et une aisance dans ses vieux jours. Plus rarement, et l'on n'en connaît guère d'exemple, l'agronome renonce à continuer son séjour dans la Colonie et prend sa retraite quand il atteint la durée de service fixée par les règlements.

Il n'est pas possible à l'Etat de donner à tous ses agronomes les traitements des Sociétés commerciales ou industrielles. Mais il pourrait cependant rendre le service de l'Etat plus agréable et plus encourageant. Pour cela il faudrait avant tout donner aux agronomes une désignation stable, les laisser dans la même région, spécialiser leur travail. De plus, quand il s'agit de plantations, il faudrait intéresser les agents aux résultats financiers et récompenser ceux qui assurent à l'Etat, par une direction intelligente, un revenu important.

Ces méthodes sont surtout indispensables lorsqu'il s'agit d'agronomes que l'Etat envoie dans les Colonies étrangères pour se spécialiser dans une culture déterminée que l'on veut introduire ou perfectionner au Congo. De tels spécialistes ne sont pas remplaçables au pied levé; il faudrait donc les rémunérer en proportion de leurs connaissances. Sinon ils quittent tôt ou tard le service de l'Etat pour travailler dans des positions plus lucratives : la dépense consentie par l'Etat est partiellement ou totalement perdue.

B. Service agricole colonial en Belgique.

De même que tous les autres services de la Colonie, le Service de l'agriculture est représenté dans l'Administration centrale à Bruxelles par une direction spéciale. Elle comprend neuf fonctionnaires, chargés des travaux suivants, qui expliquent sa nécessité :

1. L'étude des questions agricoles techniques et administratives dont la solution est demandée par les services d'Afrique, ou dont le Ministre des Colonies prescrit l'examen. Ces questions surgissent chaque année en assez grand nombre, et la plupart demandent des recherches ou une documentation qu'il est malaisé d'effectuer ou de se procurer en Afrique.

2. Les consultations orales ou écrites sur des sujets d'agriculture coloniale demandées par des colons, sociétés coloniales, missionnaires et autres personnes qui veulent se renseigner sur les entreprises agricoles qu'elles pourraient entreprendre avec succès dans la Colonie, sur les régions les plus favorables à certaines cultures ou aux élevages, le matériel nécessaire, les dépenses et rendements à prévoir, etc.

3. Le dépouillement et la publication des observations météorologiques effectuées dans la Colonie; ce travail qui prend beaucoup de temps, est d'une grande importance pour le développement agricole du Congo.

4. La publication du *Bulletin Agricole du Congo belge*, de brochures de vulgarisation et d'études techniques d'intérêt agricole ou général. Les publications de ce service sont très estimées à l'étranger. Nous rappelons avec plaisir la faveur dont jouissent notamment les études de M. Hegh, sur les Termites, les Moustiques et les Tsétsés, cette dernière adoptée récemment dans les colonies anglaises.

5. Le recrutement du personnel agricole colonial : agronomes, vétérinaires, forestiers, spécialistes ; les enquêtes relatives aux colons agricoles.

6. Les achats d'instruments, machines, matières premières, graines, etc., demandés par le service agricole d'Afrique.

7. La partie agricole des expositions agricoles coloniales ; la réunion ou préparation de statistiques, diagrammes, clichés, photographies, etc., destinés à la propagande agricole coloniale, ou à l'enseignement de l'agriculture coloniale.

8. Les importations de plantes, graines, etc., destinées au Congo ou envoyées en échange aux colonies étrangères, par le Jardin colonial de Laeken.

9. La réponse aux questions d'ordre agricole colonial posées par les pays étrangers, les sociétés coloniales, etc., qui demandent des statistiques ou renseignements techniques sur les productions et les méthodes agricoles du Congo.

10. Les questions intéressant la chasse et la pêche dans la Colonie et le développement de l'agriculture et de l'élevage dans le Ruanda-Urundi.

Conclusions.

Les multiples moyens préconisés dans ce rapport n'ont pas tous la même efficacité.

On pourrait donc demander : Quelles sont les mesures dont l'application produirait le plus rapidement un progrès sensible ?

Ce sont, à notre avis, les suivantes :

1° Prescrire que chaque indigène adulte et valide cultive de plantes vivrières, chaque année, une surface minima fixée par l'autorité du district, et qui ne dépasse pas 50 ares. Cette mesure mettrait fin aux disettes et assurerait le ravitaillement des populations rurales, urbaines et industrielles ;

2° Faire beaucoup mieux connaître dans les milieux instruits de la Belgique, la douceur relative du climat congolais, et les bénéfices que les Belges peuvent réaliser dans la Colonie par des plantations ou des élevages ;

3° Organiser au Congo le crédit agricole, sur des bases semblables à celles adoptées dans les autres colonies tropicales. Cette mesure est le complément de la précédente ;

4° Faire visiter par nos autorités territoriales les colonies étrangères les plus prospères au point de vue agricole, et surtout les colonies hollandaises et la Malaisie.

La première de ces mesures fut proposée par le Gouverneur général Lippens il y a quelques mois.

La seconde se rattache au programme développé récemment par M. Franck, Ministre des Colonies, pour faire mieux connaître la valeur et l'intérêt du Congo dans les milieux universitaires.

La troisième et la quatrième ne sont que des applications des moyens utilisés par toutes les colonies étrangères.

Ces quatre mesures assureraient le ravitaillement des indigènes, alimenteraient nos industries et donneraient à la Belgique cette catégorie de coloniaux riches, issue de toutes les classes de la population, que l'on rencontre partout en Hollande et en Angleterre, et qui est une des grandes forces économiques de ces pays.

ANNEXE II.

LA QUESTION FORESTIÈRE

1° NOTE DE **M. Mahieu**, Inspecteur d'État honoraire du Congo belge.

2° NOTE DE **M. Edm. Leplae**, Directeur général de l'agriculture au Ministère des Colonies, Professeur à l'Université de Louvain.

La question forestière.

I. — Note de M. Mahieu.

« On peut dire que la question des forêts est vieille comme » l'humanité. Après avoir donné à nos premiers ancêtres » l'abri, le gîte, la nourriture et des moyens de défense, la » Sylve devint pour l'homme un obstacle malfaisant qui, en » l'enserrant de toutes parts, entrave ses mouvements, s'op- » pose à ses déplacements, le couvre d'un manteau perpétuel- » lement humide, arrête la lumière vivifiante qui lui apporte » l'énergie et recèle dans ses massifs touffus de nombreux » êtres vivants, vis-à-vis desquels sa méfiance doit être inces- » samment en éveil.

» Il en est résulté, pendant de longs espaces millénaires, » une lutte sans trêve entre la forêt envahissante et l'être » humain dont la faiblesse trouva dans le feu un puissant » allié.

» Le sol boisé se présente encore sous ces mêmes aspects » pour de nombreuses peuplades arriérées, tandis que les » populations en progrès le considèrent surtout au point de » vue des ressources diverses que l'arbre procure et de l'in- » fluence que les masses végétales exercent sur l'équilibre des » éléments qui agissent sur la surface du globe terrestre.

» La question relève donc de l'économiste et de l'hygiéniste » comme du législateur par ses rapports avec le commerce, » l'industrie, l'agriculture, la navigation fluviale, la climato- » logie et le charme des contrées.

» La vente de ses produits donne lieu à des transactions » d'une importance incalculable, car ils sont utilisés par la » plupart des industries ainsi que pour la construction et le » chauffage des habitations.

» Dans les régions privées de montagnes, les massifs boisés » forment écran contre les vents froids du Nord ou contre les » souffles desséchants du Midi. Leur présence exerce une heu- » reuse influence sur la prospérité agricole en régularisant la » température des contrées avoisinantes, en aménageant la

» répartition des eaux atmosphériques et en empêchant le » ravinement du sol par la suppression ou la modération des » torrents.

» Leur disparition amène, au contraire, le déssèchement » des lacs et des cours d'eau, et, par suite, la diminution des » biefs navigables, tout en facilitant les inondations subites » si désastreuses.

« C'est à la disparition des forêts qu'il faut attribuer en » grande partie l'existence et l'accroissement des régions » désertiques de l'Afrique et de l'Asie, ainsi que les immenses » plaines presque improductives que forment les steppes, les » pampas et les savanes répandues dans les cinq continents. » (A. Mahieu. *La région Mayumbienne et ses ressources,* » p. 21). »

Les forêts du Congo intéressent les Belges à un double point de vue, d'abord par la répercussion que l'état de ces forêts et leur mise en valeur doit avoir sur la situation économique de notre Colonie : ensuite, parce que notre pays est un grand consommateur de bois dont il se procure la majeure partie à l'étranger ; il pourrait secouer la dépendance dans laquelle il se trouve en se procurant dans notre extension d'Outremer les ressources en matières ligneuses qui lui font défaut.

Nos forêts coloniales présentent également des richesses abondantes et inépuisables en matières grasses, gommes, résines et autres produits divers, que nous n'examinerons pas dans la présente note où nous ne nous occuperons des masses ligneuses qu'à propos de leur influence climatologique et du bois qu'elles peuvent fournir.

Avant la guerre la Belgique importait annuellement de 2,500,000 à 3 millions de mètres cubes de bois d'œuvre au prix moyen de 70 à 80 francs le mètre cube.

Elle consommait pour ses houillères de 600,000 à 650,000 mètres cubes de bois de mine valant alors de 18 millions à 20 millions de francs.

L'administration des Chemins de fer employait normalement 800,000 traverses de $2^{m}.60$ de longueur et de 28×14 centimètres d'équarrissage, par exercice, pour les réfections ordinaires de ses voies et 300,000 à 400,000 pour les travaux neufs.

Ces traverses coûtaient en moyenne fr. 5.50 pièce, sans le créosotage.

La consommation annuelle de pièces de bois équarries pour appareils spéciaux atteignait environ 5,000 mètres cubes.

Les forêts belges fournissaient 70,000 traverses et 2,000 mètres cubes de bois équarris, le restant provenait de l'étranger à qui on payait de ce chef une redevance de 6 millions à 7 millions.

Les pavés de bois, la paille de bois pour emballage, etc., et surtout la pâte de bois pour papier réclamaient d'importantes fournitures de matière ligneuse.

Si l'on tient compte de la diminution de capacité de production du domaine forestier belge par suite des exploitations abusives et des destructions partielles, qu'il a subies pendant la guerre; de l'accroissement de consommation causé par l'anéantissement de nombreux immeubles de 1914 à 1918; des difficultés multiples que rencontrent nos industriels pour s'approvisionner au dehors où les centres de production et les voies de communication ont été profondément affectés par les troubles occasionnés par cette guerre; de l'énorme hausse subie par le prix des bois du fait de ces causes diverses, on appréciera les énormes avantages qui pourraient résulter pour notre pays de l'utilisation des abondantes ressources en bois divers que possèdent les immenses forêts de notre Colonie.

Toutefois, on n'a guère tiré parti de ces richesses jusqu'à présent, soit à cause de certaines difficultés d'exploitation, peut-être aussi, à cause de la rareté des moyens de transport appropriés, mais surtout, avant la guerre, à cause du bas prix des bois sur les marchés européens.

Un coup d'œil sur les statistiques du commerce extérieur du Congo Belge nous montre que les *exportations* annuelles n'y ont atteint, de 1896 à 1900, que 363 mètres cubes; de 1901 à 1905, 6 mètres cubes; de 1906 à 1910, 4 mètres cubes; en 1911, 108 mètres cubes; en 1912, 3 mètres cubes; d'un prix moyen de 150 francs le mètre cube, alors que l'*importation* annuelle moyenne s'élevait, pour ces périodes, respectivement à des valeurs de 187,395 francs, 205,296 francs, 232,126 francs, 994,436 francs, 284,173 francs.

Les années de guerre furent naturellement une époque de trouble pour le commerce de la Colonie qui à un certain moment se vit réduite à ses stocks et à ses ressources locales.

Mais déjà en 1917 on constate à l'*exportation* :

Pour bois de construction et autre bois, une valeur de . . . . fr.	11,100
Pour meubles et autres ouvrages en bois . . .	162,081

A l'*importation* :

Pour bois de construction et autres bois . . .	299,310
Pour meubles et autres ouvrages en bois . . .	436,138

Inutile de dire que la Belgique n'eut aucune part à ces transactions non plus qu'à celles de 1918, où l'on releva :

A l'*exportation* :

Bois de construction et autres bois, valeur. . fr.	74,432
Meubles et autres ouvrages en bois	118,647

A l'*importation* :

Bois de construction et autres bois, valeur. . .	461;800
Meubles et autres ouvrages en bois.	2,011,708

Si nous examinons les résultats des années suivantes, nous relevons :

1919. — *Exportation.*

Bois de construction et autres bois . . . fr.	22,451
Meubles et autres ouvrages en bois	61,289
Part de la Belgique dans ces chiffres :	
Bois de construction et autres bois	3,657
Meubles et autres ouvrages en bois	1,846

Importation.

Bois de construction et autres bois	662,495
Meubles et autres ouvrages en bois	3,045,034
Part de la Belgique dans ces chiffres :	
Bois de construction et autres bois	9,239
Meubles et autres ouvrages en bois	57,883

1921. — *Exportation.*

Bois de construction et autres bois	93,475
Meubles et autres ouvrages en bois	195,103

Part de la Belgique dans ces chiffres :

Bois de construction et autres bois	74,533
Meubles et autres ouvrages en bois	670

Importation.

Bois de construction et autres bois	2,164,085
Meubles et autres ouvrages en bois	3,636,094

Part de la Belgique dans ces chiffres :

Bois de construction et autres bois	289,039
Meubles et autres ouvrages en bois	1,675,780

Les tableaux ci-joints montrent les pays de provenance et les pays d'expédition de ces divers produits : (*voir ces tableaux en annexes*).

La comparaison entre eux des nombres que nous venons de reproduire, nous montre que durant les années 1919 et 1921 réunies, la valeur des importations au Congo belge a atteint vingt-cinq fois celle des exportations pour les bois bruts ou simplement sciés et trente-cinq fois celle des exportations pour les meubles et autres ouvrages en bois.

Durant ces années la part d'intervention de la Belgique dans les opérations commerciales de la Colonie fut de :

67 p. c. de la valeur des bois bruts ou sciés exportés,

1 p. c. de la valeur des meubles ou autres ouvrages en bois exportés,

10 p. c. de la valeur des bois bruts ou sciés importés,

25 p. c. de la valeur des meubles et autres ouvrages en bois importés.

Ces chiffres font ressortir que la Colonie a fait jusqu'à présent peu d'efforts pour tirer parti de ses bois pour les constructions vu qu'elle en importe encore des quantités considérables de l'étranger; ils nous montrent également que les Belges se sont fortement laissé distancer par leurs concurrents pour ce qui concerne les fournitures de mobiliers et d'autres objets en bois confectionnés.

Cependant, si nous jetons un coup d'œil sur les opérations des colonies voisines : Gabon, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée française, etc., nous constatons que dans toutes on a pu créer depuis de nombreuses années déjà un important commerce

d'exportation des bois indigènes qui s'accroît d'année en année.

Le Cameroun où les Allemands s'étaient empressés d'installer des scieries, que les Français ont remises en activité après la guerre, a exporté, en 1920, 473 tonnes de bois à construire; cette production s'est élevée à 1,782 tonnes en 1921 et à 3,134 tonnes en 1922.

Le Gabon, qui exportait déjà 3,700 tonnes de bois en 1896, a porté ses envois à 34,000 tonnes en 1906 et à 108,000 tonnes soit environ 200,000 mètres cubes en 1911. La valeur de ces exportations a ainsi passé de 444,000 francs à près de 12,000,000 de francs.

L'exportation en 1922 a été de 51,381 tonnes d'acajou et de 4,492 tonnes de bois de construction.

En 1906 la Côte d'Ivoire fournissait 20,056 tonnes de bois d'une valeur de 1,136,000 francs. L'activité forestière a pris un grand développement dans cette colonie où il n'y a pas moins de trente-six Sociétés qui exploitent et exportent des bois en grume et sciés. Ces Sociétés n'exportent guère que l'acajou, ou des bois durs pour l'ébénisterie. De 1909 à 1920 elles ont fourni respectivement, par année, en tonnes :

15,994, 13,783, 23,812, 30,490, 42,652, 41,049 17,867, 8,134, 12,817, 25,452, 24,472, 47,343 ; en 1922, la production a été de 48,600 tonnes de bois d'ébénisterie et de 12,727 tonnes de bois divers.

En 1917, le lieutenant-colonel Salesses, du génie français, fut envoyé en mission forestière, par les grandes compagnies de chemins de fer français, dans les colonies françaises de la côte occidentale d'Afrique. Aprés avoir rempli sa mission, cet officier compléta son étude en parcourant le Congo français et le Congo belge, ainsi que l'Afrique du Sud, l'Afrique occidentale et Madagascar.

Dans le rapport qu'il fournit à la suite de cette mission (1), M. Salesses écrit que dans le Moyen-Congo, tant dans les possessions françaises que belges, on trouve de grandes richesses forestières, mais handicapées par leur éloignement d'Europe (p. 22).

Il a rencontré dans le Haut-Congo d'excellentes essences très abondantes (pp. 22, 23), mais il n'en envisage pas l'exploitation, si ce n'est pour des usages locaux.

(1) Paris. Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, 1918.

Seuls les bois du Mayumbe lui paraissent pouvoir être exploités économiquement : le Mayumbe belge est desservi par une voie ferrée de 141 kilomètres qu'il serait facile de prolonger jusque dans le Mayumbe français ; l'embarquement des bois à Boma, sur le Bas-Congo, serait des plus aisés et il n'y aurait aucun transbordement jusqu'en Europe (p. 21).

Il découle des pages qui précèdent que la Belgique a besoin de grandes quantités de bois qu'elle doit se procurer à des prix élevés dans les pays étrangers ; que sa Colonie qui possède d'immenses forêts riches en bois divers pourrait les lui fournir comme le montre l'exemple donné par les colonies voisines.

Cependant, non seulement le Congo n'approvisionne pas la Métropole en matériaux ligneux, comme il devrait le faire, mais il ne parvient pas à se suffire à lui-même à ce point de vue et il consacre, chaque année, des sommes importantes à importer d'ailleurs, ce qu'il pourrait trouver sur son sol.

Nous avons vu, d'autre part, que les Belges abandonnent à d'autres la fourniture de 75 p. c. des objets confectionnés : meubles ou autres ouvrages en bois que l'on consomme dans la Colonie.

Si l'indifférence de nos nationaux à l'égard des bois coloniaux a pu trouver une excuse, avant la guerre, dans le peu d'intérêt que la question paraissait présenter, elle deviendrait intolérable si elle persistait, dans les conditions où se trouvent actuellement les marchés européens. L'initiative de nos compatriotes a trouvé une solution à des problèmes industriels ou commerciaux plus difficiles que celui que nous envisageons.

Un bref examen de l'état et de la situation de nos forêts exploitables nous permettra de nous rendre compte de ce qu'il y a à faire pour en tirer parti.

Les forêts congolaises, comme la majorité des forêts tropicales, forment rarement des peuplements homogènes ; elles comprennent, au contraire, une grande variété d essences. On a relevé plus de 350 variétés à la Côte d'Ivoire, parmi les seuls arbres qui atteignent de grandes dimensions.

Un recensement fait dans le Mayumbe, près de Temvo, sur trois parcelles d'un hectare chacune, a fourni 137 espèces, représentées par 718 arbres, soit par une moyenne de 3 individus par espèce. Le cubage en bois de ces arbres accuse cependant une grande prédominance de certaines essences par canton de forêt ; il en est surtout ainsi dans les peuplements

du Haut-Congo où la variété des essences est bien moindre que dans le Mayumbe

Ces essences se subdivisent en bois précieux, tels que l'acajou qui conviennent pour l'ébénisterie et les travaux de luxe ; en bois ordinaires bons pour la charpente, la menuiserie et certains meubles ; en bois communs dont le peu de valeur ne supporterait pas les frais d'un transport en Europe.

La grande diversité des essences qui produit l'éparpillement des arbres de même espèce a pour conséquence de rendre coûteuses les exploitations forestières où l on se borne à enlever les bois précieux comme on l'a fait jusqu'à présent dans les chantiers de la Côte d'Ivoire et du Gabon.

Le transport des arbres choisis présente, en effet, de grandes difficultés dans la forêt où l'on est obligé de les traîner sur de longues distances et par des sentiers tortueux dont l'accès est rendu difficile par la présence des arbres de moindre valeur laissés sur pied.

Pour qu'une exploitation de ce genre puisse donner de bons résultats dans notre Colonie, il sera avantageux qu'on rase toute la végétation arborescente de manière à donner toutes facilités pour l'abatage des arbres, leur débit en billes et leur transport jusqu'aux voies ferrées ou aux cours d'eau qui les transporteront aux ports d'embarquement; en se bornant à laisser sur pied les baliveaux présentant de l'intérêt pour la reconstitution de la haute futaie.

La coupe à blanc fournira de grands bénéfices en permettant d'exporter les bois d'ébénisterie et les bois ordinaires puis d'utiliser sur place les bois communs, les branchages et les dechets pour les constructions locales, pour la distillation et pour la fabrication de pâte à papier.

Bien que les forêts qui croîssent en amont du Stanley-Pool soient désavantagées par leur situation, au point de vue de l'exportation, elles ne présentent pas moins un grand intérêt pour la Colonie. Elles bénéficient de cette situation même pour soutenir avantageusement la concurrence, au point de vue du marché intérieur, avec les bois d'importation. Bien plus, certaines d'entre elles, sont composées, en majeure partie, de bois d'une valeur intrinsèque suffisante pour supporter des frais d'envoi relativement élevés. Il en est ainsi notamment de plusieurs forêts bordant les grands cours d'eau tels que le Congo, l'Aruwimi, l'Itimbiri, le Sankuru, le Kasai, etc., dont

on pourrait amener les bois par flottage jusque Kinshasa ou Dolo et bénéficier d'un tarif de faveur au chemin de fer pour les rendre à Matadi. Les populations riveraines, les Bayanzi et les Bangala, par exemple, ont l'habitude des transports fluviaux ; elles fourniraient après un court dressage, des flotteurs hardis, adroits et peu coûteux pour la conduite des des trains de bois.

Toute société qui désire entreprendre une exploitation forestière doit avant tout aller examiner sur place les conditions de possibilités rémunératrices de l'entreprise qu'elle a en vue : quantité et valeur du ligneux, profil du sol boisé, proximité des sources de main-d'œuvre indigène et de ravitaillement pour le personnel, facilités pour l'écoulement de la production vers les points d'exportation, et éventuellement l'utilisation d'une partie de cette production dans le voisinage du siège de l'exploitation. Si celle-ci comprend des industries annexes telles que la distillation des bois ou la fabrication de pâte à papier il faudra s'assurer que l'on trouve sur place une eau propre en quantité suffisante pour assurer le fonctionnement de ces industries.

La Société intéressée, par cette étude, se rendra compte des conditions dans lesquelles son entreprise pourra être organisée et pourra établir un programme qui la prémunira contre toutes les chances d'insuccès.

Le coût de la main-d'œuvre est un facteur dont on devra se préoccuper spécialement.

L'expérence acquise dans les exploitations de la Côte d'Ivoire a permis d'établir que pour un chantier en activité dont le rendement est de 75 à 100 tonnes de bois (11 à 15 mètres cubes) par mois, on doit disposer d'une équipe de 60 à 70 hommes occupés en permanence au drainage des billes; il faut en plus des hommes pour l'ouverture et l'entretien des chemins de halage, pour l'abatage des arbres, leur tronçonnage, leur équarrissage; il en faut pour charger et pousser les wagonnets Decauville, diriger les radeaux en cas de transport par eau, au total 120 à 150 hommes sans compter les cuisiniers, les porteurs de vivres, etc.

Si l'on ne s'occupe que de bois précieux, les frais sont les mêmes pour la prospection, les chemins de halage, les voies Decauville que si l'on coupe trente ou quarante fois plus de bois ; les frais généraux varient de beaucoup et les prix de

revient également suivant que l'on n'abat que quelques arbres choisis ou qu'on en abat un grand nombre. Il y a donc un avantage sensible, à ce point de vue, d'utiliser toute la production de la forêt et d'employer autant que possible, des moyens mécaniques pour la préparation et la manutention des grumes.

Le bas prix de la main-d'œuvre indigène favorisera la concurrence des bois congolais sur les marchés européens. Bien que nos noirs soient indolents et dépourvus d'initiative ils sont cependant d'un bon rendement quand ils sont bien nourris et qu'on s'occupe de leur hygiène. Vigoureux, résistants à la fatigue, très obéissants, on obtient beaucoup d'eux avec une bonne organisation.

Mais il ne suffit pas cependant de disposer d'une richesse forestière et de l'exploiter d'une façon quelconque pour la faire admettre sur les marchés européens. La grande variété des bois de luxe coloniaux leur assurera des usages de plus en plus nombreux au fur et à mesure que ces bois seront mieux connus par les commerçants et les industriels. Des essais faits par l'administration des chemins de fer de l'État belge dans ces dernières années ont montré que les bois congolais ne sont pas inférieurs aux bois exotiques employés de longue date par cette administration. Les forêts africaines peuvent livrer de très beaux bois d'ébénisterie ou de menuiserie. Leur grain est fin, régulier, très homogène. Ce sont des bois sans nœuds, absolument sains quand ils ne proviennent pas de sujets trop âgés, produisant un minimum de déchet au sciage, au tranchage et au déroulage. Ils tirent beaucoup de valeur de la dimension des billes qui ont de 60 centimètres à 1.^{m}30 de diamètre et quelquefois plus. Les fûts ayant de 15 à 25 mètres de hauteur, on peut en tirer les longueurs commerciales désirées : 3, 4, 5 billes de 4 à 6 mètres.

L'exploitant doit s'attacher à fournir des produits qui donnent toute satisfaction aux consommateurs. Dans son propre intérêt il ne peut exporter que des bois de tout premier choix. Il les écoulera plus facilement, leur donnera une bonne renommée et en augmentera progressivement le prix marchand comparativement aux matériaux similaires d'autres provenances. On ne saurait apporter trop de soins à la préparation et à la conservation de la production. Aucune saison n'étant particulièrement favorable, à l'abatage des arbres vu que la sève monte presque sans arrêt durant toute l'année il con-

viendra de réduire cette circulation quelques mois avant l'abatage en dépouillant le bas des arbres de leur écorce sur une certaine hauteur. Les grumes seront écorcées immédiatement ou proprement équarries pour éviter aux bois de se piquer.

Les arbres abattus ou leurs tronçons doivent séjourner le moins possible sur le sol. Si on ne peut les évacuer de suite on les isolera par des rondins placés en travers qui en permettront l'aération.

Les billes, grumes ou équarris doivent toujours être protégés, sans délai, contre les ardeurs du soleil et les intempéries, par des abris rustiques ou des manteaux d'herbes ou de feuillage.

Il arrive fréquemment que les billes qui attendent sur le chantier ou séjournent au port d'embarquement pendant un temps trop long avant d'être expédiées éclatent ou se fendent en étoile aux extrémités. Cet accident fort nuisible à la marchandise est toujours la conséquence d'un manque de soins. On l'évitera par un abri convenable ou en mettant séjourner les bois en eau douce où ils se conservent parfaitement pendant plusieurs mois. Cette opération prépare le sèchage plus rapide des bois, l'eau dissolvant les gommes ou résines qui sont dans la matière ligneuse. Le flottage favorise donc la conservation des bois.

Le bois n'est généralement mis en œuvre qu'après avoir subi un sèchage qui peut durer deux ou trois ans et même beaucoup plus longtemps pour les bois destinés à certains travaux spéciaux. Le sèchage par ventilation naturelle se produit plus rapidement dans les pays tropicaux qu'en Europe, mais les installations coloniales étant habituellement défectueuses, il est préférable d'expédier les bois durs en plateaux épais et les autres en billes équarries, moins encombrantes sur les bateaux que les bois débités. Quelques grands consommateurs industriels de bois disposent de séchoirs à air chaud qui leur permettent d'utiliser au bout d'un temps assez court les bois dont ils ont besoin. Mais il n'est pas à notre connaissance que l'Etat Belge possède des installations de ce genre qui sont d'ailleurs plutôt rares en Belgique.

Le producteur ne peut donc, si ce n'est exceptionnellement mettre sur le marché que des bois bien secs ; en agir autrement est aller au devant d'un échec.

Plusieurs essais d'emploi de bois du Congo ont abouti à de mauvais résultats parce que ni le vendeur ni l'employeur n'avaient songé, ou avaient cru pouvoir se dispenser, de s'assurer que la matière à mettre en œuvre se trouvait dans un état de siccité suffisante pour ne pas subir de déformation ou de retrait après avoir été travaillée.

Il est rare que le consommateur puisse garder en magasin, le bois qu'il achète, pendant le temps nécessaire à sa dessication. Il préfère, en général, payer plus cher, mais pouvoir se servir immédiatement de ce qu'on lui fournit.

La question des bois coloniaux présente un intérêt général. L'Etat se doit donc d'aider à la diffusion de ces bois. Il le fera en Belgique en les exemptant de tout droit d'entrée, qu'ils soient débités ou, non, et en les inscrivant dans les conditions générales et les cahiers des charges relatifs aux adjudications publiques ainsi que dans les bordereaux de prix de ses diverses administrations. Cette inscription aura pour avantage de vulgariser les noms de ces bois, et d'en permettre officiellement l'usage par les ingénieurs, les architectes et les constructeurs. Ce sera la propagande la plus efficace qu'on puisse faire en leur faveur.

Dans la Colonie l'assistance du Gouvernement devra se manifester par la création ou l'extension des voies de transport nécessaires aux exploitations forestières, par l'établissement d'abris, d'appareils de levage et de translation rapides dans les ports, aux lieux d'embarquement des chemins de fer ou des voies fluviales ; par l'obtention de tarifs réduits pour les transports maritimes ou par voie forrée ; par une règlementation favorable du recrutement de la main-d'œuvre, et avant tout par le remplacement, dans tous ses travaux, des bois d'importation par des bois tirés des forêts congolaises. Des taxes sur la production, modérées au début, croissant avec le développement de cette production, fourniront à la Colonie des ressources qui l'indemniseront amplement des frais qu'elle aura été amenée à faire pour la mise en train des exploitations forestières.

Les industries qui viendront se greffer sur le commerce des bois d'œuvre auront pour but de fournir les pâtes à papier, le goudron, le charbon de bois, l'acétate de chaux, l'esprit de bois et autres pyroligneux pour lesquels la Colonie et la Métropole sont tributaires de l'étranger et qui alimentent en Belgique

de nombreux établissements industriels utilisant et transformant ces produits. L'établissement des usines nécessaires à ces industries entraînera de grosses immobilisations de capitaux qui ne pourront être productifs que si les deux Gouvernements se mettent d'accord pour permettre le complet développement de ces industries et l'introduction de leurs produits en Belgique sous des conditions favorables.

Un exploitant sérieux et prudent ne consommera pas son capital forestier sans prendre des mesures pour le rétablir en conservant le rejet des arbres de choix et en remplaçant les bois enlevés par des essences de valeur ainsi que par des arbres à rendement annuel tels que le palmier élaeis, etc.

L'Administration aura à règlementer le repeuplement des sols déboisés et à tenir la main à ce que la richesse forestière du Domaine national soit accrue et non diminuée et à ce que la disparition, même partielle, des masses boisées, ne compromette pas l'état hygiénique de certaines régions.

Tout le monde sait que la présence des forêts a pour conséquence de rendre la température moyenne de l'air plus basse que celle que présente le pays découvert.

Un exemple typique de cette influence a été donné par la comparaison de deux pays voisins, la Bosnie et l'Herzégovine. Le premier est richement boisé tandis que le second est rocheux et dénudé. Or, sur un même parallèle et à une altitude égale la température moyenne de l'été est en Bosnie inférieure de 2 1/2 à 4 1/2 degrés centigrades à celle de l'Herzégovine.

De nombreuses observations de longue durée ont montré que la température accuse une différence de 1/3 à 1 1/2 degrés entre le sous bois et le plein champ voisin. Tandis que des mensurations thermométriques faites pour le sol, à la surface et à diverses profondeurs jusqu'à 1 m. 20, tant sous bois qu'en terrain découvert, ont fait voir que le sol forestier est plus frais en été de 3 à 5 degrés que celui des régions dénudées.

Une conséquence de ce que la température est plus basse sur le sol et en-dessous du sol est que l'air y étant plus voisin de son point de saturation provoque une plus grande humidité relative en forêt que hors bois.

C'est à cette cause qu'il faut attribuer que toutes choses égales il pleut davantage au centre d'un grand massif boisé qu'à son orée et davantage sur celle-ci qu'à quelques centaines ou milliers de mètres au delà sur les terrains non boisés.

Les champs situés dans le forêt bénéficient donc de son heureuse influence sur la température et sur l'humidité de l'air. Ils se trouvent ainsi dans les conditions les plus favorables pour les cultures et pour l'élevage du bétail.

Un simple rapprochement entre le climat de la région forestière du Mayumbe et celui de la région déboisée de Boma nous édifiera à cet égard. La température de la première descend en moyenne de 1 1/2 à 2 degrés en-dessous de celle de l'autre et la chute des pluies y est presque double (1.400 millimètres et 726 millimètres). Les brouillards y sont aussi plus nombreux, les rosées nocturnes plus abondantes et le ciel y est plus souvent couvert dans la saison sèche.

On conçoit sans peine la situation désastreuse qui se produirait dans notre Colonie, avec son sol généralement pauvre et sablonneux si de sévères mesures administratives n'intervenaient pour empêcher le disparition de son manteau forestier.

Le terrain dénudé, désséché par le soleil, délavé par les pluies perdrait vite la faible couche d'humus qui le recouvre.

Entraînées par les eaux atmosphériques les terres des versants iraient combler les lits des rivières.

N'étant plus alimentées d'une façon continue par les réserves d'eau contenues dans la forêt, mais d'autre part, recevant durant certains mois de l'année des afflux d'eau céleste dont la masse feuillue ne modérerait plus l'écoulement, ces rivières prendraient un régime désordonné passant, comme beaucoup de cours d'eau du Nord de l'Afrique et du Sud de l'Europe d'une sècheresse absolue à un trop plein qui produit des inondations désastreuses.

Il serait excessif de craindre qu'une exploitation même intensive des forêts congolaises pourrait amener à bref délai les troubles climatologiques et hydrographiques que nous venons d'indiquer, mais d'autres causes dévastatrices telles que les cultures indigènes, les déboisements des planteurs, etc., interviennent pour les hâter. Il est à remarquer d'ailleurs que les aires d'exploitation forestières et celles des plantations de rapport étant forcément localisées dans le voisinage des chemins de fer ou des cours d'eau navigables ces régions pourront souffrir plus rapidement des déboisements si l'on n'y porte remède.

Il est à souhaiter, dans l'intérêt de la Colonie, qu'un bon

service forestier soit créé non seulement pour veiller à la conservation des peuplements existants, mais pour les augmenter par la création de nouveaux massifs d'arbres dans les grandes étendues de territoire actuellement déboisées.

On en profiterait pour établir des peuplements homogènes d'essences indigènes de choix ou d'essences étrangères présentant des avantages marqués. On y ferait alterner les bois d'œuvre avec les arbres à fruits oléagineux de manière à pouvoir en tirer profit à courte échéance.

*
* *

Il serait intéressant de connaître les ressources de la Colonie au point de vue forestier, mais nous n'avons guère de données à cet égard

Les surfaces boisées sont immenses et elles s'étendent sur toutes les parties de la Colonie. Mais, au point de vue de l'exportation, on ne devra tenir compte d'abord que des forêts du Mayumbe, accessibles par le chemin de fer ou par le Tshiloango, et de celles qui se trouvent le long du fleuve Congo, comme à Lukolela, ou à proximité du chemin de fer de Stanleyville à Ponthierville, ou encore dans le voisinage d'un affluent navigable, comme le Lomani, l'Aruwimi, l'Itimbiri, le Sankuru et le Kasai.

On peut, sans exagération, évaluer à plus de cent mille hectares les surfaces boisées exploitables dans le Bas-Congo ou qui peuvent être desservies par les cours d'eau que nous venons d'indiquer.

Quelques cubages exécutés par le personnel du service de l'Agriculture permettent de se faire une idée de la quantité de bois d'œuvre que peuvent fournir ces forêts. M. Leplae, opérant sur deux hectares à Ngazi, dans l'Aruwimi, y a trouvé 180 arbres de *plus de 1 mètre de circonférence*, cubant 530,470 mètres cubes.

M. Gresset, à Monganijo, même région, sur deux hectares, a compté 148 arbres de *plus de 1 mètre de circonférence*, cubant 527,761 mètres cubes.

Le même, dans l'Itimbiri, sur un hectare, a rencontré 131 arbres, cubant 213,530 mètres cubes, et sur un autre hectare, 99 arbres, cubant 300,387 mètres cubes.

M. Goffinet, à Lukolela, sur un hectare, a recensé 89 arbres cubant 227,444 mètres cubes.

Un travail analogue fait par M. Vermoesen, près de Temvo, dans le Mayumbe, lui a permis de relever sur trois hectares 212 arbres, ayant également *plus de 1 mètre de circonférence*, qui cubaient 534,000 mètres cubes.

Nous y ajouterons les résultats d'un recensement que nous avons signalé, le 14 février dernier, à la section 3 de l'Association pour le Perfectionnement du Matériel Colonial. Ce recensement a porté sur 28 hectares 25 de forêts situées dans le Mayumbe, à proximité de la voie ferrée ; on y a mesuré 1.353 arbres ayant *plus de 1 mètre 25 de circonférence*, cubant 5.853,000 mètres cubes

Ces divers mesurages nous donnent, pour le Haut Congo. une moyenne de 92 arbres, mesurant 257 mètres cubes par hectare, avec une moyenne de 2,781 mètres cubes par arbre ; et pour le Mayumbe une moyenne de 51 arbres, mesurant 206 mètres cubes par hectare, avec une moyenne de 4,080 mètres cubes par arbre.

Si l'on examine la composition des forêts au point de vue des essences dominantes, on trouve, dans le Mayumbe, environ 20 p. c. de bois tendres (Limba, Sanga-Sanga) ; 6 p. c. de bois demi-durs, genre acajou et okume (Mbula, Safunkala, Ntola, Minzu) ; 13 p. c. de bois durs (Kambala, Singa, Livuiti, Tadinti, Zembila) propres à la charpente, l'ébénisterie, au tournage, à la menuiserie, etc. Le restant des arbres comprend 61 p. c. de nombreuses variétés, précieuses et autres.

Les peuplements des environs de Lukolela ont une composition qui se rapproche beaucoup de celle des forêts du Mayumbe, mais ceux de l'Aruwimi et de l'Itimbiri sont remarquables par leur homogénéité ; on n'y rencontre pour ainsi dire qu'une seule essence, le limbali, qui semble pouvoir remplacer notre chêne dans toutes ses applications.

Du moment que l'on exploite la forêt *à blanc*, le prix de revient des bois précieux ne diffère pas de celui des bois ordinaires.

Les frais d'abatage, de manutention, de transport par chemin de fer et de fret jusqu'à Anvers sont moindres d'environ 20 francs pour les bois du Mayumbe que pour ceux qui transitent par Kinshasa. Ceux-ci ont le transport par voie fluviale en plus à supporter. Le coût de ce transport pourra être réduit si le bois est amené par radeau au Stanley-Pool ; le flottage avantagerait le bois du Haut-Congo au point de vue du séchage.

Un envoi de Lukula-Bavu (au klm. 80 du chemin de fer du Mayumbe) pour Anvers sera grevé des frais suivants *à la tonne* :

Abatage, manutention, mise sur wagon .	30,00
Transport par chemin de fer et mise sur bateau	50,00
Droits de sortie, fret maritime, mise en dépôt à Anvers . . . . , . . .	220,00
Frais généraux et divers	30,00
Total. . .	330,00

Les envois du Haut-Congo supporteront en plus 20 francs de transport par voie ferrée et le coût du transport par eau en amont de Kinshasa. Les dépenses ne sont susceptibles de réduction que sur les coûts de transports fluviaux, ferroviaires, maritimes.

Dans l'état actuel des prix des marchés belges, le commerce des bois congolais sera rémunérateur, car d'après des renseignements qui nous ont été fournis, ces bois pourraient être vendus (le mètre cube pesant environ 700 kilogrammes) :

Le Limba à 400 francs le mètre cube.

Le Kambala à 500 francs le mètre cube.

Le Susu Menga à 600 francs le mètre cube.

Le Bidi Nkala, 600 à 800 francs le mètre cube.

D'après le catalogue d'une importante maison d'importation de bois de Bruxelles, on cotait au 1er mai dernier (bois importés) :

Le Teck de 950 à 1,350 francs le mètre cube.

Le noyer de 800 à 900 francs le mètre cube.

L'Okume de 500 à 600 francs le mètre cube.

L'Acajou de 1,000 à 1,500 francs le mètre cube.

Le chêne de 600 à 800 francs le mètre cube.

Une baisse sur ces prix devra être compensée par une diminution des prix de transport au Congo et par une réduction du fret maritime.

On doit tenir compte, pour l'évaluation du rendement possible, d'une utilisation des bois sans valeur, des branchages et des déchets pour la carbonisation et la distillation.

Cette utilisation, qui mérite un examen spécial, est subor-

donnée aux droits éventuels dont seraient frappés à l'entrée en Belgique les produits de la distillation, droits qui font actuellement l'objet d'un examen de la part du Gouvernement belge.

Je me bornerai à rappeler que le charbon transformé en briquettes remplacerait utilement la houille qui fait défaut dans notre Colonie et que nous dépendons en grande partie de l'étranger pour nos approvisionnements de charbon de bois, de goudron, d'acétate et d'esprit de bois que les forêts congolaises peuvent nous fournir.

Ces forêts peuvent fournir à la Métropole des méthylènes bruts permettant la réalisation d'industries telles que celles de la distillation, de la rectification et de la transformation.

L'alcool méthylique alimente de nombreuses industries : produits pharmaceutiques, vernis, matières colorantes, fabrication d'éther méthylique, formol,

La question intéresse la tannerie, la brasserie, l'industrie du caoutchouc, la teinturerie, l'impression des tissus, la droguerie, l'amidonnerie, la biscuiterie, la fabrication des levures, des colles, de la gélatine, etc., etc.

A. Mahieu.

IMPORTATIONS AU CONGO BELGE. (Commerce spécial.)

Pays de provenance.	Bois de construction.		Autres bois.		Meubles.		Autres ouvrages en bois.	
	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.
1918.								
Afrique équatoriale française	146,171	40,484	»	»	6,110	11,463	13,089	7,350
Afrique occidentale française	»	»	»	»	»	»	8	78
Afrique occidentale allemande	»	»	»	»	34	660	106	1,872
Angleterre	33 863	17,325	2,400	1,124	9,669	35,277	1,150,368	1,216,214
Angola	22,965	3,029	165,850	3,794	1,458	2,483	50,092	30,764
Cabinda (Enclave de)	»	»	»	»	»	»	»	36
Canada	»	»	»	»	67	1,013	»	»
Etats-Unis d'Amérique	»	13	114	180	206	1,018	2,913	3,456
France	4,900	2,882	»	»	65	210	19,415	24,486
Japon	»	»	»	»	»	»	53	366
Italie	»	»	»	»	25	30	»	»
Ile Maurice	»	»	»	»	3	18	25	36
Mozambique	37,694	11,024	»	»	314	810	728	780
Océanie	»	»	»	»	»	»	10	18
Pays-Bas	»	»	»	»	»	»	230	32
Portugal	2.800	816	4,000	60	6,415	12,220	19,888	14,837
Rhodésie	26,716	9,914	112,972	56,435	18,521	59,648	14,712	28,194
Uganda	»	»	»	»	28	54	1	12
Union sud-africaine	542,663	283,797	137,857	31,022	32,187	101,097	128,636	457,176
Totaux	817,772	369,284	423,193	92,615	75,102	226,001	1,400,274	1,785,707

IMPORTATIONS AU CONGO BELGE. (Commerce spécial.)

Pays de provenance.	Bois de construction.		Autres bois.		Meubles.		Autres ouvrages en bois.	
	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.
1919.								
Afrique équatoriale française.	345,200	107,865	33.150	6,891	276	360	15,595	11,904
Afrique occidentale française.	152.612	32,834	40.428	9,421	10	120	23	149
Afrique orientale allemande	650	168	2,000	606	1,079	10,593	155	448
Angleterre	8,678	4,588	7,075	3,520	14,811	85,506	1,676,343	2,278,795
Angola	6,311	1,562	33,677	3,029	813	933	62,106	64,900
Belgique	39,786	9,239	»	»	7,413	20,275	37,976	37,608
Cabinda (Enclave de)	300	90	»	»	»	»	15	30
Etats-Unis d'Amérique	772,984	175,046	»	1	3,172	12,489	160,688	161,993
France	4,302	1,212	»	»	487	5,769	27,467	38,985
Indes anglaises	»	»	»	»	200	152	»	»
Japon	»	»	»	»	»	»	307	1,835
Mozambique	»	»	»	»	548	1,305	»	»
Pays-Bas	»	»	»	»	200	720	11,722	11,296
Portugal	2,160	190	4,565	252	2,595	7,244	39.730	26,693
Rhodesie	177,594	61,462	118	182	6,522	24,035	9,099	27.002
Soudan anglo-égyptien	»	»	»	»	35	144	13	48
Suède	6,334	13,976	»	»	14	109	72	157
Uganda	118	96	»	»	105	1,051	123	972
Union sud-africaine	626,925	219,835	8,724	10,430	22,496	93,670	44,106	117,722
Totaux	2.143,963	628,163	132,747	34,332	60.776	264,485	2,079,549	2,780,549

IMPORTATIONS AU CONGO BELGE. (Commerce spécial.)

Pays de provenance.	Bois de construction.		Autres bois.		Meubles.		Autres ouvrages en bois.	
	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.
1921.								
Afrique équatoriale française	173,665	91,201	7,850	8,953	1,365	9,045	8,350	16,377
Afrique occidentale française	»	»	»	»	18	48	70	1,146
Afrique occidentale anglaise	»	»	»	»	»	»	»	»
Afrique orientale anglaise	»	»	»	»	»	»	14	167
Allemagne	»	»	»	»	3,819	15,753	4,298	30,804
Angleterre	2,516	4,408	546	408	15,142	161,372	271,386	423,347
Angola	47,793	26,999	206,740	20,043	3,155	8,121	8,517	10,030
Australie	»	»	»	»	»	»	»	»
Belgique	232,647	274,667	21,282	14,372	85,510	830,988	242,402	844,792
Etats-Unis d'Amérique	141	142	»	»	5,045	49,332	2,860	32,397
Finlande	»	»	435	2,932	»	»	1,287	2,082
France	25	38	150	2,808	8,355	62,940	7,944	382,610
Grèce	»	»	»	»	34	108	»	»
Iles Canaries	»	»	»	»	15	306	»	»
Italie	»	»	»	»	8,665	43,841	»	»
Japon	»	»	»	»	»	»	16	152
Mozambique	48,957	41,101	3,757	3,080	»	»	4,679	20,855
Pays-Bas	40	300	»	»	350	3,170	5,692	30,618
Portugal	»	»	»	»	2,497	17,838	4,806	13,935
Rhodésie	573,184	735,123	121,953	102,633	2,334	21,562	112,523	410,375
Ruanda-Urundi	1,694	1,117	»	»	1,200	2,089	495	4,392
Soudan anglo-égyptien	»	»	»	»	»	»	50	85
Suède	2,632	2,705	»	»	1	1,163	225	1,340
Suisse	»	»	»	»	6	12	»	»
Territoire du Tanganyika	5,090	2,468	»	»	3,507	9,114	3,935	6,774
Uganda	»	»	»	»	350	3,704	400	644
Union sud-africaine	742,392	751,544	74,210	76,734	26.813	234,422	36,547	258,154
Totaux	1,830,776	1,931,813	436,923	232.272	168,181	1,475,018	736,496	2,161,076

Exportations du Congo belge. (Commerce spécial.)

Pays de provenance.	Meubles.		Destinations.		Autres ouvrages.		Destinations.	
	Poids kilogr.	Valeur francs.	Pays.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.	Pays.	Valeur francs.
1918.								
Bas-Congo. . .	141	352	Afrique équat. franç.	1,135	22,450	39,287	Afrique équat. franc.	38,045
Haut-Congo . .	592	1,718	Angola	353			Angleterre. . . .	803
			France	37	57,563	77,290	Angola.	36,162
			Rhodésie	545			Cabinda	5,596
							France	37
							Rhodésie	16,488
							Union Sud-africaine .	19,446
Totaux . .	733	2,070		2,070	80,013	116,577		116,577
1919.								
Bas-Congo. . .	1,201	2,140	Afrique équat. franç.	901			Afrique équat. franç.	5,886
Haut-Congo . .	1,579	2,821	Afrique orient allem.	40			Afrique orient. allem.	342
			Angleterre . . .	520			Angleterre . . .	27
			Angola	413	30,198	14,141	Angola	13,401
			Belgique . . .	1,307			**Belgique** . . .	539
			France	130			France	12
			Pays-Bas	20	180,573	42,187	Cabinda	595
			Rhodésie	720			Rhodésie	8,427
			Suède.	525			Union Sud-africaine .	27,099
			Union Sud-africaine .	385				
Totaux . .	2,780	4,961		4,961	21,077	56,328		56,328

1921.								
Bas-Congo. . .	215	1,210	Afrique équat. franç.	300			Afrique équat. franç.	7,610
Haut-Congo . .	4,189	15,465	Afrique occid. franç.	300			Angleterre . . .	2,950
			Angleterre . . .	150			Angola	1,844
			Angola	350			**Belgique** . . .	150
			Belgique . . .	520	3,410	2,074	Cabinda	100
			Cabinda	160			Mozambique . . .	600
			États-Unis d'Amériq.	300	51,950	176,354	Rhodésie	37,039
			Rhodésie	8,820			Ruanda-Urnndi . .	1,028
			Terr. Tanganyika .	195			Soudan Ang. Eg. .	5,066
			Union Sud-africaine .	5,580			Terr. Tanganyika .	16
							Union Sud-Africaine.	126,411
	4,404	16,675		16,675	55,360	178,428		178,428

EXPORTATIONS DU CONGO BELGE. (Commerce spécial.)

Pays de provenance.	Bois de construction		Destinations.		Autres bois.		Destinations.	
	Poids kilogr.	Valeur francs.	Pays.	Valeur francs.	Poids kilogr.	Valeur francs.	Pays.	Valeur francs
1918.								
Bas-Congo. . .	49,650	29,790	Afrique équat. franç.	1,446	21,200	12,720	Angleterre . . .	20,298
Haut-Congo . .	5,151	3,091	Angleterre . . .	10,339	124,552	28,831	Angola	12,720
			Cabinda	21,000			Rhodésie	760
			France	96			Union Sud-africaine .	7,773
Totaux . .	54,801	32,881		32,881	145,752	41,551		41,551
1919.								
Bas-Congo. . .	16,601	3,860	Afrique équat. franç.	1,479			Afrique équat. franç.	1,125
Haut-Congo . .	35.912	5,402	Angleterre . . .	2			Afrique orient. allem.	10
			Angola	2,802	457,503	11,543	Angola	9,926
			Belgique . . .	2,724			**Belgique** . . .	1,933
			France	359	13,222	1,646	Cabinda	195
			Suède.	56				
			Union Sud-africaine .	1,840				
Totaux . .	52,513	9,262		9,262	470,725	13,189		13,189
1921.								
Bas-Congo. . .	35,870	19,037	Afrique équat. franç.	9,050			Afrique équat. franç.	550
Haut-Congo . .	31,750	9,850	Angola	1,697			Angola	1,150
			Belgique . . .	17,300	134,297	61,205	**Belgique** . . .	57,233
			Cabinda	40			France	310
			Italie	800	6,452	3,383	Italie	5,000
							Union Sud-africaine .	345
Totaux . .	67,620	28,887		28,887	140,749	64,588		64,588

Poids moyen du bois 700 kilogrammes par mètre cube.

II. — Note remise par M. Leplae,

Directeur général de l'Agriculture au Ministère des Colonies.

Le développement de l'agriculture présentant beaucoup plus d'urgence que les études forestières, le personnel technique fut depuis douze ans affecté surtout aux travaux et expériences d'intérêt agricole. Cependant les études forestières ne furent pas négligées et diverses missions, recherches et publications furent instituées pour étudier la valeur de l'exploitabilité des forêts du Congo. J'ai détaillé dans le rapport sur le Service technique agricole les études et les publications faites dans le domaine forestier.

Je résume ci-dessous les conclusions générales de ces travaux au point de vue pratique.

1. *Etendue des forêts congolaises.*

Le centre du Congo Belge est occupé par la grande forêt équatoriale, massif ininterrompu, s'étendant depuis le fleuve Congo aux environs de Lukolela jusque sur les pentes du Ruwenzori; cette immensité forestière mesure environ mil quatre cents kilomètres de longueur sur 900 kilomètres de largeur maxima et environ 700 kilomètres de largeur moyenne. Elle se continue à l'Ouest dans le Congo Français et le Cameroun.

Au Nord et surtout au Sud de la grande forêt s'étendent des régions herbeuses coupées par d'innombrables forêts étroites, allongées le long des rivières et ruisseaux et dont les largeurs vont de quelques mètres à plusieurs kilomètres.

Enfin, dans l'extrême Sud et surtout dans la moitié Sud-Ouest du Katanga, règne une énorme forêt sèche ou savane boisée, qui se prolonge dans l'Afrique orientale.

La superficie et les limites exactes de ces forêts ne sont pas connues ; les levés topographiques en pays plats complètement boisés sont difficiles et coûteux ; pour l'énorme Congo, le levé

des forêts coûterait des millions. Dans les autres colonies tropicales et même aux Indes Néerlandaises le levé des massifs forestiers n'a été fait que dans de rares districts, et l'on doit, comme au Congo Belge. se contenter de mesurer sur la carte les aires des régions qu'on sait être entièrement couvertes de bois, puis y ajouter un chiffre approximatif pour les galeries forestières.

En appliquant cette méthode, je suis arrivé aux chiffres suivants :

1. Grande forêt équatoriale. . .	98,568,000	hectares
2 Forêt sèche du S.-O. du Katanga	30,000,000	»
3. Galeries forestières du Sud de la Colonie (estimée 1/100 de la surface).	610,000	»
4. Galeries du Bas et du Moyen-Congo	74,000	»
5. Galeries forestières du Nord de l'Uele , ...	148,000	»
6. Forêt du Mayumbe	600,000	»
	130,000,000	hectares

Ce chiffre correspond à 55 pour cent du territoire. Or, on estime qu'il suffit, pour conserver le climat, que le boisement atteigne 25 à 40 pour cent du territoire.

Quelques comparaisons feront mieux comprendre la grandeur de ces boisements et spécialement du massif principal.

La grande forêt équatoriale couvre à elle seule une superficie trente-trois fois plus grande que la Belgique et presque double de celle de la France. Posée sur l'Europe, une de ses extrémités touchant Bruxelles et Paris, son autre extrémité atteindrait Varsovie et Budapest. En l'estimant, valeur d'avant-guerre, sur la base de 25 francs par hectare, elle vaut 2 milliards et demi de francs. Actuellement sa valeur théorique est triple, soit 7 1/2 milliards.

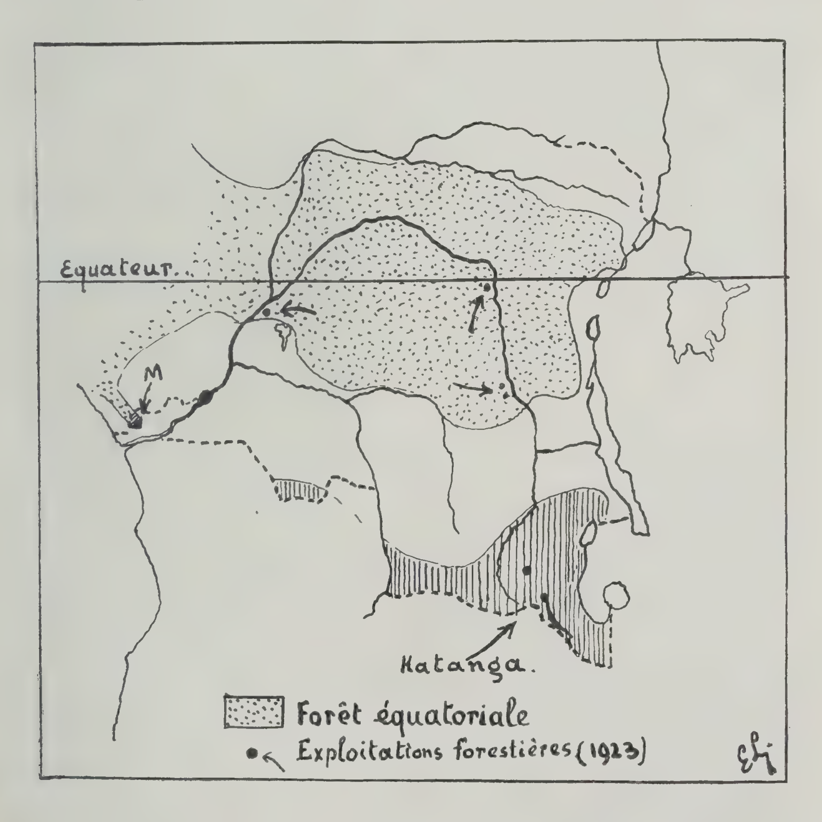
La petite forêt du Mayumbe, à peine visible sur une carte d'Afrique, est à elle seule plus grande que toutes les forêts belges réunies, et est égale à l'ensemble de toutes les forêts de teack, sauvages et cultivées, de Java et de Madura.

Cette énorme richesse forestière de la Colonie est encore

mal comprise en Belgique, où l'on parle volontiers de la déforestation de la Colonie !

La forêt sèche du Katanga, non comprise les grandes étendues de peuplements analogues situés dans le sud du Kasai et du Kwango sous un climat et une altitude semblables, couvre une surface double de toute l'île de Java et trente fois autant que toutes les forêts javanaises réunies.

Ces indications, et celles que nous donnons plus loin sur l'insignifiance des exploitations forestières actuelles, suffisent à démontrer qu'on ne peut craindre, avant un siècle au moins, qu'un déboisement nuise à la Colonie et que les idées pessimistes exprimées à cet égard n'ont aucune base sérieuse.



2. *Densité et cubage des peuplements.*

Un certain nombre de cubages ont été faits par l'État et par des sociétés. Ils accusent des cubes élevés, compris en général entre 200 et 400 mètres cubes par hectare. Mais ils ne peuvent être acceptés sans restrictions formelles quant à leur généralisation. La plupart sont faits dans des peuplements choisis, de densité exceptionnelle. D'autre part, ils comprennent à côté d'essences de valeur commerciale certaine, d'autres et souvent beaucoup d'autres, dont la vente est problématique et difficile.

Les forêts tropicales ne ressemblent aucunement aux forêts des pays tempérés ou froids. Celles-ci, bien plus avantageuses au point de vue pratique, se composent d'une seule essence ou d'un petit nombre d'essences. Dans les pays tropicaux, au contraire, chaque hectare porte de 50 à 100 espèces d'arbres. différant totalement de dimensions et qualités; de plus la composition de la forêt diffère énormément d'une localité à l'autre.

Les cubages exécutés au Congo n'ont donc de signification que pour les peuplements mêmes où ils furent exécutés; la grande majorité donneraient, même dans la région équatoriale proprement dite, des chiffres inférieurs à ceux qui ont été publiés.

3. *Parties forestières exploitables.*

Ce sont exclusivement celles qui sont situées tout près d'une rivière navigable ou d'un chemin de fer. La plupart des forêts du Congo sont donc inexploitables en pratique, sauf par l'établissement de voies ferrées forestières : il en est de même d'ailleurs dans tous les pays coloniaux riches en forêts.

Le grand nombre de rivières qui parcourt notre Colonie permettrait cependant d'exploiter une surface considérable. En estimant que la longueur totale des rivières facilement navigables atteint 7,000 kilomètres et en admettant que l'on peut exploiter économiquement les bois par voies portatives, jusqu'à 5 kilomètres de la rive, la surface actuellement exploitable serait d'environ 7 millions d'hectares. En y ajoutant environ 1,000 kilomètres de chemins de fer projetés qui traversent des forêts (Bas-Congo, Katanga et Stanleyville-Ituri) on constate que la superficie des forêts exploitables pourrait atteindre bientôt 8 millions d'hectares.

Cependant le flottage et le transport de bois sur beaucoup de rivières est long et difficile, et trop coûteux : les chiffres ci-dessus n'ont donc qu'une valeur théorique et pourraient être doubles de la réalité.

Je crois donc prudent d'admettre que 4 millions d'hectares sont exploitables. Les ressources de l'État permettront un jour de relever exactement les surfaces et compositions des grands massifs forestiers du Congo : jusqu'ici nos renseignements ne sont que fragmentaires et très incomplets, comme ils le sont d'ailleurs dans toutes les colonies équatoriales de grande superficie.

4. *Importations de bois en Belgique.*

La Belgique importe normalement environ 300,000 mètres cubes de bois de construction (autres que chêne et noyer), et 1,500,000 mètres cubes d'autres bois (années 1900-1913).

Les bois de construction comprennent surtout les bois du Nord (pins et sapins) venant en poutres et planches de Norwège, Suède, Finlande, Russie, Danemark et Allemagne du Nord et de Floride et Louisiane (pitchpine). Les autres bois sont surtout des chênes originaires du centre de l'Europe (Hongrie, Roumanie), des bois de mine de France et d'Allemagne, des bois divers de l'Amérique du Nord et enfin des bois précieux (acajou, teak, palissandre, etc.), venant des régions tropicales.

Il faut ajouter à ces importations d'autres produits forestiers ligneux, dont l'importance atteint un chiffre élevé, de sorte que l'importation totale accuse une valeur de 160 millions de francs environ. Défalcation faite des 30 millions de francs de bois exportés, la valeur totale nette et annuelle des importations belges avant la guerre atteint environ 140 millions de francs.

Les 521,000 hectares boisés de la Belgique donnaient en 1910 un revenu total de 17 millions de francs; les 200,000 hectares soumis à la surveillance ou l'exploitation par l'Etat donnaient un revenu de 3,800,000 francs (1916).

Les valeurs des bois après-guerre sont beaucoup plus élevées qu'en 1913 ; mais il est probable qu'elles subiront bientôt une réduction importante. Il serait imprudent de se baser sur les

valeurs actuelles pour établir la valeur d'avenir des peuplements spontanés ou à créer.

Tonnage et valeurs des bois importés en Belgique.
(Déduction faite des exportations.)

Désignation.	1913.			1921.		
	Tonnes.	Francs.	Frs à la tonne	Tonnes	Francs.	Frs à la tonne
Chêne et noyer. .	190.500	18.000,000	94	102,000	34,000.000	333
Autres bois . . .	1,120,000	87.000,000	77	523,000	152,000,000	290
Bois d'ébénisterie .	14,500	2,500 000	172	16,800	8,000,000	476
Perches (-0.75 g. b.).	352,000	11.000,000	31	122,000	12,000,000	98
Divers	46,000	1,500,000	32	9,000	1,600,000	177
Bois de teinture .	24.000	3.000.000	125	1,600	300,000	187
Ecorces à tan . .	1,000	20,000	30	300	70,000	281
Pâte de bois. . .	100,000	19,000.000	190	60,000	42.000,000	700
Totaux. . .	1,848,000	142.030,000		834,700	249,970,000	

5. *Emplois en Belgique de bois congolais.*

Il n'a été importé en Belgique jusqu'ici, que de faibles quantités de bois congolais. Quelques échantillons de bois précieux (genre acajou) sont cependant à l'essai à l'Arsenal de Malines.

Pour apprécier le rôle que les bois du Congo pourraient jouer en Belgique il faut tenir compte du fait qu'aucun bois africain abondant n'a les qualités (légèreté, résistance, facilité de travail et bon marché) des bois du Nord. Ceux-ci, employés dans toutes les constructions en Belgique, ont une valeur pratique qui les fait utiliser en énormes quantités dans tous les pays du monde, même dans les zones équatoriales ou tropicales fortement boisées.

Il ne saurait être question d'importer en Belgique des bois

de mines d'origine congolaise, vu le coût élevé des transports et la faible valeur de ces bois.

Nous pouvons trouver au Congo des bois précieux et des bois analogues au chêne, mais moins connus et moins demandés. Le Congo produit beaucoup de bois fort résistants, mais très lourds et de travail moins facile que le chêne. Quelques espèces seulement peuvent concourir à tous points de vue avec nos chênes européens.

Il semble donc que les forêts du Congo ne peuvent fournir à la Belgique que des bois spéciaux, en quantités assez réduites, ce qui n'exclut pas cependant la constitution d'un assez grand nombre d'exploitations forestières.

Les bois congolais furent étudiés aussi comme producteurs de pâte à papier. A cet égard ils sont en infériorité manifeste comparativement avec les pins et sapins exploités pour cet usage en Scandinavie et au Canada : une concurrence paraît exclue, au moins pendant une longue série d'années.

La distillation de bois du Congo et surtout des déchets et des bois de peu de valeur est encore une utilisation possible. J'ai proposé pendant la guerre d'établir dans une station forestière une usine expérimentale pour la fabrication d'alcool méthylique, acétate, goudrons et autres sous-produits : les crédits disponibles à cette époque n'ont pas permis cet essai. A l'heure actuelle la possibilité de distiller avec bénéfice des bois congolais, n'est pas encore établie, mais des études sont entreprises par divers groupements.

L'emploi de bois très légers pour fabrication d'allumettes a donné lieu à un envoi en Belgique de troncs de parasoliers : ils furent reconnus sans valeur pour cet usage.

En résumé, *quelques espèces africaines peuvent actuellement être écoulées en Europe, si l'on peut les exploiter près de la mer ou les transporter à bon marché.* Mais en temps de prix normaux les bois précieux seuls seraient exportables par les moyens dont nous disposons actuellement. Pour assurer une exportation importante vers la Belgique de bois de l'intérieur du Congo, il faudrait organiser par bateaux spéciaux ou flottage des transports à prix fort réduits.

6. *Exportation de bois du Congo vers d'autres pays africains.*

Le Congo Belge est le pays le plus boisé de l'Afrique entière ; les autres régions de ce continent, à l'exception des côtes du golfe de Guinée, sont plus ou moins arides, et privées de grandes forêts. Par conséquent le Congo pourrait leur fournir de grandes quantités de bois. Cette exportation paraît être pour l'avenir plus intéressante que celle en destination de la Belgique.

7. *Exploitation et consommation de bois dans la Colonie.*

La consommation de bois d'œuvre est peu importante ; on emploie les bois indigènes pour les constructions des villes, mais, en comparaison des étendues forestières, les quantités prises par les villes et les mines sont minimes, la consommation est insignifiante.

Elle est assez importante quant au bois de chauffage : les vapeurs de rivière et les chemins de fer brûlent de grandes quantités de bois et souvent des bois de valeur abattus sur les rives mêmes des cours d'eau.

Les mines de cuivre, d'or et de diamant, et les villes en construction absorbent de plus en plus de bois d'œuvre.

Toutefois, en comparaison de l'énorme étendue des forêts congolaises, ces consommations sont encore négligeables : pour s'en convaincre il suffit de vouloir porter sur une carte du Congo les surfaces exploitées jusqu'ici : elles sont si réduites qu'elles ne sont visibles que sur une carte à très grande échelle.

Quelques petites exploitations de l'État ou de sociétés européennes existent depuis un certain nombre d'années. Aucune n'a, dans le Congo Central, déboisé 200 hectares. Leur nombre total n'atteint pas la douzaine. De plus, dans toute cette région aux pluies, régulières des arbres et arbustes repoussent aussitôt, de sorte qu'un peuplement dense se reconstitue immédiatement. Il n'a pas la même composition que la forêt abattue et sa valeur est ordinairement beaucoup moindre, mais il remplit son rôle au point de vue de la conservation du climat. Après un nombre d'années plus ou moins important, il

recouvre la valeur primitive, mais la durée de ce délai, certainement fort longue, est encore inconnue.

Les grands abatteurs de forêts au Congo ne sont pas les exploitants forestiers blancs, mais les cultivateurs indigènes.

Dix millions d'indigènes. adultes et enfants, consomment chaque jour au moins 10 millions de kilos de farineux.

Si nous admettons qu'un hectare peut produire en moyenne 3,000 kilos de farine, ce qui est exagéré malgré l'abondance du manioc et des bananes, la consommation susdite exige par jour la récolte d'au moins 3,000 hectares. Ajoutons les surfaces nécessaires à produire les autres aliments végétaux : maïs, arachides, patates, haricots, etc., et la surface défrichée mais inutilisée. L'addition donne au moins 4,000 hectares par jour, soit par année en chiffres ronds 1 1/2 millions d'hectares.

Les terres étant pauvres et cultivées sans fumure ne portent que trois ans en moyenne. Il faut donc défricher chaque année sur une étendue égale au tiers de cette surface, ou 500,000 hectares. Or, l'indigène recherche pour ses défrichements une terre boisée, sauf dans certaines régions herbeuses. Il est donc probable que les indigènes du Congo abattent chaque année pour leurs défrichements et brûlent 400,000 hectares de forêt. Il en résulte une diminution énorme de la valeur de ces terrains forestiers; par contre, au même moment d'énormes quantités de bois sont formées par le développement des jeunes arbres qui ont envahi les cultures abandonnées.

Il ne sera possible de limiter les abattages que lorsque par une longue propagande, étudiée dans le rapport sur l'Agriculture, on aura enseigné et même imposé aux indigènes l'emploi régulier de fumures vertes.

Cependant il ne faut pas exagérer l'importance de ces défrichements; ils ne se montent qu'à 1/325 de la surface boisée et ne pourraient influer sur le climat, même s'ils restaient partiellement dénudés. En fait, ils se recouvrent rapidement de haute végétation arborescente ou arbustive, de sorte que le climat n'en souffre nullement. Il ne peut y avoir d'exception que dans la zone très petite, assez aride et peu boisée du Bas et du Moyen-Congo.

Notons que si un particulier exploitait les forêts du Congo suivant toutes les règles de l'art, il abattrait chaque année à peu près trois fois autant que les indigènes.

D'ailleurs une autre considération prouve que les déboise-

ments exécutés par les indigènes n'ont pas la nocuité qu'on leur attribue souvent : les forêts congolaises sont exploitées de cette manière depuis des siècles ; elles n'en sont pas moins restées immenses et de grande valeur.

Dans certaines parties de la Colonie la réduction de la surface boisée est une condition nécessaire du progrès économique : c'est le cas notamment dans la région minière du Katanga. L'entretien du bétail dans les environs d'Elisabethville et la production de lait et de beurre frais ne sont devenus possibles que depuis le déboisement de quelques vallées, ce qui entraîne la disparition de la mouche tsétsé et la possibilité d'une agriculture normale.

8. *Difficultés des exploitations forestières coloniales et congolaises.*

Sauf au Katanga, où l'abondance de sous-bois, la dimension réduite des arbres et la présence de 500 kilomètres de chemins de fer traversant les forêts facilitent énormément l'exploitation de bois de feu et d'un peu de bois d'œuvre, l'exploitation de forêts congolaises rencontre les difficultés ordinaires des entreprises forestières tropicales. Au Congo elles rencontrent de plus une difficulté plus grande que toutes les autres : la grande longueur et le coût élevé des transports.

Les difficultés ordinaires de l'exploitation forestière sous l'Équateur sont bien connues. Je les résume :

a) Les forêts sont composées d'un nombre énorme d'espèces différentes, dont fort peu présentent une valeur sérieuse : il n'y a parfois par hectare que 15 à 20 arbres convenant à l'usage envisagé, parfois même il n'y en a qu'un ou deux.

b) Les arbres sont de grande dimension, parfois de grosseur et hauteur doubles ou triples de celles de nos arbres d'Europe ; d'où difficulté d'abattage ; danger de fente ; difficulté de traînage ou charriage ; impossibilité de transporter économiquement à plus de quelques centaines de mètres de la souche.

c) Il n'existe ni route ni animaux de trait ; les terres marécageuses sont fréquentes ; l'installation et l'entretien des machines, des scieries et du personnel blanc sont très coûteux ; l'établissement d'une voie ferrée dans toute exploitation importante et l'emploi de débardeurs et chargeurs méca-

niques s'impose souvent, ce qui exige une mise de fonds considérable.

A ces difficultés, traitées ailleurs (1) avec plus de détail, s'ajoute au Congo le coût de longs transports, coût excessif en comparaison de la valeur des produits forestiers en Europe.

9. *Exploitations des forêts d'autres colonies africaines.*

Les forêts des colonies bordant le Golfe de Guinée sont seules comparables à celles du Congo Belge. Voici en résumé comment elles étaient exploitées au début de la guerre, et quels étaient leurs services forestiers :

1. *Sierra-Leone.* — Superficie des forêts : 12,000 hectares, descendant jusqu'au rivage de la mer. Service forestier : un conservateur et trois assistants. Pas d'exportation, consommation sur place. Importation de 2 millions de pieds superficiels de bois d'Europe (4,494 mètres cubes).

2. *Libéria.*

Pas d'exportation.

3. *Côte d'Or.*

Service forestier : un conservateur et trois assistants. Législation forestière rudimentaire. Exportation de bois en 1913 : 85 mètres cubes (38,000 pieds superficiels à 445 p. s. par mètre cube).

4. *Togo.* — Ne contient que un pour cent de forêts. Service forestier : un conservateur. On a planté 120 hectares, et projeté la plantation de 40,000 hectares. Exportation : environ 150 mètres cubes par an.

5. *Nigéria.*

Service forestier : cinq conservateurs et des assistants. Exportation d'acajous flottés sur le Niger et la Cross river à l'époque des hautes eaux. Quelques scieries peu importantes. Des plantations expérimentales d'acajou, iroko et teck montrent une végétation favorable; les plantations de teck mesurent en tout 120 hectares.

Exportation en 1913 : acajou, 19,000 troncs équarris, valeur 2,500,000 francs. Importation de bois d'Europe : 1,200,000 francs (90 fr. par mètre cube).

(1) Voir ma note sur les *Exploitations forestières au Congo Belge*, dans la Revue *Congo*, 1922, tome II, page 43.

6. *Cameroun anglais.* — Superficie des forêts : 14,000 milles carrés ou 3,626,000 hectares, dont 900,000 environ sont accessibles pour l'exploitation. Environ 160 hectares de plantations expérimentales.

7. *Côte d'Ivoire.* — Superficie des forêts 12,000,000 hectares. Une forêt continue, large de 250 kilomètres, s'étend le long de la Côte et produit un acajou de haute qualité, exploité par des firmes françaises et anglaises. On n'abat que les plus beaux arbres, jusqu'à 1 ou 2 kilomètres des rivières flottables et des voies ferrées. Exportation en 1913, 42,000 tonnes, valant 5 millions de francs.

8. *Cameroun français.* — Superficie des forêts 8,000,000 hectares.

9. *Gabon français.* — Superficie des forêts 14,000,000 hectares. Exportations, en 1913, 150,000 tonnes, valeur 3 millions 300,000 francs; dont 67,000 tonnes exportées en Allemagne, 26,000 en Hollande pour le Rhin, 29,000 en Angleterre; 22 000 en France. L'exportation du Gabon en 1913 comprenait :

Okoumé : 62,000 tonnes. Valeur 50 francs le mètre cube à Hambourg.

Acajou : 4,500 tonnes.

Ebène : 90 tonnes.

Moabi : 53 tonnes.

Padouc (Corail) 32 tonnes.

Observation. — Les exploitations de la Côte d'Ivoire et du Gabon se font exclusivement sur les rivières navigables ou flottables dans le voisinage immédiat de la mer (jusque 200 kilomètres). Une forte propagande a été faite par les services forestiers pendant et depuis la guerre pour introduire l'usage des bois africains en France; d'après les rapports du Congrès de Marseille, cette propagande n'a pas produit d'effet jusqu'ici (1922) : les seuls bois d'Afrique qui figurent sur le marché français sont comme par le passé l'*acajou* de la Côte d'Ivoire, de l'*Okoumé* et l'*ébène* du Gabon.

10. *Forêts des Indes néerlandaises.* — La totalité des terres des Indes hollandaises comprend environ 50 p. c. de forêts couvrant 92,000,000 d'hectares, donc à peu près la même surface que la grande forêt équatoriale du Congo. Les îles de l'Archipel non compris Java et Madura, ont depuis peu un service forestier qui étudie les peuplements.

L'île de Java mesure 13 millions d'hectares, dont environ 8 millions d'hectares de forêts dites sauvages ou non cultivées. Environ 1 million d'hectares de ces forêts sont organisées en réserves. Il y a de plus sur Java et Madura 686,000 hectares de forêts de teack, dont 21 p. c. étaient organisées en sections de 5,000 hectares, et le reste en districts mesurant de 20,000 à 85,000 hectares. Les sections sont soumises à un aménagement complet; les districts ont un aménagement sommaire provisoire. La plus grande partie du bois exploité est consommé sur place, les meilleures qualités seulement sont exportées (3,000 mètres cubes en 1913). Il est planté chaque année 6,000 à 7,000 hectares de teack. Une station expérimentale forestière fut créée en 1913 (d'après *Jaarboek van Nederlandsch Indië*, 1916). Le Service forestier de Java est le plus complet de ceux qui existent dans les colonies équatoriales : son importance est justifiée par le chiffre de la population de Java, presque égale à celle de la France, et l'existence d'industries très développées.

Conclusions.

1. Les surfaces boisées du Congo Belge ont une étendue si énorme qu'il n'y a pas lieu de craindre actuellement, sauf peut-être dans le Bas-Congo, que les petites exploitations forestières existantes puissent exercer une influence nuisible sur le climat et spécialement sur le régime des pluies.

2. Les grands destructeurs de bois dans la Colonie sont les cultivateurs indigènes; ils abattent annuellement environ 400,000 hectares de forêt. Des arbres repoussent immédiatement sur ces défrichements, et reconstituent un couvert, protecteur du climat; mais une valeur forestière analogue à l'ancienne n'est atteinte qu'après un grand nombre d'années (75 à 100 ans?). Ce mode d'exploitation indigène existe au Congo depuis des siècles; il régnait pendant la croissance des forêts congolaises actuelles, dont l'étendue est immense : on ne doit donc pas craindre qu'il entraîne finalement la ruine des forêts du Congo.

3. Il est impossible dans les conditions actuelles, de restreindre les défrichements indigènes, qui sont indispensables au ravitaillement de la population. Mais le Service territorial, assisté par les agronomes, devrait s'efforcer d'introduire chez

les indigènes l'usage de fumures vertes permettant de réduire notablement l'étendue à défricher annuellement.

4. Il n'est pas encore opportun d'affecter au Congo Belge un nombreux personnel aux études et administrations forestières. Il suffit que le Service agricole continue et étende l'étude, par des forestiers, des peuplements principaux, des règlements forestiers et des réserves forestières à établir, des possibilités d'exploitation, des résultats à attendre de plantations d'essences forestières africaines et exotiques.

Il suffirait pour cette étude et pour la surveillance des réserves et des concessions forestières, qu'un forestier soit attaché à chaque province. Il porterait le titre de Conservateur des forêts et aurait un assistant. Le Comité spécial du Katanga ayant un service forestier pour le Sud de la province, dont les conditions sont très spéciales, le Conservateur de la Province Orientale pourrait étendre son action jusque vers le lac Kisale.

Le personnel forestier de l'État comprendrait alors les fonctionnaires européens suivants, qui devraient tous être porteurs du diplôme d'Ingénieur forestier et qu'il serait bon de recruter par voie de concours.

a) Trois Conservateurs des forêts (Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville).

b) Trois Conservateurs adjoints.

c) Un Directeur d'une station forestière expérimentale près d'Eala.

La dépense entraînée par le service ainsi composé (y compris les moniteurs et ouvriers noirs) serait d'environ 300,000 francs par an.

Chaque année un forestier serait envoyé en mission d'études dans un des pays étrangers où l'exploitation des bois tropicaux est importante et bien outillée.

Pour faire connaître en Belgique les meilleurs bois des diverses régions de la Colonie, le Ministère des Colonies établirait à Anvers un petit dépôt de bois congolais, comprenant des troncs, poutres et planches des quinze ou vingt espèces de bois les plus intéressantes par leur qualité et leur facilité d'exploitation. Ces bois pourraient être achetés par les commerçants et industriels belges. Le stock serait entretenu par des envois réguliers, de manière à présenter constamment au public intéressé l'occasion d'acquérir et d'essayer nos meilleurs bois africains.

ANNEXE III.

L'exploitation des produits de cueillette

NOTE DE M. TILMAN,

Secrétaire de l'Association des intérêts coloniaux.

Les produits de cueillette au Congo.

NOTE DE M. TILMAN.

La récolte des produits de cueillette constitue le premier stade de l'exploitation commerciale des pays neufs. Elle consiste dans l'achat aux indigènes des produits bruts ou sommairement préparés, végétaux ou animaux, provenant spécialement des forêts et aussi de la chasse.

C'est par le rendement, direct ou indirect, de la cueillette de ces produits qu'ont été compensés les premiers sacrifices des nations colonisatrices dans le passé, et que celles-ci ont pu couvrir leurs premiers frais d'administration et de mise en valeur du sol.

Il n'en a pas été autrement au Congo. Dans son étude publiée en 1907 sur la *Mise en valeur du Congo*, M. F. Goffart écrivait : « Tout entier à son œuvre d'occupation, désireux » d'attirer les capitaux privés dans le Haut-Congo et de » donner la preuve de la valeur économique des territoires » qu'il ouvrait, l'État accorda toutes les facilités aux firmes » commerciales pour s'établir dans les terres domaniales en » amont du Stanley-Pool Il alla même jusqu'à exempter de » droits de sortie les produits indigènes qui en provenaient. » Les rares sociétés qui acceptèrent ses encouragements firent » d'excellentes affaires. » Elles firent d'excellentes affaires parce qu'en l'absence d'un marché étendu pour leurs marchandises d'importation, elles se trouvaient en mesure d'exporter, à peu de frais relativement, deux produits dont les cours étaient fort élevés sur les marchés d'Europe : le caoutchouc et l'ivoire. Elles jouissaient d'ailleurs d'un monopole de fait dans d'immenses régions, et n'avaient donc pas à craindre les surenchères créatrices, comme en ce moment, d'énormes frais généraux.

Ces monopoles de fait, accordés à divers groupes financiers et les gros bénéfices escomptés de la vente de ces produits, puis de la mise en valeur rationnelle des régions exploitées,

n'étaient qu'un moyen de vaincre l'indifférence et l'abstention des particuliers, retenus par l'éloignement des régions et les difficultés de climat, de transport, de personnel. Dans un pays aussi neuf, où tout était à créer, où il fallait construire des stations, entretenir un personnel nombreux et constamment renouvelé, posséder un matériel naval, organiser un service de ravitaillement, etc., les frais généraux étaient énormes, la mise en train était longue et elle se heurtait à des obstacles chaque jour nouveaux, les surprises étaient nombreuses, les risques considérables; seules de grandes entreprises, disposant de capitaux ou de crédits puissants, pouvaient assumer ces risques.

L'exploitation commerciale des produits de cueillette, dominée par les considérations, essentielles au Congo, de personnel, de transports et de capitaux, passa par diverses phases parmi lesquelles nous nous bornerons à signaler l'institution, puis la suppression du régime des concessions, le remplacement du troc par l'emploi de la monnaie, la crise du caoutchouc en 1912-1913, le développement du commerce des palmistes pendant la guerre et depuis.

*
* *

Les produits qui alimentent le commerce de cueillette consistent actuellement ou ont consisté en caoutchouc, ivoire, noix palmistes et huile de palme, raphia, peaux, poivre, cire, piment, café, gomme copal, etc.

Il est difficile dans les statistiques de déterminer la part exacte qui revient à la cueillette ou à la culture européenne pour certains produits tels que l'huile de palme, le café, etc.

Voici, établi sous cette réserve, le tableau de l'exportation des produits de cueillette depuis le début de la Colonie. (Voir tableau tableau page 241.)

L'importance relative des chiffres d'exportation pour chaque produit dépend de nombreuses circonstances et surtout des tarifs de transports et de la demande plus ou moins rémunératrice sur les marchés européens. Cette demande, à son tour, est dominée par la concurrence de produits d'autres régions (palmistes et huile de palme de Nigérie et bientôt de Sumatra, caoutchouc de Sumatra et de la Malaisie britannique, Kauri de Nouvelle Zélande, etc.) ou de produits similaires (coprah, rem-

plaçant les palmistes). Signalons d'ailleurs que ces circonstances influent avec la même intensité sur les produits provenant des cultures ou des industries organisées.

Dans l'avenir, l'importance de l'exportation des produite de cueillette dépend de deux facteurs :

1° Elle s'accroîtra dans la mesure où les indigènes prendront l'habitude du travail régulier, où l'impôt se développera, où des régions nouvelles s'ouvriront au commerce grâce à des transports plus faciles, où les prix seront plus rémunérateurs, où le coût des transports s'abaissera, où des produits peu exploités parce que peu demandés viendront s'adjoindre aux anciens, où l'industrie européenne valorisera sur place les produits indigènes, etc.

2° Elle diminuera dans la mesure où l'industrie et la culture occuperont les indigènes qui jusqu'ici trouvaient en forêt ou dans la chasse les moyens de paiement de l'impôt ou des marchandises d'Europe. La pratique du moindre effort crée une sélection dans le commerce indigène des produits exportables (caoutchouc abandonné pour les palmistes) ; les appels de main-d'œuvre pour les travaux publics raréfient la production sylvestre ; les exploitations européennes bien conduites et aidées par l'administration attirent les salariés ; le développement des cultures indigènes affranchit les populations de la recherche des produits en forêt ; le développement obligatoire des cultures vivrières, si judicieusement recommandé, éloignera les populations des forêts et marais où elles trouvaient avec plus de peine les produits qu'elles échangent contre les marchandises européennes

De toute façon, le commerce des produits de cueillette constitue le mode le plus simple, le plus traditionnel d'enrichissement pour des populations primitives, la source directe ou indirecte des revenus de la plupart de nos sociétés commerciales, l'occasion du développement économique et de la mise en valeur de certaines régions. Il ne faut pas le décourager sous prétexte qu'il existe d'autres méthodes de mise en valeur des ressources de notre Colonie. Sur la cueillette, ne l'oublions pas, est basée actuellement encore la collecte de l'impôt dans la plus grande partie du Haut-Congo et du Kasai. En attendant le développement de l'agriculture et de l'industrie, c'est elle qui procure la plus grosse partie du tonnage à notre exportation par la voie du fleuve et des ressources financières directes ou indirectes de l'État.

Aussi, étudiant, il y a quelques jours, devant M. Sarraut la politique économique de l'Afrique Occidentale, un des principaux coloniaux de l'Ouest africain, M. Le Cesne, président de l'Union Coloniale française, constatait sans être contredit : « Tous les produits si divers vendus aux factoreries et aux comptoirs commerciaux font de ceux-ci l'intermédiaire indispensable entre le producteur colonial et l'industriel métropolitain. En sorte qu'on peut dire que la prospérité d'une colonie est représentée par la prospérité des maisons de commerce qui s'y trouvent établies. »

Ce serait un non-sens économique que de prôner ce premier stade de l'évolution économique des peuplades africaines aux dépens de l'agriculture — celle-ci fût elle très primitive — ou des autres modes d'exploitation des ressources d'une région quelconque. Mais il importe, nous le répétons, de retenir que longtemps encore elle formera la base de richesse de l'immense majorité des travailleurs au Congo Belge. Pour ce motif, le Gouvernement se doit d'en faciliter le développement et d'aider nos commerçants à en tirer le meilleur parti possible au milieu des risques que leur créent la concurrence d'autres produits similaires et les mille difficultés journalières de crédit, de transports, de personnel, etc.

Quelles mesures suggérer pour que l'État, l'indigène et les capitaux belges retirent des transactions en produits de cueillette, le summum possible d'avantages ?

Ces mesures sont identiques à celles que requièrent le transport et la vente des produits de la culture et de l'industrie.

Elles devraient viser, semble-t-il, principalement à :

1° Assurer le *bon marché* des produits en évitant à la source les charges qui ne sont pas absolument indispensables ;

2° Garantir des *transports* faciles, rapides, à l'abri du vol et des avaries, et des tarifs qui ne grèvent pas le prix de revient ;

3° Laisser le maximum de *liberté* aux commerçants et aux indigènes pour débattre le prix des produits. Pas de marchés officiels, ou seulement en plein accord avec le commerce.

Jules TILMAN.

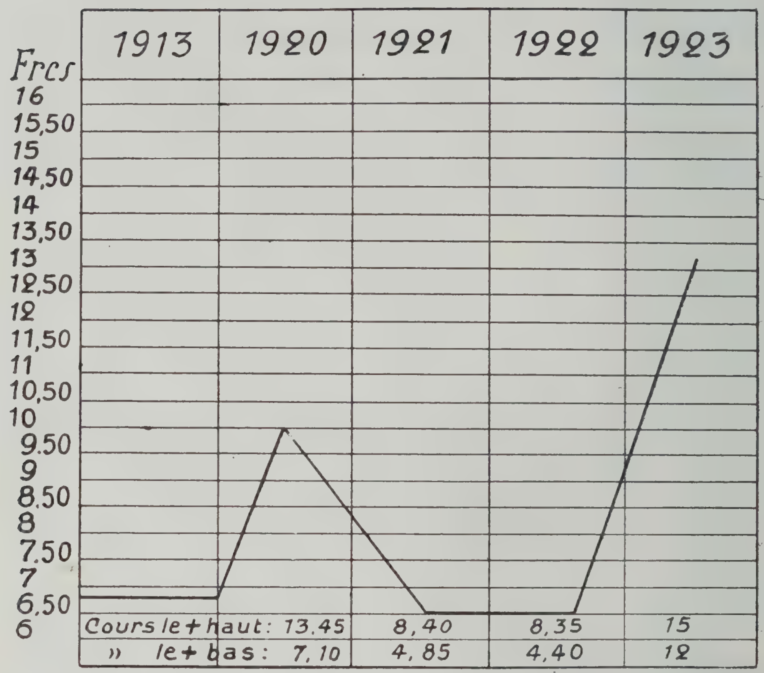
Exportation des produits de cueillette. (*Exprimée en tonnes.*)
(*Moyenne annuelle*).

DÉSIGNATION.	1898-1900.	1901-1905.	1906-1910.	1911.	1912.	1913.	1914.
Caoutchouc . . .	3,726	5,397	4,247	3,402	2,509	3,621	2,248
Copal	8	538	1,110	2,139	3,756	4,698	6,903
Huile de palme. . .	1,505	1,726	2,005	2,273	1,989	1,974	2,498
Ivoire	257	202	218	226	234	276	295
Noix de kola . . .	2	—	—	—	—	—	—
Noix palmistes. . .	4,776	4,807	5,426	6,764	5,895	7,205	8,052
Mabula panza . . .	—	—	—	14	72	—	—
Peaux brutes . . .	4	1	6	15	29	53	82

DÉSIGNATION.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.
Caoutchouc . . .	2,178	2,917	2,874	1,754	1,507	1,036	729
Copal	4,266	8,677	7,403	3,610	6,231	13,249	11,096
Huile de palme . .	3,408	3,852	5,409	5,126	8,000	7,624	9,006
Ivoire	215	360	182	127	419	336	249
Noix de kola . . .	—	—	—	12	74	40	—
Noix palmistes. . .	11,023	22,391	35,029	31,363	37,313	39,457	45,964
Mabula panza . . .	—	—	—	—	74	18	7
Peaux brutes . . .	73	70	149	101	219	208	124
Noix de koma . . .	—	—	—	—	—	9	26
Piassava	—	—	—	—	54	42	7
Raphia	—	—	—	—	128	18	—

Graphiques indiquant le cours moyen des prix des produits de cueillette.

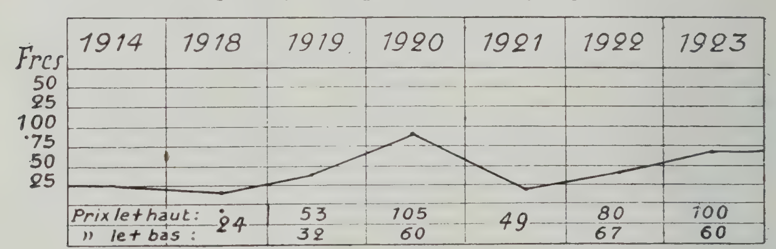
Caoutchouc, par kilogramme.



Pas de cours pour 1918 et 1919.
Cours le plus haut : 15 » (1923).
— bas : 8.40 (1922).

Ivoire, par kilogramme.

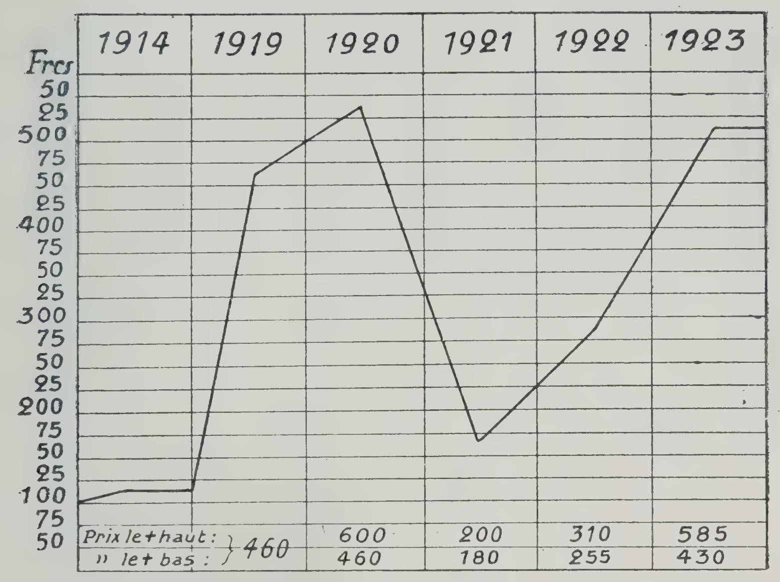
Le présent graphique indique le cours moyen par année.



Prix le plus haut : 105 (1920).
— bas : 24 (1918).

Café, par 100 kilogrammes.

Le présent graphique indique le cours moyen par année.



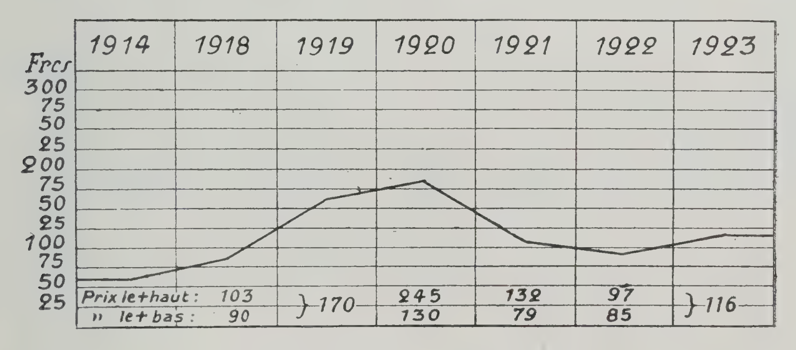
Pas de cours en 1918.

Prix le plus haut : 600 (1920).

— bas : 110 (1914).

Palmistes, par 100 kilogrammes.

Le présent graphique indique le cours moyen par année.

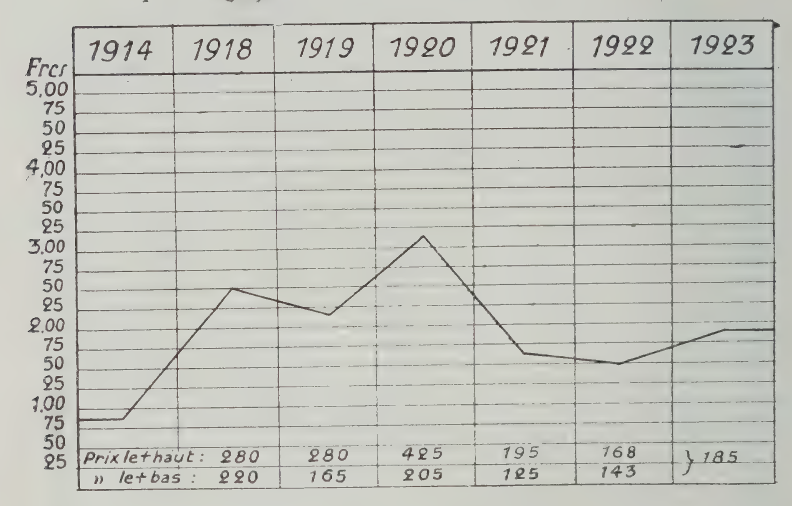


Prix le plus haut : 245 (1920).

— bas : 55 (1914).

Huile de palme, par 100 kilogrammes.

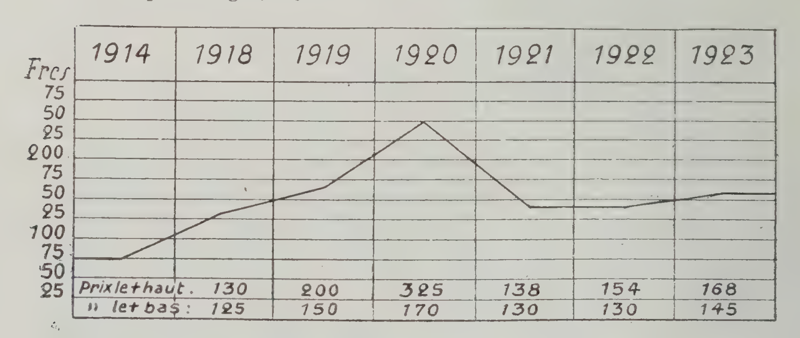
Le présent graphique indique le cours moyen par année.



Prix le plus haut : 425 (1920).
— bas : 80 (1914 .

Cacao, par 50 kilogrammes.

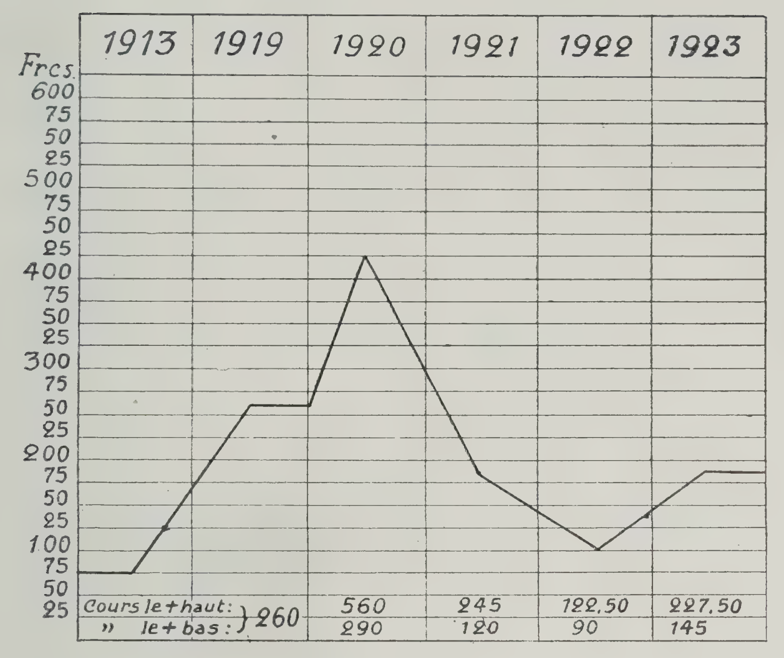
Le présent graphique indique le cours moyen par année.



Prix le plus haut : 325 (1920).
— bas : 75 (1914).

Copal, par 100 kilogrammes.

Le présent graphique indique le cours moyen par année.



Pas de cours pour 1918.
Prix le plus haut : 560 (1920).
— bas : 75 (1914).

ANNEXE IV.

La Question Minière.

NOTE DE **M. Robert,**

Ingénieur-géologue du Comité spécial du Katanga.

La question minière.

NOTE DE M. ROBERT.

A. COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE SUR LES GÎTES MINÉRAUX DU BASSIN DU CONGO.

Combustibles minéraux. — Les affleurements de combustibles minéraux découverts dans le bassin du Congo ne sont guère nombreux. Des affleurements de veines charbonneuses ont été trouvés, il y quelque temps déjà dans les vallées de la Luweisha, de la Shina et de la Kasope, petits affluents de droite du Lualaba, situés à quelque 80 kilomètres en amont du confluent du Lubudi. Ces dépôts formés par des veines peu épaisses, pyriteuses, riches en cendres et intercalées dans les couches du Lualaba, ont été reconnus inexploitables.

Les affleurements de schistes charbonneux appartenant aux couches du Lualaba et trouvés dans la région de la Lumwe, affluent de la Lovoi, ne sont pas intéressants au point de vue pratique. Les sondages effectués ici ont donné un résultat négatif.

Nous parlerons ci-dessous des gîtes charbonneux du Tanganika et de la Luena découverts respectivement en 1910 et 1914.

Les schistes bitumineux lualabiens de la zone de Ponthierville n'ont pas une très grande valeur. Ils pourront cependant donner lieu à de petites exploitations d'intérêt local.

La présence du bitume et du pétrole a été signalée à diverses reprises en de nombreux points de la côte, depuis le Gabon jusque St-Paul de Loanda, notamment sur les rives de Bas-Ogoue, du N'gunie, à l'embouchure du Dande.

Dans le Bas-Congo, le bitume est connu dans la région de Shipanga. Cette petite localité est située à 27 kilomètres à l'Est de la borne de Shintwala et non loin de la petite rivière Luvuisi.

Il semble d'après Jules Cornet, que les grès à bitume de Shi-

panga aient beaucoup d'analogie avec la formation gréseuse bituminifère et pétrolifère du Brésil et de l'Argentine rapportée au crétacé tout à fait inférieur.

En Angola on cite les points suivants où la présence du bitume ou du pétrole a été reconnue : Mussera, Libongo, Alto-Dande, Quanza et Benguella-Velha.

M Chester W. Wathbome du U. S. Geological Survey, a passé près d'un an en Angola pour étudier le littoral au point de vue du pétrole, mais jusqu'à présent il n'a encore que je sache, rien publié au sujet de cette importante question. Dans l'Angola, on a trouvé des couches charbonneuses dans le bassin de la rivière Cuanza. Ces couches sont rapportées au Karoo inférieur (1). Entre Cabamba et Dondo, le fleuve Cuanza s'est sculpté une gorge profonde dans les terrains carbonifères. On y trouve une couche de charbon de 40 centimètres d'épaisseur. Les échantillons pris dans l'affleurement donnent du charbon d'assez mauvaise qualité. Le terrain carbonifère a été reconnu sur environ 70 kilomètres à l'Ouest et au Sud de Dondo (2). En 1909, Mac Hugh fit des recherches entre Zenza et la Luinha. A 3,000 mètres de la Luinha, il découvrit des affleurements de grès horizontaux avec parties charbonneuses et des schistes charbonneux. D'autre part, Paul Choffat mentionne, dans ses publications des formations qui d'après lui, renferment très probablement du charbon : le conglomérat de Pungo-Andungo, de Cazengo, les grès de Malange.

Il importe de noter que les gîtes charbonneux découverts jusqu'ici en Afrique sont localisés dans deux des séries du système du Karoo. Dans la série d'Ecca se trouvent les importants gîtes de charbon de l'Afrique du Sud. Dans la série de Stormberg on ne rencontre que les charbons assez impurs exploités dans quelques charbonnages de la Colonie du Cap.

Nous avons au Congo les couches géologiques correspondant à celles du système du Karoo, mais les gîtes charbonneux que nous trouvons ici, avec notamment les gîtes du Tanganika et de la Luena, se rapportent plutôt à ceux de la série de Stormberg.

1) A. Holmes. *A Contribution to the Petrography of North Western Angola.* Geol. Mag. 1915, p. 231.

2) Mac Hugh « Relatorio sobre a formaçao geologica encontrada durante a recente expediçao através da quissama e parte da regiao do Amboim e Libolo ». *Revista Portuguesa colonial e maritima*, Lisboa, 20 Fevereiro de 1910. N° 149, pp. 219-226.

Je pense même que nous ne devons pas nous attendre à trouver au Katanga les charbons de la série d'Ecca. En effet, les couches de cette série peuvent se présenter sous deux faciès : ce sont le faciès des schistes et charbon et le faciès des calcaires. Le faciès des dépôts schisteux et charbonneux caractérise la série d'Ecca dans l'Inde, en Amérique du Sud aux gisements houillers du Rio Grande do Sul, dans le Brésil méridional et aux gisements houillers de la province de Rioja dans la République Argentine, en Afrique australe où l'on trouve les gîtes dépendant des séries inférieures de la formation du Karoo ; il en est de même dans le bassin de Zambèze. Au Congo Belge, le faciès constitué par les schiste et les couches de houille n'a pas été découvert jusqu'à présent. Au Katanga, dans la province Orientale et au Bas-Congo, règne le faciès des calcaires. C'est donc ce faciès stérile que l'on doit s'attendre à retrouver dans la plus grande partie de notre Colonie, dans les couches correspondant à la série d'Ecca.

Quoique n'ayant pas la valeur des charbons de la série d'Ecca, les charbons du Tanganika et de la Luena sont appelés à jouer un rôle des plus importants dans le développement du Katanga : le rôle de premier plan revenant cependant aux gîtes d'énergie hydraulique.

Géologiquement jeunes et assez cendreux (15 à 20 p. c. de cendres), les charbons du Katanga ont cependant un pouvoir calorifique assez satisfaisant (5,500 à 6,000 calories) (1).

Vu leur composition, ces charbons seront sans doute utilisés le plus avantageusement sous des formes spéciales. Il faut laisser le temps à l'expérience de montrer sous quelle forme ils donneront le meilleur rendement.

On envisage la possibilité de les employer soit comme pulvérisé, soit même de les distiller pour produire de la benzine et des huiles. Mélangés au charbon de Wankie, ils peuvent donner du coke.

La gîte de la Luena est géographiquement bien situé. De plus, l'allure du gisement permet de l'exploiter économiquement.

D'après les premières estimations, le tonnage total serait d'environ 10 millions de tonnes. On peut prévoir une consommation annuelle d'environ 300,000 tonnes (1).

(1) MINETTE D'OELHAYE, *Le Charbon au Congo*. Extrait du Congrès scientifique de 1922.

Le bassin charbonnier de la Lukuga compte cinq couches assez puissantes ayant de 0m70 à 1m50 d'épaisseur. Le bassin étant assez étendu, le tonnage estimé est d'environ 1 million de tonnes. Ce bassin est géographiquement moins bien situé que celui de la Luena. Il est cependant traversé par le chemin de fer des Grands Lacs et à proximité du Tanganika. Il est donc appelé à alimenter en combustible les locomotives de la Compagnie des Grands Lacs et la flotte du Tanganika, en attendant que la zone du centre africain qui l'entoure prenne un plus grand développement.

Cuivre. — Je considère les gîtes de cuivre du Katanga comme étant surtout des gîtes primitivement sédimentaires. Ils ont été remaniés et enrichis localement par des venues silicieuses minéralisantes apparues dans les fissures de dérochement dues aux « plissements lufiliens », ces derniers étant d'âge permien ou post-permien.

Jusqu'à présent nous ne connaissons que les zones superficielles, les zones d'altération de ces accumulations minérales, avec les minéraux que l'on y trouve habituellement : la malachite, l'azurite, le chrysocole, la mélaconise, la cuprite et parfois la chalcosine. En profondeur, on devrait passer normalement aux minerais sulfurés ; dans plusieurs des gîtes du Katanga on a trouvé en profondeur de la chalcopyrite altérée. Ce minerai a été trouvé notamment au gîte de Luushia, ainsi que dans les sondages effectués à la mine de l'Etoile.

Parmi les gîtes de cuivre du Congo, les mines du Katanga méridional forment certainement et de loin le groupe le plus important, et cette dernière région constitue manifestement l'un des districts du monde les plus riches en minerais de cuivre.

Exploités par les indigènes, les gîtes du Katanga méridional étaient depuis longtemps réputés parmi les populations du Centre Africain. C'est d'ailleurs d'après les dires des noirs que différents voyageurs, Livingstone, Cameron, Thomson, Wissmann, signalent l'existence du cuivre au Katanga. Ce n'est qu'à partir de 1883 que les Européens purent se rendre compte *de visu* de l'existence de ces mines ; Reichard, Capello et Ivens, le missionnaire Arnot et quelques autres missionnaires de la cour de Msiri eurent ce privilège, mais ni l'un ni l'autre de ces voyageurs ne nous apporta à ce sujet des renseignements

ni bien précis, ni bien détaillés. La première étude des gîtes de cuivre du Katanga méridional fut effectuée en 1891 par J. Cornet. Ce n'est que beaucoup plus tard que la « Tanganyika Conc. Ltd. » et après elle l'Union Minière se sont intéressées à ces gîtes, en ont fait une étude et les ont mis en exploitation. Ces gîtes du Katanga méridional sont surtout distribués dans une large bande, longue de 250 kilomètres et large de 40 à 60 kilomètres, bande qui part de l est de la Lufira, s'avance à l'ouest entre la Lufira et le Luabala et se prolonge même à l'ouest de cette dernière rivière. Cette zone de gîtes de cuivre s'étend dans une région affectuée par les plissements du type lufilien. Les gîtes s'y localisent surtout dans les zones où les plis montrent une flexion ou un décrochement et où les couches ont pu être le plus fortement fissurées par l'effet des mouvements orogéniques. On peut citer parmi ces gîtes ceux de l'Etoile, de Kambove, de Likasi, de Fungurume, de Luushia, de Kolwezi, de Dikuruwo, etc. Nous renvoyons aux études de Jules Cornet (1) et de Buttgenbach (2) pour les détails qui s'y rapportent

Ce sont surtout des schistes et des grès imprégnés de minerais de cuivre Le minerai est déposé dans tous les interstices, dans toutes les fissures des roches ; on ne trouve à proprement parler ni filons, ni veines, ni amas; la masse rocheuse est imprégnée et est englobée dans un réseau complexe de minces veinules. Dans les schistes, les minces couches de minerai alternent avec les feuillets de la roche, tandis que, dans les grès et les calcaires ou les dolomies, les veinules minérales remplissent toutes les fissures qui recoupent les roches de façon plus ou moins serrée et irrégulièrement.

La teneur du minerai peut atteindre dans ces différentes mines un pourcentage considérable et l'on peut citer comme moyenne le chiffre de 14 p. c. de cuivre. Les gisements n'ont pas été reconnus en dessous d'une profondeur de 30 à 40 mètres, sauf par un certain nombre de sondages qui ont atteint une centaine de mètres de profondeur. Les reconnaissances superficielles permettent cependant d'affirmer que l'on a à faire

(1) Jules CORNET, « Les gisements métallifères du Katanga ». *Bull. Soc. belge de Géol.*, t. XVII, 1903, pp. 3-47.

(2) H. BUTTGENBACH, « Les gisements miniers du Katanga ». *Ann. du Musée du Congo Belge « Géologie »*, sér. H. Katanga, t. I. 1918, p. 17.

à des gîtes remarquablement riches. Dans le reste du Katanga, les prospections effectuées depuis 1900 ont permis de découvrir un nombre considérable d'affleurements de minerai de cuivre. Faut-il citer les affleurements de Kapulo (au nord du Moero), Kitete et Dikulushi (à l'ouest du Moero), Sampwe, Kasanga, Lukumbi, Lusaka, etc.? A l'exception de Kapulo, jusqu'à présent aucun de ces gîtes n'a été signalé comme pouvant donner lieu, étant données les conditions actuelles, à une exploitation rémunératrice. Cependant, dans un avenir qui n'est peut-être pas si éloigné, lorsque la mise en valeur du Katanga aura atteint un stade plus avancé, lorsque le pays sera mieux équipé et que l'exploitation des mines de cuivre du Katanga méridional nous aura apporté de nouvelles données probantes nées d'une longue expérience, un certain nombre de ces gîtes pourront sans doute devenir très intéressants.

Il est bon de noter pour mémoire que les minerais de cuivre du Katanga peuvent renfermer un peu d'or, d'argent et parfois de cobalt. On retrouve souvent un peu d'or provenant du lavage de ces minerais dans certains ruisseaux qui entourent les gîtes.

Dans la région du Bas-Congo, sur le territoire du Congo Français, le bassin du Niari-Kwilu est riche en affleurements de minerais de cuivre. C'est dans la partie ouest de ce district minéralisé que se trouvent les anciennes mines bien connues de Boko Songo, tandis qu'à l'est se trouve la mine de Minduli, actuellement reliée à Brazzaville par un tronçon de chemin de fer. Ces gîtes de cuivre du Niari constituent d'importants dépôts.

Dans la partie de l'Angola située au nord de la dorsale du Benguella, on connaît un certain nombre de gîtes de cuivre. Ces gîtes sont encore trop peu étudiés pour que l'on puisse affirmer que la venue qui leur a donné naissance est contemporaine des venues du Katanga et du Niari. Ce sont les gîtes de Bembe, de Zenza do Itombe, d'Ambrizette et de Novo-Rodondo, pour l'étude desquels nous renvoyons aux publications ci-après (1).

(1) MAC HUGH, « Reconhecimento as minas de cobre de Bembe » *Boll. de Agr. Governo G da Provincia de Angola*, N° 5 Abril de 1909. pp. 265-369. — F. W. VOIT, « Das Kupfererzvorkommen bei Senze do I tombein der portugiesischen Provinz Angola, Westafrika ». *Zeitschrift für praktische Geologie*, 1902, November, S. 353. — Paul CHOFFAT, « Contributions à la

Le gîte de Zenza do Itombo se trouve à deux kilomètres de la gare du même nom au kilomètre 190 du chemin de fer de Loanda à Malange. Quant au gîte de Novo-Redondo, il se trouve à proximité du fleuve Cuvo.

Étain. — On trouve les gîtes d'étain dans les régions où une longue action érosive a pu mettre a nu le noyau même des zones plissées avec les roches éruptives profondes et les gîtes minéraux qui y sont directement subordonnés. On sait que c'est uniquement sur le pourtour du bassin que l'on peut rencontrer de telles conditions dans toutes ces zones fortement plissées et suffisamment arasées ensuite pour que soit mise à nu la racine même des plissements. On sait que les larges massifs granitiques intercalés dans les couches métamorphiques réputées archéennes peuvent être recoupés par des filons de granite acide, de pegmatites diverses et que ces filons acides peuvent envahir les terrains métamorphiques voisins. Ils sont apparus postérieurement à la formation des massifs granitiques. En certains endroits, ces filons peuvent être constitués par des pegmanites et des greisen à cassitérite. Sur le pourtour du bassin congolais, on trouve en de nombreux endroits de semblables filons de pegmatites à cassitérite ayant une même signification et une remarquable communauté de caractères. La roche elle-même n'est pas toujours exploitable, mais les gîtes de cassitérite en roche peuvent, par leur désagrégation, donner naissance à des gîtes alluviaux ou éluviaux que l'on trouve localisés dans le voisinage plus ou moins immédiat de la roche à cassitérite. Au Katanga, de nombreux gîtes stannifères répondant à ce type sont distribués le long de la bande plissée suivant le type lualabien ; les alluvions et les éluvions sont intéressantes et le plus souvent elles pourront seules être exploitées. Ces zones minéralisées sont surtout localisées dans la région de Muika-Kiambi, dans la région de la Lukusi ; on les trouve aussi le long des monts Bia, où les alluvions stannifères les plus importantes, trouvées sur une distance de plus de 160 kilomètres, sont surtout accumulées à Busanga, Kasonso, Chicoli. On retrouve aussi l'étain dans les monts Hakansson et dans la région de Funda-Biabo.

connaissance géologique des colonies portugaises d'Afrique ». *Commis. Serv. Géol.*, Portugal, 1905 — R. PILZ, « Nergmannissche Studienreise nach Angola ». *II Jahresbericht der Geol. Ges.* SS. 15-18, Freiberg. 1909.

Des roches stannifères ont été signalées dans les zones septentrionales du bassin congolais. Mais on a affaire ici à des minéralisations stannifères d'un autre type que celui dont il vient d'être question. Ce sont notamment les diabases stannifères trouvées aux rapides de Zongo et le long des rives de l'Uele à Djabir

Les dépôts stannifères du Katanga peuvent avoir différentes épaisseurs. Le plus souvent ils ont de 0^{m}50 à 1 mètre d'épaisseur, mais celle ci peut dans les dépressions et la poche aller jusqu'à 7 mètres. A Busonga on exploite des éluvions riches ayant de 5 à 7 kilogrammes de cassitérite à la tonne. A Kikonaja, quelques placers ont de 2 à 2 1/2 kilogrammes. A Manono, la richesse moyenne est moins élevée, 1 kilogramme à la tonne, mais la quantité de terres stannifères reconnues atteint environ 20 millions de tonnes (1). Quant aux éluvions de Muika, elles renferment moins de 1 kilogramme à la tonne.

L'exploitation des gîtes d'étain du Katanga n'en est encore qu'à la période préliminaire.

Le traitement des minerais constitués par les éluvions est, en somme, théoriquement des plus simples : encore est-il indispensable d'adopter les méthodes d'exploitation s'adaptant le mieux aux gîtes et aux conditions spéciales du milieu.

Avant tout il faudra que le champ stannifère soit sillonné de voies de communication qui relient les gîtes au chemin de fer ou aux rivières navigables. Ceci n'est pas encore suffisamment réalisé.

Lorsqu'il s'agit de placers riches mais toujours assez localisés, une exploitation grossière donne des bénéfices.

Il suffit de concentrer le minerai soit en transportant l'eau au placer, soit en conduisant les terres à l'eau, la cassitérite ainsi obtenue pouvant être transportée à dos d'homme jusqu'au point d'embarquement.

Ce n'est point le cas de ces placers riches localisés qu'il faut envisager uniquement, lorsqu'on considère le Katanga comme grand producteur d'étain C'est alors le problème de l'exploitation économique des gîtes étendus et à teneur relativement faible qu'il importe de résoudre.

La Géomines est actuellement attelée à la résolution de ce

(1) MINETTE D'OULHAYE. Extrait du Congrès scientifique de 1922.

problème dans ses mines à Manono et à Litotolo sur la Lukasi. On y travaille par abatage des terres par l'eau sous pression. On y emploie aussi les dragages.

Les exploitations de Busanga de l'Union Minière et de la Lukusi de la Géomines donnent actuellement une production annuelle voisine de 1,200 tonnes de cassitérite dans laquelle on obtient commercialement 75 p. c. d'étain.

Or. — Il existe dans le bassin du Congo bien d'autres venues minérales que celles signalées ci-dessus. C'est ainsi qu'au Katanga, on peut observer des dykes de roches basiques recoupant les massifs granitiques et les roches métamorphiques du système réputé archéen. Ces dykes peuvent parfois être aurifères, car dans leur voisinage, les rivières donnent souvent au pannage une petite quantité d'or. C'est ce que j'ai pu observer dans la Haute-Kalumengongo. Raffo a fait des observations semblables dans la région où s'étend le massif cristallin de Mutombo-Mukulu. Tout ce massif semble être partout faiblement aurifère, mais surtout au voisinage des roches basiques. En Rhodésie, les intrusions basiques sont aussi assez souvent aurifères, et l'on a même ouvert une mine, l' « Ayrshire-Mine », dans un dyke de diorite au gîte traversant le granit.

Au Mayumbe, les alluvions aurifères de certaines rivières sont manifestement en rapport avec des roches éruptives basiques.

Les dykes de roches basiques ne sont peut-être pas étrangers non plus aux gîtes d'alluvions aurifères que l'on trouve dans la région de Kilo. Cette région est essentiellement constituée par des massifs granitiques recoupés de roches vertes se rapportant à la diorite. Le district est sillonné d'un très grand nombre de vallées et de ravins dont les fonds contiennent presque tous un gravier aurifère. Ces alluvions chargés d'or sont exploités, comme on le sait, avec grand succès. La production annuelle de 1922 est de 1,265 kilogrammes à Kilo et de 1,046 kilogrammes à Moto.

On n'a pas déterminé jusqu'à présent quelle doit être la roche mère qui a fourni l'or de ces alluvions. M. Buttgenbach pense que ce pourrait être des filons de quartz, dont on retrouve quelques débris éparpillés; mais il se pourrait aussi que ce rôle fut joué directement ou indirectement par les diorites, nombreuses dans la région.

D'autres minéraux que l'or peuvent être en relation avec les venues basiques que l'on peut observer dans le bassin congolais. C'est ainsi que l'on peut citer les diabases suprifères des Hakanson et les venues basiques plombières du Lubudi, venues sans valeur pratique d'ailleurs.

Dans presque toutes les roches imprégnées de minerais de cuivre et qui constituent les énormes gîtes du Katanga méridional, l'analyse décèle la présence invisible et en faible quantité de l'or et de l'argent ; on y trouve parfois aussi du cobalt. D'après M. Buttgenbach c'est cet or des minerais de cuivre qui a donné naissance aux alluvions aurifères parfois assez riches, mais malheureusement de peu d'extension, que l'on trouve dans les ravins situés dans le voisinnage immédiat des gîtes de cuivre, comme c'est le cas à Kambove notamment.

A Ruwe, il existe une série de couches sédimentaires, dont l'une gréseuse est très caractérisée par la présence d'or, de platine, de palladium et par la présence de cupro vanadates de plomb et de cuivre. La moyenne d'un certain nombre d'analyses a donné en grammes à la tonne pour cette couche :

Or	4.68
Platine	10.29
Palladium	3.73

Ces métaux se trouvent d'ailleurs dans la roche à l'état natif et en grains le plus souvent microscopiques.

Au détriment de la couche minéralisée, de même d'ailleurs que par la désagrégation des autres couches de la série, il s'est formé un dépôt fluvial dans lequel l'or s'est concentré. C'est cette formation qui a été soumise, déjà en 1904, à une première exploitation et qui a donné ces pépites d'or de Ruwe, qui, en moyenne, pesaient de 10 à 60 grammes, mais dont le poids pouvait atteindre jusque 200 et 300 grammes.

Je pense que la venue minéralisante qui a apporté le minerai de Ruwe pourrait être du même âge que celles qui ont apporté les minerais d'Urane. Ces venues ayant suivi des accidents ayant même signification géologique.

Fer. — On conçoit que les gîtes de fer, accumulations minérales sans grande importance immédiate, n'aient pas fait l'objet de recherches ni d'études bien nombreuses. On peut cependant dire que ces gîtes sont abondants sur le pourtour

de la cuvette congolaise. Au Katanga, notamment, ils sont largement distribués, surtout dans une zone située immédiatement au Sud des mines de cuivre du Katanga méridional et allongée parallèlement à la bande riche en gisements de cuivre. Il existe là des couches importantes de minerais de fer, oligiste et magnétite. Ces gîtes de fer sont des dépôts sédimentaires métamorphosés ensuite Situés dans les zones périphériques du Congo, là où pourraient se développer certains centres industriels, les gîtes de fer de ces régions semblent appelés à jouer un rôle considérable lorque le Centre Africain aura atteint un stade de développement suffisant. A l'heure actuelle, les minerais de certains gîtes de fer du Katanga sont employés comme fondants dans les usines de cuivre de l'Union minière.

Diamant — Les prospections effectuées dans le bassin congolais ont fait découvrir des gîtes diamantifères ayant certaines ressemblances avec ceux que l'on exploite en Afrique australe. On sait que ces derniers peuvent être classés en deux grandes catégories :

1° Les « pipes » de kimberlite. — Ce sont des culots d'anciens volcans pouvant atteindre 600 mètres de diamètre. Le diamant y est le plus souvent distribué assez régulièrement dans la roche. Parmi les très nombreux « pipes » découverts en Afrique australe, huit seulement sont exploitables.

Au Katanga, les roches diamantifères reconnues au Kundulungu proviennent de « pipes ». On y a découvert jusqu'à présent une trentaine de cheminées à kimberlite Certaines d'entre elles renferment du diamant, mais la question de savoir si certains de ces « pipes » sont exploitables n'est pas encore complètement résolue.

2° Les gîtes diamantifères alluviaux. — Dans cette seconde espèce de gîtes, le diamant est trouvé dans des alluvions récentes ou anciennes ou dans des cailloutis formant la base d'assises gréseuses. Il semble que dans ce cas le gisement de la roche-mère soit une diabase amygdaloïdale.

Le premier diamant trouvé en Afrique du Sud dans les graviers du Vaal provenait d'un gîte de cette seconde catégorie. La roche-mère est une diabase amygdaloïdale. Dans ces graviers on trouve à côté du diamant des minéraux caractéristiques, tels que le grenat, l'olivine, l'agathe, le jaspe, la calcédoine, le quartz coloré, etc.

Depuis quelques années, on exploite dans la région qui fut le Sud-Ouest Africain allemand, de riches placers diamantifères, situés à proximité de la côte depuis la baie de Luderitz jusqu'au 28e degré. Le diamant y est rencontré dans un cailloutis. Le diamant ne s'y trouverait pas dans des sédiments ayant formé la base d'une assise gréseuse. Les minéraux caractéristiques accompagnateurs du diamant sont les mêmes que ceux signalés tout à l'heure Il semble qu'ici aussi la roche-mère doive être une diabase amygdaloïdale.

On a trouvé dans le bassin du Congo des gîtes diamantifères alluviaux. Quelques diamants ont été trouvés dès 1904 au Katanga dans les graviers du Lualaba et dans ceux de la Mutendele et de la Muteni. Ces diamants ne proviennent pas de « pipes » de kimberlite; il semble que la roche-mère soit une roche basique : diabase ou diorite.

Les recherches effectuées dans la région où coulent les rivières ci-dessus mentionnées, n'ont pas fait découvrir de gîtes diamantifères exploitables.

Les alluvions anciennes et récentes lavées ont fait trouver en tout vingt-deux diamants d'un poids total de trois carats. Devant des résultats aussi peu favorables, on s'est décidé à arrêter les recherches dans cette région.

En 1908, un prospecteur de la « Forestière et Minière » a trouvé un petit diamant dans les alluvions du Kasai, un peu en aval des chutes de Pogge. Cette trouvaille parut d'abord accidentelle Un peu plus tard, des prospecteurs découvrirent des diamants en assez grande quantité dans les sables la rive droite du Kasai, en aval du confluent de la petite rivière Kabambaie.

Depuis lors plusieurs gisements importants ont été reconnus dans la Tshikapa notamment et jusqu'aux abords de la frontière portugaise. Chacun connaît les blocs que la « Forestière et Minière » a délimités dans le territoire du Congo Belge pour y poursuivre ses recherches. Afin de pouvoir suivre en amont les gisements diamantifères du Kasai, elle a obtenu, sous le nom de « Compagnie de recherches minières de l'Angola », une concession dans la zone Nord-Est de la colonie portugaise.

Les gisements exploitables du Kasai se localisent surtout dans les alluvions récentes des rivières et des ruisseaux. On en trouve également dans les alluvions anciennes. Ces gîtes

diamantifères avec leurs agathes et leurs quartz colorés ont sans doute comme roche-mère une diabase ; ce dernier problème n'est cependant pas résolu encore. Il y a lieu de noter que le diamant du Kasai est souvent accompagné de chrysobéryl La quantité de diamant trouvée par la « Forestière et Minière » dans les alluvions est très grande et l'on a affaire à des gîtes d'un grand intérêt pratique.

La production actuelle est d'environ 250,000 carats par an. La teneur à la tonne est très variable.

On sait que l'on a trouvé au N.-W. du Katanga du diamant dans des gîtes semblables à ceux du Kasai. Le champ diamantifère s'est donc considérablement étendu.

Des diamants ont été découverts également dans la zone septentrionale du bassin congolais. Au pavillon colonial de la dernière exposition de Gand était exposé un diamant provenant des alluvions aurifères de Kilo (Haut-Ituri). Huit diamants ont été trouvés dans de petites rivières, sous-affluents de l'Aruwimi, à l'Est de Kole.

Le problème des « pipes » du Kundelungu est suffisamment important pour que nous nous y arrêtions quelque peu. Voici comment il se pose, et je m'appuie, pour faire cet exposé, sur les études que j'ai pu faire dans ces régions en 1910-1911 et durant l'année 1913. Toute la région où règne actuellement le haut plateau du Kundelungu a été soumise autrefois à l'activité érosive d'un système hydrographique ancien. J'ai retrouvé dans les terrains superficiels des zones centrales du Kundelungu des restes de cet ancien système de cours d'eau sous la forme d'alluvions avec cailloutis. J'ai pu vérifier que les « pipes » de kimberlite existaient déjà lorsque certaines de ses alluvions anciennes, celles que j'ai pu observer, se sont déposées.

Les rivières anciennes qui, autrefois, drâinaient la surface du Kundelungu ont, par leur action érosive, transformé cette région en une ancienne pénéplanie. En effectuant ce travail, ces rivières de l'ancien cycle géographique ont dû enlever une assez forte épaisseur de terrains dans lesquels étaient d'ailleurs encastrés les tronçons supérieurs des « pipes » de kimberlite. Les concentrés provenant du lavage ancien d'une certaine épaisseur de ces tronçons supérieurs des différentes « pipes » de la région ont dû s'accumuler dans certaines sections des alluvions anciennes qui, autrefois, étendaient leur réseau à la

surface de tout le plateau. Les concentrés provenant des « pipes » et que l'on peut retrouver dans la région du Kundelungu doivent donc former des plages dont la position est tout d'abord fonction de l'emplacement des « pipes » connus ou inconnus et du cours des anciennes rivières. Dans la zone périphérique, la position des plages de concentrés est de plus fonction, comme nous allons le voir, des cours d'eau actuels.

Le système hydrographique, entré dans le cycle géographique actuel, érode présentement avec vigueur tout le pourtour du plateau kundelunguien ; son action se manifeste de plus en plus vers les zones inférieures du plateau. Le centre du Kundelungu est cependant resté à peu près indemne jusqu'à présent et l on y retrouve encore les alluvions et les terrains superficiels anciens. Les rivières de la périphérie ont enlevé totalement ou partiellement les alluvions et terrains superficiels anciens qui recouvraïent ces dernières régions ; elles mordent à présent à même les couches du système du Kundelungu et à même les « pipes » de kimberlite. Dans certaines sections de chacune de ces rivières dont le bassin draine un « pipe », on peut retrouver les concentrés provenant du lavage direct d'une masse, considérable parfois, de kimberlite. A la limite d'amont, vers le centre du plateau, où les rivières de la périphérie font sentir vigoureusement encore leur action érosive, elles attaquent et lavent les alluvions anciennes du plateau intérieur et les anciens terrains superficiels. Là où ces dépôts de rivières anciennes renfermaient du concentré provenant des « pipes », il y a donc une concentration nouvelle qui s'opère.

La recherche des « pipes » du Kundelungu qui pourraient être exploitables pourrait se faire le plus économiquement en effectuant des lavages d'alluvions et en tirant parti, de cette façon, des lavages parfois successifs effectués par la nature. Le lavage de la roche des « pipes » ne peut donner le même résultat qu'à la condition que l'on traite un cube considérable de roche à chaque « pipe » et que ce travail soit effectué de manière suffisante à tous les « pipes » de la région et en supposant bien entendu que tous les « pipes » soient connus, ce qui n'est pas probable.

Jusqu'à présent aucun « pipe » exploitable n'a été reconnu au Kundelungu.

Les couches qui constituent les zones périphériques du bassin

congolais recèlent les roches-mères d'un certain nombre de minéraux capables de se concentrer en certaines zones locales, dans les dépôts de ruissellement, les dépôts lacustres ou alluviaux. Trop disséminés dans leurs gîtes primitifs pour y avoir une valeur pratique quelconque, ils peuvent devenir intéressants et parfois exploitables dans leurs gîtes secondaires, surtout si ceux-ci sont le résultat de remaniements successifs.

C'est probablement le cas des diamants du Kasai. Peut-être ces pierres précieuses ont-elles été enlevées à leur roche-mère et incorporées tout d'abord à la base de certaines couches du Lubilache, où elles auraient été reprises pour être concentrées ensuite dans certaines alluvions anciennes. Celles-ci, reprises à leur tour par les rivières actuelles, auraient donné des alluvions récentes plus riches encore.

D'autres minéraux auraient pu subir de semblables concentrations successives. Ce pourrait être le cas pour les terres rares qui souvent d'ailleurs accompagnent les placers aurifères ou diamantifères. On sait, à ce sujet, que de la monazite a été trouvée dans les alluvions de la Mutendele où quelques diamants ont été signalés antérieurement. La monazite a été trouvée aussi dans la région du Haut-Kasai, notamment dans les rivières Kalasangeshi et Muyumu, affluents de la Lulua.

Les régions de la zone périphérique où de semblables remaniements successifs nombreux ont pu s'opérer sont surtout celles qui, ayant été recouvertes par le manteau lubilachien, ont vu celui-ci disparaître totalement ou partiellement sous l'influence des actions érosives ultérieures.

Radium. — Découverts en 1913 à la mine de Luiswshi et en 1915 à Shinkolobwe les minerais d'Uranium sont exploités par l'Union Minière depuis 1922. A présent on a extrait de la mine de Shinkolobwe et transporté en Europe à l'usine de Oolen, près d'Anvers, environ 500 tonne de minerais. La production d'uranium par l'Union Minière sera importante, ses minerais sont remarquablement riches, puisque déjà on est parvenu à obtenir 1 gramme de bromure de radium pour 6 tonnes de minerai. Les questions relatives au traitement du minerai complexe du Katanga ont été résolues celles de la vente du radium produit le sont aussi de manière suffisante. On sait que cette dernière question n'est pas simple à résoudre, jusqu'à présent le radium n'était utilisé que pour les applica-

tions médicales. Grâce aux mines d'Urane du Katanga, la Belgique va occuper la première place comme producteur du radium. Je pense que de nouvelles mines d'Urane seront d'ailleurs découvertes au Katanga. La venue d'Urane a dû se faire lors des dislocations qui se sont produites dans la zone Nord des plissements lufiliens et postérieurement à la formation de ceux-ci. Ces accidents tectoniques suivent l'alignement des plis lufiliens. Ils passent dans la zone de Panda, se dirigent vers l'W.-N.-W. suivant la direction des plissements et viennent ensuite traverser la région de Ruwe où la venue aurifère doit être rapprochée des venues d'Urane.

B. — La question minière.

Les caractères spéciaux du milieu physique constitué par les régions du centre de la cuvette congolaise en font, sans doute possible, une colonie d'exploitation au développement orienté surtout vers une grande production de richesses végétales. La fertilité du sol de cette région, les conditions climatériques qui règnent dans cette zone imposent cette directive sans aucune ambiguïté. Du reste, nous connaissons assez sa géologie pour savoir qu'elle ne pourra point devenir une région d'activité minière. Les conditions climatériques que l'on y trouve font aussi que l'exploitation des richesses végétales devra y être effectuée par les populations noires tout simplement guidées par un nombre restreint de blancs dirigeants. Ce doit donc être une vaste « colonie d'exploitation », dont la prospérité reposera sur le développement et l'activité des populations noires guidées par des dirigeants blancs, l'activité de ce groupement humain étant orientée à peu près exclusivement vers la production des richesses végétales.

Les facteurs qui constituent le milieu physique imposent aux régions périphériques du bassin Congolais, et tout spécialement aux zones du Sud, du Sud-est et de l'Est des destinées, ainsi d'ailleurs que des voies pour la réalisation de leur développement, complètement différentes de celles propres aux zones centrales de la cuvette. Pour ces zones périphériques, les possibilités de mise en valeur découlant des caractères physiques s'esquissent clairement. Les mines y serviront de point d'appui au peuplement et aux voies ferrées. Ce sont des territoires où s'implanteront et où pourront se développer plus

ou moins largement, par la suite, dans des conditions climatériques d'ailleurs propices des sociétés de race blanche, spécialement adaptées au milieu, et dont l'activité principale sera à peu près uniquement orientée vers la mise en valeur des gîtes métallifères.

On aperçoit aisément la signification de la question agricole, d'une part, et de la question minière d'autre part.

Pour les régions centrales de la cuvette congolaise, tout ce qui touche aux plantations et aux cultures doit être placé au premier plan. C'est l'intérêt du développement agricole qui fournira avant tout les directives à suivre dans la politique des transports et même dans la politique indigène.

Au Katanga il en ira tout différemment. Ici tout doit être rapporté aux mines. L'intérêt des exploitations minières est dominant. Toutes les préoccupations d'un autre ordre n'ont qu'une importance secondaire et sont d'ailleurs directement et indirectement liées aux questions minières.

Notons donc en passant que les questions relatives à l'agriculture se présentent sous un jour tout différent, suivant qu'il s'agit des zones de la cuvette congolaise ou des zones périphériques du bassin comme le Katanga.

L'énergie industrielle au Katanga. — Pour qu'un pays minier à avenir industriel comme le Katanga puisse se développer normalement, il importe avant tout de trouver sur place la plus grande partie de l'énergie dont il aura besoin. Jusqu'ici en Europe (l'énergie industrielle nous est surtout fournie par les combustibles minéraux) l'énergie hydraulique n'a qu'un intérêt tout à fait secondaire, il n'en sera pas de même au Katanga. Ici c'est l'énergie hydraulique qui est appelée à jouer et de loin le principal rôle. Les gîtes de cette énergie sont distribuées en abondance dans le territoire katanguien.

Délaissées jusqu'ici, ces richesses ne tarderont pas à être exploitées et l'on peut dire que le moment de leur mise en valeur marquera pour le développement l'ouverture d'une ère nouvelle du Katanga.

Pour appliquer à ces minerais le traitement électrolytique, l'Union Minière du Haut-Katanga se lance hardiment dans la voie de la mise en valeur des gîtes d'énergie hydraulique. C'est la bonne voie, c'est celle qui conduira le Katanga vers son complet développement. L'Union Minière exploitera tout

d'abord un important gîte hydraulique à la Lufira en construisant un barrage dans la région du Koni.

Un autre gîte de puissance formidable sera alors mis en valeur au Lualolo après que le barrage du Nzilo sera construit.

Les gîtes charbonniers de la Luena et du Tanganika ne sont pas sans avoir un grand intérêt, mais ils n'ont cependant pas pour l'avenir du Katanga l'importance des gîtes d'énergie hydraulique.

Voyons maintenant comment l'Union Minière s'adapte peu à peu aux conditions du milieu par une évolution régulière, évolution qui la conduit vers un avenir des plus brillants en entraînant le Katanga vers un plus grand développement. La production de l'Union Minière a été de 18,962 tonnes en 1920, 30,463 tonnes en 1921 et 43,359 tonnes en 1922. Durant une première phase que l'on peut appeler phase préparatoire, seuls les minerais riches renfermant 14 à 15 p. de cuivre et plus sont traités. Un traitement adapté aux minerais riches du Katanga est mis au point ; il nécessite l'emploi de fondants que l'on trouve sur place et de coke venant de Wankie.

Pendant cette première phase l'attention est attirée vers la possibilité d'application d'un traitement électrolytique qui est le véritable traitement convenant aux énormes masses des minerais du Katanga. Mais l'application d'un semblable traitement ne se fait pas du jour au lendemain. Il doit être basé sur des essais industriels et nécessite ensuite la création d'énormes usines aux gîtes hydrauliques.

Avant de passer à la phase définitive d'exploitation, il a été nécessaire d'envisager une période de transition. C'est dans cette période que se trouve actuellement l'Union Minière. Si la masse de minerais exploitables reconnus dans les divers gisements de l'Union Minière est énorme et dépasse les premières évaluations les plus optimistes, les minerais dont la teneur dépasse 15 p. c. commencent à se raréfier. Il a fallu dès lors établir une usine de concentration à Panda. Les concentrés provenant de ces usines sont actuellement en partie traités dans des fours à réverbère.

Grâce à la période transitoire actuelle, on s'achemine sans à coup vers la phase définitive d'exploitation qui sera surtout basée sur le traitement électrolytique.

Au Katanga, les mines de cuivre présentent un intérêt qui dépasse de loin toutes les autres.

Les mines d'étain n'auront pas la même importance, on n'en est d'ailleurs pour ces dernières qu'à la phase préliminaire d'exploitation.

Quant à l'exploitation des *mines d'uranium*, elle est à peine commencée.

C. — Les phases de développement du Katanga, pays minier.

Dans de semblables régions durant tout un premier stade qui peut être parfois très long, toute l'activité est intimement et même exclusivement liée aux exploitations minières. Ce sont celles-ci qui provoquent la naissance et le développement des centres de peuplement, elles déterminent et paient d'ailleurs la construction et l'aménagement des voies de communication et, d'une façon générale, elles équipent le pays et préparent le milieu d'une façon telle que toutes ses ressources peuvent bientôt être mises en valeur. C'est alors qu'une évolution de l'activité se manifeste et qu'à l'exploitation minière peuvent venir se superposer et même parfois se substituer plus ou moins complètement l'activité manufacturière et les industries agricoles. Les exemples d'une pareille évolution abondent. Le cas de la Californie est tout près de nous et est des plus typiques. Pays créé complètement par les mines, la Californie tend à devenir une région essentiellement agricole. L'évolution y est même si avancée déjà que la phase agricole est à présent nettement prédominante. L'Australie, elle, évolue plutôt, comme on le sait, vers l'agriculture pastorale.

Il est vraisemblable qu'au Katanga l'évolution ne sera jamais aussi complète. Peut être pourrions-nous entrevoir quelles seront les phases successives de cette évolution

Durant la première phase, les mines sont exploitées suivant des méthodes imparfaites ; on ne traite que les minerais très riches. L'énergie locale n'est pas exploitée. Le coke nécessaire au traitement est apporté de Wankie. La main-d'œuvre blanche est onéreuse, la main-d'œuvre indigène est difficile à trouver et on manque de travailleurs spécialisés.

Les produits de consommation indispensables aux Blancs et aux Noirs doivent être pour la plus grande part importés à grands frais. On établit les premières voies de communication indispensables.

On passe par transitions *à la deuxième phase*. On met alors en valeur les gîtes d'énergie hydraulique. Le charbon des mines de houille locales joue le rôle de complément.

Les mines sont exploitées suivant les méthodes convenant le mieux aux conditions locales.

La vie du pays est toujours basée essentiellement sur elles.

La plus grande partie des produits de consommation indispensables aux populations sont obtenus dans la région. Les cultures et l'élevage répondent aux besoins locaux.

Les voies de communication se sont développées et permettent la mise en valeur des mines qui avaient été jugées peu importantes durant la première phase.

La troisième phase est une phase industrielle.

L'énergie électrique abondante et à bon marché sert d'appui à toute la vie du pays.

Les produits miniers sont industrialisés.

Le fer lui-même est exploité et usiné.

Les produits végétaux et animaux sont exploités, transformés pour l'exportation.

M. Robert.

ANNEXE V.

Organisation Commerciale au Congo

NOTE DE M. JONAS.

De l'Organisation Commerciale au Congo

NOTE DE M. JONAS.

Les milieux coloniaux belges se sont vivement préoccupés, non seulement du développement du commerce et de l'industrie de la Colonie, mais de la nécessité de veiller à ce que la participation directe de la Belgique dans la mise en valeur du Congo soit prépondérante. L'Association des Intérêts Coloniaux Belges a publié dernièrement un travail du plus haut intérêt, basé sur des faits détaillés et précis, et dont la conclusion est que la situation actuelle est relativement favorable, puisque la Belgique fournit plus de 50 p. c. des marchandises, qu'achète le Congo, et que ce que la Colonie achète à des pays étrangers ne pourrait pas, en règle générale, être fourni par la mère-patrie.

Cette constatation est réconfortante, car la conclusion logique que l'on peut en tirer, c'est que, malgré toutes les difficultés industrielles et financières produites en Belgique par une occupation ennemie de plus de quatre années, nos commerçants coloniaux ont fait preuve d'assez d'initiative pour rendre aux produits de l'industrie belge, qui avaient forcément disparu du Congo pendant la guerre, la place qu'ils y occupaient avant 1914.

C'est la meilleure garantie que le développement futur de la Colonie pourra se faire par des Belges et pour les Belges.

Ce serait un tort, cependant, de nous en tenir aux résultats acquis, de croire que tout est pour le mieux, et que la part de la Belgique dans le commerce congolais ne peut pas être augmentée. Il est bien évident, par exemple, que l'Union Sud-Africaine exerce encore une influence commerciale prépondérante sur le Katanga et que le commerce de cette province est en grande partie aux mains de commerçants d'origine étrangère ayant acquis la nationalité sud-africaine.

Il est certain que le fait qu'il existe à quelques jours de chemin de fer d'Elisabethville d'énormes dépôts de marchan-

dises, de provenance généralement anglaise, à Capetoun, Johannesburg, Port Elisabeth et Durban est de nature à favoriser l'importation au Katanga de marchandises qui ne sont pas de provenance belge. Cette situation est d'autant plus nuisible à la Colonie que les frais qui grèvent ces marchandises à l'importation ont au moins quadruplés depuis cinq ans si on les exprime en francs A notre avis, le remède à cette situation doit être recherché, sans attendre l'achèvement de la ligne, mi fluviale, mi-ferroviaire, de Kinshasa à Bukama, dans l'équipement rationnel des voies ferrées et navigables entre Bukama et Kinshasa et dans l'établissement entre le Bas-Congo et le Katanga d'un système de connaissements directs à taux forfaitaires spécialement étudiés.

La démonstration qu'il s'agit là non pas d'une idée théorique, mais d'une conception purement pratique nous est fournie par le fait qu'un certain trafic de marchandises s'est déjà créé entre le Bas-Congo et le Katanga. Or, les conditions dans lesquelles s'effectue ce trafic sont loin encore d'avoir atteint la perfection. Par suite d'une dualité de régime qui a heureusement disparu, les transports par cette voie ont longtemps été impraticables. On nous a affirmé, par exemple, que par suite de retards et de désorganisation dans les transports, une seule maison de commerce a subi, par pertes et par avaries aux marchandises transportées, un dommage qu'elle évalue à 800,000 francs.

Il nous est évidemment impossible d'entrer dans les détails de l'organisation qui serait de nature, à ce point de vue, à donner satisfaction au commerce belge, mais il nous paraît qu'avec des dépenses qui ne seraient pas exagérées, on pourrait réaliser, sans trop d'efforts, les réformes suivantes :

I. — Réduire l'inconvénient des transbordements en installant à chaque point de transit des installations de levage et de manutention d'une force suffisante.

II. — Création d'entrepôts à tous les points de transbordement.

Dans le passé, on a trop souvent considéré comme magasin ou entrepôt un simple hangar recouvert de chaume qui, à la première pluie un peu forte, se transformait en véritable marais où les marchandises s'avariaient avec une grande rapidité Il faut que la conservation des marchandises qui devraient être transbordées ou entreposées soit absolument assurée.

III. — Etablissement des horaires des différentes lignes fluviales ou ferrées de façon à assurer les correspondances avec un minimum de perte de temps.

IV. — Un ensemble de mesures devrait être pris pour qu'un lot de produits, couvert par un document, arrive en une seule fois au point de destination, au lieu de subir des fractionnements à chaque point de transbordement.

Cet inconvénient, sans qu'il y paraisse, est l'un des plus sérieux. En effet, comme la voie du fleuve sera fatalement lente, les organismes qui s'en serviront devront nécessairement faire appel au crédit. On ne peut guère demander à un organisme commercial qu'il assure, avec ses propres disponibilités, des expéditions de marchandises qui peuvent durer trois ou quatre mois. Il faut donc que les documents directs qui couvriront ces expéditions soient établis dans des conditions telles qu'ils puissent faire l'objet de traites documentaires. Il sera difficile de présenter à l'escompte à une banque une traite appuyée, par exemple, d'un connaissement Anvers-Katanga via Matadi, ou bien Kinshasa-Katanga, par exemple, si la banque a, en faisant cette opération, la certitude que les marchandises mentionnées au connaissement seront au cours des transbordements, divisées en dix ou vingt petits lots, ce qui amène fatalement des discussions, des retards et des ennuis pour le règlement de l'effet (1).

Bien que tous les transporteurs de la Colonie soient animés du désir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser les intérêts de leurs compatriotes, nous croyons qu'il serait bon qu'ils demandent eux-mêmes pour la mise sur pied de cette organisation, le concours d'un ou de plusieurs commerçants au courant des conditions de la Colonie. L'expérience à démontré, notamment en ce qui concerne la Société Nationale des Transports, qu'il peut y avoir intérêt à confier la direction d'une entreprise de transports à un commerçant plutôt qu'à un technicien.

Pour assurer aux Belges une part aussi grande que possible dans le commerce de la Colonie, différentes suggestions à ten-

(1) Ce fractionnement est déjà une cause de perturbations graves dans les envois de marchandises expédiées sous connaissement direct d'Anvers à Coquilhatville et à Stanleyville. On peut s'imaginer la complication considérable qu'il causerait dans des envois à destination du Katanga via Matadi.

dances protectionnistes plus ou moins déguisées ont été émises. Nous espérons que ces suggestions ne trouveront pas d'écho, car tout retour au protectionnisme avoué ou déguisé aurait pour résultat certain de paralyser les énergies et de retarder la mise en valeur de la Colonie qui, au point de vue commercial, est loin encore d'avoir donné ce qu'on peut en attendre.

Il ne faut pas, en effet, se laisser impressionner par les chiffres des statistiques et les comparer aux chiffres d'avant-guerre, puisqu'ils sont exprimés en francs ayant un pouvoir d'achat qui est actuellement quatre fois moindre qu'en 1914 (1).

Ce qui importe avant tout, en effet, ce n'est pas que la participation du commerce belge dans les affaires congolaises atteigne une pourcentage déterminé. Il y aurait plus d'intérêt pour la Belgique à avoir une participation de 30 p. c. dans un commerce triplé qu'une participation de 60 p. c. dans un commerce qui resterait stationnaire. Il ne faut même pas se laisser hypnotiser par la nécessité d'augmenter avant tout le commerce de la Colonie avec la Belgique. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, l'important commerce intérieur qui peut se développer au Congo, notamment le ravitaillement de plus en plus complet du Katanga par les autres provinces, et le commerce important qui peut s'établir entre le Congo et les colonies voisines. Nous sommes convaincus notamment qu'il y a intérêt majeur à développer autant que possible le commerce entre le Congo et l'Union Sud-Africaine. Seulement, ce commerce au lieu d'être unilatéral, devrait être réciproque : le Congo devrait fournir à l'Union Sud-Africaine une importante quantité de produits. Nous pensons que le mouvement qui s'est déjà esquissé dans ce sens prendra de l'ampleur dès que les transports intérieurs auront reçu une organisation pratique et commerciale. En effet, l'Union Sud Africaine s'engage de plus en plus dans la voie du protectionnisme et il importe peu à notre point de vue, que les nouvelles industries créées par l'Union Sud-Africaine, soient un peu artificielles, si ces industries constituent des débouchés pour les produits de notre Colonie.

Nous sommes heureux de pouvoir terminer par cette conclusion relativement optimiste que l'on peut enfin entrevoir le jour où le Congo cessera d'être enserré du côté de l'Océan, par

(1) Il serait désirable, afin de permettre des comparaison utiles, que les statisti ques commerciales fussent réduites en francs-or.

un chemin de fer à rendement insuffisant, et du côté du Katanga par un chemin de fer à tarif presque prohibitif, tout en étant gêné dans ses transactions intérieures par le manque de coordination et d'organisation commerciale des différents organismes de transports.

Nous nous plaisons notamment à reconnaître les efforts qui ont été faits dans ce sens par l'Agence Maritime Internationale, pour créer un service de connaissements directs qui a rendu de très grands services et qu'un peu de mise au point suffirait à rendre plus utile encore. Il y a lieu de se féliciter aussi de l'esprit dans lequel la Colonie et le Chemin de fer de Bas-Congo ont envisagé le rééquipement de la ligne Léopodville-Matadi qui, non seulement, permettra à la Colonie de respirer à l'aise du côté de la mer, mais qui évitera probablement la concurrence d'une ligne française.

Il faut retenir également le grand effort fait par la Colonie pour commercialiser l'organisation de sa flottille fluviale et pour fournir au commerce, du fret à des taux qui supportent avantageusement la comparaison avec ceux qui ont cours dans le reste du monde. Il y a lieu de signaler, enfin, les efforts que fait la Compagnie des Grands Lacs pour faire disparaître des lignes qu'elle administre les inconvénients presque insurmontables qu'elles présentaient au point de vue de l'utilisation commerciale.

Nous espérons que ces efforts continueront sans trève et qu'ils auront pour résultat une mise en valeur rapide des richesses latentes de la Colonie.

G. JONAS.

ANNEXE VI.

Le Commerce belge au Congo.

1° Enquête économique du Bureau permanent;

2° Réponse du président de l'Association des Intérêts coloniaux belges;

3° Note du chef de service des Affaires économiques de la Province du Katanga;

4° Statistiques.

Le commerce belge au Congo.

I. — Enquête économique du Comité Permanent.

Au mois de juillet 1922, le Bureau Permanent du C. C. N. décida d'ouvrir une enquête économique sur les conditions générales régissant le commerce d'importation de la Belgique vers le Congo.

Dans ce but, deux types questionnaires furent rédigés ; le premier fut envoyé aux commerçants et industriels belges, le second aux firmes établies dans la Colonie.

I. — Enquête en Belgique.

2,204 questionnaires furent adressés aux industriels et commerçants belges, par l'intermédiaire du Comité Central Industriel, de la Société des Ingénieurs de Belgique et des Chambres de Commerce. De plus des questionnaires ont été remis à tous ceux qui en ont fait la demande à la suite d'un communiqué paru à plusieurs reprises dans divers journaux.

182 réponses furent reçues ; voici l'analyse de ces réponees :

Question I.

Quels sont les produits de votre commerce ou de votre industrie que vous exportez au Congo Belge ?

(Les chiffres indiquent le nombre des firmes ayant cité des articles spéciaux.)

Réponses :

Accumulateurs électriques, 1 ; allumettes, 1 ; appareils de pesage, 1 ; articles en caoutchouc, 1 ; bières, 4 ; biscuits, 4 ; bougies, 1; chaussures, 1; céramiques, 2; cigares, 5; ciment, 1; conserves, 3; cordes, 1; courroies, 2; coutellerie, machettes, 4; couvertures coton, 2 ; écrémeuses, 1 ; émaillés, 2 ; engrais, 1 ;

épiceries, 4; faïences et cristaux, 3; fils de laine, 1; grues, 1; jute de lin et manille, 3; lingerie, 1; locomobiles, 1; matériel pour mines, 7; matériel roulant et fixe, 15; matériel téléphonique, 1 ; motos, 1 ; moulin à céréales, 1 ; outils, 3; parfumerie, 6 ; peintures et vernis, 4 ; poudre, 1 ; produits chimiques, 5; quincaillerie, 4; rails, 2; scierie, 1; tentes, 1; tôles, 2; tubes, 1; vélos, 2; verres à vitre, 4; vins et liqueurs, 4.

Question II.

Y a-t-il certains produits de votre commerce ou de votre industrie que vous n'exportez pas au Congo Belge mais que vous estimez susceptibles d'y être exportés ?

(Les chiffres iudiquent le nombre de firmes ayant cité des articles spéciaux.)

Réponses :

Armes, 1 ; articles en caoutchouc, 2 ; autos, 3 ; bières 2; biscuits, 3 ; chaussures, 1; cigares, 5; ciment, 1; conserves, 5; cordes, 1 ; courroies, 2 ; coutellerie, 1 ; cuir 3; émailles, 1 ; épiceries, 5; faïences et cristaux, 6; fers et aciers, 6; graines, 1; lingerie, 5; locomobiles, 2; matériel roulant et fixe, 32; meubles, 2; papiers, 2 ; parfumerie, 5 ; peintures et vernis, 2; poudre. 2 ; produits chimiques, 7 ; produits réfractaires-quincaillerie, 3 ; rails, 2 ; tubes, 2 ; verres à vitre, 4 ; vins et liqueurs, 7.

Question III.

Veuillez indiquez les raisons qui vous empêchent jusqu'à présent d'exporter au Congo Belge ou d'y développer vos relations d'affaires?

Réponses :

L'Acte de Berlin.

Le manque de protection contre la concurrence étrangére.

Nous ne possédons pas d'annuaire convenable.

On ignore les adjudications du Gouvernement et des Sociétés.

Nous manquons de renseignements relatifs aux débouchés et nous ignorons les besoins de la Colonie.

Nous n'avons jamais été consultés.

Nous n'avons pas trouvé au Congo d'agents ayant un chiffre d'affaires suffisant pour exporter nos produits.

L'aide financière des Banques nous fait complètement défaut.

Le manque de moyens d'information sur la solvabilité des acheteurs et l'exécution des crédits.

La Belgique n'est pas outillée pour exporter certains produits parce qu'elle n'est pas assurée de débouchés suffisants.

La concurrence étrangère.

Une grande partie du matériel exporté l'est par des firmes étrangères qui l'achètent en Belgique.

Les produits étrangers sont préférés à cause des prix.

Les formalités trop compliquées nécessaires pour obtenir des ristournes de l'Administration des douanes.

Les frais de transport trop élevés.

Question IV.

Veuillez indiquer les mesures qui selon vous devraient être prises pour que votre action commerciale puisse s'excercer ou se développer au Congo Belge?

Réponses :

Demander la revision de l'acte de Berlin.

Mettre des droits élevés sur les produits étrangers.

Pour les adjudications, préférer le plus bas adjudicataire belge à n'importe quel étranger.

Imposer du matériel belge, lors de la constitution de sociétés nouvelles, notamment lorsque l'Etat y est intéressé.

Créer une Chambre de commerce coloniale à Anvers

Réformer l'enseignement commercial, notamment au sujet de l'étude des langues, de façon à arriver à créer de bons agents commerciaux belges à l'étranger.

Pour les statistiques, établir annuellement l'importance des ventes de chaque produit de façon à voir si l'importance justifie un agent sur place.

Indiquer aux fabricants les publications qui renseignent les besoins du Gouvernement et des sociétés.

Créer un organisme d'exportation soutenu par l'Etat.

Etablir des statistiques plus spécialisées.

Que les relations entre l'industrie belge et le commerce de la Colonie puissent se passer d'intermédiaire.

Réduire les tarifs et les frets de transports et améliorer ceux-ci.

Donner plus de garantie de bonne arrivée.

Là où un seul agent ne se justifierait pas pour les firmes belges, créer des consortium.

Dégrever les articles destinés à la Colonie à la sortie de Belgique.

Question V.

Parmi les produits de votre industrie ou ceux qui font l'objet de votre commerce y en-a-t-il qui rencontrent au Congo Belge la concurrence des produits originaires d'autres pays? Dans l'affirmative veuillez indiquer, pour chaque produit, les pays dont la concurrence se fait le plus sentir et faites connaître les raisons qui, d'après vous, la favorisent?

Réponse :

Amidon : Amérique; autos : Allemagne, Amérique; aciers : Angleterre, Allemagne, Amérique; allumettes : Suède, Angleterre, Sud-Afrique, Japon; alimentation : Angleterre : banque : Sud-Afrique; bières : Hollande, Danemark, Rhodésie, Tchécoslovaquie, Norwège; cycles : Angleterre; courroies : Angleterre; chaussures : Angleterre; conserves : Angleterre, Portugal, Espagne, Danemark, France; cuirs : Angleterre; ciment : Afrique du Sud; couvertures : Angleterre, Allemagne; cigarettes : Angleterre; cigares : Hollande, Angleterre; confections : Angleterre; explosifs : Allemagne, Angleterre; ferronnerie : Angleterre; faïences : Angleterre; gobeletterie; Angleterre; liqueurs : France; lingerie : Angleterre; machines : Angleterre, Allemagne; outils : Angleterre, Allemagne; produits réfractaires : Rhodésie; produits chimiques : Angleterre, Allemagne; parfums : France, Allemagne; produits tinctoriaux : Angleterre; quincailleries : Angleterre, Allemagne; sardines : Portugal; savons : Amérique, Angleterre et France, tentes : Angleterre; tissus : Indes, Japon; verres à vitres : France, Angleterre, Tchécoslovaquie, Allemagne; vernis et couleurs : Angleterre; vins : France; whisky : Angleterre.

II. — Enquête au Congo Belge

770 questionnaires furent envoyés aux firmes belges établies dans la Colonie et 1,335 questionnaires aux firmes étrangères. Ces questionnaires ont été distribués par l'intermédiaire du Service de l'Industrie et du Commerce et par celui des Chambres de Commerce établies au Congo.

Seules 5 sociétés et 16 firmes privées ont répondu à ce questionnaire.

La Chambre de Commerce d'Elisabethville nous avait prévenus que peu de commerçants répondraient aux questions posées en raison de ce que, à part quelques grosses maisons, la plupart des firmes commerçantes établies à Elisabethville et dans le Katanga sud, sont des firmes étrangères pour qui la situation signalée n'offre qu'un intérêt tout à fait relatif.

L'Association des Intérêts Coloniaux a répondu à notre questionnaire au nom des firmes qui lui sont affiliées.

Analyse des réponses.

Question I. — *Parmi les articles qui font l'objet de votre commerce, y en a-t-il que vous achetez ailleurs qu'en Belgique? Dans l'affirmative, pourriez-vous les énumérer ci-après en indiquant, si possible, le pays d'origine.*

Réponse : Tissus : Indes; allumettes : Japon; bonneterie : Indes et Japon; perles : Angleterre, Japon; émaillés : Allemagne; machines : Allemagne, Angleterre; lait, beurre: Danemark, Hollande, France; outils : Allemagne; matériel électrique Angleterre; vins : France.

Une société coloniale dit que malgré son désir de contribuer à l'enquête, il lui est impossible de dévoiler ses méthodes de travail et les sources d'achats de son organisme, celles-ci constituant le produit d'un long travail d'expérience tout à fait personnel et qu'elle désire garder secret.

Question II. — *Voudriez-vous nous exposer les avantages que vous trouvez à faire ces achats à l'etranger plutôt qu'en Belgique ?*

Les réponses à cette question peuvent se résumer comme suit :

Les grandes facilités de paiement refusées en Belgique.

La visite régulière de la clientèle au Congo par des voyageurs de commerce étrangers avec un assortiment complet d'échantillons qui facilitent les achats.

On peut se procurer à l'étranger des articles qu'on ne peut se procurer en Belgique, ou qui ne s'y fabriquent pas.

Il faut tenir compte des goûts de la clientèle qui désire certains articles étrangers.

La qualité des articles étrangers, à prix égaux, est meilleure.

Question III. — *Avez-vous pour les marchandises que vous achetez à l'étranger reçu des ordres de firmes belges pour des marchandises similaires de fabrication nationale ?*

Les réponses peuvent se résumer comme suit :

Les prix belges ne sont pas à comparer avec ceux de l'étranger.

Les intermédiaires belges exagèrent leurs bénéfices.

La marchandise belge offerte à bon marché est généralement de mauvaise qualité.

Le Congo est un marché mondial et nombre de marchands étrangers sont installés sur place.

La présentation et l'emballage des marchandises belges laissent souvent à désirer.

Une firme écrit que lors d'un récent voyage en Belgique d'un de ses directeurs, celui-ci a eu toutes les peines du monde pour se procurer des échantillons, quoique la plupart des marchandises qu'il achète à l'étranger se trouvent en Belgique.

Une Compagnie écrit que le plus souvent les industriels entendent ne se donner nulle peine, ni courir aucun risque pour des produits qu'ils veulent exporter tout en prélevant de larges bénéfices et laisser les risques, les soucis, les pertes et tous les aléas du commerce à l'acheteur.

Une autre firme écrit que le grand tort de l'industriel belge est de se désintéresser de la Colonie et de ne faire aucun effort pour tâcher d'adapter une partie de sa production aux besoins des coloniaux. Ceci s'applique notamment articles de traite.

Il serait nécessaire de faire de plus larges conditions de crédit aux commerçants congolais.

Il faut organiser des transports rapides et à bon marché. Il

faudrait que les fournisseurs aient moins d'exigences quant au paiement des factures ; la plupart exigent encore le paiement à la commande ou lors de la remise de la facture. Il faudrait par un tarif préférentiel sur les lignes de transport favoriser les marchandises belges.

Il faudrait dresser un annuaire de commerce belge comprenant : par catégories, les noms et adresses de tous les fabricants belges pouvant livrer et emballer sérieusement les produits relevés à un tableau d'importations au Congo ; de cette façon, si on se trouvait en présence d'une demande imprévue, on saurait immédiatement où s'adresser.

Question IV. — *Quelles mesures, selon vous, devraient être prises pour faciliter et étendre les relations commerciales de la Belgique avec le Congo ?*

Réponses : Il conviendrait que le Gouvernement organise un service de renseignements concernant les maisons congolaises, de façon à donner aux industriels belges tous leurs apaisements lorsqu'ils veulent traiter à crédit avec le Congo.

Il faudrait que le Gouvernement use de son influence auprès des industriels belges pour que ceux-ci se décident à accorder des crédits aux firmes sérieuses.

Il faudrait qu'on invite les industriels, non seulement à envoyer des catalogues ou des prix-courants, mais encore des échantillons permettant de se rendre compte de la valeur intrinsèque des marchandises.

Il faudrait recommander aux industriels et commerçants belges de s'intéresser au marché congolais et de ne pas répondre comme c'est souvent le cas : « la fabrication est engagée » ou « cette affaire ne nous intéresse pas ».

Il faudrait inviter les industriels à essayer de produire des articles qui se fabriquent à l'étranger à des conditions identiques, notamment la quincaillerie allemande, les tissus imprimés anglais, etc....

Il faudrait envoyer des voyageurs de commerce munis de catalogues et d'échantillons en Afrique.

II. — Réponse du Président de « l'Association des Intérêts Coloniaux belges au Comité Permanent du Congrès Colonial ».

Dans votre lettre du 22 août dernier, vous dites que d'après la statistique du Congo pour 1920, la part du commerce belge dans le commerce d'importation au Congo est manifestement insuffisante.

Et, c'est en vous basant sur cette constatation que vous avez entrepris une enquête ayant pour but de rechercher les causes de cette insuffisance et de renforcer le commerce belge avec notre Colonie.

Un cri d'alarme avait déjà été jeté pour l'exercice 1919. Toute la presse belge signala que la régression de nos importations en 1919 comparées à celles de 1912 était tombée de 66 p. c. à 6.12 p. c., et on attribuait généralement cette chute au manque d'initiative de nos industriels et de nos commerçants ou à la préférence que les sociétés congolaises accordaient aux articles étrangers.

Notre Association fit alors publier dans tous les journaux belges un article ainsi conçu :

« Heureusement les raisons données à la diminution de nos
» importations au Congo sont sans fondement. La vérité, c'est
» que les importations vers la Colonie en 1919 se sont faites
» pour une bonne partie sur des contrats passés en 1918
» pendant l'occupation, et qu'en 1919 nous étions nous-mêmes
» tributaires de l'étranger pour nos achats et n'étions pas
» en état d'exporter. C'est ainsi que nous n'avons envoyé
» en 1919 au Congo que pour 41,885 francs de tissus sur
» 9,907,517 francs, parce que nos tissages belges n'ont pu
» être remis en marche qu'en 1920. Il en a été de même de
» nos fabriques de chaussures, de couleurs, de produits métal-
» lurgiques, etc... Ces données suffiront sans doute à calmer
» les appréhensions de ceux qui ont confiance dans l'initiative
» et l'activité de nos industriels et commerçants ».

Notre assertion s'est justifiée par l'accroissement de nos importations en 1920, qui sont passées de 6.12 p. c. à 42 p. c. en valeur. Et il convient de souligner que les motifs de la régression de 1919 existaient encore partiellement en 1920.

A nos importations belges, nous devons ajouter pour environ 1,500,000 francs de bagages personnels qui ne sont pas inscrits dans les statistiques. D'autre part, en défaveur de notre coefficient, nous avons à signaler que certains articles déclarés d'origine belge sont certainement de source étrangère, ils proviennent de stocks de guerre. Il en est ainsi du lait (455,000 francs), beurre (317,000 francs), fromages, corned-beef, etc.

Enfin, il faut admettre qu'il y a pour environ 27 millions de francs d'articles que nous ne pouvons prétendre importer à présent, ils sont pour la plupart d'origine essentellement étrangère, nous en donnons ci-après la liste :

Animaux	4,150,000
Poissons salés . . .	2,100,000
Œufs	200,000
Orge, avoine, froment, maïs .	2,200,000
Légumes secs . . .	500,000
Sel	1,400,000
Vins	4,000 000
Bois de construction . .	1,800,000
Huiles minérales . .	1,000,000
Coke	2,400,000
Tissus imprimés . . .	5,000,000
Divers	2,250,000
	27,000,000

En décomptant ces 27 millions, nous voyons que la valeur de nos importations, dans le domaine de tout ce que nous pouvons concurrencer arrive à près de la moitié des importations générales, ce qui nous paraît très satisfaisant.

Il y a lieu aussi de considérer que nous ne pouvons concurrencer certaines marchandises de l'Afrique du Sud parce qu'elles jouissent de tarifs de faveur pour les transports En outre, en vertu d'un arrêté de l'Union Sud-Africaine du 30 juin 1910, une remise totale des droits de douane est accordée dans la Rhodésie du Sud notamment, sur les mar-

chandises qui sont réexportées en vue de la consommation dans le Congo Belge.

Pour que l'étude soit complète, nous aurions à reprendre chaque article de la statistique du Congo, laquelle disons-le en passant est dressée avec le plus grand soin. Il y a lieu de rendre hommage à ceux qui s'en occupent, comme d'ailleurs à tous les fonctionnaires du Service Commercial Congolais qui, en toutes circonstances, montrent la plus grande bienveillance dans leurs relations avec le commerce.

L'examen détaillé se fera de lui-même par l'analyse des réponses que vous recevrez à votre questionnaire, de la part des commerçants et des industriels intéressés, En attendant, nous croyons devoir donner quelques indications relatives aux postes les plus intéressants, c'est à-dire ceux qui chiffrent le plus

Tissus imprimés. — Notre statistique indique une importation belge de 3,760,000 sur un total de 10,000,000 francs. Nous trouvons cette importation intéressante, car nous ne possédons que deux fabriques en Belgique qui tendent à prendre un grand développement Il est désirable de voir nos exportations d'imprimés augmenter, seulement comme il y a à Manchester de nombreuses fabriques d'imprimés, l'Angleterre a été favorisée par la variété des dessins et aussi par le fait de ses Colonies qui lui achètent des quantités considérables.

Tissus teints. — Nous avons repris notre place par une importation de 7 millions sur 9 millions.

Meubles. — Importation belge 801,000 sur 1,400,000. Nos fabriques d'Ath, de Malines, Courtrai etc... peuvent rivaliser avec les établissements étrangers. Notre chiffre est, d'ailleurs très satisfaisant. L'Union Sud-Africaine a fourni pour 250,000 francs, elle est bien placée et avantagée pour la rapidité des fournitures.

Autres bois. — La Belgique n'importe que pour 765,000 fr. sur une importation de 4 millions. Il s'agit principalement de fûts démontés, châssis de fenêtres. C'est une rubrique à surveiller.

Meubles en fer. — Importation belge 181,000 sur 400,000, susceptible d'augmentation.

Émaillés. — Importation belge 334,000 sur 1,072,000. Ce chiffre nous parait élevé et il nous étonnerait pas qu'une

partie d'émaillés allemands ait été déclarée comme originaire de Belgique.

Nous avons eu à compter pour cet article sur le bon marché de la fabrication allemande due à des causes connues. Notre industrie d'émaillés peut lutter contre nos voisins, mais elle doit fabriquer des produits plus légers.

Quincaillerie. — Importation belge, 1,120,000 sur 2 millions 920,000. Même remarque que pour les émaillés quant à l'origine.

Machines et appareils électriques. — La Belgique n'a fourni que pour 373,000 sur 2,500,000. La chose est à signaler aux industriels qui s'occupent de cette branche.

Les importations totales pour 1920 se chiffrent à 237 millions. Les dernières statistiques d'avant-guerre : 1911-1912, donnent respectivement 48 millions et 54 millions. Tenant compte de la baisse du franc et du renchérissement des marchandises, il est impossible d'indiquer si en fait, il y a une augmentation quantitative dans les importations comparativement à 1911 et 1912. Quoi qu'il en soit, la participation de la Belgique qui au lendemain de la guerre atteint près de 50 p. c. des importations totales au Congo, est une constatation très encourageante pour notre pays.

Nous nous sommes tenus à l'examen de la question telle que vous l'avez posée. Cependant, à notre dernière réunion, le Secrétaire général, M. Louwers, a envisagé tout le problème économique du Congo.

L'importance des importations en ce qui concerne le commerce avec les indigènes est fonction des exportations, ce qui a fait dire à quelques-uns des membres du Congrès, que le tarif de transports à la descente dominait toute la question commerciale.

L'Association des Intérêts Coloniaux a nettement pris position à ce sujet et formulé ses desiderata à M. le Ministre des Colonies. Elle a proposé la création d'un fonds spécial alimenté par tous les intérêts : l'État, les commerçants, les indigènes, et qui permettrait dans les moments de crise de rendre à Matadi les produits de l'intérieur à un prix pouvant lutter avec les produits récoltés à la côte Ouest de l'Afrique et qui ont peu ou pas de transport intérieur à supporter.

Les autres questions effleurées sortent du cadre du travail qui nous a été tracé aujourd'hui. L'Association des Intérêts

Coloniaux les a étudiées, elle a pris ses résolutions et ses décisions et les a fait connaître aux autorités, notamment dans une assemblée générale à laquelle assistait M. le Gouverneur Général Lippens qui a bien voulu marquer son accord sur les vues d'ensemble qui lui ont été exposées. Il y a peut-être quelques points de détails sur lesquels l'accord n'est pas complet, il ne peut en être autrement, mais en fait, M. le Gouverneur Général Lippens a donné des instructions tellement larges que dans l'application, le commerce n'a pas à se plaindre.

A titre d'exemple, nous citerons que l'Administration s'est crue obligée de déterminer les copals qui pourraient être exportés. Cette intervention a été décidée dans un excellent esprit, et à la suite de la mise en vente à Kinshasa de sacs de copal qui contenaient autant de détritus et de terre que de gomme,

Cependant si les mesures édictées étaient prises à la lettre, des copals entourés d'une certaine gangue ne pourraient être exportés, parce que le nettoyage ne peut se faire qu'en Europe. En outre, ces copals constituent, tels qu'ils sont, des types admis par les fabricants de vernis. Des contrats sont faits par différentes firmes pour des fournitures à terme pour ce genre de copal. L'interdiction d'exportation, sans profit pour personne, exposerait ces maisons commerciales à des pertes considérables. D'ailleurs, les copals nécessairement ne sont pas livrés au commerce tels qu'ils arrivent. Les grandes maisons d'exportation font le triage en Europe.

Le copal est un produit naturel qui ne peut être modifié ni altéré en son essence même, comme le caoutchouc, par exemple, par l'addition de matières étrangères. Il n'est donc pas à craindre que les copals du Congo soient réputés de qualité inférieure du fait qu'ils sont à l'état plus ou moins croûteux.

Nous tenons à le répéter, selon les avis reçus jusqu'à présent d'Afrique, les lois qui règlent la matière sont appliquées dans un esprit très large, mais il pourrait aussi en être autrement. Celui qui exporte de la terre au lieu du copal, en est pour ses frais et c'est une expérience qu'il ne recommencera plus.

Nous vous avons cité cet exemple de l'une des études faites par notre Association ; nous ignorons s'il entre dans les intentions du Comité Permanent de réétudier toutes les questions commerciales examinées par nous ; dans l'affirmative, notre Association est toute disposée à lui donner tous les renseignements.

Le Président,
A. Bolle.

III. — Note du chef de service des affaires économiques de la province du Katanga sur la question faisant l'objet de l'enquête poursuivie par le Comité permanent du Congrès Colonial National.

Elisabethville, le 21 novembre 1922.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 août 1922 relative à l'enquête entreprise par le Bureau Permanent du Congrès Colonial National au sujet du commerce d'importation au Congo Belge.

Cette enquête est certes très intéressante et je souhaite qu'elle ait des résultats fructueux.

Les questionnaires que vous avez bien voulu me faire parvenir ont été, conformément à vos instructions, distribuées aux principaux commerçants belges et étrangers établis au Katanga.

Ci-joint la liste des firmes qui ont été mises en possession d'un questionnaire :

a) Par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce d'Elisabethville;

b) Par l'intermédiaire du Service des Affaires Economiques.

Ainsi vous pourrez vous rendre compte dans quelle mesure ces firmes tant belges qu'étrangères sont intéressees à cette enquête et ont tenu à faciliter votre tâche.

Je vous fais parvenir, en annexe, une note consignant l'avis du Chef du Service des Affaires Economiques sur la question ainsi que les annexes qui s'y rapportent.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Gouverneur de la Province,

Le Commissaire Général ff.

G. HEENEN.

Note du chef de service.

Remarque préliminaire.

L'année 1920 ne constitue pas une année normale au point de vue du commerce d'importation dans la Colonie. En effet, de nombreuses commandes passées pendant la guerre ou peu après l'armistice étaient encore en cours d'exécution durant cette période; d'autre part, les industries nationales n'étaient pas entièrement rééquipées et leur capacité de production ainsi que l'organisation des services commerciaux n'avaient pas atteint le plein développement.

Il y a aussi lieu d'ajouter que certains marchés, notamment celui de l'Afrique du Sud, auxquels il avait été largement fait appel par les importateurs du Katanga, ont continué à bénéficier des relations commerciales établies pendant la période troublée de la guerre.

I. — Causes de la prépondérance étrangère dans le commerce d'importation au Katanga.

La prépondérance de la participation étrangère dans les importations au Katanga est favorisée par les facteurs suivants :

a) *Prépondérance des étrangers dans le commerce* :

Au 31 décembre 1921, il existait dans la province du Katanga :

366 établissements commerciaux, dont 72.57 p. c. appartenant aux étrangers.

L'infériorité de nos compatriotes est donc manifeste ; elle s'étend aussi bien au nombre qu'à l'importance des établissements commerciaux.

En général, les commerçants étrangers ne connaissent pas

suffisamment les produits belges : ils s'adressent, disent-ils, aux spécialistes de produits qu'offrent les divers pays pour opérer leurs approvisionnements.

b) *A la composition cosmopolite de la population de la province du Katanga.*

Au 1er janvier 1921 la population blanche de la province était de :

3,331, dont 53.44 p. c. de Belges.

Au 1er janvier 1922, il y avait 4,017 blancs, dont 55.39 p. c. de Belges.

Ce caractère cosmopolite de la population blanche se répercute sur l'origine des importations par les goûts particuliers de chaque nationalité, notamment dans son mode d'alimentation et d'habillement.

c) *A la situation géographique du Katanga.*

Tout le Haut-Katanga, par son système de voies de pénétration, est dans la zone d'influence économique de l'Afrique Australe.

D'autre part, les grands importateurs de l'Afrique du Sud se servent de plus en plus de *voyageurs de commerce* pour étendre leurs affaires au Katanga. Périodiquement des représentants de firmes de Capetown, Port-Elisabeth, Johannesburg et Bulawayo visitent les commerçants du Haut-Katanga.

Ce marché, par sa proximité, offre de grandes facilités d'approvisionnement ; les livraisons rapides permettent d'intensifier le roulement des capitaux.

L'Afrique du Sud développe aussi considérablement ses industries locales avec l'aide effective du Gouvernement. Elle veut à tout prix se rendre indépendante de l'Europe et intensifier les relations intercoloniales, notamment avec le Katanga, qui constitue pour ses produits un débouché important.

Au surplus, les firmes anglaises et américaines envoient également leurs représentants sur place pour y étudier nos besoins et y écouler leurs produits ; en général ces firmes ont déjà leurs agences en Afrique du Sud et leurs représentants complètent leurs tournées par un voyage au Katanga.

Il y a lieu de noter que la partie Nord-Est du district du Tanganika-Mœro est située dans la zone d'influence du chemin de fer de Kigoma donc de Dar-Es-Salam et de Zanzibar, dont les comptoirs sont spécialement approvisionnés en produits

provenant d'Angleterre et des Indes, notamment pour les tissus; le commerce est appelé à prendre une grande importance dans la partie Nord-Est du district du Tanganika-Mœro; les indigènes y sont grands producteurs de vivres indigènes et augmentent ainsi sensiblement leurs ressources.

L'infiltration des marchandises étrangères est opérée là-bas, en ordre principal, par les commerçants arabes et hindous; la tendance des firmes non belges, à importer des marchandises de l'Orient, s'accentue de plus en plus; au 30 juin 1922 sur 21 établissements commerciaux, 4 seulement étaient gérés par des Belges; parmi les autres :

8 appartenaient à des Grecs,
8 » » Hindous,
1 appartenait à un Arabe.

Dans toute la région du troisième tronçon et troisième bief de la Compagnie des Grands-Lacs, la suprématie des étrangers est nettement établie.

L'avantage de la voie de pénétration des « Tanganika railways » est dû à la rapidité et à la sécurité des transports; les tarifs y sont même plus élevés que sur les voies nationales du Nord mais ces dernières par la lenteur et l'insécurité anormales de leur transports ont fait perdre confiance aux commerçants.

d) *A l'organisation commerciale des firmes étrangères.* — Les firmes étrangères répandent à profusion des catalogues, prospectus présentés sous une forme intéressante et richement illustrés; elles recourent également à une abondante publicité dans les journaux locaux; elles ont aussi de nombreux agents à la commission; ceux-ci étant sur une place permettent d'aplanir rapidement et à la satisfaction des intéressés les petits différends qui sont inséparables des relations d'affaires les mieux établies. D'autre part, elles sont à l'affût de toutes les affaires intéressantes et par une certaine indépendance qui leur est laissée, ils peuvent faire une concession dans les prix si la concurrence l'exige En outre, ces agents, étant en contact constant avec la clientèle, peuvent accorder des facilités de paiement, judicieusement étudiées, moyen de traiter qui ne peut être admis, si les affaires sont conclues par simple correspondance.

*
* *

II. — Mesures proposées pour faciliter et étendre les relations commerciales de la Belgique avec le Congo.

1° Mise en pratique de la politique commerciale des transports exposée par M. Jonas dans le rapport présenté au Congrès Colonial National (décembre 1920) sous le titre : *Moyens de favoriser l'établissement de Belges au Congo.*

En ce qui concerne le Haut-Katanga, il est certain cependant que la régularité et la sécurité des transports des produits à l'importation et l'exportation par voies nationales ne pourront être réalisées aussi longtemps que le B. C. K. (Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga) ne soit mis en exploitation. Il est à remarquer que les compagnies maritimes anglaises désservant les ports sud-africains, ainsi que les chemins de fer Sud-Africains et Rhodésiens, s'efforcent d'augmenter la sécurité et la rapidité de leurs transports, déjà très satisfaisantes à l'heure actuelle. Ainsi ils espèrent, malgré nos efforts à nationaliser nos transports, maintenir sur leurs réseaux une grande partie de notre trafic.

2° Création de groupements d'industries belges représentés sur place par des agents travaillant à la commission.

Les bons agents sont évidemment difficiles à trouver mais ils pourront être préparés à cette besogne, avec le concours bienveillant des industriels belges. Ainsi ils acquérront rapidement les connaissances nécessaires à pouvoir prendre les responsabilités et les initiatives que comportent les affaires à traiter dans un pays lointain

Déjà actuellement existent à Elisabethville deux coopératives créées par des industriels belges pour la vente de leurs produits.

a) La Mutuelle Belge d'Exportation;

b) La Compagnie Belge Industrielle.

Ces deux affaires paraissent prospérer.

Une autre agence, « Comptoirs des Industriels Belges » a été créée récemment et acquierra bientôt une plus grande extension.

On peut reprocher à nos industriels d'être quelque peu trop chiches et de reculer devant les dépenses nécessaires à une publicité efficace.

Ces agents devraient disposer d'un stock de produits qui

permette à l'acheteur d'apprécier *de visu* la marchandise et de pouvoir en prendre livraison immédiate.

Evidemment, dans les conditions actuelles des fluctuations déprimantes et perturbatrices du change anglais, la constitution de stocks offre des aléas considérables; même pour les produits belges, les frais de transport d'Anvers-Katanga par les voies du Sud, les seules praticables actuellement, doivent être payés en monnaie anglaise; or, ces frais atteignent bien souvent le double, le triple et même davantage de la valeur de la marchandise; ainsi la constitution de stocks, même si les marchandises sont données en consignation, nécessitent des immobilisations financières importantes que les agents ne sont pas à même d'assurer.

Les agents qui veulent limiter leurs opérations au commerce de gros rencontrent cependant certaines difficultés, résultant de la mentalité un peu spéciale qui règne à Elisabethville; ainsi une firme ne veut acheter tel article que si on lui donne le monopole de vente; au surplus, les firmes de gros ne sont pas suffisamment nombreuses pour que les agents puissent se borner à ne traiter qu'avec elles. D'autre part, si la situation de l'agent n'est pas assez prépondérante pour pouvoir renvoyer aux gros acheteurs les petits clients qui s'adressent à lui, il les écarte et ceux ci cherchent ailleurs l'équivalent de la marchandise;

3° N'envoyer dans la Colonie que des produits de première qualité, car les frais de transport sont les mêmes pour un produit de bonne ou de mauvaise qualité, et ceux-ci interviennent dans le prix de revient pour une part bien souvent supérieure à celle correspondante à la valeur d'achat de la marchandise au lieu de provenance.

En outre, les industriels belges devraient s'attacher à conformer strictement leurs produits aux spécifications qui sont signalées dans les rapports périodiques sur les produits d'importation de provenance étrangère, transmis au Ministère des Colonies (Office Colonial);

4° Donner des soins particuliers aux emballages. Les produits belges laissent à désirer sous ce rapport; la casse sur les voies du Nord atteint souvent pour les liquides 15 à 20 p. c., ce qui est manifestement exagéré;

5° Accorder les mêmes facilités de paiement que les firmes étrangères concurrentes; les conditions généralement admises sont D/A 30, 60 ou 90 jours à vue.

Lorsqu'on traite des affaires par correspondance, le paiement au comptant ne devrait pas être nécessairement la règle; la Banque du Congo Belge devrait organiser un service de renseignements commerciaux, et sur références fournies par cet établissement bancaire, des facilités de paiement devraient être accordées;

6° Compléter notre organisation en Belgique au point de vue du commerce d'exportation.

Le chef d'une grande firme étrangère d'Elisabethville m'a fait des doléances à ce sujet. En 1921 il s'est rendu en Belgique aux fins d'étudier le pays au point de vue des possibilités d'approvisionnement en articles belges; il m'a dit qu'il a été très déçu de ne pas pouvoir trouver soit à Bruxelles, soit à Anvers une organisation permettant de se documenter facilement sur les produits belges et les conditions d'achat; pour chaque article il faut faire de longs déplacements, aller voir le fabricant, soit à Bruxelles, Anvers, Liége, Charleroi, etc. A Londres toutes les maisons s'occupant d'exportation sont groupées dans la « Cité »; en un temps très court vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires.

Il m'a déclaré également qu'il avait confié ses achats en Belgique à un agent d'Anvers et qu'après quelques mois d'essai, il avait dû renoncer à ses services. Je préfère encore passer, a-t-il ajouté, par un représentant de Londres pour faire mes achats en Belgique; cette maison opère plus rapidement et me donne des renseignements plus complets sur l'allure et les tendances des marchés belges.

Ainsi toutes les firmes étrangères importantes du Katanga ont leurs agents acheteurs à Londres; celui-ci règle au comptant ses achats pour obtenir un escompte supplémentaire ou à courte échéance et consent à la firme congolaise un crédit de nonante jours; D/A. et même à plus long délai.

7° Augmenter le nombre de commerçants belges au Katanga.

Comme j'ai déjà dit plus haut, au 31 décembre 1921, sur 366 établissements commerciaux 72,57 p. c. étaient aux mains des étrangers.

L'infériorité belge est particulièrement marquée dans le moyen et le petit commerce; on peut même dire que le commerce avec l'indigène, c'est-à-dire le commerce des produits indigènes, ainsi que celui des articles de traite qui lui est

connexe est presque exclusivement exercé par les étrangers : Grecs, Portugais, juifs de diverses nationalités, Arabes et Asiatiques. Pourtant ce commerce offre des perspectives de plus en plus vastes pour l'accroissement constant des populations industrielles et par l'augmentation appréciable des ressources que se procurent les indigènes par la vente de leurs produits de culture.

Il est donc permis de conclure que l'occupation économique étrangère est bien plus disseminée que la nôtre ; les étrangers manifestent plus d'esprit d'entreprise individuelle que nos nationaux. Il est regrettable de constater un tel désintéressement de la part des Belges qui laissent surtout à des étrangers le bénéfice d'une occupation plus effective des territoires, ainsi que des résultats d'efforts plus grands en vue d'amener les indigènes à des besoins nouveaux.

Comment remédier à l'infériorité belge dans le domaine commercial ?

En ce qui concerne le commerce de gros et de demi-gros, celui-ci est presque exclusivement entre les mains de sociétés à moyens financiers importants ; pour celles-ci l'aide directe du Gouvernement n'est pas nécessaire ; il suffit donc que les sociétés belges existant actuellement fassent preuve d'initiative pour étendre leur champ d'action et développer leur organisation commerciale, notamment dans la branche des articles de traite.

Quant au commerce de détail, dans les localités importantes, l'aide directe du Gouvernement suggérée dans le rapport de M. Jonas pourrait avoir une certaine efficacité, même pour les Belges venant s'établir d'emblée dans la Colonie.

Cependant, pour ce qui regarde le commerce de l'intérieur, à savoir : l'achat des produits indigènes et le commerce des articles de traite qui lui est connexe, dans les régions qui s'ouvrent à la vie économique, je pense que les Belges manquent d'adaptibilité à ce mode de vie et d'esprit initiative. En tous cas, ils ne pourront réussir dans ce genre de commerce qu'après un séjour prolongé dans la Colonie qui leur aura permis d'acquérir une connaissance suffisante des conditions locales. C'est donc à ces anciens résidants, anciens agents de sociétés ou du Gouvernement, qu'une aide directe devrait être accordée sous forme de caution gouvernementale.

*
* *

Je me dispenserai de faire une analyse détaillée des importations belges et étrangères au Katanga; des rapports d'enquête sur les produits d'importation de provenance étrangère sont envoyés périodiquement au Département de Bruxelles par le Service des Affaires Économiques; ceux-ci seraient peut-être consultés avec fruit. En tous cas, les renseignements qni seront fournis par les commerçants belges et étrangers, sur les raisons pour lesquelles ils s'adressent plutôt aux marchandises étrangères qu'à celles similaires de fabrication nationale, offriront un caratère particulièrement intéressant au point de vue de la source directe à laquelle ils seront puisés.

Au moment de terminer la rédaction de cette note, j'ai reçu le numéro de novembre de la publication officielle *The South African Journal of Industries*. J'y lis un article relatif à l'exploration commerciale de l'Afrique Centrale, sur une base systématique, qui a commencé d'être entreprise définitivement par l'Union Sud-Africaine.

Vous pouvez vous rendre compte par cet article, que l'invasion économique de l'Afrique Australe dans notre Colonie entrera bientôt dans une ère nouvelle d'extension.

Le tableau comparatif des principaux produits importés au Katanga en 1920, établi sur les mêmes bases que celui se rapportant à toute la Colonie et qui était annexé à votre lettre du 24 août 1922, démontre la participation importante et variée de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud dans notre commerce d'importation.

Cependant dans l'article prémentionné, l'on estime que cette participation de l'Union Sud-Africaine a été jusqu'à présent plutôt le résultat naturel d'un développement commercial, mais non la conséquence d'un effort systématique en vue d'intensifier les relations commerciales interafricaines.

Cet article conclut également à la nécessité de concentrer les efforts des firmes Sud-Africaines *pooling interest for trade extension* aux fins de conquérir notamment le marché congolais.

Ceci constitue un avertissement sérieux pour les industriels belges et fait ressortir la nécessité absolue de s'organiser au plus tôt en vue de combattre victorieusement la concurrence Sud-Africaine qui s'annonce plus âpre et plus systématique que jamais.

Le Chef du Service des Affaires Economiques,
A. DE SLOOVERE.

Elisabethville, le 17 novembre 1922.

EXTRAIT D'UN ARTICLE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE
DE LA PUBLICATION OFFICIELLE DU
« SOUTH AFRICAN JOURNAL OF INDUSTRIES »

L'exploration commerciale de l'Afrique Centrale, sur une base systématique par l'Union Africaine, a été commencée maintenant d'une façon définitive. Le Congo belge a été récemment visité par le Ministre de l'Union pour les Mines et l'Industrie qui a fait une exploration préliminaire succinte, mais des plus utiles.

Le Gouvernement se propose de faire suivre cette visite par l'envoi d'une Commission qui serait chargée d'examiner les possibilités de promouvoir des relations économiques entre l'Union et les grands territoires du centre africain.

Une autre commission, composée de MM.
a quitté Durban le 17 octobre en vue d'examiner les possibilités d'étendre les relations commerciales entre la colonie du Kenya et l'Union, proposition qui a reçu le plus bienveillant accueil du Gouverneur à Nairobi, qui a entrepris de faciliter, dans la plus large mesure, les vues de la délégation. Il est évident que l'Union fait déjà un certain chiffre d'affaires avec le Congo belge, la colonie du Kenay et d'autres territoires africains, mais ceci est plutôt le résultat d'une extension commerciale toute fortuite que le résultat d'une tentative systématique en vue de développer les relations commerciales. L'état actuel du commerce entre l'Union et ces diverses contrées peut servir de base à de très grands développements et quand on considère que l'Union sud-africaine possède les centres manufacturiers les plus étendus et est le producteur potentiel de la plupart des produits finis qui sont nécessaires à la majorité de la population du continent africain, et qu'au surplus l'Union peut compter sur le reste de l'Afrique pour la plupart des matières premières qui lui sont nécessaires, il est évident que le développement des relations commerciales inter-africaines sur une base systématique doit reposer principalement sur la position géographique de l'Union.

Il est difficile de dire, dès à présent, quelle forme un commerce organisé prendra, mais il est hors de doute qu'une certaine clientèle pourra être recrutée immédiatement à la suite des

visites de la commission commerciale dans les territoires du Nord.

Les besoins des indigènes du Congo. — En relation directe avec la question de l'extension du commerce avec le Congo Belge, plusieurs faits intéressants furent cités à l'éditeur, au cours d'une entrevue avec le Ministre des Mines et de l'Industrie, peu après son retour de l'Afrique centrale.

Comme suite aux ravages des diverses maladies, il n'y a pas d'animaux dans le Katanga, quoique d'autres régions ne se trouvent pas dans une situation tout aussi mauvaise. En conséquence, ces régions dépendent du Sud pour les bestiaux nécessaires à l'alimentation. Jusqu'à il y a un mois, les bestiaux de la Rhodésie du Sud ne pouvaient passer à travers les territoires de la Rhodésie du Nord, à cause d'une épidémie de East coast fever dans les territoires du Sud. Les bestiaux de l'Union n'étaient pas sujets à cette restriction, mais à présent des arrangements pour une qnarantaine ont été faits qui permettent à la Rhodésie du Sud de participer au commerce de bestiaux et il est à supposer que, vu la proximité de la Rhodésie du Sud et du Katanga, la Rhodésie réussira éventuellement à s'assurer la totalité de ce débouché.

La principale industrie du sud du Congo Belge est l'industrie du cuivre. Une grande quantité de main-d'œuvre indigène est employée à cette industrie. Ces indigènes sont nourris de maïs, de farine, de cassawa, d'huile de palme et de poissons séchés. Le premier et le dernier de ces aliments doivent retenir l'attention de l'Union, spécialement le poisson séché. La plus grande partie de ce poisson provient de diverses rivières, mais il est certain qu'un débouché considérable peut être créé pour le poisson séché provenant de l'Union Sud-Africaine.

Une autre question qui doit être examinée sérieusement est celle qui concerne les besoins des indigènes en vêtements et en fournitures de couchage. L'altitude moyenne du Katanga varie entre 4 et 5 pieds ; avant l'occupation européenne, il n'y avait pour ainsi dire pas de population indigène dans cette contrée et la main-d'œuvre pour les mines, au début, était recrutée dans des régions du Congo situées à une altitude beaucoup plus basse ; donc l'altitude du Katanga nécessite une couverture plus forte pour le corps et durant le jour et durant la nuit. Ce fait suffit à expliquer le marché existant pour des

habillements à bon marché et pour des couvertures à l'usage des indigènes.

Le C. O. D. (collect on delivery — paiement à la livraison). Au point de vue des intérêts de l'Union, un des articles qui doivent le plus attirer l'attention pour le Congo Belge est la consommation des vins. Les Belgs semblent préférer le vin aux alcools et à la bière, et dans une contrée chaude beaucoup d'arguments militent en faveur de ce choix. A présent l'Union exporte au Congo Belge des vins pour une valeur de près de 9.000 livres sterling par an et il est hors de doute qu'une extension considérable pourrait être donnée à ce commerce. Une des difficultés qui se présentent à première vue est le paiement des factures. Dans ces contrées où il n'y a aucune facilité bancaire, et il est proposé que cette difficulté pourrait être tournée si on pouvait arriver à un arrangement avec les chemins de fer congolais pour l'installation de « collect on delivery » qui a rencontré un succès considérable dans l'Union. Cette idée vaut la peine d'être examinée et il n'y a aucun doute qu'avec cette aide au commerce, la consommation des vins sud-africains au Congo Belge augmenterait considérablement au détriment d'autres contrées qui commandent actuellement une partie de ce commerce.

Les avantages du « collect on delivery system » se montreraient non seulement dans le commerce des vins, mais encore dans les autres lignes commerciales, spécialement dans le commerce des denrées alimentaires non périssables, qui forment actuellement un des facteurs les plus importants des industries de l'Union. Tout le trafic pour le Congo doit se faire par voie ferrée, ce qui est en faveur de l'industrie de l'Union contre la production industrielle de toutes les autres contrées qui sont dépendantes du trafic maritime.

Extension commerciale grâce à l'union des intérêts. — Nous avons dit plus haut que la plus grande industrie du Congo est l'industrie des mines. Il n'y a pas d'industries manufacturières et il n'y a pas de probabilités d'un certain développement dans cette voie aussi longtemps que les conditions actuelles du « Settlement » européen prévaudront. La plupart des Européens au Katanga sont engagés pour une durée de deux ans avec six mois de congé à traitement plein, après chaque période biennale et la moyenne des appointements est élevée. Ces conditions libérales qui régissent le service sont

dues au climat et aux modalités de la vie là-bas qui ne sont pas très attrayantes pour la plupart des Européens. C'est pourquoi, tandis que la main-d'œuvre indigène est, sans aucun doute, à bon marché, la main-d'œuvre blanche spécialisée qui est essentielle pour l'établissement des industries diverses devrait être payée à des taux élevés comparativement aux conditions de vie qui prévalent au Katanga. En conséquence, cette partie de l'Afrique centrale au moins devra s'adresser au dehors pour la plupart de ses besoins et il est hors de doute que l'Union Sud Africaine est le fournisseur naturel de ses besoins.

En relations avec l'extension commerciale, non seulement avec le Congo belge, mais avec les autres territoires africains, M. Malan a fait une proposition qui se recommande d'elle-même aux industriels et aux commerçants de l'Union; faisant allusion à l'envoi de voyageurs de commerce dans ces divers territoires, il a attiré l'attention sur le prix élevé qui doit être payé en rémunération de ces services et il a proposé que, autant que possible, les firmes commerciales de l'Union puissent unir leurs intérêts de façon à ce qu'un seul groupe de firmes envoie un seul voyageur dont les frais seraient supportés en commun; un tel groupe comprendrait des maisons de commerce dans les divers genres d'affaires et vu la grande variété de produits qui sont à peu près manufacturés dans l'Union, ce groupe pourrait être un groupe très important de façon à pouvoir s'assurer les services du meilleur des commis-voyageurs.

Tableau comparatif des principaux produits importés au Katanga en 1920.

PRODUITS IMPORTÉS.	Pays d'origine.				Total.	P. c. de la Belgique.
	Rhodésie.	Union Sud-africaine.	Belgique.	Autres pays.		
I. *Alimentation.*						
Alcool de 50° au moins.	2,318	201,503	40,605	142,560	386,986	10.49
Beurre	341,800	230,238	35,454	93,856	701,348	5.05
Bière	180,436	22,294	19,746	69,768	292,244	6.75
Cacao préparé	1,287	36,244	22,439	25,516	85,486	26 24
Conserves fruits	17,157	207,955	63,160	23,052	311,324	20.28
Conserves légumes	9,109	25,272	85,586	47,233	167,200	51,19
Conserves autres	19,188	169,218	84,455	71,457	344,318	24,52
Eaux minérales	2,449	38,230	7,745	10,623	59,047	13.11
Farines de céréales	675,506	930,911	33,132	158,266	1,797,815	1.84
Fromages	85,970	99,809	13,227	30,386	229,392	5.76
Lait	12,221	271,710	86,103	117,683	487,717	17.65
Margarine	314	11,027	»	18,619	29,960	»
Poissons conservés	17,315	99,868	60,720	62,741	240,644	24.81
Sel	6,437	55,498	1,683	136,755	200,373	0.83
Sucre brut et raffiné	16,566	622,055	1,022	19,621	659,264	0.15
Thé	6,655	58,127	47	7,785	72,614	0.06
Viandes préparées ou conservées	116,062	212,258	136,318	247,087	711,725	19.15
Vins	18,707	407,773	261,510	431,550	1,119,540	23.35
II. *Habillement.*						
Bonneterie	10,355	31,593	110,504	82,324	234,776	47,06
Chapeaux	8,977	30,156	23,001	65,421	127,555	18.03

Chaussures	13,392	75,460	55,575	106,374	250,801	22.15
Lingerie	78,390	132,742	151,353	433,504	795,989	19.01
Mercerie	11,435	50,171	26,823	78,130	166,559	16.10
Vêtements pour femmes	1,518	26,153	18,058	41,425	87,154	20.60
Vêtements pour hommes	55,662	275,801	259,200	573,325	1,163,988	22.26
Vêtements en caoutchouc	3,811	34,653	4,025	41,392	83,881	4.79
Autres objets confectionnés	24,050	114,208	43,233	156,182	337,678	12.80
III. *Économie domestique.*						
Allumettes	96	12,861	12,358	2,270	30,585	40.40
Bougies	2,287	125,359	62,863	12.857	203,366	30.91
Cigares et cigarettes	14,570	790,556	165,239	211,630	1,181,995	13.97
Médicaments composés	94,478	415,797	199,780	218,603	928,658	21.51
Parfumerie et cosmétique	3,916	26,480	49,613	44,653	124,662	39.80
Savons	6,809	121,699	45,940	88,129	262,577	17.49
Tabacs	456	76.048	14,229	9,630	100,363	14.17
IV. *Habitation et industries de la construction.*						
Aciers en barres	7,614	56.657	»	3,159	67,430	»
Bois de construction	420,815	474,623	»	149,045	1,044,483	»
Clous, vis, rivets	110,917	161,351	41.940	39,016	353,224	11.87
Couleurs et vernis	90,757	232,405	10,297	42,038	375,497	11.19
Ciment	234,572	1,201,831	72	47,644	1,484,119	0.004
Faiences et porcelaines	6,233	22.790	31,541	36,534	97,098	32.48
Fer et tôles	797,722	807,023	229,636	295,091	2,120,472	10.82
Livres	4,562	123,834	46,237	26,337	200,970	23
Meubles	29,397	247,353	80,479	88,705	445,934	18.04
Meubles en fer	3,029	117,791	29,672	14,659	165,151	17.96
Outils	87,656	303,227	109,051	465,454	965,388	11.29
Ouvrages en bois	279,930	625,286	34,345	58,319	997,880	3.44
Tuiles, briques (réfractaires)	102,282	28,580	1,363	4,078	136,303	0.99
Verres à vitres	21,249	36,159	16,336	6,005	79,749	20.48

Tableau comparatif des principaux produits importés au Katanga en 1920. (*Suite.*)

PRODUITS IMPORTÉS.	Pays d'origine.				Total.	P. c. de la Belgique.
	Rhodésie.	Union Sud-africaine.	Belgique.	Autres pays.		
V. *Transports.*						
Bâches, caoutchouc	18,613	61,919	133,894	31,486	245,912	54.44
Cordage	7,176	29,975	5,934	7,008	50,093	11.84
Locomobiles	990	»	»	46,200	47,190	»
Motocyclettes et pièces de rechange	24,886	105,470	23,674	30,357	184,387	12.83
Rails (acier)	2,570,214	211	2,082,098	»	4,652,523	14.75
Vélocipèdes et pièces de rechange	7,832	66,732	71,288	62,069	207,921	34.28
Voitures-autos et pièces de rechange	104,775	339,055	87,908	92,793	624,531	14.07
Voitures et wagons	1,634,000	67,892	224,400	»	1,926,292	11.64
VI. *Matières brutes ou simplement préparées.*						
Benzine	5,834	435,385	»	363,186	704,405	»
Engrais	»	2,160	»	»	2,160	»
Graines	11,999	45,600	2,048	6,176	65,823	»
Huiles minérales et dérivés, pétroles	58,234	68,255	3,216	124,580	254,285	12.64
Autres huiles minérales	7,012	113,187	7,540	41,134	168,873	4.46
VII. *Produits fabriqués.*						
Fils de coton	9,316	14,382	51,902	2,170	77,770	66.73
Tissus de coton blanchis	11,146	28,762	6,817	14,728	61,453	11.11

Tissus de coton écrus	3,839	3,433	3,359	312,511	327,807	1.02
Tissus de coton imprimés . . .	57,507	43,738	20,422	720,882	842,649	2.42
Tissus de coton teints	28,276	47,579	16,854	191,021	283,730	5.58
Tissus de coton autres	215,870	398,363	628,738	583,863	1,826,834	33.87
Emaillés	2,273	41,920	51,722	79,716	175,631	29.44
Explosifs	1,650	470,140	»	9,112	480,902	»
Gobeleterie	1.693	20,980	9,543	20,896	53,112	17.96
Instruments de musique	3,090	11,721	6,713	33,402	54,926	12.22
Instruments et appareils scientifiques .	14,808	131,281	125,623	44,879	316,591	39.67
Jute	11,703	282,737	13,176	50,498	358,114	3.65
Machines et appareils électriques . .	24,509	543,420	154,295	1,488,673	2,210,897	6.98
Machines à coudre, etc.	4,388	8,837	4.641	37,649	55,515	8.35
Machines agricoles	3,132	28,451	13,272	13,296	58,551	22.82
Autres machines	402.912	405,129	204,086	1,739,996	2.752,123	7,41
Montres	836	1,289	174	3,161	5,460	3.18
Pièces détachées pour machines . .	88,388	951,566	360,502	2,905,335	4,305,791	8.37
Produits chimiques	30,508	210,107	68,669	79,723	389,007	17,65
Quincaillerie	77,858	305,521	160,995	322,751	867,125	18.33

IV. — STATISTIQUES (Chiffres provisoires)

Années	Importation.		Exportation.		Part de la Belgique.							
					Importation				Exportation.			
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité	P. c.	Valeur.	P. c.	Quantité.	P. c.	Valeur.	P. c.
1885 . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1890 . .	»	»	»	8 242,199	»	»	»	»	»	»	»	»
1909 . .	»	22,126,994	»	56,167,224	»	»	15,505,690	»	»	»	52,085,699	»
1913 . .	170,801,645	71,590,781	24,613,587	55,187 378	pas établie							
1919 . .	180,518,916	85,681,001	82,842,634	204,146,254	7,399,281	4	5,247,490	5	25,853,168	31	78,010,090	38
1920 .	195,708,203	237,534,767	85,651,964	315,245,514	48,865,628	25	98,913,768	41	51,569,552	60	207,715,318	65
1921 . .	242,255,662	276,027,218	103,631,095	217 980,062	59,775,248	24	117,359,779	42	52,473,993	50	105,786,962	48
1922 . .	210,313,901	235,482,870	125,709,460	282,000,000	38,518,113	18	121,666,902	51	pas établie			

Compte rendu de la Séance Plénière

tenue le 1er février 1924.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Cooreman, Ministre d'Etat.

M. le Gouverneur Général Rutten honorait la séance de sa présence.

Étaient présents :

MM. Cooreman, Ministre d'Etat, ancien Président de la Chambre des Représentants, Directeur de la Société Générale ;
Président du Comité Permanent.

Arnold, Secrétaire Général au Ministère des Colonies ;
Despret, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles ;
le Baron Tibbaut, Vice-Président de la Chambre des Représentants ;
Vice-Présidents.

Louwers, Avocat, Auditeur du Conseil Colonial, Conseiller Colonial du Ministère des Affaires Etrangères ;
Secrétaire Général.

Collet, Membre du Comité de la Société Belge d'Etudes Coloniales ;
Fontainas, Ingénieur civil des Mines, Directeur de la Société Minière du Bécéka ; de la Société Forestière et Minière ;
Lt Général Gillain, Sénateur, Secrétaire Général de l'Union Coloniale Belge ;
le R. P. L. le Grand, S. J., Procureur de la Mission du Kwango ;
Guillaume, Directeur de la Banque du Congo Belge ;
Leplae, Directeur Général au Ministère des Colonies ;
Van Den Ven, Professeur à l'Université de Louvain, Administrateur de Sociétés Coloniales ;
Membres du Bureau.

MM. A. HOORNAERT, avocat;
W.-B. PÉRIER, avocat;
Secrétaires.

le Colonel BERTRAND, ancien Commissaire Général au Congo Belge;
BÉTHUNE, Président de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion de Liége;
BOLLE, Administrateur de Sociétés Coloniales, Président de l'Association des Intérêts Coloniaux;
le Comte R. DE BRIEY, Intendant honoraire de la liste civile du Roi;
CITO, Ingénieur, Administrateur de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo-Katanga;
le R. P. DE CLEENE, des Missions de Scheut;
DROOGMANS, Secrétaire Général honoraire du Ministère des Colonies, Président du Comité spécial du Katanga;
DRYEPONDT, Membre du Conseil Colonial;
DUBOIS, Directeur de l'Institut Supérieur de Commerce, Membre du Conseil Colonial;
G. GÉRARD, Directeur du Comité Central Industriel;
Max-Léo GÉRARD, Secrétaire du Roi;
GRENADE, Président honoraire du Tribunal d'Appel de Boma;
HENRY, Gouverneur Général honoraire de la Colonie;
JANSSEN, Gouverneur Général honoraire du Congo, Secrétaire Général de l'Institut Colonial International;
JONAS, Directeur des Agences d'Afrique de la Banque de Bruxelles;
JULIN, Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie et du Travail;
le Baron LAMBERT, Banquier, Administrateur de Sociétés Coloniales;
LEYNIERS, Sénateur;
LIEBRECHTS, Conseiller d'Etat honoraire, Président de l'Association pour le Perfectionnement du Matériel Colonial;
MAHIEU, ancien Inspecteur d'Etat du Congo, Administrateur de Sociétés Coloniales;
le Général MALFEYT, Vice-Gouverneur Général honoraire du Congo Belge;

MM. Orts, Ministre Plénipotentiaire, Membre de l'Institut Colonial International;

Reul, Lieutenant-Colonel honoraire des Troupes Coloniales ;

de San, Avocat, ancien Secrétaire Général de la Colonie;

De Schoonen, Administrateur de la Compagnie Générale du Congo ;

Speyer, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Sénateur ;

le Général Tombeur, ancien Vice-Gouverneur Général du Katanga ;

Touchard, Avocat ;

Van Hulst, Administrateur-Délégué de la Compagnie du Kasai ;

Membres du Comité Permanent.

Assistaient à cette séance :

MM. De Wildeman, Directeur du Jardin Botanique de l'Etat;

Landeghem, ancien Commissaire Général de l'Uele, Directeur Général de la Société Cotonnière;

Tilmant, Secrétaire de l'Association des Intérêts Coloniaux.

M. Cooreman adresse quelques mots de bienvenue à M. le Gouverneur Général Rutten. Il le remercie de l'intérêt qu'il porte aux travaux du Comité pour lequel c'est une bonne fortune que de recevoir ce vrai colonisateur qui réalisera ce qu'il estime opportun du programme qui va être discuté.

M. le Gouverneur général Rutten remercie de l'accueil qui lui est fait et assure le Comité que sa bonne volonté est acquise à toute réforme utile pour le bien de notre Colonie.

M. Louwers, *Secrétaire Général*, fait un court exposé des questions soumises à l'ordre du jour. Elles se résument en trois grandes catégories : la question des transports, la question agricole et la question de la main-d'œuvre. Vu le peu de temps dont nous disposons, dit-il, je demande que ne soient exposées aujourd'hui que des considérations d'ordre général. Les différents points de l'étude feront ultérieurement l'objet d'un examen spécial.

M. Henry, *Gouverneur Général.* — Notre Secrétariat Général, auquel je rends un nouvel hommage pour le dévouement qu'il montre dans l'étude et la préparation des questions qui nous sont soumises, — le volumineux rapport qu'il vient de nous remettre en témoigne — rappelle que l'enquête relative à la situation générale du commerce de la Colonie, instituée au mois d'août 1922 et poursuivie durant l'année 1923, résulte de ce que notre Comité permanent avait été frappé de la part relativement minime du commerce belge dans la Colonie.

Je ne puis m'empêcher de penser que notre Comité s'exagérait vraiment la cause de son inquiétude. La dernière statistique, établie au moment où se décida l'enquête économique, concernait la période immédiatement consécutive à la guerre pendant laquelle l'industrie belge — presque annihilée par l'occupatiou allemande — se reconstituait et ne pouvait encore songer à l'exportation. Faut-il rappeler ici que la Colonie fût entièrement coupée de sa métropole pendant quatre ans et qu'elle dût se pourvoir à l'étranger de toutes les choses nécessaires à sa vie. Le marché national ayant cessé d'exister pour elle pendant un temps aussi long et la situation l'ayant contrainte à pratiquer les marchés étrangers, il est tout à fait satisfaisant de constater que malgré les habitudes prises, elle a abandonné ceux-ci dès que la possibilité lui en fut offerte et qu'elle a repris immédiatement ses relations d'affaires avec la Belgique, restituant ainsi à la mère-patrie la part qu'elle avait, avant la guerre, dans le commerce général du Congo.

Durant cette année 1922, où se manifestait l'inquiétude de notre Comité permanent au sujet de la part du commerce belge dans la Colonie, l'office Colonial du Département nous apprend que la part de la Belgique fut de 51 °/₀, en valeur, dans les exportations totales; celle avec le Katanga étant de 41 °/₀ et avec le restant de la possession de 58 °/₀. Notre collègue M. Bolle, Président de l'Association des Intérêts Coloniaux estime, dans son substantiel rapport, qu'il faut enregistrer ce résultat avec une grande satisfaction.

Je partage cette opinion et sans doute vous vous rallierez à cette appréciation en réfléchissant aux conditions spéciales qui règlent la vie des possessions situées dans la Bassin conventionnel du Congo. La mère-patrie n'y possède aucun monopole, le commerce est libre et nulle faveur ne peut être accordée aux nationaux qui ne soit étendue aux étrangers. Si l'on songe que

la possession belge est entourée de voisins actifs et entreprenants, Anglais et Portugais, dont les colonies, limitrophes de la notre, sont fortement occupées par l'élément européen commerçant ; si l'on réfléchit en même temps à l'éloignement de la Belgique et au petit nombre de ses nationaux installés au Congo ; il faut reconnaître que la satisfaction qu'exprime M. Bolle de la reprise si rapide de la situation d'avant-guerre et de la part — 51 °/₀ de valeur des exportations —, que la Belgique s'est assurée, dès l'année 1922, est très justifiée.

J'ai le plus ferme espoir dans l'avenir de la Colonie et je crois que nous verrons désormais — sauf les périodes de crises inséparables de toute œuvre humaine — se développer magnifiquement notre riche possession d'Afrique. D'année en année, le mouvement commercial s'accroîtra en importance et en valeur. Ne ne doutons pas qu'attirés par l'appât du bénéfice assuré, nos concurrents actuels se multiplient et que le commerce étranger se développe au Congo.

L'important est que le nôtre ne se laisse pas distancer et que nos nationaux se multiplient dans la même proportion que le feront les étrangers. Avec vous, je souhaiterais mieux, évidemment, mais je crois qu'il est sage de limiter nos ambitions. Dans le chiffre croissant des importations et des exportations, si, malgré la concurrence mondiale, nous conservons la part que nous avons aujourd'hui nous ne serons pas à plaindre. Songeons qu'un très gros concurrent, à peu près écarté en ce moment, ne tardera pas à reparaître sur les marchés mondiaux ; je parle de l'Allemand ; son action sera redoutable au Congo comme ailleurs. Il avait dans notre Colonie, en 1914, une situation commerciale inquiétante. Grâce à ses méthodes de bas prix et de longs crédits, il s'était assuré beaucoup de clients parmi les petits commerçants du Bas et du Moyen-Congo. Il compte bien les reprendre, directement ou indirectement, à figure découverte ou à visage caché, peu lui importe. Ne nous impressionnons pas, mais songeons que nous devrons lutter contre lui par ses procédés mêmes.

Comme le dit M. Jonas, dans sa note si suggestive, la question de savoir si le commerce belge atteint un pourcentage déterminé dans le commerce général n'est pas essentielle; il y aurait plus d'intérêt pour la Belgique à avoir 30 p. c. de participation dans un commerce triple qu'une participation de 60 p. c. dans un commerce qui resterait stationnaire.

Notre collègue à raison de dire qu'il ne faut pas se laisser hypnotiser par la nécessité d'augmenter avant tout le commerce de la Colonie avec la Belgique.

Il y a un autre marché belge, en Afrique, que celui de la métropole, c'est le marché intérieur du Congo. Le commerce interrégional peut et doit se développer au profit de nos nationaux qui opèrent chez eux et se savent efficacement protégés.

S'il est vrai que le commerce suit le pavillon sur les mers, le postulat conserve toute sa valeur dans l'intérieur des Etats. Profitons-en.

Dans le commerce général de la Colonie, résultant des exportations et des importations, la concurrence sera active et les moyens employés seront puissants. M. Maran, le distingué ministre de l'Union Sud Africaine, que j'ai eu l'occasion de voir à Capetown et dont l'activité m'a frappé, dirige en ce moment les efforts des commerçants sud-africains vers le Katanga. Il leur signale l'importance du marché, les perspectives de plus en plus vastes que l'accroissement de la population industrielle offre au commerce. Il leur indique les moyens de mener la lutte économique.

Attendons-nous à d'autres initiatives de même espèce. Elles sont dans l'ordre des choses à prévoir puisque le commerce est libre dans la colonie et que le monopole y est défendu.

En présence de cette concurrence, attachons-nous à développer le commerce interrégional et que nos nationaux s fforcent d'en prendre la direction.

J'ai lu avec toute l'attention qu'elle mérite l'étude que M. le Directeur Général Leplae consacre à la question agricole.

Il serait injuste de dire que le Gouvernement colonial s'est désintéressé du sort de l'agriculture. Depuis la reprise du Congo par la Belgique peu de services ont été aussi largement dotés et c'était d'ailleurs à bon droit.

Personne ne méconnaît l'importance de l'agriculture aux colonies. Elle doit être la principale source de la richesse. Les mines, fussent-elles riches et nombreuses comme elles le sont dans notre Colonie, ne lui donneront cependant pas les avantages permanents que lui procurera le développement progressif de ses cultures.

Il est donc indispensable de consentir à cet important service les crédits nécessaires aux études et aux essais.

C'est ce qui fut réalisé jusqu'en 1914 et dans des conditions telles que des critiques s'élevèrent à l'occasion des fortes dépenses consenties. Elles étaient d'ailleurs souvent injustes. Lorsque la guerre éclata, il fallut nécessairement se restreindre ; la nécessité dans laquelle se trouva la Colonie de vivre de ses ressources, sans recours possible à la métropole pour obtenir les crédits extraordinaires qui lui eussent été nécessaires, obligea le Gouvernement local à réduire toutes les dépenses qui n'étaient pas indispensables à la vie même de la Colonie. Ce fut une période de sacrifices que nous n'avons pas à regretter, du reste, car elle nous donna conscience des possibilités économiques de notre grande possession et elle marqua pour elle le départ d'une période de prospérité qui sera longue, je l'espère. Mais, quoi qu'il en soit, des services durent être restreints et celui de l'agriculture subit des réductions budgétaires assez importantes.

Le programme agricole doit être étudié avec soin et arrêté avec prudence; personne, je pense, mieux que M. Leplae dont nous apprécions tous la science, ne peut nous fixer sur ce point, mais je lui demande de se souvenir de l'expérience du passé avant de fixer des règles pour l'avenir. Pour leur réalisation, il faut considérer que les ressources dont nous disposons aujourd'hui, si importantes qu'elles soient, doivent satisfaire à tant de besoins urgents que leur limitation stricte aux divers objets s'impose impérieusement.

*
* *

Dans l'exposé du secrétariat général, M. Louwers, son distingué rapporteur, nous dit qu'il s'est demandé si la Colonie belge a un programme économique, tout comme il s'était demandé jadis si nous avions un programme de politique indigène. Il nous confie son opinion affirmative et il la justifie. Je suis d'accord avec lui ; nous avons une politique économique et elle s'affirme tous les jours. J'entends bien que des contradicteurs le contestent et qu'ils appuient leurs critiques sur les variations de ce programme, s'il existe. Mais Messieurs, les conditions et les circonstances se modifient tous les jours dans une société en formation. Le programme, arrêté au cours d'une période de prospérité ne vaut plus rien durant le temps de crise qui lui succède; telle affaire qui offre aujourd'hui la plus belle

espérance peut péricliter bientôt; il suffit qu'un marché se modifie, qu'une concurrence naisse.

Il faut dans une colonie un programme *général* de mise en valeur, tel par exemple celui des Chemins de fer. Celui-là, nous le possédons de longue date; vous le savez, les travaux que nous réalisons aujourd'hui sont décidés depuis douze ans.

Mais ce programme doit être large de manière à rester permanent; aussi je ne suis plus d'accord avec notre rapporteur lorsqu'il nous dit que nous devons établir aussi le programme des Chemins de fer secondaires. Ceux-ci résultant d'éléments variables, la décision de les construire ne doit être prise qu'au moment de l'exécution.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point et ne retiendrai pas plus longtemps votre attention; du reste, je me rallie de façon générale aux opinions du rapporteur qui paraît avoir tiré les conclusions logiques de l'étude que la Commission a poursuivie.

M. Bolle, *Président de l'Association des Intérêts coloniaux.* — L'enquête a démontré dans son ensemble l'exactitude du chiffre que l'Association des Intérêts coloniaux avait indiqué comme étant celui de la participation de la Belgique dans le commerce de notre Colonie. On peut donc considérer comme acquis que la métropole possède environ 50 p. c. du commerce d'ensemble. Ce chiffre est satisfaisant. Evidemment, il faut tâcher de l'élever encore, et à cet égard il importe d'attirer immédiatement l'attention des Pouvoirs Publics sur la question du chemin de fer du Bas-Congo.

Cette question est d'une importance extrême et urgente. Il y a actuellement 18,000 tonnes de marchandises entreposées à Matadi et que l'on ne parvient pas à évacuer vers le Haut. Ces marchandises représentent une valeur que l'on peut raisonnablement estimer à 50 millions. Cette situation est grave.

L'Association des Intérêts coloniaux a pris contact avec M. le Ministre des Colonies et la Direction du Chemin de fer du Congo. Il apparaît que les causes de l'encombrement sont dues aux pluies extraordinaires, à un mauvais rendement de la main-d'œuvre, à des difficultés d'organisation entre le Chemin de fer et la Manucongo, enfin et surtout à l'état des locomotives.

Les pluies ne sont qu'une circonstance accidentelle. Le mauvais rendement n'est-il pas dû au fait que l'on a trop demandé aux mêmes équipes, sans les rétribuer suffisamment? La Direction du Chemin de fer nous a fait savoir qu'elle avait ordonné d'augmenter les équipes et d'accorder des paiements extra. L'entente entre la Manucongo et le Chemin de fer vient d'être réalisée en donnant la Direction de la Manucongo à la Compagnie du Chemin de fer. En ce qui concerne les locomotives, la Direction du Chemin de fer a envoyé des ouvriers spéciaux pour les réparer, il y a trois mois, et elle vient de commander neuf locomotives Garrat.

Pour désencombrer, il a été décidé de retenir à Matadi du sel, du ciment et des rails, dont l'expédition n'est pas urgente, soit environ 8,000 tonnes.

Ce qu'il est important de faire aussi, c'est de dresser l'inventaire des transports probables en 1924 et d'en aviser tous les transporteurs.

Permettez-moi d'ajouter que tout notre travail sera bien improductif, si tout le commerce et l'industrie ne fait pas bloc pour le relèvement du franc. Il est nécessaire que tous les groupements économiques se réunissent d'urgence, en dehors de toute action politique. Votre Comité pourrait prendre l'initiative d'un tel mouvement, ce n'est pas au-dessus de ses forces.

M. De Schoonen. — La solution de la crise qui sévit en ce moment au Chemin de fer du Congo ne consisterait-elle pas à entreposer à Anvers les marchandises destinées à la Colonie et à ne les charger sur steamer qu'au fur et à mesure de la possibilité d'évacuation de Matadi vers le Haut? On pourrait être tenu télégraphiquement au courant de la situation du port de Matadi. Un organisme régularisateur, fonctionnant en Belgique ne permettrait le chargement à Anvers que s'il est établi que les marchandises ne feront à Matadi qu'un séjour normal. Cet organisme régularisateur devrait être indépendant des grandes sociétés commerciales, afin de tenir la balance égale entre toutes, d'après des critères à déterminer.

M. Liebrechts. — La situation sera bientôt plus grave encore qu'actuellement. En effet, on va commencer en grand la construction de chemins de fer, ce qui implique un surcroît considérable de fret. On veut construire 200 kilomètres de voies

par an. Cela fait environ 20,000 tonnes rien que pour les rails. Il faut ajouter d'autres marchandises connexes et corollaires, il faut aussi tenir compte de la construction des vicinaux projetés. Donc, des mesures urgentes et énergiques s'imposent. Seul le Ministre est désigné, et suffisamment armé, pour prendre des mesures, et au besoin les imposer d'autorité.

Nos grands industriels n'ont pas encore fait montre d'une initiative suffisante dans leurs exportations au Congo. Ils répugnent, en fait, à se lancer dans cette voie, dont le succès ne leur apparaît pas certain. C'est regrettable, mais il faut reconnaître que, dans l'état actuel des choses, si un effort important était fait immédiatement à cet égard, cela compliquerait encore la situation alarmante qui nous est signalée.

Il faut cependant que les grands industriels, notamment les tisseurs et filateurs, cessent d'être exclusivement préoccupés par l'aspect économique de cette question d'exportation belge et songent au point de vue patriotique, qui exige que notre pays s'outille de plus en plus pour concurrencer l'étranger.

Le Colonel Reul. — Ne pourrait-on user plus intensément des voies étrangères qui aboutissent au Sud et à l'Est de notre Colonie? Si le prix en est trop onéreux, l'Etat pourrait instituer un système de ristournes, étant entendu qu'il s'agit d'une organisation temporaire, destinée à remédier à l'engorgement actuel de notre voie d'accès par la côte Ouest.

M. Liebrechts. — Que c'est dangereux! Nous devons arriver à nous suffire. N'habituons pas les marchandises à abandonner nos lignes nationales.

M. Bolle. — C'est une erreur de croire que les lignes dont parle le colonel Reul sont plus onéreuses que les nôtres. Actuellement des tissus envoyés au Katanga reviennent à 400 francs de moins à la tonne expédiée par Capetown plutôt que par les Grands Lacs.

M. le docteur Dryepondt. — La proposition de M. De Schoonen est dangereuse, car ce seraient les marchandises belges qui seraient ainsi surveillées et arrêtées. Les marchandises anglaises, portugaises etc., pourraient quitter librement leurs ports nationaux et arriveraient à Matadi avant les nôtres. Nous serions, nous Belges, handicapés par les étrangers.

M. De Schoonen. — On arrêtera ces marchandises au Congo

pour neutraliser l'avantage qu'elles auront à l'embarquement en Europe.

M. le Docteur Dryepondt. — Quelles difficultés d'application, quelle comptabilité, que de réclamations ! Les consuls interviendront et les Belges seront finalement les victimes.

La solution à mon avis est d'augmenter le matériel roulant. Actuellement on remet toujours la réalisation de cette idée, ou on ne lui donne qu'une suite fragmentaire et timorée, sous prétexte d'élargissement ultérieur de la voie, et d'électrification. Abandonnons ces prétextes. Nous sommes, et nous nous enliserons de plus en plus, dans une situation inextricable. Nous souffrons de congestion. Intensifions le trafic et mettons en circulation un nombre plus considérable de wagons et de machines, en tirant de l'organisation actuelle le maximum possible. Ne nous endormons pas dans l'espoir de grandes améliorations dans quelques années. Parons au plus pressé.

On a dit qu'il y avait assez de wagons et que jamais ils n'étaient utilisés tous en même temps. C'est possible, mais cela provient d'une confusion entre wagons ouverts et wagons fermés. Certaines marchandises exigent impérieusement l'une ou l'autre de ces catégories. C'est ainsi que l'on ne peut invoquer la quantité de matériel de chemin de fer expédiée, pour expliquer l'engorgement, car ce matériel voyage sur wagons ouverts, tandis que les marchandises ordinaires nécessitent l'emploi de wagons fermés. S'il y a déficit de wagons fermés, que peut nous faire qu'à ce moment certains wagons ouverts soient inutilisés ? Du moment que l'on ne possède pas assez de wagons pour satisfaire aux exigences effectives qui se manifestent, il faut en expédier et il en est de même si ce sont des locomotives qui font défaut.

Le Ministère est au courant. Il a été édifié fréquemment par les sociétés intéressées. Il doit donc prendre des mesures. C'est d'une nécessité vitale et urgente.

M. Liebrechts. — Je me rallie tout à fait à l'opinion exprimée par M. le docteur Dryepondt. Je reviens encore sur le point que j'ai soulevé tantôt : nos industriels doivent s'outiller pour l'exportation au Congo, même s'il doit en résulter pour eux quelques sacrifices, d'autant plus que ceux-ci seront certainement momentanés. Nous ne pouvons demander des sacrifices similaires aux sociétés commerciales

congolaises, dont les ressources financières sont moindres et qui sont déjà aux prises avec tant de dificultés.

M. Dryepondt. — Nos industriels ne veulent pas se soumettre aux nécessités du commerce local. Ils veulent vendre, non pas ce que le noir désire en fait, mais ce que eux estiment excellent pour le noir. Combien de fois ai-je entendu des industriels dire : « Mais pourquoi ne pas prendre ceci, qui existe, plutôt que de fabriquer spécialement un article nouveau? » Au fond, dans cette incompréhension, il y a une part d'artificiel et souvent l'on considère la Colonie comme un exutoire des rossignols. Le noir est l'acheteur. Il est de la nature même du commerce de s'approvisionner de ce que désire l'acheteur et de ne pas vouloir lui imposer les goûts du vendeur.

M. Louwers. — Les observations qui viennent d'être présentées révèlent une situation grave au Chemin de fer du Congo. Mais à les présenter isolément, on risque de faire perdre de vue l'ensemble du problème des transports.

Toute la question des transports ne se résume pas dans la bonne administration du Chemin de fer du Congo, encore que celui-ci joue un rôle de premier plan dans la vie économique de la Colonie. Il faut aussi considérer les transports dans l'intérieur du pays et nous sommes bien obligés de reconnaître que la situation là non plus n'est pas parfaite.

Elle n'est pas parfaite, car les moyens de transport sont insuffisants pour le trafic. De plus certaines régions, sillonnées cependant par des voies fluviales accessibles à la navigation, ne sont desservies par aucun vapeur.

La cause principale de cette lacune réside dans l'antagonisme qui existe entre la grande société des transports instituée avec le concours de l'Etat et la Société privée qui travaille à ses côtés. Toutes deux recherchent plutôt leur bénéfice que l'intérêt général et négligent les régions qui « rapportent » peu.

Le Roi, dans un de ses discours le 1er jour de l'an, a appelé l'attention des membres de la Chambre des Représentants sur cet aspect très important de la question en préconisant la coordination des services fluviaux.

Je souhaiterais que le Comité permanent reprît à son compte ce vœu auguste et le rappellât dans un ordre du jour où serait aussi mentionnée cette vérité primordiale que pour assurer le développement de la Colonie, il faut doter

celle-ci de services de transports répondant aux exigences du trafic.

M. le docteur Dryepondt. — M. Louwers vient de dire qu'il fallait préconiser la coordination des transports. Je me rallie à cette idée si elle signifie qu'il serait opportun de coordonner les horaires entre les diverses lignes afin d'éviter que des passagers ne doivent attendre plusieurs jours une correspondance et autres inconvénients similaires, mais je combats cette idée si elle tendait à vouloir « fusionner » les compagnies de transports, comme la tendance semble s'en manifester dans certains milieux. Il faut maintenir la concurrence. Loin d'en avoir trop, nous en avons trop peu. N'oublions pas que, si nous voulons lutter contre les autres colonies, dans des conditions normales, pour l'exportation de nos produits congolais, il faut, il est indispensable, que les tarifs fluviaux à la descente, que les prix de manutention soient sensiblement abaissés.

Or, la fusion n'apportera pas cette baisse faute de concurrence.

Il est incontestable qu'une entreprise de transports n'est pas une entreprise de charité; elle doit rapporter à ses actionnaires; aussi ce qu'il faudrait rechercher, c'est le moyen de transporter à meilleur marché et de transporter plus, en gagnant autant et même davantage.

Cela n'est pas possible avec les méthodes de transport et le matériel naval actuel. Ce matériel est resté du même type que celui qui était utilisé lorsque l'on ne transportait que des produits chers : ivoire, caoutchouc.

Actuellement nous transportons des produits d'une valeur beaucoup moindre et le fret pèse lourdement sur eux. Ce sont les mêmes steamers qui prennent les voyageurs et les marchandises. Cela est une hérésie en ce qui concerne le transport des produits lourds et pauvres; pour les marchandises on devrait instaurer un système de batellerie. Tout cela exige des essais, des recherches, des efforts que seule la concurrence peut provoquer. La fusion, assurant un monopole procurant la certitude que l'entreprise sera rémunératrice aux tarifs actuels, on ne cherchera pas à les réduire, ni à s'imposer un travail difficile et on continuera les errements du passé. C'est pourquoi il faut maintenir la concurrence afin d'arriver à réduire le prix.

M. Bolle. — Je suis obligé de combattre l'idée du docteur

Dryepondt. Je suis partisan, quant à moi, non seulement de la fusion de certaines sociétés de transports fluviaux, comme c'est le cas pour la Citas et la Sonotra, mais de faire participer les sociétés de chemins de fer dans le capital des sociétés de transports fluviaux. Un seul organisme puissant pourra utiliser plus avantageusement toutes les unités et offrir des frets plus réduits.

M. Liebrechts. — Je me rallie à l'opinion de M. Bolle. C'est la seule qui permette une exploitation générale de toutes nos possibilités. L'exploitation de certains petits biefs doit être nécessairement déficitaire. Il y aurait donc là une ressource naturelle qui demeurerait inexploitée, tandis que ceux qui auraient obtenu des concessions sur les grands biefs rémunéreraient largement leurs capitaux. Au contraire, si un seul organisme fonctionne, on peut lui imposer tel service régulier, même sans aucun bénéfice, ce qui n'a pas d'importance néfaste au total, puisqu'il y a compensation par ailleurs.

M. Arnold. — Je puis dire à l'assemblée que cette question fait présentement l'objet d'une étude du Gouvernement.

M. le Président. — Je vous propose de passer à l'examen de la question agricole.

M. le Lieutenant-Général Gillain. — Le rapport du Secrétaire général traitant du problème de l'agriculture, commence ainsi :

« L'organisation de l'agriculture au Congo est encore des plus sommaires. Il faut la perfectionner, afin d'utiliser plus largement les ressources qu'offre cette branche de la production. C'est un point essentiel et même vital. Les possibilités latentes sont des plus vastes. Il suffit de les mettre en œuvre.

» Nous disons qu'il faut développer l'agriculture. En effet, elle est le domaine de l'activité traditionnelle des indigènes ; elle procure les ressources les plus régulières ; elle est un élément d'ordre et de stabilité politique et sociale.

» Hélas nous sommes loin de compte. »

Ce rapport exprime par là des vérités qui ne sont que trop évidentes.

L'Agriculture au Congo belge a été jusque dans les derniers temps un peu comme la cendrillon de l'Administration.

Nous ne relevons pas la chose pour adresser des reproches

à qui que ce soit et nous voulons bien admettre les excuses que le rapport fait valoir.

Il n'en n'est pas moins vrai que nous sommes très en retard ; que d'une part l'Agriculture indigène n'est pas encore assez développée, que d'autre part les entreprises agricoles des blancs sont rarissimes et que la colonisation agricole belge n'a fait et ne fait que peu de progrès.

Cette situation est regrettable, car il est indéniable que l'agriculture indigène, rationnellement organisée, peut être une source de profits incalculables pour la Colonie. Elle améliorerait les conditions matérielles d'existence des indigènes et elle pourrait devenir un élément important d'influence civilisatrice. Elle nous donnerait une main-d'œuvre plus saine et plus robuste.

D'autre part, l'établissement d'entreprises agricoles belges aurait du point de vue de l'extension de l'influence belge au Congo une portée de premier ordre.

Ces différents points demanderaient des développements considérables que je n'ai pas le temps de présenter au cours de cette séance, mais le rappel de ces notions élémentaires suffit cependant à justifier une intervention du Comité en faveur de tout mouvement qui aurait pour objet d'entraîner le Gouvernement à changer la situation actuelle.

Il est absolument indispensable qu'un programme d'action agricole avec la détermination des dépenses appropriées soit établi au plus tôt et, à cet égard, je reprends encore à mon compte l'observation du rapport de notre Secrétaire général où il est dit :

« Ceux qui aiment notre Colonie ne cesseront d'être inquiets sur son avenir que lorsqu'une loi aura accordé au gouvernement colonial les ressources indispensables pour compléter l'organisation agricole. Ce qui s'est réalisé par la loi du 21 août 1921, relativement aux travaux publics, doit se renouveler pour l'agriculture. Cela suppose un plan d'ensemble où l'on saura voir grand. »

Certes, ce n'est pas avec le poste prévu dans nos budgets annuels que l'on peut arriver à ce résultat.

« Un plan d'ensemble où l'on saura voir grand », il faut convenir que celui qui nous est présenté par M. Leplae est extrêmement intéressant, surtout par son caractère réaliste que l'on voit apparaître dans les moindres détails et je formule

l'espoir qu'il serve de base à celui que bientôt, espérons-le, le Gouvernement établira lui-même.

Je propose donc d'intercaler dans notre ordre du jour, pour ce qui concerne l'agriculture les motions suivantes :

« Le Comité Permanent réuni en assemblée plénière le 1er février pour étudier le programme de la politique économique à suivre au Congo belge, remercie le Gouverneur Général Rutten, d'avoir bien voulu prendre contact avec ses membres avant son départ pour l'Afrique ;

» Considérant que l'agriculture doit prendre dans la politique économique de la Colonie une place de premier plan en raison des avantages qu'elle offre tant au point de vue économique et social que du point de vue national ;

» Considérant que l'effort accompli dans ce domaine forcément limité jusqu'à ce jour doit être intensifié et qu'à cet effet il conviendrait d'arrêter sans retard, un programme précis avec l'indication des moyens financiers appropriés ;

» Le Comité Permanent attire l'attention toute spéciale de M. le Gouverneur Général, sur cette question et le prie d'user de toute son autorité pour faire résoudre au plus tôt les problèmes qui s'y rattachent. »

M. De Wildeman. — J'appuie très vigoureusement la motion présentée par le général Gillain. Comme lui, j'estime que l'agriculture est un des grands éléments de la mise en valeur d'une Colonie. Je suis d'accord avec M. Leplae sur les grandes lignes de son rapport. Il y a lieu de pousser largement au développement des cultures capitalistes et d'intensifier les cultures indigènes ; car le développement de ces dernières amènera indiscutablement une augmentation de la main-d'œuvre, en quantité et en qualité.

Il y a donc lieu d'instaurer une politique agricole étudiée avec soin, largement soutenue par le Gouvernement, et mise en œuvre par des fonctionnaires et des agents scientifiquement formés et soumis à une discipline sévère.

Cependant comme l'a très bien fait ressortir M. le Gouverneur Général Henry, il importe de ne pas s'emprisonner dans un programme trop détaillé Il le faut large et capable de s'adapter aux nécessités du moment. Il ne faut pas non plus qu'il soit mis en action d'une façon régulière ; tout moyen

capable de provoquer l'extension des cultures doit être utilisé. On peut être assuré qu'ainsi l'exige l'intérêt collectif.

M. Collet. — Les éloquentes paroles du général Gillain et de M. De Wildeman et surtout le magnifique rapport qui nous a été communiqué par M. Leplae me permettent d'être court.

Si nous voulons réellement devenir un peuple colonisateur, il faut nous ancrer au sol du Congo par les racines des arbres que nous y planterons. Si nécessaires que soient le commerce et l'industrie extractive, si justifiée que soit la cueillette en l'état présent, ces agents économiques ne constituent pas des facteurs d'établissement permanent, les seuls que nous devions envisager.

Il faut au Congo des exploitations européennes, parce que celles-ci constituent pour l'indigène une permanente leçon de choses, et que le rapport de cultures, conduites rationnellement, est en proportion triple, quadruple, voire quintuple des rendements qui peuvent être obtenus par le nègre ne pratiquant qu'une agriculture empirique.

Pour faire du Congo une colonie agricole, *pour* le noir et *par* le noir, il faut lui donner l'exemple. Je ne saurais mieux faire qu'en illustrant ce que je viens de dire.

A Sumatra, qui mesure 445,000 kilomètres carrés de superficie, tout en ne comptant que 6 millions d'habitants, il existe environ 200,000 hectares de plantations de caoutchouc. Parallèlement à celles-ci se sont créées des cultures indigènes dont les chiffres éloquents sont de nature à nous faire regretter l'indifférence coupable que nous montrons à l'égard de la première et de la plus noble des industries de l'homme : le travail de la terre.

Si en 1922, le rendement total des plantations des Indes néerlandaises a dépassé 80 mille tonnes, celui des plantations indigènes a atteint 27 mille tonnes. Dans la seule résidence de Djambi, dont la population atteint 233,000 habitants et une superficie de 48,000 hectares, 21 millions d'arbres à caoutchouc, dont le dixième seulement est en production, ont été plantés. Ils ont produit en 1922, 9,676 tonnes d'une valeur de 7 millions de florins.

Les conséquences d'un pareil état de choses se mesurent au fait que les malais chargés de la saignée sont payés 70 à 80 florins par mois par leurs congénères, salaire qui dépasse

largement la moyenne des gains de nos ouvriers non qualifiés.

Qu'on ne m'objecte pas que les Indes néerlandaises sont une colonie ancienne car mon exemple est relatif à Djambi conquis par les armes de 1904 à 1910, et où par conséquent les progrès que je signale sont bien postérieurs à la reprise du Congo.

M. Leplae. — Je remercie vivement M. le Lieutenant Général Gillain pour les paroles encourageantes qu'il a prononcées au sujet de l'agriculture.

Permettez-moi de dire qu'on peut faire de l'agriculture de deux façons : en paroles seulement ou en actes. Il est facile de professer de l'intérêt pour le développement de l'agriculture et d'édifier de beaux programmes. Mais il est moins facile et surtout beaucoup plus coûteux de passer des simples discours à la réalisation pratique.

A ce point de vue, je crains que beaucoup de nos coloniaux, officiels et autres, ne se fassent grande illusion sur la facilité et le bon marché du développement de l'agriculture indigène. Pour obtenir une production agricole considérable par l'indigène, il faut imposer ou presque imposer la culture ; il faut beaucoup d'agronomes, ce que nous n'avons pas ; il faut quantité d'installations coûteuses, de personnel coûteux. Quiconque en doute n'a qu'à examiner ce qu'il a fallu de temps et de dépenses pour obtenir une exportation annuelle de 1000 tonnes de coton ou 4,000 balles de poids normal. Des millions et plus de dix années d'efforts soutenus, avec intervention constante et drastique même de l'autorité territoriale, ont été nécessaires pour arriver à ce résultat. Or, ce résultat, satisfaisant pour le Congo, qui ne produisait pas de coton du tout, est encore sans importance au point de vue commercial, même presque sans importance au point de vue de l'industrie textile belge : 1000 tonnes de coton ne sont qu'une quantité presque négligeable.

Je ne saurais assez répéter qu'en condamnant et écartant par principe les plantations européennes, on fait à notre Colonie et aux Belges un tort considérable. Les chiffres suggestifs cités par M. Collet montrent l'heureuse influence des plantations sur les indigènes : à force de travailler pour les Européens, les indigènes apprennent à planter et récolter pour eux-mêmes Les plantations sont de vraies écoles d'agriculture.

M. le Gouverneur Général Henry a rappelé que le Service

de l'Agriculture avait souvent dû faire de fortes dépenses. Il ne pouvait en être autrement et il en sera toujours ainsi. Il est absolument inutile d'espérer qu'on pourra, sans dépenses élevées, développer l'agriculture d'un pays aussi énorme. La moindre plantation, la moindre ferme absorbe de capitaux par dizaines ou centaines de milliers de francs. Personnel, matériel, bétail, machines, tout revient à des prix élevés. Refuser de faire officiellement des dépenses indispensables, rejeter en même temps la participation des capitaux privés, c'est condamner l'agriculture à la stagnation. Voyez la colonisation du Katanga : commencée en 1911, elle fut arrêtée deux ans plus tard parce qu'elle avait coûté trop cher. La colonisation depuis lors est nulle : dans tout le Congo il s'établit quatre à cinq colons agricoles par année! Mais de tels travaux ne sont jamais gratuits ni bon marché; les colonies étrangères dépensent chaque année des millions pour attirer des colons et surtout leurs nationaux.

Je ne veux nullement faire ici des propositions de dépenses. C'est à l'Etat à décider ce qu'il peut faire. Mais nous pouvons et devons constater qu'il est impossible de développer sans de larges crédits ou sans une participation active des particuliers, l'agriculture d'une région aussi grande que la moitié de l'Europe. (*Approbation unanime.*)

M. le Président. — M. le Docteur Dryepondt a quelques observations, je crois, à nous présenter sur la question de la main-d'œuvre. Je lui donne la parole.

M. le Docteur Dryepondt. — La question de la main-d'œuvre peut être examinée à différents points de vues, ce qui m'incite à envisager successivement les points suivants :

I. *Amélioration physique de la population.* — On admet généralement que la population de notre colonie diminue. Si certains n'ont pas leur conviction acquise à cet égard, au moins est-il certain que notre population ne s'accroît pas. En tout état de cause, il existe là une situation à laquelle il importe de remédier. J'estime que, selon leur ordre d'importance, on peut invoquer les causes suivantes : *a*) mortalité infantile excessive ; *b*) maladies épidémiques et endémiques ; *c*) mauvaise alimentation ; *d*) causes morales.

Cette simple énumération montre que pour les trois causes que je considère comme les principales, c'est-à-dire les trois

premières énumérées, le remède consiste dans une meilleure organisation médicale, et aussi dans une propagande en vue d'améliorer l'hygiène des indigènes. Il nous faut plus de médecins. Ceux-ci sont absorbés par leurs fonctions de « guérisseurs » et ne peuvent consacrer l'activité nécessaire à la lutte contre les causes générales de dépopulation, à la mise sur pied d'un vaste programme prophylactique et hygiénique.

Personnellement, ayant renoncé à l'exercice de la médecine au Congo, je me trouve à l'aise pour dire que les médecins sont mal payés et que leur situation n'est pas assez belle pour tenter nos jeunes diplômés.

Pour obvier aux dangers signalés sous les littéra *a* et *b* je préconise l'institution d'écoles de sages-femmes et d'infirmiers indigènes. Car c'est par le noir qu'il faut atteindre le noir et le convaincre d'adopter de meilleures pratiques en matière d'accouchements, de puériculture, de précautions hygiéniques. Pour cela il faut de nombreuses sages-femmes noires et de nombreux infirmiers noirs afin d'atteindre toute la population. Les missions peuvent rendre d'immenses services pour éduquer ces infirmiers et sages-femmes.

Quant au troisième point, c'est-à-dire l'insuffisance de l'alimentation des indigènes, il s'agit d'un fait qui est, je crois, unanimement reconnu. Une preuve en passant : les nouvelles recrues venant directement des villages offrent une résistance physique moindre que les noirs déclassés, vivant depuis un certain temps dans les centres européens.

M. Liebrechts. — On peut expliquer cette résistance physique moindre par un changement de régime, indépendamment de toute autre question.

Le général Gillain. — Je me rallie à l'observation de M. Liebrechts.

M. le docteur Dryepondt. — En tout cas, cela prouve que le régime indigène est défectueux. Je reviendrai sur ce point en parlant du travail forcé. J'en viens maintenant au deuxième point :

2. *Le recrutement.* — On doit tenir compte des possibilités locales et le recrutement ne peut jamais acquérir une ampleur telle qu'il détruise l'organisation tribale. J'estime, quant à moi, que la loi protège suffisamment l'indigène recruté, mais peut-être ne protège-t-elle pas suffisament l'em-

ployeur. Pratiquement, celui-ci est désarmé, dans la grande majorité des cas de désertion de ses travailleurs, ou même simplement en cas de mauvaise volonté dans le travail.

Je ne suis pas partisan des sanctions corporelles, ni de la chicotte. Celle-ci a mauvaise presse pour des raisons connues. Il est certain que des abus ont été commis et je voudrais supprimer d'une manière générale le droit d'infliger, sans jugement régulier, de la chicotte à un noir.

C'est à juste titre que ce droit fut depuis longtemps retiré aux particuliers et il n'y a aucune raison pour le maintenir en faveur d'une catégorie quelconque d'agents ou fonctionnaires de la Colonie.

Par contre, le code pénal devrait prévoir les châtiments corporels infligés, après jugement régulier, mais la chicotte serait utilement remplacée par le simple rotin.

Ce châtiment sommaire serait, à tous égards, plus efficace que les condamnations à un jour ou plus de prison et à des 5 francs d'amende, tandis que la régularité même d'un jugement rendu enlèverait toute crainte d'abus.

L'esclavage domestique subsiste encore sur une grande échelle. D'une part nous devons viser à sa disparition, d'autre part il semble difficile de déraciner le mal de façon immédiate. Au surplus, nous devons faire évoluer, et non pas bousculer les mœurs indigènes. La suppression brutale et sans délai de l'esclavage désorganiserait toutes les chefferies.

La négation légale de l'existence de l'esclavage domestique entraîne pour conséquence l'impossibilité de la libération légalisée, ce qui serait un excellent moyen de recrutement et serait en même temps humanitaire. Moyennant un engagement de trois ans, aux mêmes salaire et conditions que tous les autres travailleurs, l'esclave domestique pourrait être libéré, par le paiement d'une somme qui serait fixée par région, par l'administration même. Le maître serait ainsi indemnisé et n'aurait aucune objection à faire et n'en ferait d'ailleurs aucune puisqu'il ne serait pas lésé. Le recrutement serait aussi beaucoup facilité.

Un système analogue pourrait être mis sur pied pour le rachat des femmes esclaves destinées à épouser des travailleurs célibataires, ce qui n'a rien d'immoral, car, dans le milieu tribal, la femme n'a jamais le droit de choisir son époux qui lui est toujours imposé. On ménage ainsi les transitions, on

donne de l'extension à nos principes, et on ne bouscule pas les traditions.

Il ne faut pas oublier, que, dans l'état actuel des coutumes indigènes, l'esclave et la femme sont les seules vraies richesses. Nous devons combattre cette conception, mais il serait chimérique de vouloir réaliser notre idéal par voie de décrets immédiatement obligatoires. Transvasons le plus possible d'éléments de leur situation de sujétion à notre vie de liberté, mais par un *modus* fonctionnant sans heurts et sans froissements.

La polyandrie, les maladies vénériennes, la prostitution dans les centres, doivent être mises parmi les causes principales du manque de natalité, tandis que dans les villages ce sont, outre les causes déjà indiquées, les maladies endémiques; paludisme, maladie du sommeil, qui entrent surtout en ligne de compte. Combattons ces causes, prenons le mal *ab ovo*.

3. *Travail forcé*. — Le travail forcé est unanimement condamné. J'en suis adversaire, même pour les travaux d'utilité publique. Il fut générateur de trop d'abus. Mais je crois que nulle objection ne pourrait être faite à l'obligation imposée à l'indigène d'exécuter certains travaux dans son intérêt immédiat et chez lui. Je fais allusion à la construction des routes qui desservent les villages, à la construction d'habitations et surtout, et spécialement, à l'obligation de mettre en culture un terrain dont l'étendue est à déterminer. Nous rendrons ainsi presqu'impossible les disettes fréquentes, si néfastes pour la conservation de la race.

Ceci vise les indigènes proprement dits. Pour les déracinés, il en est autrement. Là, un intérêt supérieur veut que des mesures, allant jusqu'à la contrainte énergique, soient prises pour diminuer le nombre des vagabonds dangereux qui envahissent les centres européanisés. Le Comité a publié là dessus une étude à laquelle je me rallie.

4. *Enseignement*. — Depuis trente ans, de nombreux noirs ont appris des métiers au contact des blancs. Et cependant nous trouvons peu d'artisans indigènes exerçant un métier. La cause principale réside, je crois, dans le fait que l'artisan indigène est moins payé que « le noir de la côte ». Cependant nos travailleurs valent autant et il faudrait que l'on abandonnât ce système de payer moins nos noirs, sous le prétexte injustifiable plus ou moins avoué qu'ils sont autochtones.

Il faut établir une distinction dans la rémunération entre les simples travailleurs manuels, coupeurs de bois, etc. et les artisans exerçant un métier qualifié : menuisier, mécanicien, etc.

Pour ces derniers, il faudrait créer ou multiplier les écoles, spécialement les écoles du soir, où ils apprendraient la lecture, l'écriture, les éléments du calcul et quelques notions de dessin, de quoi comprendre et dresser de petits plans nécessaires à l'exercice de leur profession. On devrait s'en tenir là et ne pas multiplier les connaissances d'ordre académique sans rendement et sans utilité dans l'occurence.

Donc, il faudrait diriger les noirs intelligents vers l'artisanat. A cet égard, les missions, notamment, ont fait un réel effort, dont le succès doit être un encouragement à donner à cette tentative une extension nouvelle.

Il va de soi qu'un effort similaire devrait être fait dans un but agricole. A cet égard, je n'insiste pas, connaissant l'unanimité de votre sentiment.

Le R. P. le Grand, S.J. — M. le docteur Dryepondt estime que le déficit que nous constatons dans la population congolaise est dû, avant tout, à des raisons d'ordre médical, et, parmi celles-ci, il met en tout premier lieu la mortalité infantile. Je regrette d'être en désaccord avec lui ; mais il m'est impossible d'admettre que la mortalité infantile soit la cause principale du mal.

Vraisemblablement, la mortalité infantile a été, de tout temps, excessive au Congo, et il n'y a pas lieu de penser qu'elle le soit davantage à l'heure actuelle. Si, dans le passé, la mortalité infantile n'a pas empêché les populations de se développer au point d'avoir été très denses, comme l'affirment tous les premiers coloniaux, on ne voit pas bien comment elle serait la cause principale de la dépopulation actuelle. Aussi bien, maintenant encore, les adolescents sont-ils extrêmement nombreux dans les régions où la civilisation n'a pas pénétré.

Pour ma part, j'estime que le déficit que nous constatons est dû, avant tout, à des causes d'ordre moral résultant de la colonisation elle-même.

Le temps s'oppose aux développements nécessaires, mais j'ai cru indispensable de marquer ma position dans ce débat. Ménageons la race noire, ne brusquons pas l'évolution, ne

pressons pas trop le citron, sans quoi nous pourrions nous apercevoir, trop tard, qu'il est entièrement vide.

*
* *

M. le Président. — J'estime que le Comité devrait marquer dans un ordre du jour son sentiment sur chacune des questions qui viennent d'être examinées. Nous pourrions prendre comme base de cet ordre du jour, celui qui a été déposé par le Général Gillain, et voici la formule que je vous propose.

Le Comité Permanent, réuni en assemblée plénière le 1er février pour étudier le programme de la politique économique à suivre au Congo belge, remercie M. le Gouverneur Général Rutten d'avoir bien voulu, avant son départ pour l'Afrique, prendre contact avec les membres.

« Considérant que le facteur essentiel du développement économique du Congo est une bonne organisation des moyens de transports de manière à assurer tant à l'exportation qu'à l'importation l'évacuation rapide, sûre et à bon marché des marchandises;

» Considérant à cet égard que la situation actuelle présente de graves lacunes, qu'il importe aussi, conformément au vœu exprimé par S. M. le Roi, le 1er janvier 1924 dans son discours aux membres de la Chambre des Représentants, de coordonner les services fluviaux;

» Considérant que l'agriculture, avec son corollaire l'établissement de colons belges, doit prendre dans la politique économique de la Colonie une place de premier plan en raison des avantages qu'elle offre tant au point de vue économique et social qu'au point de vue national;

» Considérant que l'effort accompli dans ce domaine, forcément limité jusqu'à ce jour, y doit être intensifié et qu'à cet effet il conviendrait d'arrêter sans retard un programme précis, avec indication des moyens financiers appropriés;

» Considérant qu'une main-d'œuvre saine, robuste et professionnellement apte à sa mission est un troisième élément de la prospérité du Congo;

» Le Comité Permanent attire l'attention toute spéciale de M. le Gouverneur Général sur ces trois questions et le prie d'user de ses pouvoirs et de son autorité pour faire résoudre au plus tôt les problèmes qui s'y attachent ».

Le Comité se rallie à l'unanimité à cet ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT remercie encore M. le Gouverneur Général d'avoir bien voulu assister à cette réunion et formule des vœux pour le succès de sa mission.

— La séance est levée à 17 h. 30.

ERRATA

Annexe I. — Rapport de M. Edm. Leplae.

PRIX DE REVIENT ET RENDEMENTS DE PLANTATIONS
AU CONGO BELGE.

Rendement de la plantation de cacao.

Page 132, 2e ligne : lire *240 kilos* au lieu de 210 kilos.
— 18e ligne : lire *117 francs* au lieu de 217 kilos.

Rendement de la plantation de caoutchouc.

Page 136, 8e ligne : lire *336 francs* au lieu de 386.

Rendement de la plantation d'Elaeïs.

Page 144 : Les rendements, valeurs et bénéfices aux âges de 8, 9 et 10 ans sont à augmenter légèrement et doivent se lire comme suit :

	Fruits.	Huile.	Amandes.	Valeur.
8 ans.	2,975 tonnes	476 tonnes	238 tonnes	1,428.000
9 ans.	3,150 —	504 —	252 —	1,502,000

	Usinage, etc.	Bénéfice.
8 ans.	533,475	698,025
9 ans.	548,150	724,350
10 ans.	568,725	749,775

Rendement de la plantation de coton.

Page 146, 9e ligne, en dessous du tableau, lire : faciles à défricher (200 fr.) et de valeur moyenne.

Page 151, 4e ligne, lire : Bénéfice : 187,500 francs.

— 10e ligne et suivantes, lire : La ferme serait divisée en six parties égales de 83 hectares chacune... Cela donnerait annuellement 250 h. de coton, dont la récolte pèserait de 50,000 à 75,000 kilogrammes et vaudrait de 250,000 à 750,000 francs, aux prix indiqués.

Annexe III. — Page 235.

Le nom de l'auteur de la note qui figure à l'annexe III s'écrit *Tilmant* et non Tilman.